

DE  
**LA MISÈRE**

**DES CLASSES LABORIEUSES**

**EN ANGLETERRE ET EN FRANCE;**

**DE LA NATURE DE LA MISÈRE,  
DE SON EXISTENCE, DE SES EFFETS, DE SES CAUSES,  
ET DE L'INSUFFISANCE DES REMÈDES QU'ON LUI A OPPOSÉS JUSQU'ICI;  
AVEC L'INDICATION DES MOYENS PROPRES  
A EN AFFRANCHIR LES SOCIÉTÉS;**

PAR

**EUGÈNE BURET.**

—•••—  
**TOME SECOND.**  
—•••—

**PARIS,**  
**CHEZ PAULIN, LIBRAIRE, 33, RUE DE SEINE.**

—  
**1840**



# **TABLE DES MATIÈRES.**

## **LIVRE II ( SUITE ).**

	Pages
CHAPITRE V. L'extrême misère est une rechute en sauvagerie. — Vagabondage et mendicité.....	4
CHAPITRE VI. Du travail des classes pauvres.....	19
CHAPITRE VII. Rapports des ouvriers avec les maîtres....	45

## **LIVRE III.**

CHAPITRE PREMIER. Des causes de la misère.....	59
CHAPITRE II. Des causes générales de la misère. — Causes historiques.....	65
CHAPITRE III. Causes politiques de la misère.....	80
CHAPITRE IV. Suites des causes politiques de la misère. — Des impôts et des dépenses publiques.....	98
CHAPITRE V. Influence du régime économique sur l'existence et le développement de la misère. — De la production.....	122
SECTION PREMIÈRE. Séparation des agents de la production, du capital et du travail. — Concurrence du capital. — Concurrence du travail.....	125
SECTION II. Division du travail. — Influence des machines.....	151
CHAPITRE VI. Influence de la distribution de la richesse sur l'existence et le développement de la misère.	175
CHAPITRE VII. Influence du mode de consommation sur l'existence et le développement de la misère....	209

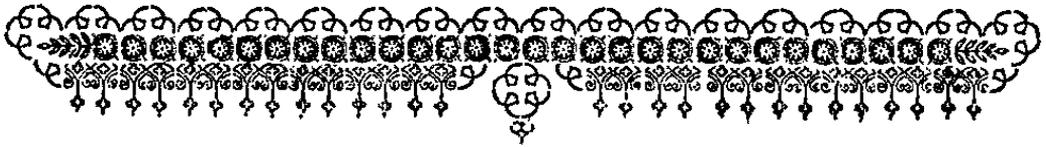
	<i>Pages.</i>
<b>CHAPITRE VIII.</b> Réflexions générales. — De la population.....	222
<b>CHAPITRE IX.</b> Des causes particulières ou accidentelles de la misère. — Des causes qui ne sont pas imputables à ceux qui les subissent.....	241
<b>CHAPITRE X.</b> Des causes morales ou personnelles de la misère. — De celles qu'on impute à la volonté ou à la conduite des pauvres eux-mêmes.....	249

### LIVRE IV.

<b>DES MOYENS DE COMBATTRE ET SUPPRIMER LA MISÈRE.....</b>	275.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b> Insuffisance des moyens employés pour soulager la misère.....	Ibid.
<b>SECTION PREMIÈRE.</b> De la charité publique et privée.....	Ibid.
<b>SECTION II.</b> De l'épargne.....	283
<b>SECTION III.</b> Des associations mutuelles d'ouvriers et des sociétés charitables.....	296
<b>SECTION IV.</b> De l'éducation et de quelques autres moyens de remédier à la misère.....	305
<b>CHAPITRE II.</b> Le seul moyen d'améliorer la condition des classes laborieuses, c'est de diminuer ou de supprimer les causes réelles de la misère. — Des efforts faits par les anciens législateurs pour prévenir la ruine des nations.....	318
<b>CHAPITRE III.</b> A quelles conditions la production des richesses et les progrès de l'industrie peuvent-ils être favorables à toutes les classes de la nation, et en particulier à celle des travailleurs.....	336
<b>CHAPITRE IV.</b> Des réformes sociales qui doivent favoriser et préparer la constitution de l'économie publique. — Du droit de propriété et de l'exercice de ce droit.....	342
<b>CHAPITRE V.</b> De l'exercice de la propriété des capitaux....	355
<b>CHAPITRE VI.</b> De la transmission de la propriété par la vente volontaire ou forcée.....	366
<b>CHAPITRE VII.</b> De la transmission de la propriété par testament, héritage et donation.....	377

CHAPITRE VIII. De la constitution financière ou de l'im- pôt.....	393
CHAPITRE IX. De la constitution de l'industrie et du com- merce.....	415
CHAPITRE X. Comment l'éducation populaire pourra de- venir un moyen efficace de réprimer la misère. — De la bienfaisance publique.....	448
CONCLUSION.....	471

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.



## LIVRE II.

( SUITE. )

••

### CHAPITRE V.

L'EXTRÊME MISÈRE EST UNE RECHUTE EN SAUVAGERIE. —  
VAGABONDAGE ET MENDICITÉ.

Devrons-nous craindre maintenant d'être accusé d'exagération si nous assurons que l'extrême misère rejette les populations qu'elle frappe dans la vie sauvage, et qu'elle est par conséquent incompatible avec les progrès de la civilisation et même avec son existence ?

Les classes inférieures dont nous venons d'étudier la condition physique et la condition morale, sont peu à peu repoussées des usages et des lois de la vie civilisée, et ramenées à travers les souffrances et les privations de la misère dans l'état de barbarie. Le paupérisme équivaut à une véritable interdiction sociale : les misérables

ressemblent à ces bandes saxonnes qui , pour échapper au joug de la conquête normande , allèrent cacher sous les arbres des forêts leur nomade indépendance ; ce sont des hommes en dehors de la société, en dehors de la loi, des *outlaws*, et c'est de leurs rangs que sortent presque tous les criminels. Une fois que la misère s'est appesantie sur un homme , elle le déprime peu à peu, dégrade son caractère, lui enlève les uns après les autres tous les bienfaits de la vie civilisée, et lui impose les vices de l'esclave et du barbare.

L'incertitude de l'existence est le premier trait de ressemblance qui rapproche le pauvre du sauvage. Pour le prolétaire de l'industrie, comme pour le sauvage , la vie est à la merci des chances du jeu, des caprices du hasard : aujourd'hui bonne chasse et salaire, demain chasse infructueuse ou chômage, aujourd'hui l'abondance et demain la famine ; et comme ces alternatives ne dépendent pas de la volonté de celui qui les subit, comme il est impossible de les régler, il en résulte qu'il s'habitue nécessairement à l'insouciance de son sort, et ne se donne pas la peine de prévoir les besoins de l'avenir. Celui-là seul qui sème et moissonne possède la prévoyance ; celui qui chasse ou qui joue ne connaît que le hasard et il attend tout du hasard ; pour lui le présent seulexiste, l'avenir n'est pas. Voilà donc déjà une des premières vertus sociales, l'habitude de la prévoyance , rendue bien difficile et même impossible à l'ouvrier pauvre qui n'a pour vivre qu'un travail déprécié, qu'il n'est pas sûr d'échanger chaque jour contre le pain nécessaire à la vie. Quand nous en serons à l'étude des causes,

nous verrons que l'incertitude de l'existence par le travail contribue pour une grande part à la démoralisation que l'on reproche aux classes inférieures.

L'éducation du pauvre, telle que nous l'avons vue surtout en Angleterre, est-elle autre chose que celle des sauvages, moins trop souvent, hélas ! les caresses de la maternité ! Ces petits enfants qui fourmillent dans la fange des rues de Liverpool et des autres grandes villes d'Angleterre sont élevés avec moins de soin assurément que les petits des chiens et des chevaux de la noblesse de ce pays. Chose étrange ! on s'occupe avec la plus louable attention, avec le plus heureux succès, de l'amélioration des races d'animaux, et l'on abandonne la race humaine dans le peuple à toutes les causes qui peuvent la dégrader et la corrompre ! Il n'y a, je l'affirme, que les pourceaux dont l'éducation physique soit comparable à celle des enfants du bas peuple en Angleterre. Je sais que l'énormité du mal a fortement ému l'opinion dans ce pays, et que l'on songe à établir, au profit des classes pauvres, un système d'éducation publique ; mais si ce bienfait, qui n'est pas encore réalisé, fait rentrer dans la vie sociale quelques malheureux voués à la barbarie, il ne pourra pas sauver la classe d'individus à laquelle on voudrait l'appliquer. Pour cela il faudrait retirer à jamais les enfants du milieu où ils sont nés, les arracher à leur famille, à leur entourage, et cela est impossible. En France, où l'instruction primaire est accessible à la grande majorité du peuple, nous n'en avons pas moins nos petits sauvages comme en Angleterre, et, selon le rapport de M. Gillon sur le budget de l'instruction

publique pour 1839 , 2,811,000 enfants ne vont pas à l'école : il est vrai de dire que la majorité de ces enfants illétrés appartient à la population agricole.

Bien qu'on apprenne généralement à lire dans nos villes d'industrie , les enfants des ouvriers n'en sont pas moins privés d'éducation morale et même intellectuelle , car la fabrique les réclame avant qu'ils aient eu le temps d'apprendre , et malgré les lois sur le travail des enfants , lois absolument impuissantes pour empêcher le mal ou faire le bien , les enfants accaparés par l'industrie ne promettent à la société que des misérables et des barbares ! La revue que nous nous proposons de faire dans le chapitre suivant nous montrera que la majorité des enfants des manufactures est fatalement vouée à la démoralisation et au paupérisme.

Le vagabondage et la prostitution sont encore des signes et des causes de barbarie. Dans les grandes villes le vagabondage des enfants est la pépinière du vol. Une fois qu'un jeune travailleur a réussi à vivre un jour hors de l'atelier , une fois que le vagabondage , le petit négoce des rues , lui ont procuré une seule journée d'existence , c'en est fait de sa moralité et de son avenir.

Nous ne pouvons pas indiquer le chiffre des jeunes vagabonds d'après des documents positifs , mais la forte proportion des jeunes délinquants , qui afflige aujourd'hui tous les criminalistes , nous fait supposer que ce chiffre doit être très-élevé.

Comment en serait-il autrement ? quel attrait doit avoir la vie vagabonde pour ces jeunes captifs de l'atelier , que les lois de France et d'Angleterre ont

essayé de protéger en vain(1)? La nature, comprimée par la misère, les sollicite avec d'autres causes aussi puissantes à rechercher toutes les occasions de courir en liberté. Un travail long et sédentaire, un maître brutal, une famille vicieuse, jettent tous les jours une multitude d'enfants et d'adolescents sur la voie publique, et les abandonnent à toutes les séductions. Quelle éducation que celle-là pour un enfant pauvre! Et comme nous nous étonnons qu'ils ne cèdent pas en plus grand nombre encore aux ardentes provocations que l'étalage de toutes les richesses et de toutes les jouissances adresse à leur âge et à leur misère!

Nous lisons dans un rapport sur l'apprentissage des jeunes libérés (Journal la *Providence*) : « Parmi tous les mauvais penchants, le plus redoutable de nos ennemis, c'est la passion du vagabondage; elle ne nous laisse presque aucune quiétude, car elle est évidemment inextinguible. Parfois assoupie chez quelques pupilles, durant un certain temps, particulièrement dans la saison rigoureuse, on la voit soudainement réveillée par la la moindre circonstance et infailliblement par les premiers rayons de soleil du printemps. Cette inquiète manie de locomotion et d'oisiveté paraît être l'un des types conservés de la vie libre du sauvage, et cette condition

---

(1) La Chambre des Députés de France doit discuter une loi sur le travail des enfants dans les manufactures pendant la présente session. Cette loi, si sages qu'on en fasse les dispositions, sera une loi inutile de plus, ainsi que nous le verrons dans le chapitre suivant.

d'existence se retrouve identiquement dans celle des enfants livrés sans guide, dès leurs premiers pas, aux impulsions de leurs abruptes volontés. » Nous réclamons l'indulgence du lecteur, pour le mauvais style de Messieurs les patrons des jeunes libérés du département de la Seine, en faveur des faits et observations précieux que renferme cette citation. Il faudra nous la rappeler quand nous voudrons connaître la cause des vices de la misère.

A Paris, le vagabondage des enfants pauvres est accompagné d'un cynisme et d'une précocité d'intelligence qui épouvantent. Nous pourrions emprunter à la *Gazette des Tribunaux*, qui est le recueil poétique de la misère et du crime, une foule de récits qui, malgré leur plaisante rédaction, ne feraient pas rire; et, pour le dire en passant, l'intention de plaisanterie que montrent toujours les rédacteurs de cette feuille quand il s'agit des délits des misérables, est une odieuse dérision contre laquelle nous réclamons la protestation de l'honnêteté et du bon sens. Malgré ce reproche mérité, qui donne à cette feuille, pleine de si utiles renseignements, un caractère suspect, nous lui emprunterons un de ces récits comme elle en contient chaque semaine au sujet d'un jeune vagabond de Paris; nous donnons celui-là comme un modèle qui représente parfaitement la majorité des individus de la classe à laquelle il appartient :

« Beasse, jeune polisson de treize ans, comparaisait en police correctionnelle, sous la prévention de vagabondage. C'est sans doute à sa vie aventureuse et nomade qu'il doit cet aplomb précoce et cette assurance déplorable dont il fait preuve pendant le cours des débats.

M. LE PRÉSIDENT. — Que faisiez-vous dans la rue, à deux heures du matin, quand on vous a arrêté?

BEASSE. — Je dormais ; la nuit n'est-elle pas faite pour dormir ?

M. LE PRÉSIDENT. — Mais on dort chez soi.

BEASSE. — Est-ce que j'ai un *chez soi* ?

M. LE PRÉSIDENT. — Vous vivez donc dans un vagabondage perpétuel ?

BEASSE. — Je travaille pour gagner ma vie.

M. LE PRÉSIDENT. — Quel est votre état, chez qui travaillez-vous ?

BEASSE. — Mon état ! d'abord j'en ai trente-six au moins ; ensuite je ne travaille chez personne. Il y a déjà quelque temps que je suis à mes pièces, j'ai mes états de jour et mes états de nuit. Ainsi, par exemple, le jour, je distribue des petits imprimés gratis à tous les passants ; je cours après les diligences qui arrivent pour porter les paquets ; je fais la roue sur l'avenue de Neuilly, devant les voitures et devant les cavaliers ; la nuit j'ai les spectacles, je vas ouvrir les portières, je vends des contre-marches. Est-ce que je sais tout ce que je ne fais pas ? Oh ! je suis bien occupé.

M. LE PRÉSIDENT. — Il vaudrait mieux pour vous être placé dans une bonne maison et y faire votre apprentissage.

BEASSE. — Ah ! ouiche, une bonne maison ! un apprentissage ! c'est embêtant. Et puis le bourgeois, ça grogne toujours ; ensuite pas de liberté.

M. LE PRÉSIDENT. — Votre père ne vous réclame pas ?

BEASSE. — Plus de père.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Et votre mère ?

**BEASSE.** — Pas plus, ni parents ni amis ; libre et indépendant.

Le tribunal condamne Beasse à deux années de détention dans une maison de correction.

Beasse fait une assez laide grimace, puis reprenant sa belle humeur : « Deux ans ! de quoi ! c'est jamais que vingt-quatre mois. Allons, en route ! »

*(Extrait de la Gazette des Tribunaux. — Août 1840.)*

N'est-ce pas là la vie sauvage en pleine civilisation ?

La mendicité est le vagabondage de l'homme adulte ; c'est un retour souvent volontaire et prémédité vers la barbarie.

La mendicité, tant de fois proscrire et toujours florissante, est ordinairement l'effet de la misère effrontée et coupable. Elle est souvent une industrie où, comme dans toutes les autres, le plus habile gagne davantage ; mais, innocente ou criminelle, elle est un reproche vivant pour la société qui la tolère, faute d'institutions capables de la prévenir et de la réprimer. En Angleterre, grâce aux nouveaux Work-houses, la mendicité est à peu près abolie ; et comme la misère résultant des infirmités et de la vieillesse est sûre de trouver un charitable asile, la gueuserie vagabonde est efficacement réprimée. Dans certaines Unions, des circulaires avertissent les habitants de refuser toute aumône aux mendiants, et de les adresser immédiatement aux Work-houses où ils sont admis sans aucune formalité, sur la demande d'un habitant de l'Union. Si le mendiant est reconnu infirme

ou incapable de travail, on lui offre l'admission définitive dans une maison de secours, et on le garde jusqu'à ce qu'il soit décidé à quelle Union il doit appartenir; si le mendiant n'est qu'un vagabond, capable de travail, le régime appliqué aux adultes dans les Work-houses, et particulièrement l'exercice du moulin à bras, en ont bientôt débarrassé la charité publique. L'inconvénient de ce système, que nous avons étudié, est de supposer qu'il n'y a que deux espèces de misère, celle qui vient des infirmités, de l'âge, de l'incapacité du travail, et celle qui est le résultat de la paresse et du vice. Malheureusement il y en a une troisième espèce, plus nombreuse que les deux autres, surtout en Angleterre, et pour cette espèce-là le régime du Work-house est un déni de charité et une cruauté; mais cette misère-là, celle qui résulte du manque de travail, du chômage forcé des ateliers et de l'insuffisance du salaire, ne mendie pas; elle souffre à domicile, et importune rarement de son image la philanthropie calculatrice de l'Angleterre.

Nous sommes réduits à désirer pour notre pays le régime des Work-houses en ce qu'il a d'appliquable aux vieillards et aux infirmes, comme le meilleur moyen que nous connaissions, comme le seul que nous croyions efficace pour réprimer la mendicité qui désole et souvent épouvante nos campagnes. Il y a quelques mois environ, les journaux nous apprenaient que des bandes de mendiants parcouraient les villages de la Seine-Inférieure et rançonnaient les habitants, obligés de se réunir en force suffisante pour intimider la troupe

de vagabonds. Sur beaucoup de points de la France, le mendiant force l'aumône par l'effroi qu'il inspire ! Chez nous, nous l'avons dit, la mendicité n'est prohibée que dans un petit nombre de villes qui possèdent des dépôts, nous dirions mieux des égoûts d'hommes, et elle est publiquement et presque librement pratiquée sur tout le reste du territoire. Sans aller jusqu'à Rennes et sur les grandes routes de France, on la rencontre sous son aspect le plus hideux aux portes de Paris, à Saint-Germain, dont un chemin de fer a fait un faubourg de la capitale, et où l'on ne peut arriver qu'en traversant une longue avenue de mendiants (1). Le chiffre de la mendicité officielle en France, bien inférieur à celui de la mendicité réelle que nous n'avons aucun moyen de connaître, s'élève à 198,135 (2).

Un des hommes les plus éminents de notre société, M. Duchâtel (3), a généreusement pris la défense de la mendicité contre les mesures cruelles dont elle a été l'objet. Il regarde comme un droit imprescriptible pour le pauvre celui de recourir à la charité volontaire. Malheureusement il est prouvé que la liberté absolue de mendier est un encouragement à la fainéantise, une source de

(1) Depuis que cette page est écrite, le préfet de Seine-et-Oise a ouvert des dépôts aux mendiants de son département.

(2) *Économie politique chrétienne*, par M. le vicomte Villeneuve-Bargemont.

(3) *De la charité dans ses rapports avec l'état moral et le bien-être des classes inférieures*.

graves inconvénients et même de dangers pour la société qui la tolère. Nous n'approuvons pas qu'une nation, pour se débarrasser de l'image importune des *hideuses infirmités* et de la *dégoûtante misère* (1), condamne les misérables au régime des prisons, mais nous pensons qu'il est de son intérêt et de son devoir de réprimer la mendicité comme un délit, quand elle emploie les moyens nécessaires pour la prévenir, en ouvrant de charitables asiles aux infirmités et à la vieillesse.

La mendicité nous révèle indirectement l'étendue de la misère. Quand nous voyons des nations éclairées échouer dans la tâche de proscrire un pareil fléau, nous pensons que la misère réelle doit être bien grande dans de tels pays, puisqu'on n'a pas de moyens efficaces pour soulager la véritable indigence et se donner ainsi le droit d'appliquer sévèrement, contre les mendiants, des peines répressives. Nous n'exagérons pas en disant que si on ouvrait à la misère des asiles vraiment charitables, le nombre de ceux qui demanderaient à y entrer serait si grand, qu'il deviendrait pour les gens aisés un insupportable fardeau.

Une loi nouvelle sur la mendicité est un des besoins les plus urgents de la France. Nous n'en demandons pas la suppression absolue, mais une intelligente répression. L'aveugle ou le vieillard honnête qui mendie avec autorisation, ne sont pas un danger, mais une innocente occasion de charité.

Et le rapprochement prématuré, la promiscuité des

(1) M. Noaille du Gard, voyez plus haut, t. I, p. 230.

sexes, n'est-ce pas un caractère de bestialité et de barbarie? Nous avons vu la misère rassembler les âges et les sexes, pêle-mêle, dans des chambres étroites, souvent sur la même couche, et provoquer ainsi le libertinage par le rapprochement et par l'exemple. L'industrie des grands ateliers continue cette incessante provocation, et pendant les heures du travail, et pendant les allées et venues à la fabrique. On sait quels sont les résultats de ce contact permanent des sexes, loin de la surveillance des familles, lorsque tout invite au libertinage, et une nature dérégulée, et les conversations et l'exemple. Aucun enseignement moral, aucune surveillance, ne s'opposent à la corruption des mœurs chez les classes pauvres, obligées d'aller demander le pain de chaque jour aux manufacturiers : le vice seul a la parole dans les ateliers, et la décence en est proscrite dans le langage et dans les actes, comme un ridicule. Dans cette atmosphère impure, l'enfance affecte fièrement des vices qu'elle ne devrait pas comprendre, et l'innocence est perdue long-temps avant que les sens aient parlé. Familiarisée dès son enfance avec l'image et la pratique de la débauche, la jeune fille envisage la prostitution sans dégoût et sans effroi, comme une ressource contre la misère. « On connaît très-bien l'adresse de plusieurs maisons de débauche de la capitale, dans les ateliers de quelques villes, écrit M. Villermé; et si l'on m'a dit vrai, de jeunes filles ne craindraient pas, dans leurs discours, de faire allusion au temps où elles iront les habiter (1). »

---

(1) *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, par M. Villermé. T. II, p. 63.

Certaines industries semblent organisées tout exprès pour faire de la prostitution une nécessité. Ce sont celles qui sont sujettes à des chômages périodiques un peu prolongés, et plus particulièrement, selon l'auteur que nous venons de citer, les manufactures d'apprêts des toiles de coton, qui occupent, aux époques de commandes, des jeunes femmes qu'on renvoie aux époques périodiques de repos (1). Quand la manufacture refuse le travail qui donne le pain, on s'adresse à la prostitution pour l'obtenir !

Le lien sacré des familles, s'il est jamais formé, est bientôt rompu par la dissolution et l'indiscipline des enfants, et par la négligence des parents. Les sentiments de la paternité et de l'amour filial ne résistent pas aux rudes épreuves de la misère. Les parents essaient de se débarrasser au plus vite du fardeau coûteux que leur impose la famille ; et les enfants, aussitôt qu'il sont en état de travailler, deviennent étrangers à leurs parents qui n'ont rien à attendre de leur reconnaissance. Lorsque la municipalité de Rouen fit une enquête, en 1832, sur la condition des ouvriers de cette ville, elle fut épouvantée de la corruption qu'elle remarqua dans les familles des ouvriers les plus pauvres. L'indifférence de beaucoup d'enfants pour leurs pères et mères devenus vieux, était poussée jusqu'à la plus révoltante inhumanité.

La fureur avec laquelle la partie la plus dégradée des classes pauvres s'adonne à la passion de l'ivrognerie, ne

---

(1) *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, par M. Villermé, t. II.

se rencontre au même degré que chez les peuples sauvages. Le nègre de la côte d'Afrique vend ses enfants et se vend lui-même, pour une bouteille d'eau-de-vie. L'ivrognerie a plus fait pour exterminer les races indigènes de l'Amérique du nord, que les massacres systématiques des blancs, et la famine. Pour le sauvage, l'ivresse est la félicité suprême ; pour le misérable des grandes villes, c'est une passion invincible, une jouissance indispensable, qui s'achète à tout prix, au prix de la santé et de la vie. Quel triste rapprochement ! quel tableau désolant que celui de ces hommes, nos compatriotes et nos frères, se plongeant à plaisir dans le plus honteux abrutissement, s'inoculant, au moyen de l'alcool, la rage des bêtes féroces, et mêlant à d'ignobles orgies le sang et les blessures !

Sous le rapport des amusements et des plaisirs, le prolétaire des grandes villes est moins bien partagé que le barbare. Les peuples les plus barbares ont des traditions, des chants nationaux, présents des ancêtres et des Dieux, qui rappellent le passé et promettent un glorieux avenir : les barbares ont la poésie et l'espérance. Ils ont l'exaltation du courage, le sentiment d'une grandeur sauvage, l'héroïsme individuel, ils ont un culte et des Dieux. Les classes dégradées que la misère exclut de la civilisation n'ont rien pour se réjouir et oublier leurs maux, rien pour consoler leurs souffrances et relever leur humiliation, rien que l'ivrognerie ! Pour elles, ni passé, ni avenir, ni culte, ni Dieux, ni héros ; leur vie se passe toute entière à chercher du pain et à s'abrutir. Les rares plaisirs qui leur sont accessibles, sont des instruments

énergiques de corruption. Chez nous ils n'ont plus d'église, et ils n'ont pas de théâtre, car on ne peut pas donner ce nom aux ignobles spectacles que leur offre la misérable cupidité qui spéculé sur leurs vices. A Paris, les spectacles en plein vent qui attirent la populace débilitent des obscénités révoltantes, qu'écoute avec une imperturbable tolérance l'oreille de la police. Les danses aux barrières sont des écoles d'infamie où, sous les yeux et aux applaudissements de plusieurs centaines de spectateurs, l'on mime effrontément tous les actes du libertinage le plus raffiné.

Les petits théâtres en Angleterre, appelés *penny-theatres*, spectacles à deux sous, sont d'une nature tellement dangereuse que l'on songe à les supprimer sans pouvoir y parvenir. « Partout où existe un *penny-theatre*, dit M. Talbot, le secrétaire de la Société pour réprimer la prostitution, c'est un fléau pour tout le voisinage; on est sûr qu'il attire tous les enfants des classes pauvres pour les rendre témoins des scènes les plus immorales et les plus absurdes; une fois qu'ils ont pris l'habitude de fréquenter ces spectacles orduriers, ils sont rapidement entraînés au vol, à la prostitution, à tous les crimes imaginables. Il y a quelque temps, il existait un théâtre de cette sorte, qui a été ouvert pendant neuf mois, dans les environs de *Bagnig-Wells-Road*, et qui devint à la fois si corrompé que les autorités de la paroisse intervinrent et forcèrent le propriétaire à l'abandonner. De jeunes femmes, perdues à ce théâtre, se sont adressées à moi pour les protéger, après avoir couru les rues, par suite de leur assiduité à ce spectacle... Les salons de

danse et de musique, dans les maisons publiques autorisées, sont aussi la source d'une grande corruption et produisent les plus tristes effets. » L'auteur cite ensuite les maisons de logeurs de *Saint-Giles*, du bas *Westminster* et de *White-Chapel*, où se passent journellement des scènes d'une obscénité indescriptible et qu'on ne voudrait pas croire si on en lisait la description (1).

Les colonies pénales de l'Angleterre prouvent que l'homme sorti de la civilisation pour tomber en barbarie, dépasse toutes les bornes que l'imagination peut assigner à la dégradation humaine. Comme l'Irlande est le type complet de la misère, les colonies pénales anglaises sont le type parfait de l'immoralité dont l'homme est capable. Voici, en abrégé cette hideuse description, une idée de la dépravation à laquelle l'homme peut arriver.

« Les regards de Dieu, dit le docteur Ullathorne, vicaire général de l'Australie, dans un ouvrage qu'il a publié sur ce triste pays, les regards de Dieu ne sont jamais descendus sur un peuple tel que celui-ci, depuis le déluge; un peuple où l'on s'accouple à la hâte sans affection, où chacun vit pour les sens; une société sans les sentiments qui font une société, où les hommes sont accomplis en perversité, les femmes en impudeur, les enfants en effronterie... Les sauvages nus qui parcouraient ces forêts infinies ne connaissaient pas de plus grande monstruosité que le *cannibalisme*, les Anglais leur ont enseigné de plus grandes horreurs : bannir cette peste

(1) *Prostitution of London*, by Michael Ryan, p. 200.

de la surface de la terre importe à tout le genre humain.» — Le rapport du comité d'émigration fait au parlement en 1838 nous apprend qu'à la Nouvelle Galles du sud il y eut, en 1835, 22,000 condamnations correctionnelles (*Summary*), quoique le nombre des *convicts* ne fût que de 25,000 ! Mais, de toutes les colonies pénales, celle de *Norfolk* est la pire. « Elle est aussi perverse (nous citons encore Ullathorne) que les villes sur lesquelles Dieu a fait descendre le feu du ciel ; le langage de ses habitants est si corrompu qu'il présente sans cesse à l'imagination les objets les plus dégoûtants, si pervers que, dans le dialecte des prisonniers, le *mal* signifie littéralement le *bien*, le *bien* est appelé *mal*, l'homme qui a conservé de bons sentiments s'appelle un *méchant*, et le coryphée du vice un *brave homme*. »

« La vie de l'homme est devenue chose tellement indifférente, dit le rapport du comité d'émigration, que des assassinats ont été commis de sang-froid ; le meurtrier déclara qu'il n'avait pas de haine contre sa victime, mais qu'il avait voulu seulement obtenir son transfert dans un autre lieu. On a vu la vie d'un homme mise au sort, et celui sur lequel le sort était tombé exécuter le crime ; ses camarades témoignaient que sa seule intention avait été d'être transféré à Sidney. » Assez d'horreurs comme cela, n'allons pas plus loin, la brute humaine est capable de tous les crimes, de toutes les infamies, que peut enfanter l'imagination en délire.

La barbarie qui prend naissance au sein de la civilisation, menace l'existence des sociétés de périls plus redoutables et plus prochains qu'on ne le suppose. En

Angleterre, les récentes enquêtes ont donné l'éveil au gouvernement, toutes ont terminé par ce refrain, que la société ne doit pas rester indifférente à la condition morale des classes inférieures. L'avis sera-t-il entendu, et la politique permettra-t-elle d'en profiter à temps? Je le souhaite, mais je ne peux m'empêcher de craindre. Quand Rome se croyait maîtresse du monde, soupçonnait-elle que des contrées inconnues, où ses armes et son nom n'avaient pas pénétré, étaient pleines de peuples armés tout prêts à l'envahir? Les progrès et les conquêtes incessants de la civilisation ne seront pas assurés tant qu'on n'aura pas arrêté les progrès et les conquêtes de la barbarie : que la civilisation se hâte pendant qu'elle possède encore le droit et la force!

Nous allons examiner maintenant quelles sont les industries qui fournissent principalement des recrues à la misère, et dans quels rapports les populations laborieuses se trouvent actuellement vis à vis ceux qui les emploient.



## CHAPITRE VI.

### DU TRAVAIL DES CLASSES PAUVRES.

L'industrie nouvelle a introduit dans la condition des classes laborieuses un changement qui a l'importance d'une terrible révolution : elle a remplacé le travail en famille par le travail en fabrique; elle a brusquement interrompu le silence et la paix de la vie domestique, pour lui substituer l'agitation et le bruit de la vie en commun. Aucune transition n'a été ménagée, et les générations élevées pour l'existence tranquille de la famille ont été jetées sans préparation dans les ateliers; hommes, femmes et enfants, se sont vus entassés par milliers dans de vastes manufactures où ils devaient travailler côte à côte et pêle-mêle pendant quatorze et

quinze heures par jour. Le rapprochement était souvent si intime que les plus simples précautions exigées par la décence devenaient impossibles. Les hommes et les femmes étaient obligés de se dépouiller d'une partie de leurs vêtements, les uns devant les autres, à cause de la chaleur des ateliers, et, devons-nous le dire, la pudeur était forcément outragée par l'insouciance du chef de manufacture, qui n'avait pas songé le plus souvent à ménager aux deux sexes les moyens de séparation les plus indispensables. Les membres des familles ouvrières, isolés les uns des autres par la nature diverse de leurs travaux, occupés même dans des ateliers différents, ne se retrouvaient plus réunis qu'au moment du dernier repas et du coucher ; la fatigue du jour ne leur laissant plus d'autre sentiment que le besoin du repos, ils s'endormaient bientôt pour se séparer de nouveau dès le réveil. Toute communication de sentiments et d'intelligence était rompue entr'eux, et ils n'étaient plus les uns aux autres que des camarades de chambrée.

Nous ne pensons pas que le travail en commun soit funeste de sa nature, et que le travail en famille doive absolument lui être préféré. Je vois que de tous côtés les hommes sont forcément attirés les uns vers les autres, que le travail isolé est devenu impossible, et je reconnais dans ce fait, qui s'est manifesté si brusquement au milieu de nous, une loi nécessaire qui, je l'espère, finira par devenir bienfaisante. Mais elle n'agit pas moins sur les classes ouvrières de la façon la plus désastreuse, parce qu'elles ont été transportées sans la moindre préparation dans un milieu nouveau, tout à

fait contraire à leur éducation et à leurs habitudes. Lorsque les grandes manufactures ont ouvert leurs portes et que les populations laborieuses sont venues s'y engouffrer, personne n'a prévu les conséquences que devait avoir ce fait nouveau, personne n'a songé à y préparer ceux qui allaient le subir, à mettre leur éducation en harmonie avec leur nouvelle existence, et les gouvernements, occupés ailleurs, ont négligé de stipuler en faveur des ouvriers les conditions indispensables à leur conservation physique et morale. Quand la police sociale a essayé de pénétrer dans les manufactures, à l'occasion du scandaleux abus qu'on y faisait des enfants, le mal était produit. Croirait-on que, dans des sociétés éclairées comme la nôtre, il existe en grand nombre des manufactures où les hommes, les femmes et les enfants, ont, pour satisfaire leurs besoins naturels, des lieux communs à tous comme les soldats des casernes? Nous affirmons, et il suffit de parcourir une ville de grande fabrique pour s'en convaincre, que la population ouvrière a été abandonnée corps et âme, sans condition, au bon plaisir de l'industrie. Tous les abus qui pouvaient et devaient résulter d'un pareil laisser-faire ont été produits. Les chefs de manufactures n'ont pas, que nous sachions, le privilège de l'infailibilité; comme leurs intérêts directs n'étaient pas tout à fait d'accord avec ceux de leurs ouvriers, ils ont naturellement donné la préférence aux intérêts de leur fortune, et ils n'ont eu ni le temps ni le plus souvent la pensée de surveiller la moralité et le bien-être de ceux qu'ils employaient. Nous verrons bientôt que, dans le système industriel actuel, il n'existe aucune

espèce de lien moral entre le maître et l'ouvrier, et que ces deux agents de la production sont complètement étrangers l'un à l'autre comme hommes.

Quelle est la condition des classes pauvres par rapport au travail? Telle est la question que nous nous proposons de traiter maintenant.

Les ouvriers des grandes villes sont divisés en deux grandes classes : ceux qui travaillent isolément ou en famille, ceux qui travaillent dans les manufactures. Quels sont parmi ces deux classes ceux qui appartiennent à la misère? C'est ce que va nous apprendre un rapide examen des principaux moyens d'existence qu'offre le travail à la population pauvre.

Il y a dans les villes une classe d'ouvriers privilégiés que nous appellerons artisans et qui souffrent rarement de la misère ; ce sont ceux qui exercent les professions les plus utiles à la société, celles qui constituent un métier et que l'industrie n'est pas parvenue à diviser en une série de petites fonctions mécaniques ; ces métiers exigent un long apprentissage et la force intelligente d'un homme fait. Ils ne sont jamais encombrés ni dépréciés par la concurrence d'un trop grand nombre de travailleurs, parce qu'ils ne peuvent guère se recruter que dans la classe qui les exerce, la foule des misérables en étant exclue : les artisans des métiers, comme les ouvriers en bois, en fer et en constructions, sont des travailleurs parfaits, car ils possèdent les connaissances d'une profession utile toute entière. Ils ont à la fois plus d'indépendance et plus de ressources, et ne sont pas directement exposés aux caprices du commerce et de

l'industrie : la société ne peut pas se passer un seul instant de leurs mains et de leur intelligence.

Un autre avantage qui résulte des métiers dont nous parlons, c'est qu'il y a dans ces professions des chances d'avancement pour le travailleur, des degrés d'habileté, des grades, et que l'ouvrier robuste, intelligent et économe, peut s'élever à l'indépendance la plus complète, et devenir maître à son tour. Il peut acquérir la propriété des instruments du travail, des outils, et recevoir directement son salaire du consommateur de ses produits. L'artisan possède dans son travail et dans son habileté les moyens d'élever décemment une famille, de participer aux bienfaits de la vie sociale. En France, l'artisan est citoyen ; il fait partie de la grande nation armée ; il a des rapports de service et de fraternité avec les classes aisées, et le *bourgeois* qui aspire aux grades de la milice citoyenne est obligé de solliciter ses suffrages ; l'artisan n'est pas isolé dans la nation, il compte pour quelque chose, et ses relations s'étendent assez loin en dehors de sa classe.

Chez lui, la misère est une exception, trop fréquente encore il est vrai, mais au moins elle n'est pas son état habituel. Le manque d'emploi (car, bien que son travail soit moins précaire que celui des ouvriers des manufactures, il ne lui est pas encore suffisamment garanti), la perte de la santé et la mauvaise conduite, peuvent le plonger dans la misère. On a remarqué, au grand désavantage des classes laborieuses, que les ouvriers les plus habiles, ceux qui gagnent les salaires les plus élevés, sont trop souvent les plus mauvais sujets de leur

profession, et que leur prodigalité dépasse encore le produit de leur travail ; ou ils dépensent plus ou ils travaillent moins, et de cette manière, ils restent au niveau et quelquefois au dessous des ouvriers les moins avantageusement rétribués. La raison de ce fait, qui est l'argument favori de ceux qui attribuent la misère à la faute des malheureux qui en sont frappés, est trop facile à donner et trop convaincante pour que nous différions de l'exposer. Nous aimons mieux nous condamner à nous répéter plus loin, que de laisser ici sans réponse cette triste objection. La mauvaise conduite des ouvriers qui gagnent de bons salaires n'est pas incurable, car elle tient à une cause qu'il est au pouvoir de la société de faire disparaître. Si les ouvriers habiles dissipent communément le produit de leur travail en grossières jouissances, en ignobles plaisirs, c'est qu'ils ne savent pas encore en faire un meilleur usage. Ils ont les moyens de participer aux avantages de la civilisation, mais il leur manque d'en éprouver les nobles besoins. Une bonne éducation, telle que des esprits généreux la réclament en ce moment pour le peuple d'Angleterre, apprendrait aux artisans habiles à élever leurs habitudes au niveau de leurs ressources ; affranchis du joug de l'ignorance et des plaisirs grossiers, ils n'auraient pas un denier de superflu à donner au vice, lorsque le produit du travail le plus fécond aurait d'avance sa destination prévue et désirée. L'éducation produirait dans cette classe de travailleurs tous les bons effets que s'en promettent, en Angleterre, les amis des réformes. Au bout de deux ou trois générations, la classe des artisans ne serait plus re-

connaissable, et des milliers d'hommes nouveaux, d'enfants régénérés, auraient pris place dans les rangs glorieux de la civilisation; ils rendraient aux nations revivifiées les forces que leur enlève chaque jour la misère (1).

Mais hélas! que la condition des prolétaires du travail mécanique est bien différente! Ici encore nous allons laisser parler les faits, et si ces faits ne convertissent pas les hommes de bonne foi à la vérité, il nous faudra reconnaître avec désespoir que la puissance de l'erreur est invincible.

L'industrie exige, pour remplir les fonctions du travail divisé, des ouvriers à très-bas prix, des ouvriers imparfaits, et là est tout le mal. Il lui faut autour d'elle de nombreuses populations qui se disputent pour vivre des fonctions peu rétribuées, n'exigeant presque aucun apprentissage, pas d'autre habileté que celle de l'habitude, et mettant ainsi ceux qui les exercent dans la plus entière dépendance de toutes les fluctuations du commerce, de tous les caprices de la spéculation. Le plus grand nombre des fonctions industrielles ne constitue point des métiers, mais seulement des services passagers que le premier venu peut rendre; et

(1) Nous sommes heureux de voir l'opinion que nous émettons ici partagée sans restriction par M. Fletcher auteur d'un excellent rapport sur la condition des ouvriers en soie de Coventry, rapport qui est le meilleur livre d'économie sociale que nous ayons encore étudié.

Voyez *Handloom Weavers Inquiry*, PART. IV, p. 197.

cela est si vrai que l'enfant de six ans est rétribué pour l'emploi de son corps dès le premier jour de son entrée dans la manufacture.

Les progrès de l'industrie ont diminué le nombre des métiers indépendants capables de faire vivre décemment la famille de celui qui les exerce. Ainsi, il faut rayer aujourd'hui de la liste des métiers la profession du tisserand, qui était autrefois l'une des branches les plus avantageuses du travail. Les pauvres tisserands à la main, en France comme en Angleterre, sont en ce moment aux dernières convulsions de l'agonie, et leur travail est tellement déprécié, qu'en passant la nuit attachés à leur métier, ils gagnent à peine l'huile de la petite lampe qui les éclaire !

Leur détresse est devenue si grande, surtout dans la fabrication des toiles de coton, qu'elle a sérieusement inquiété le parlement d'Angleterre : une laborieuse enquête a été faite tout récemment afin de constater la véritable situation des tisserands à la main, et de rechercher les remèdes qui peuvent leur être appliqués. Cette enquête, que nous avons étudiée dans toute son étendue, est remplie de faits économiques de la plus haute importance, mais elle ne contient pas un seul remède applicable à la situation désespérée qu'elle constate et qu'elle déplore...

L'enquête sur les tisserands à la main (*Handloom Weavers Inquiry*) embrasse l'Angleterre et l'Écosse, et remplit cinq volumes in-folio. Les commissaires qui l'ont exécutée s'accordent à reconnaître que le tissage du coton à la main, quand il est la seule ressource de l'ou-

vrier, ne peut plus le faire vivre. Les efforts les plus laborieux, soutenus pendant soixante-quatorze heures par semaine, parviennent seuls à maintenir la balance entre une nourriture insuffisante et mourir de faim (*absolute starvation*). Et ce modique salaire, qui n'est souvent que de 7 schellings la semaine pour une famille de cinq à sept personnes, ce salaire qui ne nourrit pas le travailleur, n'est pas même assuré. Les chômages sont plus fréquents que dans aucune autre industrie, et, à la première perturbation économique, le tisserand n'a plus d'ouvrage. Au printemps de 1838, le commissaire Symons rapporte qu'à *Paisley* (1), en Écosse, 756 métiers étaient arrêtés faute d'ouvrage.

Depuis 1816, les salaires ont baissé des deux tiers environ pour tous les genres du tissage de coton à la main. Ainsi le tissage de la mousseline unie, qui produisait à l'ouvrier 19 schellings par semaine en 1816, ne lui produit plus que 7 schellings, et il faut qu'il paie là-dessus le tramage, le loyer du métier et l'éclairage. Remarquons ici en passant que l'enquête constate une diminution correspondante, bien que moins sensible, dans les salaires de plusieurs autres états. Par exemple, les charbonniers, qui gagnaient en 1811 24 schellings par semaine, ne gagnent plus aujourd'hui que 17 schellings (2).

(1) Fabrique de schalls en soie.

(2) *Handloom Weavers Inquiry*, PART. I, *Report from Symons*, p. 13 et 16.

La condition des tisserands en soie est à peu près la même, le tissage des étoffes unies est presque aussi mal rétribué que celui du coton. Les étoffes ouvragées et à dessins, beaucoup plus favorisées sous le rapport du salaire, occupent plus irrégulièrement encore que les étoffes unies; et, selon l'enquête, à *Norwich*, fabrique autrefois privilégiée et où les coalitions d'ouvriers empêchent l'introduction des machines, les tisserands sont sans ouvrage un tiers de l'année (1). A *Spitalfields*, on compte quelquefois, aux époques de crise, jusqu'à 7 à 8,000 métiers inoccupés, et depuis environ trois ans les crises sont permanentes.

Dans le comté de *Sommerset*, sur 204 familles de tisserands examinées, 121 ne gagnaient pas plus de 7 schellings par semaine : avec les frais qui sont à la charge de l'ouvrier, cette somme ne représente pas les aliments nécessaires à deux personnes (2).

L'intelligence et l'imagination des commissaires sont en défaut pour découvrir le moindre remède applicable à cette affreuse détresse : tous s'accordent à dire que la seule chose possible, c'est d'élever l'intelligence et la moralité du peuple par l'éducation, afin de le mettre à même de se sauver tout seul. « Le meilleur remède à cet état de choses, dit l'un des commissaires de l'enquête,

(1) *Handloom Weavers Inquiry*, PART. II, *Report from Mitchell*, p. 341.

(2) *Ibid.* — PART. II. — *Southwest of England.* — *Report from Anthony Austin.*

c'est de faire connaître aux tisserands leur véritable condition, de les avertir qu'ils ne peuvent pas compter sur une occupation constante; que, dans leur industrie, le chômage doit venir après l'emploi, comme le reflux après le flux; ceux qui, malgré cet avertissement, entreront dans cette profession, devront subir les conséquences de leur choix (1)! » Ainsi, un aveu formel, désespérant, de l'impuissance des économistes et des législateurs, voilà la conséquence de l'enquête!

Le moment approche où les tisserands à la main vont complètement disparaître comme classe de travailleurs. Le tissage à la mécanique, après les avoir affamés, les remplacera infailliblement. « On doit prévoir, dit un autre commissaire de l'enquête, que les manufacturiers ne tarderont pas à introduire partout les *power-looms* (métiers mus par la vapeur), graduellement et avec prudence sans doute, pour ne pas renvoyer un trop grand nombre d'hommes à la fois.... *Je n'ose pas dire jusqu'à quel point cela sera un bienfait pour le pays, ni si les hommes libres de prendre d'autres occupations en pourront trouver. L'AGRICULTURE N'A PAS BESOIN D'EUX, NI AUCUNE AUTRE INDUSTRIE NON PLUS!* » Ceci est encore mieux, les pauvres tisserands sont de trop en Angleterre; aucune industrie n'a besoin d'eux; on ne peut pas songer à en faire des colons, ils sont trop affaiblis, trop dégénérés pour cela.... Qu'en faire donc? Les laisser philanthropiquement mourir pour la plus grande gloire des principes de Malthus!

(1) *Handloom Weavers Inquiry*, PART. II, p. 377.

Selon l'excellent rapport de M. Fletcher, auquel nous emprunterons des faits et observations très-curieux dans le chapitre suivant, à Coventry, ville d'industrie florissante, la rivale de St-Étienne pour la fabrication des rubans, telle est l'incertitude du travail et la fréquence des chômages, que, neuf mois d'occupation constante suffiraient à produire tout ce que fabrique cette ville.

Cette curieuse enquête est comme le panégyrique funèbre des tisserands à la main. Comment ne pas regretter la disparition de cette classe de travailleurs des rangs de l'industrie, lorsque l'on apprend par l'enquête, que les tisserands à la main avaient été jusqu'à ce jour les premiers d'entre la classe ouvrière par l'intelligence et la moralité? Possédant des habitudes régulières et décentes qu'ils devaient à la vie de famille, laborieux, avides d'instruction, doués de ce sentiment de respect pour eux-mêmes qui constitue le caractère, les tisserands à la main étaient, pour s'exprimer à la façon anglaise, les *gentlemen* de la classe ouvrière. « Si leurs salaires étaient restés ce qu'ils étaient autrefois, dit M. Symons, ils auraient conservé assurément le caractère intellectuel et moral qui les a distingués si longtemps et qui se perd aujourd'hui! (1) » L'enquête a retrouvé encore des traces nombreuses de cet ancien état de choses, et les commissaires ont remarqué souvent,

(1) *Handloom Weavers Inquiry*, PART. I, *Report from Symons*, p. 24.

parmi des tisserands âgés, une intelligence développée et un noble caractère, qui s'étaient conservés malgré une longue épreuve de la misère. Nous-même, lorsque nous avons visité la ville de Manchester, nous avons été fréquemment surpris du langage des pauvres tisserands. Un surtout, qui n'avait pas plus de quarante ans, nous a donné les renseignements les plus sages sur la situation économique de sa profession. Il était honorablement cité dans l'enquête, et je crois me rappeler que c'est lui qui est l'auteur de cette ingénieuse distinction sur le travail que nous avons citée dans notre introduction (1). Cet

(1) Voyez *Introduction*, p. 51, T. I. Le révérend George Buckland m'avait donné le nom de ce tisserand que nous trouvâmes dans la plus complète misère ; il supportait son sort avec la plus héroïque fermeté, sans se laisser avilir. Je regrette d'avoir perdu la note qui le concernait et qui renfermait son nom. Lorsque nous le visitâmes, il venait de terminer une petite pièce de fantaisie, si fine, si élégamment façonnée, qu'on l'eût prise pour un foulard de soie. Il devait recevoir 10 pences pour la façon : « Cela sera vendu plus de quatre fois autant, me dit-il, et cette énorme différence sera partagée entre le bailleur d'ouvrage qui a fait l'avance du coton, lequel vaut à peine le prix de la façon, et l'élégant marchand de nouveautés qui aura la peine d'étaler l'étoffe et de la vendre ; est-ce juste ? » ajouta-t-il avec un sourire dont je n'oublierai jamais l'expression. Cet homme gagnait, frais de métier, d'huile, de tramage et de parage déduits, 4 schellings par semaine. La conversation de cet homme, dans une chambre nue, en présence de deux petits enfants, d'une

homme quand il était occupé, et il ne l'était pas toujours, gagnait 4 schellings par semaine, les frais déduits! Mais, hélas! les tisserands qui représentent encore l'antique honnêteté de leur classe, deviennent moins nombreux de jour en jour, et les jeunes générations qui sont nées au milieu de l'extrême misère, en ont à la fois les souffrances et les vices. Ce fait est trop important pour que nous ne le confirmions pas ici par une citation. « Sous le rapport de l'intelligence et de la moralité, dit encore M. Symons, les tisserands forment deux classes distinctes, entre lesquelles l'âge peut servir de démarcation presque absolue. La classe âgée conserve encore, malgré l'influence corruptrice de la misère, une grande partie des qualités morales et intellectuelles qui la distinguèrent si long-temps, et d'une façon si remarquable, parmi les autres artisans de l'Empire... La classe jeune, au contraire, est ignorante, dépravée, et elle s'abandonne aux habitudes grossières (1). » N'oublions ni le fait, ni cette précieuse citation : ils nous serviront plus loin de démonstration convaincante, lorsque nous aurons

---

jeune femme modeste qui s'efforçait d'être propre avec des guenilles, cette conversation intelligente, le regard et le sourire qui l'accompagnaient, me firent éprouver une impression semblable à celle qu'on doit éprouver sur le bord d'un abîme, dans lequel les regards se perdent sans en atteindre le fond.

(1) *Handloom Weavers Inquiry*, PART. 1, *Report from Symons*, p. 44.

à étudier les véritables causes de la misère et des vices qui l'accompagnent.

La condition des tisserands à la main en France est à peu près la même qu'en Angleterre; cependant elle est généralement moins extrême. Mais ici, comme de l'autre côté de la Manche, cette industrie est frappée de mort. L'ouvrage de M. Villermé nous fournirait une multitude de faits analogues à ceux de l'enquête anglaise sur les tisserands à la main, pour démontrer que, dans l'industrie du tissage, le travail de l'homme, prolongé pendant quatorze à quinze heures par jour, n'est plus en état de le faire vivre (1).

Voilà donc une classe importante de travailleurs que les progrès de l'industrie ont appauvrie et dégradée, qui n'a participé au mouvement social que pour déchoir : malheureusement elle n'est pas seule, et la majorité des travailleurs industriels ont subi la même loi. Ou leur condition physique, ou leur condition morale, ou toutes les deux à la fois, ont sensiblement baissé sous la pression des lois économiques qui règlent la production et les rapports des producteurs entr'eux : démontrons cette triste et exacte proposition.

Les faits la confirment, et cependant, dans l'état actuel des sciences économiques, elle est un paradoxe : ne serait-ce pas déjà en sa faveur une présomption de vérité ?

Depuis l'ouvrage de Moheau intitulé : *Recherches et*

(4) *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers.* — Villermé, t. I, p. 25-348.

*considérations sur la population de la France (1778)*, tous les économistes ont tenu absolument à prouver que tout allait de bien en mieux pour les classes ouvrières, et qu'elles prenaient une large part à l'amélioration progressive dans le régime économique des nations. M. Villermé, dans le livre précieux auquel nous devons les faits les plus importants que nous possédions sur la population laborieuse en France, n'en excepte formellement que les tisserands; mais, dans la suite de son livre, il en excepte, les uns après les autres à peu près, tous les ouvriers des industries qu'il a étudiées. D'où vient cette inconséquence chez un écrivain à qui la vérité ne faisait pas peur, comme le prouvent presque toutes les pages de son livre? C'est que M. Villermé a pris l'augmentation des besoins chez la classe ouvrière pour l'augmentation des moyens de les satisfaire, les progrès partiels de certaines classes d'artisans, pour le progrès général de la classe laborieuse. Sauf quelques rares exceptions, M. Villermé a trouvé que les salaires de la grande majorité des ouvriers en coton, en laine et en soie, les trois branches principales du travail mécanique, étaient partout incertains et insuffisants; que la moralité de ces ouvriers était généralement corrompue, et que les habitudes de l'industrie en grands ateliers favorisaient la dépravation. L'avantage de manger du pain de froment au lieu du pain de seigle, d'être vêtu de laine au lieu de toile grossière, compense-t-il pour les ouvriers l'incertitude croissante du travail, la destruction des liens de famille, et la dégradation progressive de la moralité?

Nous avons dit que le plus grand mal de l'industrie actuelle était de créer par milliers des travailleurs imparfaits, d'entasser autour d'elle, sans le moindre souci, des populations qui ne possèdent pas d'état régulier, pas de moyens fixes d'existence, qui n'ont pour ainsi dire qu'une profession factice, éphémère, avantageuse aujourd'hui et demain sans emploi. Or, si cela est vrai, cela est-il une amélioration, un progrès?

L'industrie mécanique multiplie les travailleurs inhabiles ; ce sont les travailleurs inhabiles qu'elle recherche de préférence, dont elle encourage surtout la production. Les plus petits enfants sont les bien-venus auprès d'elle ; dès qu'on les lui présente, elle a pour eux du travail et des salaires : elle sait se passer d'ouvriers, il ne lui faut que des apprentis ! Elle a poussé si loin le goût pour le travail des petits enfants, que les législateurs de France et d'Angleterre ont été obligés d'intervenir, et de lui en arracher quelques-uns. Les hommes faits, les véritables ouvriers, sont peu à peu expulsés des manufactures ; ils n'ont plus que les ateliers de construction, les fonctions de mécaniciens, d'artisans supérieurs, dont le nombre est très-borné, et qui demandent des conditions d'apprentissage ou d'habileté que très-peu de travailleurs sont en état de réunir. Les fileurs eux-mêmes, ces aristocrates de l'industrie mécanique, ont déjà presque entièrement disparu : des métiers *self-acting*, marchant tout seuls, avec la surveillance d'un ou deux enfants ou d'une femme, les ont presque partout remplacés. Les manufacturiers n'ont conservé les fileurs que pour les numéros les plus élevés ; pour le

reste, ils ont décomposé les fonctions, et remplacé le travail de l'homme par celui de deux femmes, de quatre enfants, quand ils n'ont pas pu le faire exécuter par une machine nouvelle. A Birmingham, même dans les ateliers où l'on travaille les métaux, il n'y a pas plus d'un homme pour dix femmes ou enfants. A Manchester, dans les manufactures de coton, *il n'y a plus d'hommes*. J'ai vu des ateliers composés de 1,200 à 2,000 ouvriers, tous femmes, jeunes filles ou enfants. Les *power-looms* (j'ai vu jusqu'à 2,000 métiers à tisser mus par la vapeur, battant à la fois dans une seule fabrique) sont exclusivement dirigés par des femmes et des filles : pas un seul homme, pas un seul employé au tissage, une douzaine seulement étaient chargés de la fonction assez difficile d'ourdir les chaînes.

Et, comme je m'étonnais de cette expulsion à peu près complète, un manufacturier me fit observer que c'était la faute des ouvriers s'il n'y avait plus de travail pour eux dans les manufactures. « Ils nous avaient mis, nous et nos capitaux, à la merci de leurs coalitions, de leurs *coups* (strikes); leurs prétentions, tous les jours exagérées, nous empêchaient de vaincre la concurrence étrangère; pour remporter des victoires, il faut une armée disciplinée. L'insubordination de nos ouvriers nous a fait songer à nous passer d'eux; nous avons fait et provoqué tous les efforts d'intelligence imaginables pour remplacer le service des hommes par des instruments plus dociles, et nous en sommes venus à bout. La mécanique a délivré le capital de l'oppression du travail; il n'y a pas jusqu'au chauffeur de nos chau-

dières à vapeur qu'une ingénieuse machine vient de remplacer. Il y a quelque temps, nous avons besoin d'un chauffeur habile, sachant bien mesurer la quantité du combustible sur la quantité d'oxygène que recevait le fourneau, et un bon chauffeur coûtait cher : aujourd'hui une trémie et une machine à broyer le charbon font la besogne beaucoup mieux que le plus habile chauffeur, et un manœuvre nous suffit. Partout où nous employons encore un homme, ce n'est que provisoirement, en attendant qu'on invente pour nous le moyen de remplir sa besogne sans lui. » Ainsi parlent tous les manufacturiers. L'exemple du chauffeur remplacé par un manœuvre, par un homme dont le premier venu peut faire la besogne, explique parfaitement ce que nous voulons dire lorsque nous avançons que l'industrie crée des travailleurs imparfaits.

La loi sur les manufactures votée en Angleterre en 1833, et celle discutée à notre chambre des Pairs dans la dernière session, obligent les chefs de fabrique à envoyer à l'école les enfants qu'ils emploient ; la société voudrait que ces enfants devinssent des hommes utiles, capables de se suffire à eux-mêmes par leur travail, et c'est pour cela qu'elle impose aux manufactures l'obligation de laisser aux enfants le temps de s'instruire. Mais, malgré le vœu social exprimé en loi, les enfants des fabriques sont condamnés à rester éternellement des apprentis. Nous savons quelle éducation morale on reçoit dans les manufactures ; mais, je le demande, quelle éducation industrielle donnent-elles, quel métier y apprend-on ? Que deviennent ces milliers de jeunes tra-

vailleurs, véritables enfants perdus de l'industrie, lorsqu'ils ont atteint l'âge de quinze ans? Il n'y a pas de fonctions pour des hommes, pas de grade supérieur à l'apprentissage, excepté un très-petit nombre de fileurs et d'ourdisseurs, qui sont sans la moindre proportion avec celle des enfants. Encore une fois, que deviennent ces enfants! La loi n'a pas songé à s'en enquérir, et la société n'a pas compris encore les désavantages et les dangers qu'il y a pour elle dans un régime industriel qui occupe les générations de l'avenir à des travaux incapables de les faire vivre, quand elles auront grandi!

Est-ce un progrès réel que ce nombre effrayant de jeunes prolétaires, jetés dans le monde sans profession, et qui ne savent que rattacher des fils de coton, de laine ou de soie? Les résultats du recrutement nous apprennent dans quel état physique ils sortent des fabriques où ils ont passé leur enfance; si nous voulons connaître quelle moralité ils emportent avec eux, adressons-nous à la police correctionnelle, et aux tableaux de la criminalité.

Puisque personne n'a répondu à cette importante question : Quelle destinée industrielle préparent aux enfants les années passées dans les manufactures? nous allons essayer d'y répondre.

Fût-il resté dix ans dans une fabrique, un jeune ouvrier en sort dans la même situation industrielle, ou bien peu s'en faut, que celle dans laquelle il y est entré : il n'a pas de profession. Tout ce qu'il y a gagné, ce sont des habitudes vicieuses et un corps énervé. Lisez le tableau fidèle que M. Villermé a tracé des petits malheu-

reux des fabriques, allez-les voir vous-mêmes, le matin par exemple, lorsqu'ils arrivent aux ateliers de Mulhouse avant le lever du soleil, après une marche de plus d'une heure; parcourez les villes d'industrie, et partout vous rencontrerez des bandes d'enfants « pâles, énervés, lents dans leurs mouvements, tranquilles dans leurs jeux, offrant un extérieur de misère, de souffrance et d'abattement, qui contraste avec le teint fleuri, l'embonpoint, la pétulance, et tous les signes d'une brillante santé, qu'on remarque chez les enfants du même âge, chaque fois que l'on quitte un lieu de manufactures pour entrer dans un canton agricole (1). » Quand la pauvreté de leurs familles ne leur interdirait pas les professions qui exigent un long apprentissage, la faiblesse de leur corps les empêcherait d'exercer celles qui demandent la force d'un homme. Il ne leur reste d'autre ressource que le tissage, et c'est ce qui explique pourquoi le nombre des tisserands persiste à être si élevé, pourquoi tant de mains se disputent un travail ingrat que la nécessité force d'accepter à tout prix. Que l'on s'étonne après cela, en Angleterre et aussi en France, du grand nombre de travailleurs imparfaits, qui se font, pour les rares emplois dont ils sont capables, une si désastreuse concurrence? Ces travailleurs imparfaits, cette masse d'hommes sans moyen d'existence assuré, ce

(1) Voyez Rapport de M. Villermé sur l'état physique et moral des ouvriers. *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. II, dernière série, p. 391.

*caput mortuum* toujours grossissant des villes industrielles, sont les enfants des manufactures devenus hommes, dont l'industrie n'a plus affaire quand elle a pris les années de leur enfance ! Les législatures qui ont voulu protéger les enfants des fabriques ont borné leur sollicitude à fixer pour eux les heures du travail et à les envoyer à l'école ; cette protection, ainsi qu'il est facile de le voir, est tout à fait insuffisante, et, comme le dit M. Senior, elle impose à l'industrie des vexations inutiles. Quand les enfants de fabrique ne travailleraient que six heures par jour et sauraient tous lire et écrire à souhait, ils ne seraient pas moins sans moyen d'existence au sortir d'un apprentissage perpétuel qui ne mène à rien. N'y a-t-il pas là matière à réflexion ? Il semble que le travail des enfants devrait être le commencement et la préparation du travail de l'homme, et que l'industrie de l'enfance devrait selier, par des transitions graduées, à l'industrie de l'âge mûr. Malheureusement cela n'est pas. L'industrie n'emploie que des femmes et des enfants qu'elle retient perpétuellement dans un noviciat sans issue. Il y a des lois qui défendent au propriétaire de couper son blé en herbe, de vendanger sa vigne en fleurs, il n'y en a pas qui défendent à l'industrie d'abuser des générations naissantes, et parce qu'il lui est avantageux d'employer seulement des apprentis, des agents qui se contentent de demi, de quart de ration, on lui laisse le pouvoir de condamner une portion importante de la classe laborieuse à ne jamais gagner de quoi entretenir un homme tout entier !

Les manufactures étant généralement situées dans des

viles populeuses, les adultes mâles, exclus du plus grand nombre d'ateliers, sont réduits à se faire une concurrence acharnée pour les fonctions accessibles au plus grand nombre d'entr'eux. De là vient cet encombrement perpétuel du marché du travail, que l'on déplore sans l'expliquer. Les emplois les plus mal rétribués sont recherchés avec l'empressement du désespoir : à côté d'un métier à tisser qui chôme, il y a deux ou trois malheureux qui attendent. Dans les quartiers pauvres, les logements les plus misérables sont les plus disputés ; on a remarqué à Londres, par exemple, que les maisons périodiquement ravagées par la fièvre ne restaient pas vides un moment, et que des locataires nouveaux prenaient immédiatement la place encore chaude de ceux qui venaient d'être transférés à l'hôpital ou dans le cercueil ; le même fait a lieu dans les dernières fonctions de l'industrie, comme celle du tissage, par exemple ; la misère et l'incapacité, qui est le résultat inévitable d'une enfance passée toute entière dans la fabrique, recrutent les rangs des pauvres tisserands à la main plus vite que la mort ne les décime. C'est donc en vain que vous éclairerez les classes laborieuses sur les dangers de cette profession, si vous laissez subsister la grande cause qui la force de les subir !

Le sujet que nous étudions est tout neuf, et nous sommes bien loin de posséder tous les renseignements qui nous seraient nécessaires pour le traiter complètement ; nous indiquerons toutefois les faits qui manquent à nos démonstrations, afin d'engager à les recueillir. Par exemple, il nous manque une liste exacte

des professions, ou plutôt des semblants de professions exercées par la population la plus misérable. Si nous possédions cette liste, on serait étonné ou peut-être effrayé de trouver un si grand nombre d'hommes sans moyens réguliers d'existence, et, on peut le dire, sans profession autre que celle si énergiquement désignée en Angleterre sous le nom de *Job-work*, métier de Job. Les variétés de cette profession, qui est l'unique ressource de beaucoup plus d'individus qu'on ne le suppose, nous sont à peu près inconnues, mais nous pouvons affirmer qu'elle comprend un très-grand nombre de branches qui s'étendent depuis le travail précaire du manœuvre jusqu'à l'industrie chanceuse du chiffonnier et au vol; combien de misérables n'ont pas d'autres moyens de vivre que trouver ou prendre? Dans la paroisse de Saint-Gilles, à Londres, la majorité des habitants a pour unique métier les petits négoce ambulants, comme la vente des allumettes, comme tuer ou ramasser les chiens et les chats par la ville, le tout joint à la pratique du larcin; à Bethnal-Green, on élève des porcs et surtout des pigeons, et cela constitue une ressource.

On ne sait pas encore jusqu'à quels détails insignifiants est poussée la division du travail dans les foyers peuplés de l'industrie; et si nulle, si chanceuse que soit la fonction, il y a toujours soule pour se la disputer. J'ai la conviction bien arrêtée que le nombre de ces hommes à profession douteuse, qui s'appellent des travailleurs imparfaits, de ceux qui ne peuvent, ne savent ou ne veulent rien faire, va toujours en augmentant dans nos sociétés, et que l'industrie, telle qu'elle est consti-

tuée, favorise énergiquement ce déplorable progrès.

Je sais que sur plusieurs points, et notamment dans le nord de l'Angleterre, l'industrie mécanique semble vouloir émigrer des villes pour s'établir dans les campagnes, et que ce changement, s'il était généralement accompli, exercerait une heureuse influence sur la classe ouvrière, en lui permettant de combiner, selon le vœu de la nature, les travaux agricoles avec ceux de l'industrie ; les hommes chassés des manufactures trouveraient au moins du travail dans les campagnes. Mais pour produire de bons résultats, des avantages durables, ce fait aurait besoin d'être dirigé par quelques idées arrêtées d'avance : si on l'abandonne au hasard, comme tous les faits économiques, le mouvement heureux qui se manifeste n'aboutira qu'à changer les villes de place, et à les promener avec leurs misérables sur toute la surface du pays. D'ailleurs ce ne serait pas en Angleterre qu'on échapperait par ce moyen aux inconvénients du régime manufacturier, car la Grande-Bretagne toute entière n'est plus qu'une vaste manufacture. La culture du sol elle-même y est soumise aux lois et à tous les inconvénients de l'industrie.

Nous emprunterons encore un fait social à l'enquête anglaise sur les tisserands à la main. M. Symons, chargé d'étudier la condition des mêmes ouvriers en d'autres pays, a reconnu que partout où le tissage était combiné avec d'autres travaux, la condition du tisserand était bonne, et que des familles régulières pouvaient vivre dans cette demi-aisance qui est la félicité des peuples. En Suisse et surtout en Autriche, les tisserands à la main

forment une classe distinguée parmi la population laborieuse, et la misère y est à peu près inconnue. Le savant commissaire pouvait ajouter que beaucoup de tisserands de Manchester se rappellent encore le temps où un travail bien rétribué faisait d'eux les ouvriers les plus intelligents et les plus sages des trois-royaumes.



## CHAPITRE VII.

### RAPPORTS DES OUVRIERS AVEC LES MAÎTRES.

La révolution industrielle dont nous venons d'étudier quelques effets a complètement changé, ou plutôt détruit, les rapports qui unissaient le travailleur à celui qui l'employait. Autrefois, dans le temps où florissaient les métiers manuels, l'industrie était gouvernée par une hiérarchie légitime, acceptée et respectée également des ouvriers et des maîtres : le *maître* était le chef du travail; au dessous de lui venaient les *compagnons*, travailleurs accomplis qui attendaient le moment de conquérir le grade supérieur de la maîtrise; et si ce grade eût été seulement le prix de l'habileté, s'il n'eût fallu pour l'obtenir qu'exécuter un *chef-d'œuvre* imposé par

les experts du métier, nous n'aurions plus pour sortir du désordre industriel où nous sommes plongés, qu'à emprunter au passé l'organisation du travail. Le *compagnon* était, comme l'indique le titre, le camarade du *maître*, son égal en destinée et en espérances. Des rapports continuels de fraternité et d'habitude unissaient ces deux agents du travail, qui, le plus souvent, travaillaient côte à côte en chantant les mêmes chansons. Quand l'ouvrier ne faisait pas partie de la famille du maître, il était du moins admis à sa table à l'époque des grandes fêtes, particulièrement à la fête du métier; la religion favorisait ce rapprochement et entretenait au fond des âmes le sentiment de l'égalité. Chose étrange! dans ce temps où les nations étaient divisées en deux castes que rien ne pouvait rapprocher, en nobles et en vilains, il y avait beaucoup plus d'égalité parmi les classes qui concourent à la production, qu'il n'en existe aujourd'hui où pourtant l'égalité est le premier article de la loi fondamentale du pays! Contradiction désolante! Au moment où l'inégalité est détruite dans l'ordre politique et civil, la voilà qui renaît, et en fait et en droit, avec une puissance qu'elle n'avait jamais eue, dans l'ordre nouveau de l'industrie!

La boutique des anciens métiers avait encore l'avantage d'être une école : le maître et le compagnon enseignaient à l'apprenti le travail qui fait vivre, et là s'établissaient encore entre les travailleurs des rapports d'amitié et de reconnaissance. Je sais comme tout le monde qu'il y avait dans cette antique organisation du travail, des abus qui ont légitimé sa destruction, et beau-

coup de choses qui ne pouvaient pas convenir à la nouvelle industrie ; mais ce que je sais aussi, et ce qui est en droit d'inspirer des regrets, c'est qu'il y avait *organisation*, c'est que la boutique des métiers était plus saine au corps et à l'âme du travailleur que nos manufactures, c'est enfin que les habitudes et le caractère des ouvriers des grandes villes ont sensiblement baissé depuis l'application du régime nouveau, et que le moment est venu de les relever, si l'on veut prévenir une ruine irréparable !

Aujourd'hui la famille industrielle est dissoute. Dans les grandes manufactures, où va s'engloutir la majorité des travailleurs, il n'y a ni apprentis, ni compagnons, ni maîtres ; il n'y a que des salariés et des administrateurs de capitaux. Du point de vue du capital, l'ouvrier n'est qu'un agent de production, que rien ne distingue des agents mécaniques ; le but est la production la plus abondante et la moins coûteuse ; que les moyens soient des hommes ou des machines, peu importe au chef de manufacture, il doit employer tous les efforts de son intelligence pour que ces moyens fassent le plus de besogne au meilleur marché possible, et, s'il s'endort un moment, la concurrence du chef de manufacture voisin, celle de tous les entrepreneurs du même travail, le forcera bientôt à rivaliser avec eux pour réduire les frais de la production. En divisant à l'infini les fonctions industrielles, on trouvera le moyen de faire faire à des femmes et à des enfants la besogne qui exigeait auparavant un travailleur accompli : et si la substitution de troupeaux de petits enfants à l'ouvrier adulte est funeste

à la société, qu'elle attaque dans les sources mêmes de la vie, l'administrateur de capitaux n'en doit avoir aucun souci; il ne s'en aperçoit même pas, car il juge les choses du point de vue de son intérêt, qui exige le remplacement des travailleurs adultes par des fractions d'ouvriers correspondantes à l'extrême division du travail. Le chef de manufacture est libre envers la société comme envers ceux qu'il emploie. Il ne tient à ses ouvriers par aucun lien moral; aucune réciprocité de service et de devoirs ne l'unit à eux. Il ne les considère jamais qu'en masse, confondus avec une foule d'autres objets, sous le titre de frais de production, et il s'habitue nécessairement à les traiter dans son esprit comme la matière résistante qu'il faut dompter incessamment pour en obtenir davantage. Nous faisons appel ici à la sincérité de tous les hommes engagés dans l'exploitation de l'industrie manufacturière : ils avoueront qu'ils ont besoin d'une certaine philanthropie, de quelque sollicitation du cœur, pour s'inquiéter réellement de la situation de leurs nombreux ouvriers; qu'ils ne les connaissent pas, et qu'il ne leur est jamais venu à la pensée qu'ils leur devaient autre chose que le salaire de la journée présente. L'ouvrier est devenu si peu de chose dans la grande industrie mécanique, son habileté et son intelligence ont si peu d'importance en présence des merveilleux engins qu'il dirige souvent sans les comprendre, qu'on ne lui attribue jamais la moindre part dans la prospérité de l'industrie : on se félicitera de l'activité du commerce, de la facilité des débouchés, de la sûreté des transactions; il est rare que l'on se croie tenu à de la reconnaissance envers les

agents humains de la production : a-t-on de la reconnaissance pour une machine parce qu'elle fonctionne avec précision et à peu de frais ?

Les salariés des fabriques n'ont aucune obligation, aucun devoir, les uns envers les autres, c'est-à-dire, qu'il n'existe pas de lien moral entr'eux. Ils sont entassés dans les mêmes ateliers, les corps se touchent et le tapage des métiers, l'attention physique qu'exige la surveillance des machines, isolent les esprits. Il n'y a parmi eux ni ouvriers, ni apprentis : il y a une foule, il n'y a pas de troupe organisée, de compagnie industrielle. Les passions seules profitent de ce rassemblement d'enfants et d'adolescents des deux sexes.

Les ouvriers sont aussi libres de devoirs envers leurs maîtres que ceux-ci le sont envers eux : ils les considèrent comme des hommes d'une classe différente, opposée et même ennemie. Ils attribuent à la cupidité des maîtres les maux qu'ils se font eux-mêmes par la concurrence de leurs bras surabondants, et ceux que la fatalité des lois économiques leur inflige. Dans les pays les plus avancés, ils regardent la misère comme une oppression, et l'idée de recourir à la force pour s'en affranchir leur est déjà venue. Isolés de la nation, mis en dehors de la communauté sociale et politique, seuls avec leurs besoins et leurs misères, ils s'agitent pour sortir de cette effrayante solitude, et, comme les barbares auxquels on les a comparés, ils méditent peut-être une invasion !

Il ne s'écoule pas un seul jour sans qu'on entende parler de coalitions d'ouvriers pour obtenir la hausse ou prévenir la baisse des salaires : il y a deux mois à peine

qu'une coalition universelle suspendait le travail de presque toutes les industries et menaçait la tranquillité de la capitale de la France. Un grand nombre de mutins sont arrêtés à chaque coalition, les tribunaux appliquent avec une sévérité de plus en plus grande les lois qui protègent ce qu'on appelle la liberté de l'industrie, et le monde se rendort avec une entière sécurité, persuadé, sur la foi des journaux, que tout est rentré dans l'ordre : force est restée à la loi ! Telle est la conclusion de toutes les émeutes industrielles, depuis les sanglantes journées de Lyon, deux fois répétées en moins de dix ans, jusqu'à la grande agitation qui a *mis en Grève* (1), au mois d'août dernier, tous les ouvriers de Paris. On sait que, dans toutes les branches du travail, il règne entre les ouvriers et les entrepreneurs une hostilité sourde qui éclate à la plus simple occasion, et chaque fois avec une violence redoublée.

L'Angleterre, le pays de la grande industrie, est aussi le pays de la guerre sociale qui se manifeste par les coalitions et, dans ces deux dernières années, par l'Union des chartistes. Le chartisme a été écrasé, chaque fois qu'il s'est montré, sous la baguette des constables et le sabre des dragons, mais, quoique vaincu, il n'en menace pas moins la société britannique d'un danger permanent qui grossit chaque jour. Le gouvernement a

---

(1) Les ouvriers de Paris désignent sous l'expression *faire Grève*, *se mettre en Grève*, la suspension volontaire du travail par suite de coalition.

facilement raison des chartistes quand ils mettent le feu aux maisons, mais il ne voit pas sans indifférence les rapides progrès que fait dans les classes inférieures l'esprit de révolte et de haine dont le chartisme est l'expression.

Au moment où nous écrivons, la désaffection, la séparation des deux classes, les ouvriers et les capitalistes, sont portées au plus haut point en Angleterre : c'est, de l'aveu de tous les hommes qui ont jeté les yeux sur cet état de choses, une véritable *sécession*, et comme une préparation à la guerre civile; et les troubles qui tourmentent perpétuellement l'industrie des villes manufacturières mériteraient d'avoir leur histoire.

L'habitude qu'ont en ce pays les ouvriers, de s'associer pour se secourir mutuellement, et surtout pour subvenir en commun aux frais de leur sépulture, est devenue une arme dangereuse contre le système manufacturier et presque une coalition perpétuelle : les *sociétés amicales* ne sont le plus souvent aujourd'hui que la caisse mutuelle des coalitions.

Toutes les industries sont organisées pour la guerre ; chacune a son *union* d'ouvriers, qui est perpétuellement en dispute avec les maîtres pour l'élévation ou le maintien des salaires, et qui, lorsque le refus de travail ne suffit pas, a recours aux violences, aux menaces de mort, pour intimider les chefs d'industrie. Le plus grand motif qui a déterminé le parlement britannique à consentir à la création d'une police générale, a été la nécessité de protéger la propriété manufacturière contre les attaques des ouvriers.

En 1834, les tailleurs de Londres donnent le signal d'une vaste coalition dans laquelle ils veulent faire entrer tous les métiers du royaume : les tailleurs soutinrent leur coalition jusqu'aux dernières extrémités et ils ne cédèrent qu'après l'épuisement de toutes les caisses de secours (1).

On demande dans une enquête à un maître bottier et cordonnier de Londres : « Vos ouvriers vous tourmentent-ils beaucoup par leurs coalitions? — Je ne suis pas maître dans ma boutique, répond le maître, ils me rendent l'esclave de leurs règlements. — Ces hommes vous font donc la loi? — Mais certainement ils me la font. Ils tiennent le *meeting* de leur Union, et ils fixent leurs prix; puis un ou deux viennent dans ma boutique et me présentent un morceau de papier en disant : — Monsieur, voici les règles que nous avons arrêtées. Je vois tout de suite ce que c'est : ils ont élevé le prix. — Mais, leur dis-je, je ne peux pas payer de tels salaires, le métier ne le permet pas. — Très-bien, disent-ils, vous prendrez votre temps pour réfléchir, nous ne pouvons pas travailler à moins. Et ils s'en vont; et si je ne cède pas, il m'est impossible de trouver un ouvrier qui veuille travailler pour moi. Ils ne valent pas mieux les uns que les autres (2). »

A *Norwich*, la plus ancienne ville manufacturière de

(1) Voyez *Handloom Weavers Inquiry*, PART. II. — *Report of M. Mitchell (Wages in the metropolis)*, p. 281.

(2) *Ibid.*, p. 281-282.

la Grande-Bretagne, l'émeute est permanente, au point que, selon le dire de l'*alderman* Athow, les ouvriers finiront par bannir l'industrie hors de cette ville.... « J'ai essayé, dit-il, d'abaisser la liste des prix, et, pour cela, ils ont brisé mes fenêtres. » Les coalitions des ouvriers de Norwich sont si puissantes qu'elles ont empêché jusqu'à présent l'établissement des machines. La violence de ces coalitions est telle que pas un chef de manufacture n'a osé encore introduire le travail mécanique dans ses ateliers. Les ouvriers de Norwich forment un corps parfaitement organisé, qui a ses représentants et un véritable conseil exécutif, dont la fabrique entière doit subir les lois (1).

A Coventry, grande fabrique de rubans, les ouvriers ont arrêté avec les maîtres des listes de salaires qui sont le sujet de perpétuelles disputes. Les ouvriers sont toujours pour le maintien des anciennes listes, les manufacturiers pour l'adoption de listes réduites, et plus d'une fois la violence est intervenue dans ces discussions. On s'adresse au parlement pour obtenir une loi de *minimum* des salaires, et l'on réclame l'application de la charte obtenue par les ouvriers en soie de Spitalfield pour fixer les salaires, charte aujourd'hui abandonnée : c'était un traité de paix négocié par le parlement entre les ouvriers et les maîtres, que la guerre industrielle a brisé. Rien de plus curieux à étudier que ces disputes pour les

(1) Voyez *Handloom Weavers Inquiry*, PART. II. — *Report of M. Mitchell (Wages in the metropolis)*, p. 336-342.

salaires, dans lesquelles les délégués des ouvriers jouent un rôle très-important. On les voit discuter avec le comité des manufacturiers et porter devant les magistrats, et jusque devant la Chambre des communes, leurs griefs industriels. Les tisserands de Coventry tiennent des *meetings*, véritable parlement des classes laborieuses, où l'on débat les propositions des maîtres, et où l'on arrête en commun des décisions. M. Fletcher, dans son excellent rapport sur l'industrie de Coventry, a exposé l'histoire parlementaire de ces curieux débats (1). En 1831, la populace ameutée attaque une manufacture où l'on voulait essayer le tissage des rubans à la mécanique, et y met le feu. On arrête de nouvelles listes de salaires qui sont violées au bout de quelques mois. Le maire de la ville est obligé de convoquer un meeting général pour apaiser les différends élevés entre les maîtres et leurs ouvriers et maintenir la paix de la cité. En 1835, l'industrie se montrant prospère, les ouvriers exigent le rétablissement des listes de salaires, que la crise immédiate de 1836 fait abandonner. En 1838, on veut imposer aux ouvriers une réduction de six deniers sur la pièce de ruban; les ouvriers s'y opposent, ils se coalisent, les maîtres cèdent, mais un mois après ils forcent d'accepter la réduction : les souffrances que les ouvriers avaient subies dans la dernière coalition les empêchent de résister cette fois. Qu'est-ce que ces disputes interminables, ac-

(1) *Handloom Weavers Inquiry*, PART. IV. — *Report of M. Fletcher*, p. 198-240.

compagnées de violence, sinon de l'anarchie? Ne sont-ce pas là les symptômes menaçants d'une guerre terrible prochaine, dont il faut se hâter de prévenir l'explosion (1)! Et quand on songe que la politique souffle incessamment le feu sur les esprits déjà si disposés à s'enflammer, ne doit-on pas redouter une conflagration prochaine?

« La désaffection et les plus sauvages théories règnent parmi les classes laborieuses, dit M. Fletcher, non seulement ici (à Coventry), mais dans une grande partie de l'Angleterre; les révolutions de l'industrie moderne ont malheureusement séparé les classes qui nourrissent l'une contre l'autre une véritable animosité (2). » M. Fletcher apprécie parfaitement plus loin l'influence que ces grands changements industriels ont exercée sur les populations laborieuses, et il pense qu'il faut se hâter de les placer dans une condition telle qu'elles puissent subir cette nouvelle influence sans inconvénient pour elles, sans danger pour la société. Selon lui, le développement de l'intelligence et de la moralité dans le peuple par un bon système d'éducation, est le seul moyen praticable de relever sa condition physique, et de le soustraire à l'action dévastatrice d'une misère et d'une démoralisation qui augmentent chaque jour. Lorsque le peuple aura reçu la réhabilitation de l'intelligence et de la moralité, les

(1) Voyez *History of the middle and working classes*, by John Wade, 1834, p. 109.

(2) *Report of M. Fletcher*, p. 188.

liens qui devraient l'unir aux autres classes de la société se renoueront d'eux-mêmes, et la communauté reconnaîtra avec plaisir comme des membres dignes d'elle les travailleurs régénérés. Les portes de la cité, et même celles de la grande société politique, pourront leur être ouvertes, sans qu'on ait plus à craindre que l'ennemi s'y introduise avec eux. Nous citerons encore du rapport de M. Fletcher quelques phrases dans lesquelles il apprécie, tout à fait dans le même sens que nous, les changements introduits par la nouvelle industrie dans le régime intérieur des nations.

« La population de la Grande-Bretagne ne se compose plus de paysans clair-semés sur le sol et de bourgeois enfermés dans des murs; elle a été récemment soumise à un vaste remaniement industriel qui l'a classée par masses; celles qui sont engagées dans les occupations manufacturières sont mises en contact étroit, et soumises à des tentations, à des excitations, qui exigent une intelligence plus élevée que celle qu'elles ont possédée jusqu'ici, devenue indispensable aujourd'hui à leur bien-être et à la paix de la société. Elles sont rassemblées sur un petit nombre de points, capables de se coaliser, ignorantes et profondément dépravées; elles ont pris en haine la société toute entière, et les émeutes politiques, de locales qu'elles étaient, sont devenues nationales (1). »

A Dieu ne plaise que nous médisions de la liberté; mais la liberté ne peut-elle exister autrement qu'à la

---

(1) *Report of M. Fletcher*, p. 172.

condition de cet effroyable *laisser-faire* qui arme les ouvriers de violence contre les maîtres, et les maîtres de ruse et d'indifférence contre les ouvriers? N'y a-t-il pas d'autre liberté possible en industrie que cette liberté désordonnée que l'antique Saturne accordait pour un jour aux esclaves?

La paix est la loi du travail, et, nous l'avons prouvé, le travail est troublé sans cesse par des guerres intestines : il est vrai que jusqu'à ce jour c'est toujours le même parti qui est vaincu ; mais est-ce une position bien assurée que celle qui ne peut se conserver qu'en achetant chaque jour de durée par une nouvelle victoire?

Si les quelques faits qui précèdent et que nous avons les moyens de multiplier à l'infini, ont pour le lecteur le même sens qu'ils ont pour nous, nous sommes en droit de conclure que les nations sont arrivées, de progrès en progrès, au dernier degré de la désorganisation et de l'anarchie dans le régime du travail. Il n'y a que deux moyens de sortir d'une situation pareille : ou l'oppression complète des classes laborieuses mutinées, que l'on réduirait par la force à subir sans résistance toutes les extrémités auxquelles les fluctuations de l'industrie et les lois de la concurrence des capitaux et des bras les condamnent, ou le rétablissement de la concorde dans la famille industrielle, au moyen d'une organisation intelligente des forces qui se font aujourd'hui la guerre. Nous croyons que cette solution est possible, et nous essaierons d'en dégager bientôt quelques termes des éléments où ils sont contenus. Que les esprits qui se sentent le courage et la force de venir au secours du monde

en péril entreprennent sérieusement cette tâche de salut public, et les sociétés malades n'auront plus qu'à vouloir pour être guéries. La première solution, qui consiste à ramener les classes laborieuses à la condition du servage, est de tout point impraticable, et la société assez téméraire pour la tenter se condamnerait volontairement à mourir.

L'étude des causes de la misère et des autres phénomènes qui l'accompagnent va nous mettre sur la voie de la solution pacifique qu'exige impérieusement et qu'attend, avec une impatience agitée, le sphinx à la redoutable énigme, qui nous barre en ce moment la route de l'avenir.



## LIVRE III.



### CHAPITRE PREMIER.

#### DES CAUSES DE LA MISÈRE.

Nous voici arrivés à la partie la plus importante de notre travail ; sans doute, il est du plus haut intérêt pour nous de savoir ce qu'est la misère, de connaître son étendue, la marche de son développement, mais il nous importe bien plus encore de savoir quelles sont les causes de ce triste phénomène qui semble apparaître tout exprès chez les nations les plus fières de leurs progrès, pour humilier leur sagesse et confondre leur orgueil. La misère défie à la fois le sentiment et la raison. La charité chrétienne la plus ardente, la charité publique la plus intéressée, ne sont pas seulement insuffisantes à la soulager efficacement, elles agissent sur elle comme

cause indirecte, elles l'augmentent au lieu d'en diminuer l'étendue ! Les intentions les plus généreuses de la raison politique ont été aussi impuissantes pour en arrêter l'action que la charité pour en adoucir les effets : la misère brave tous les efforts, ceux du cœur comme ceux de la raison, et elle poursuit d'un pas triomphant ses désastreux progrès.

Nous diviserons les causes de la misère en deux classes : les causes générales et permanentes ; les causes particulières et accidentelles.

La misère n'est pas un accident et comme une exception dans nos sociétés. Trop heureux les gouvernements et les peuples si ce n'était qu'un fléau passager qui s'en va après avoir frappé ; trop heureux encore s'il ne revenait périodiquement qu'à de lointains intervalles ! Mais nous croyons avoir démontré que la misère est un fait général et permanent dans les sociétés où nous l'avons étudiée, et qu'elle fait partie, pour ainsi dire intégrante, de la civilisation, puisqu'elle apparaît et se développe avec elle : la misère, c'est la pauvreté en civilisation, mille fois plus douloureuse pour ceux qui l'éprouvent, mille fois plus dangereuse pour les sociétés qui la recèlent, que la pauvreté la plus extrême, fût-elle même poussée jusqu'à la nécessité de mourir, si elle n'a pas conscience d'elle-même !

Nous n'avons pas besoin de prouver ici quelle importance a pour nous l'étude des causes qui communiquent aux nations civilisées cette lèpre envahissante, qui finirait par devenir mortelle, si on ne venait pas à bout d'arrêter ses progrès. Il ne s'agit pas ici de recherches de curiosité ; il

s'agit d'une question de vie et de mort pour les nations. S'il était vrai que le paupérisme fût nécessairement inhérent à la constitution des sociétés, on n'aurait pas besoin d'être prophète pour prédire avec assurance le moment de leur chute.

Nous ne dirons pas avec Barrère, *que les malheureux sont les puissances de la terre, qu'ils ont droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent*; les déclamations et les flatteries de la démagogie sont aussi loin de nous que l'optimisme cruel du petit nombre de riches parfaitement contents des choses de ce monde. Mais nous pensons que les nations les plus avancées en progrès économiques sont arrivées au point où, sous peine de décadence et de perpétuels dangers, il leur faut opposer à l'action du paupérisme une résistance assez forte au moins pour l'empêcher d'avancer encore. Les moyens employés par la charité sont tout à fait insuffisants et même funestes, l'expérience l'a prouvé; il faut donc recourir aux armes que peuvent fournir l'intelligence et la raison pratique. Pour cela, il faut connaître exactement les causes réelles, officielles ou seulement occasionnelles de la misère.

Qui n'a pas remarqué avec étonnement dans Adam Smith ces profondes pensées sur l'avenir économique des sociétés? Selon ce grand homme qui avait ici l'intuition du génie, le travail ou la production de la richesse ne profite à la grande masse des nations que dans la période où elles débutent dans la carrière de l'industrie, lorsque la demande toujours croissante du travail maintient les salaires à un taux supérieur à la

dépense que nécessitent les besoins du travailleur. L'aisance du peuple, dit-il, n'est pas en raison directe de la richesse mais bien du mouvement progressif auquel obéit la production de cette richesse. L'Angleterre est incomparablement plus riche que l'Amérique du nord, et pourtant c'est dans ce dernier pays que la condition du travailleur est préférable, que les salaires sont plus élevés (1). Quand le mouvement de la richesse est stationnaire, et que la production suspend son activité progressive, alors la condition des basses classes devient gênée, et les salaires ne tardent pas à tomber bientôt au niveau des plus indispensables besoins. La demande du travail est moins grande, et le travail est plus offert. La population, devenue surabondante ou du moins très-pressée pendant l'époque de progrès, établit entre les ouvriers une concurrence désastreuse qui, jointe à celle que se font les possesseurs de capitaux, réduit peu à peu les travailleurs salariés à l'état de misère. Et il se pourrait que le pays où se manifesteraient ces tristes phénomènes possédât une immense richesse. Que serait-ce maintenant si la production passait de l'état stationnaire à la décadence? Alors on pourrait prédire assurément la fin des sociétés opulentes, où l'armée de l'industrie ne trouverait plus qu'un travail incertain et des salaires insuffisants. Ce danger n'est pas un danger chimérique. Sans aller jusqu'en Chine (2) pour en signaler l'approche,

(1) *An Inquiry into the causes of wealth*, 1<sup>er</sup> L., CH. VIII.

(2) Adam Smith prend exemple de la Chine pour dé-

il nous semble que l'Angleterre est bien près du moment où elle devra le redouter. Quelle situation pour un peuple que celle où il ne peut subsister qu'à la condition de remporter tous les jours une victoire? Et telle est la situation de l'Angleterre, car sa prospérité économique est un état violent, un état de guerre avec les producteurs de l'Angleterre elle-même, et avec le monde. Espérons qu'au moment où le danger social se manifestera, on aura assez d'intelligence et de résolution pour le conjurer!

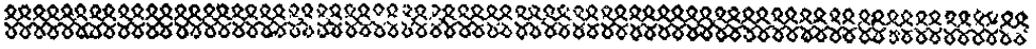
Ainsi, d'après Adam Smith, le mouvement économique tourne dans un cercle vicieux. Il est évident qu'il ne peut pas soutenir éternellement la marche rapide qu'il suivait en Amérique à la fin du dernier siècle; on ne produit pas pour produire. « Les produits sont faits pour l'homme, comme l'a dit M. Droz, et non pas l'homme pour les produits. » Or, dans le système où est engagée l'Angleterre, produire est le but et la préoccupation exclusifs. Si nous nous rappelons la condition dans laquelle se trouvent les travailleurs anglais, et ceux de l'agriculture et aussi ceux de l'industrie, ne serons-nous pas forcés de reconnaître que l'Angleterre est déjà arrivée à la seconde période, à celle où la richesse la plus extrême se rencontre à côté de la plus extrême misère?

montrer la décadence économique d'un peuple par suite d'une prospérité matérielle arrivée à son comble, et qui ne peut plus s'accroître. Adam Smith ne croyait donc pas, comme ses disciples, aux progrès indéfinis de la production!

Le progrès est la foi et la consolation de notre temps. Mais conçoit-on que la production puisse être sans limites et qu'elle s'accroisse sans cesse? Dans cet ordre de faits le progrès continu est impossible; il y a un équilibre matériel qu'on ne peut dépasser. Qu'on en recule le moment aussi long-temps qu'on voudra, il faudra nécessairement y arriver, et alors commencera, pour les classes inférieures, cette période difficile qu'Adam Smith a prévue.

Il répugne à notre raison de penser que la condition économique du peuple chinois soit l'avenir qui attend les peuples modernes, les peuples chrétiens. S'il était vrai qu'il y eût dans le régime économique actuel des causes qui nous poussent fatalement à un tel avenir, ne serait-il pas de la dernière importance d'étudier et de reconnaître ces causes, afin de leur substituer, si cela est possible, des forces plus intelligentes, des principes meilleurs?

L'examen des causes du paupérisme nous apprendra peut-être quelque chose sur cette intéressante question.



## CHAPITRE II.

### DES CAUSES GÉNÉRALES DE LA MISÈRE. — CAUSES HISTORIQUES.

S'il est vrai que la misère est un fait général et permanent, les causes de la misère doivent être générales et permanentes comme l'effet qu'elles produisent. Les causes particulières que nous étudierons plus loin ne suffiraient pas pour expliquer un phénomène aussi immense que le paupérisme anglais, par exemple. Il y a dans l'existence et dans le développement de la misère quelque chose que l'on ne peut pas attribuer seulement aux vices du pauvre, ni à la cupidité des riches : à moins que ce fait n'ait sa source unique dans la nature même de l'homme, il faut la chercher au dehors, dans l'histoire, dans les institutions politiques et économiques ; les individus et les différentes classes composant les so-

ciétés ne peuvent pas être exclusivement responsables d'une pareille calamité, qui frappe le corps social tout entier, aussi bien les riches que les pauvres, les capitalistes que les travailleurs, comme il nous sera facile de le démontrer.

Examinons d'abord quelle est la part du passé dans l'existence et dans le développement de la misère.

Le présent ne s'explique pas par lui-même : les sociétés, comme les individus, portent dans leur présent et dans leur avenir les conséquences de leur conduite passée. Les institutions humaines, bonnes ou mauvaises, n'agissent pas seulement dans le temps qui leur est soumis ; long-temps après qu'elles ne sont plus, elles exercent encore une action puissante sur les sociétés où elles ont existé. Les faits historiques eux-mêmes ne bornent pas leurs effets au moment où ils apparaissent ; il y en a qui, comme le fait de la conquête, projettent au loin leur influence sur tout le développement postérieur des nations qui l'ont subi. Le mouvement dure long-temps après l'impulsion qui l'a produit, l'écho après le son qui l'a éveillé. L'esclavage et le servage sont heureusement détruits depuis des siècles ; et cependant nous croyons reconnaître encore dans nos sociétés la trace que ces institutions barbares y ont laissée.

Il fut un temps où l'homme était la propriété de l'homme, où l'espèce humaine était partagée en maîtres et en esclaves. Le travail imposé par la force portait alors la flétrissure qui accompagne la servitude. L'agriculture seule était quelquefois exercée par des mains libres, et pour cela elle était honorée ; toute fonction

industrielle, tout travail domestique, étaient accomplis par des esclaves; aussi les arts manuels étaient réputés vils et infâmants, indignes de l'homme et du citoyen, qui ne devait manier que les instruments de l'agriculture et les armes. Il nous serait facile de citer de nombreux témoignages du mépris que les anciens avaient pour les métiers les plus utiles, pour toutes les professions de l'industrie. L'homme libre qui les exerce est indigne du titre de citoyen, et il mérite d'être assimilé aux esclaves. Xénophon, au chapitre VI des *Économiques*, nous donne les raisons de cet universel mépris. C'est, dit-il, que les métiers manuels, dits *τεχναι βαναυσικαί* nuisent au corps et dégradent l'âme de ceux qui les exercent. Aussi c'est pour cela que les dieux, dans leur bienveillante sagesse, ont donné des esclaves aux hommes qu'ils préfèrent, afin qu'ils fussent intelligents et beaux. Cette raison est malheureusement excusable, et, chez nous, qui possédons la religion de l'égalité et de la justice, le travail n'est pas encore purifié à nos yeux de cette antique souillure; glorieusement réhabilité en principe, il ne l'est pas toujours en fait : nous n'avons pas grande considération encore pour les martyrs de l'industrie dont le travail déforme et affaiblit le corps!

Des faits de même nature, mais plus rapprochés de nous, se sont reproduits dans la barbarie d'où notre civilisation est née. Là aussi le travail était une peine et un opprobre, l'oisiveté et l'ignorance un signe de noblesse. Grâce à nos pères, le travail est émancipé, il a conquis à force d'intelligence et de courage ses lettres de noblesse; il est devenu un droit sacré, aussi positif,

aussi respecté que les droits fondés sur la conquête et transmis par le sang. L'économie politique a vu dans le travail la source de toute richesse (1); la philosophie, la source de tous les droits. Mais on sait que les principes devancent toujours de fort loin les faits et surtout les mœurs. Qui affirmera que, dans nos sociétés, le travail ait la part de considération et de bien-être que lui promettent les généreux principes que tous nous professons aujourd'hui? A combien de signes ne reconnait-on pas encore que nous sommes les enfants d'une société qui méprisa le travail pendant des siècles? Sur quoi mesurons-nous la considération que nous accordons aux différentes professions sociales? Est-ce sur leur utilité ou sur l'intelligence qu'elles supposent? Pas toujours; et nous honorons avant tout celles qui se rapprochent le plus d'une vie de loisir et d'élégance.

L'échelle sociale est rude à monter; il faut de longs siècles pour qu'une classe infime et opprimée parvienne à en franchir quelques degrés. Les esclaves antiques, propriété absolue du maître, deviennent dans la barbarie serfs et vassaux, esclaves de la terre au lieu d'être esclaves de l'homme, et, après une suite de transformations, les voici aujourd'hui libres envers les hommes, mais dépendants des choses, esclaves des besoins du corps, soumis forcément à des fatigues plus longues et aussi pénibles que celles de l'esclave, et de plus à l'incertitude de l'existence, aux chances de l'industrie, qui

---

(1) Adam Smith. — *Richesse des Nations*, LIV. I.

peut leur refuser demain la nourriture qu'elle leur avait donnée hier. Mais de quels maux ne consolerait pas la liberté ! Les ressemblances matérielles du prolétaire à l'esclave fussent-elles encore plus grandes, les deux conditions sont séparées par une distance infinie qui ne permet plus moralement aucune comparaison.

Les prolétaires, qui n'ont d'autre moyen d'existence que leurs salaires, descendent historiquement des serfs féodaux, comme ceux-ci descendaient historiquement des anciens esclaves. Leur condition sociale est la conséquence d'un état de choses bien antérieur, dont ils ont forcément reçu le legs funeste de la pauvreté. Le paupérisme apparaît précisément au moment où le servage est aboli, et le remplace partout. Nous allons voir que le paupérisme correspond à la civilisation comme le servage correspondait à la féodalité. Nous empruntons à l'*État des pauvres* de sir Morton Eden un morceau curieux qui nous dispensera de prouver la substitution directe et équivalente du paupérisme au servage. Voici comme cet historien raconte l'origine du paupérisme :

« J'attribue, dit-il, l'apparition d'une nouvelle classe d'hommes, désignés désormais sous le nom de *pauvres* dans la législature, à l'introduction des manufactures et à l'émancipation qui en fut la conséquence. Les maîtres affranchirent alors leurs serfs, et beaucoup prirent la fuite loin d'eux avec l'espoir de trouver fortune dans les chances du trafic. Par ce terme de *pauvres*, il faut entendre des hommes libres, incapables de travailler par maladie, vieillesse ou toute autre cause, et obligés pour subsister d'avoir recours à l'assistance des person-

nes charitables. Cette dénomination n'était pas applicable à ceux qui étaient restés dans l'état de servitude, puisque l'obligation de servir un autre pour vivre (*for live*) impose au maître l'obligation réciproque de fournir à son esclave les choses nécessaires à la vie; et, en effet, dans les premières périodes de notre histoire, il en fut nécessairement ainsi. A l'exception de ceux qui étaient engagés dans le commerce et les manufactures, et qui ne formaient alors qu'une faible partie de la nation, le peuple en général ne subsistait que par l'agriculture, et comme la terre était possédée par un petit nombre de grands propriétaires et cultivée par leurs serviles vassaux (*dependants*), c'était aux lords-propriétaires que, dans les temps de détresse, un tenancier incapable d'acquitter ses charges, ou un serf âgé, pouvaient s'adresser pour en obtenir des secours. Assurément, dans les temps de calamité, lors des mauvaises récoltes ou des ravages de la guerre, un grand propriétaire terrien était souvent aussi embarrassé pour donner à manger aux bouches affamées qui l'entouraient, qu'un travailleur libre l'était de se sustenter lui-même; et une famine, nous en sommes assurés, se faisait aussi rudement sentir au tenancier d'un cottage qu'au manufacturier... Dans un temps où la nation se composait principalement de deux classes, celle des possesseurs de terre et celle des cultivateurs serviles, les derniers avaient toujours, au moins dans les temps ordinaires, un fonds de subsistance assuré qui les faisait vivre; et, quoiqu'ils ne pussent pas acquérir la propriété, ils étaient sûrs au moins de ne pas manquer de nourriture; il était de l'in-

térêt de ceux qui avaient le droit de leur commander le travail de pourvoir à leur subsistance. Une île des Indes Occidentales pourrait peut-être nous donner une idée de la condition de la classe agricole, dans ce pays, peu de temps après la conquête. Le propriétaire d'une plantation (quoiqu'absent et différant en cela du baron qui résidait sur son domaine) est obligé de nourrir ses nègres, qu'ils soient infirmes, rendus incapables de travail par la maladie, l'âge ou par accident, et, dans aucun cas, ils ne peuvent être à la charge du public. Nous ne sommes pas autorisés à conclure que, parce qu'il n'y a pas de pauvres sur une plantation et qu'il n'en existait pas dans un manoir, ce fait soit une preuve d'opulence et de prospérité. Le capital de la richesse du Yorkshire est peut-être dix fois aussi grand que le capital de la Jamaïque, et cependant le nombre de ceux qui, dans ce comté d'Angleterre, n'ont pas de moyens d'existence, et vivent de la charité publique, surpasse dans une égale proportion les individus qui se trouvent à la Jamaïque dans la même condition. Rousseau se demande avec raison : « Comment se fait-il que dans une cité florissante les pauvres soient si misérables, tandis que cette extrême misère se rencontre rarement dans les campagnes où il n'y a pas d'exemple d'une immense richesse (1) ? » Je pourrais répondre que dans ces villes, le peuple est plus pauvre parce qu'il est plus indépendant. C'est une des conséquences naturelles de la liberté, que ceux qui sont

(1) *Nouvelle Héloïse.*

abandonnés à eux-mêmes soient quelquefois réduits au besoin, ou par mauvaise conduite ou par le malheur. Ce fait, heureusement, ne fournit pas d'arguments solides contre les bienfaits de la liberté. Un prisonnier, sous la garde du geôlier, est assuré de recevoir tous les jours son pain et son eau ; cependant, je crois qu'il n'y a pas beaucoup d'hommes qui, même avec la chance possible de mourir de faim, ne préférassent la plus grande incertitude à l'assurance d'une nourriture régulière dans une prison (1). »

Cette citation nous fait voir assez nettement l'origine et la filiation du paupérisme. La misère est la conséquence sociale et comme la transformation du servage. L'affranchissement des hommes de la glèbe jeta dans la société une multitude de *pauvres*, qui ne possédaient d'autre moyen de subsister, d'autre instrument de travail, qu'un métier ou seulement leurs bras. Bien que, à la faveur de la liberté, beaucoup d'entr'eux se soient élevés de ces couches inférieures à la dignité de propriétaires, et qu'ils aient conquis peu à peu, et par le travail, l'indépendance économique, le nombre des prolétaires n'en est pas moins resté immense, et il n'a fait que s'accroître dans les villes ; dans les campagnes, il a sensiblement diminué, du moins en France : le paysan, plus heureux économiquement que l'ouvrier des villes, achève en ce moment la conquête pacifique et laborieuse du sol

---

(1) Voyez *State of the poor*, by sir Morton Eden, TOM. I, p. 57.

de la France; il participe directement à la propriété de l'instrument du travail, et il est ainsi intéressé doublement à la production. La grande masse des ouvriers de l'industrie ne participe, au contraire, à la production qu'au titre simple d'agent salarié; elle est pour le travail et par conséquent pour la subsistance dans la dépendance économique la plus absolue; elle est soumise forcément à toutes les chances, à tous les caprices de l'industrie. Il ne dépend pas d'elle de s'assurer l'aisance par le travail et l'économie, puisque le travail qui la fait vivre ne lui est pas garanti. Cette condition défavorable, ce n'est pas nous qui l'avons faite; on ne peut l'attribuer ni à ceux qui en souffrent, ni à ceux qui en profitent, si elle profite à quelqu'un, ce que nous mettons en doute. Le prolétariat, source de la misère, nous vient du passé.

Si on examine la situation économique et sociale des différents individus qui composent la société, on verra que, pour le plus grand nombre de cas, aucun d'eux n'est entièrement responsable de son sort; le passé l'avait déterminé d'avance pour une plus ou moins grande partie. L'homme considéré dans sa condition présente, est un être incomplet, inexplicable; on ne peut pas le comprendre sans un passé et un avenir!

Comment comprendre, en effet, que les uns en naissant reçoivent pour lot le dénûment, la misère, et les autres l'opulence, tous les instruments de bonheur? Le peu que nous savons du monde moral et physique ne nous permet plus d'admettre le hasard; la science elle-même, à défaut de la religion, détrônerait aujourd'hui le destin, et mettrait à sa place l'intelligence et la jus-

lice. Le malheur héréditaire des races doit avoir sa raison dans un passé que nous ignorons, comme la vie présente doit avoir sa récompense ou son châtiment dans un avenir caché à nos yeux. L'idée religieuse seule peut expliquer et consoler le malheur. Si le malheur est une peine, il suppose une faute qui le motive, une volonté qui l'expie, une puissance miséricordieuse qui châtie et pardonne. Et c'est ainsi que le christianisme explique la destinée. Platon avait deviné cette doctrine lorsque, dans une admirable fiction, il enseignait que l'homme avait déterminé lui-même, dans une vie antérieure à son apparition en ce monde, le rôle qu'il devait jouer sur la terre; il répondait alors à l'ignorance de ceux qui accusent de leur destinée l'injustice des cieux : « La faute est à l'homme qui a choisi; Dieu n'en est pas responsable (1). »

Il est bien loin de notre pensée de regarder la misère comme un fait de l'ordre fatal et nécessaire : nous avons voulu seulement repousser l'explication du hasard.

Heureusement, l'humanité n'est pas condamnée à rester éternellement dans la condition que le passé lui a léguée; elle a le pouvoir de la modifier, de la rendre meilleure, et c'est ce travail continu qui donne naissance au progrès. Les individus, comme les nations, qui ne sont que de grands individus, peuvent s'élever ainsi d'une condition inférieure à un état de bien-être et

---

(1) Διτία. δ'ελομέτου • Θεός ἀναίτιος.

Platon, *République*, IIV. X.

d'intelligence qui est le prix du mérite et du travail. Mais ce mouvement d'ascension, si rapide dans notre société depuis quarante ans, s'opère avec de grandes difficultés dans la classe des prolétaires, de ceux qui n'ont d'autre moyen d'existence que le travail. Si nous en croyons Adam Smith, ils ne participent pas toujours aux progrès économiques dont ils sont pourtant les instruments. Ils ont peine à s'affranchir de leur passé; la chaîne qui attachait le serf à la glèbe a été brisée; mais l'anneau qui la rivait au corps de l'esclave ne l'a pas été en même temps, et plus d'un affranchi traîne encore après lui un fragment de la chaîne du servage! C'est aux efforts réunis de la patience, du travail, de l'intelligence, qu'il appartiendra de délivrer les classes inférieures du poids de cette chaîne, qui est la misère. Les coups de la violence ni les révolutions, l'expérience l'a prouvé, ne peuvent rien pour cela. L'homme triomphe de l'homme quand il a la force, il ne soumet les choses que par l'intelligence et le travail.

Le progrès, cette loi du genre humain, est une lutte incessante contre le passé. Toute amélioration matérielle ou morale est une violence faite au passé. L'histoire exerce sur les nations une tyrannie rigoureuse dont elles ne peuvent s'affranchir que partiellement par de perpétuels combats; les plus glorieuses sont celles qui protestent le plus énergiquement contre cette sorte de destin qui, bien que très-puissant, n'est pas invincible.

Un exemple matériel, dont nous nous sommes déjà servi, explique parfaitement l'influence que nous at-

tribuons au passé. Considérons une vieille cité, avec ses rues étroites, tortueuses, embarrassées, où les générations nouvelles ont peine à se mouvoir et à vivre. Cette ville est l'œuvre des anciens temps ; elle en est le parfait emblème. Pour l'ouvrir à la circulation et l'assainir, il faut l'attaquer avec le marteau, et faire place à des habitations mieux entendues et plus régulières : chaque construction nouvelle doit être précédée d'une démolition.

Il en est de même de l'histoire ; elle nous a transmis un état social confus, mal disposé, ou disposé pour des circonstances qui ne sont plus, cité tortueuse et encombrée, dans laquelle les nations sont à la gêne, où elles ont peine à se mouvoir et à vivre. Il y a un demi siècle, la France éprouva de telles angoisses dans ce vieil édifice social que, désespérant de l'améliorer jamais, elle entreprit de le renverser ; le monde la vit avec épouvante s'échapper tout à coup des voies lentes du progrès, pour se jeter tête baissée, à la garde de Dieu, dans la carrière d'une révolution !

Il ne faut pas croire que l'héroïsme de nos pères ne nous ait rien laissé à faire : nos pères ont brisé l'obstacle qui s'opposait à la marche régulière de la nation ; ils nous ont conquis le pouvoir de bien faire, il ne nous reste plus qu'à profiter de leurs efforts et de leur dévouement. La révolution est faite, la réforme est à peine commencée.

Pour rentrer dans le domaine de l'économie politique, il nous serait facile de démontrer que presque tous les vices du régime actuel tiennent aux abus du passé. Pourquoi le travail n'a-t-il pas dans le monde réel la

place ni la part que lui reconnaissent aujourd'hui le sentiment public, la raison et la science? Pourquoi, dans presque tous les pays, le monde mesure-t-il la considération individuelle sur l'oisiveté plutôt que sur le mérite et le travail? Pourquoi, en un mot, l'indépendance économique, que la volonté d'un testateur, le caprice d'un donateur, un coup du sort, une chance du jeu, peuvent vous assurer subitement, est-elle si difficile à conquérir encore par le travail?

Il suffit de jeter les regards en arrière pour nous rendre compte de ces faits. Autrefois, le principe du droit, c'était l'occupation par l'épée ou la transmission par le sang : ces manières d'acquérir étaient regardées comme les seules honorables, et toutes les lois, toutes les institutions sociales, avaient pour but de les protéger. Examinez un moment les lois qui réglaient autrefois la transmission de la propriété, la vente et les échanges, et vous reconnaîtrez avec M. de Sismondi (1) qu'elles ont été habilement calculées pour maintenir à jamais l'instrument du travail, la terre et les capitaux, entre les mains de quelques privilégiés qui regardaient le travail comme indigne d'eux, et pour rendre impossible au travail la conquête de l'indépendance. Quand les législateurs auraient eu pour but de faire aux nations le plus de mal possible, de tarir pour jamais en elle les sources de la richesse et du bonheur, il leur eût été impossible de mieux rencontrer.

---

(1) *Nouveaux Principes d'Économie politique*, LIV. III, CHAP. XI et XII.

« Ce n'est pas pour eux seuls, dit M. de Sismondi, que les riches font fructifier la terre, c'est pour toute la nation ; et lorsque, par un dérangement dans leur fortune, ils suspendent les pouvoirs productifs des campagnes, il importe à toute la nation que leur propriété passe à d'autres détenteurs (1). » Voilà ce que disent le bon sens et la justice, mais la législation disait autrement, et elle faisait tous ses efforts pour obtenir un effet contraire à celui que réclamaient les véritables intérêts des nations. La loi voulait que l'instrument du travail restât éternellement entre les mains de l'homme qui était incapable de le faire valoir, et qu'il n'arrivât jamais aux mains de l'industriel. Elle avait imaginé les inventions les plus ingénieuses connues sous les noms de *substitutions*, *majorats*, *commanderies*, biens de *main-morte*, *fidei-commis*, etc., afin d'empêcher le prodigue et l'incapable de se ruiner, et l'homme honnête et laborieux de s'enrichir. Ces lois de privilège, en partie détruites dans notre pays, y ont laissé des traces profondes auxquelles on les reconnaît facilement. Le droit d'hérédité et de testament dépasse, comme nous le verrons plus loin, les limites que la justice et l'intérêt commun lui imposent, et les lois qui régissent la vente et l'aliénation des terres se ressentent encore trop des lois de privilège. Aujourd'hui, la propriété agricole elle-même réclame contre la protection exagérée sous la-

(1) Voyez *Nouveaux Principes d'Économie politique*, CHAP. XI, TOM. I, p. 269.

quelle on l'a comme enchaînée : la terre, le plus solide de tous les gages, est celui qui obtient le moins de crédit, à cause des formalités qui s'opposent à l'entrée en jouissance de celui qui l'a reçu. On demande généralement en France la réforme du régime hypothécaire et des lois sur l'expropriation, instituées pour favoriser la conservation de la propriété dans les mêmes mains. Le temps, qui veut que toutes les richesses se mobilisent et circulent librement, afin d'arriver entre les mains de ceux qui savent en user, est plus puissant que les lois, et il emportera sans s'arrêter celles qui s'opposent à sa marche.

Dans notre pays, l'œuvre de la justice est commencée, et la loi civile qui décrète l'égalité des partages ouvre au régime économique de la France une ère toute nouvelle. Mais les abus légués par l'histoire ne sont pas encore abolis en entier, et le travail n'occupe pas encore, de l'aveu de tout le monde, la place qui lui appartient. Si des privilèges ont jamais dû être constitués, c'est en faveur du travail, et c'est contre lui qu'ils l'ont été. Nous avons à nous affranchir encore non seulement des débris que l'ancienne législation a laissés dans nos codes, mais encore des habitudes et des préjugés qu'elle a introduits dans nos esprits et dans nos mœurs.



## CHAPITRE III.

### CAUSES POLITIQUES DE LA MISÈRE.

Les institutions et les lois civiles d'un peuple, son gouvernement et surtout le système des impôts et de l'administration des finances, peuvent être des causes énergiques de l'apparition et des progrès de la misère.

Disons, à l'avantage de notre pays, que la France est de tous les États européens celui où les institutions politiques et les lois civiles gênent le moins la distribution équitable de la richesse. Sauf quelques restes des lois de privilège sur la propriété foncière, la loi civile n'intervient pas dans le régime économique de la nation pour perpétuer l'opulence du riche et le dénûment du pauvre. En France, la loi est générale, son premier article proclame l'égalité de tous les citoyens devant elle. Les droits de la propriété foncière sont communs à tous les proprié-

taires, et quiconque possède, le fait au même titre et aux mêmes conditions que tous les autres. Sauf les lois sur la mendicité et le vagabondage, qu'il est urgent de modifier, la loi est la même pour tous; en France, personne n'est réellement pauvre par la volonté explicite de la loi civile : chez nous, si la loi fait des pauvres, c'est sans le vouloir et comme malgré elle.

La propriété foncière crée, en faveur de ceux qui la possèdent, des droits politiques, dont l'exercice est soumis à des conditions de cens, qu'une très-faible minorité de citoyens est en état de remplir. Cette inégalité, que nous ne discutons pas, a-t-elle une influence réelle sur la condition économique du pays? La concentration des droits électoraux entre les mains de deux cent mille propriétaires et chefs d'industrie ne ferme-t-elle pas la porte à des intérêts légitimes qui demeurent dans le pays sans représentants et sans défenseurs? En supposant le corps électoral aussi éclairé, aussi dévoué que possible aux intérêts généraux qui sont les intérêts du grand nombre des Français, n'y a-t-il pas à craindre que, placé au point de vue exclusif de la grande industrie, il ne découvre pas les intérêts généraux de la population laborieuse, de cette nation de 34 millions de consommateurs et de producteurs? La manière dont la Chambre des Députés discute et résout les questions économiques qui intéressent toute la population du pays, comme les questions relatives à l'entrée des bestiaux étrangers, celle des houilles et du fer, en un mot toutes les lois qui se rapportent à l'économie de la nation, prouve avec la dernière évidence, selon nous, qu'il manque au corps

électoral actuel des éléments indispensables pour représenter complètement les intérêts de la France.

L'élément du travail est-il en majorité, comme il devrait l'être, dans le corps électoral de la France, et ne serait-il pas juste de le renforcer par une recrue d'électeurs pris dans les rangs de la population laborieuse ? Nous ne croyons utile ni à la nation, ni aux travailleurs, de jeter indistinctement sur la place publique le peuple tout entier, et nous déplorons l'aveuglement des hommes qui se passionnent et qui passionnent les autres pour des théories politiques dont le moindre inconvénient est d'être inapplicables. Cependant, je crois que la foule méritante des salariés de l'industrie ne devrait pas être absolument exclue de tout contact légal avec les pouvoirs sociaux, et je suis heureux de me rencontrer dans cette opinion avec M. Fletcher, le secrétaire de la Commission d'enquête sur les tisserands à la main, homme éminent par l'esprit comme par le cœur, et dont nous recommandons encore une fois le rapport à tous les hommes qui veulent étudier les choses sociales. M. Fletcher, qui n'est pas un démagogue et encore moins un utopiste, vivement frappé de la décomposition qui a isolé les membres de la famille industrielle, effrayé même de voir les ouvriers et les maîtres séparés en deux classes hostiles, sans aucun moyen de rapprochement, exprime le désir que la politique puisse servir à réunir ces classes aliénées l'une de l'autre, et qui menacent de se détruire mutuellement si elles continuent de se faire la guerre. Il voudrait que les classes laborieuses eussent des représentants dans la cité, et que l'exercice légal de droits

communs rapprochât les ouvriers et les maîtres ; les ouvriers des grandes villes industrielles tournent contre la société et contre les maîtres les formes usurpées du gouvernement représentatif, dont ils font un instrument de guerre et d'anarchie. Ne serait-il pas plus prudent de leur accorder la faculté d'en user légalement, en participation des autres citoyens, sous le contrôle de l'opinion publique ? Voici la traduction littérale d'un fragment du rapport de M. Fletcher, que nous recommandons aux méditations de tous les hommes qui comprennent l'importance des réformes que réclame l'état des sociétés.

« Le voisinage des classes qui possèdent, dit M. Fletcher, particulièrement de celles qui emploient du travail, est un élément nécessaire au bien-être d'une population occupée à des fonctions qui exigent peu d'habileté. Ce voisinage seul constitue un élément politique ; et lorsque, comme c'est le cas chez les tisserands de Coventry, les franchises politiques accordent au peuple la faculté de voter, ce fait place les ouvriers en position d'être aussi libéralement traités par leurs maîtres que le permet la concurrence d'autres places industrielles ou la crainte de cette concurrence ; et si la même influence agissait partout, je ne doute pas que les hommes ne s'élevassent graduellement en caractère et en aisance ; car le trafic immoral des votes aux élections résulte principalement de ce que la jouissance des franchises parlementaires par les classes laborieuses est limitée à un petit nombre de cités.

« Je suis si fortement convaincu de la bonne influence qu'amènerait sur la condition des travailleurs inhabiles

(*unskilled*) la réunion des maîtres et de leurs ouvriers dans les mêmes communautés locales, que, s'il était possible d'organiser la société politique conformément aux professions industrielles, je souhaiterais bien vivement qu'il en fût ainsi. La représentation des villes et comtés avait dans son origine un caractère industriel qui se rapprochait de ce que nous voudrions voir réaliser aujourd'hui. Dans les bourgs, qui comprenaient toute la population manufacturière, l'organisation municipale avait ordinairement les professions pour base; et faire en sorte que la contribution de tous les maîtres à la taxe des pauvres fût en proportion du nombre de familles qu'ils occupent plutôt que de résulter tout simplement de la situation accidentelle de leur domicile, serait un objet digne d'occuper les plus hautes capacités administratives du pays. Le manque absolu d'association municipale entre les vastes populations manufacturières et ceux qui les emploient, entraîne avec lui de si grands maux, que des lois qui feraient porter sur les maîtres la charge des pauvres fournis par leurs ateliers, ou tout autres lois qui auraient pour résultat d'agglomérer les ouvriers autour de l'habitation des maîtres, seraient un immense bienfait pour la communauté toute entière. Les faibles entraves que l'accomplissement de ces devoirs moraux imposerait à quelques branches d'industrie ne devraient pas entrer en comparaison des avantages produits par de pareilles mesures; ces inconvénients seraient plus que compensés d'ailleurs par l'économie que produirait à toute la société l'obstacle apporté par là aux progrès d'une population imprévoyante

et démoralisée. La misère, le délaissement et la démoralisation qui règnent dans la rubannerie à la main (aux environs de Coventry), sont à mon avis le résultat naturel et nécessaire de ce manque d'association (*dissociation*) et de la dispersion du peuple des ateliers. Le seul rapport qu'ils aient avec la grande communauté qui les entoure se borne à passer chaque semaine au comptoir du maître pour recevoir la paie, et cela n'est pas, on en conviendra, un moyen bien puissant de civilisation; ce qui est pire encore, la population laborieuse est isolée de tout le reste de la société. Les seules influences qui arrivent jusqu'à elle sont les influences religieuses, et nous en avons déjà montré la faiblesse. (En France, dans le plus grand nombre des villes d'industrie, on peut en démontrer la nullité.) La grande masse de la population des tisserands et des bonnetiers est également dispersée, également déprimée; et *l'absentéisme* de tant de maîtres, qui mettent à leur place des agents, lesquels ne sont point les capitalistes réels, doit exercer partout, j'en ai la conviction, une influence notable mais difficile à apprécier sur la population laborieuse; elle contribue à la déprimer de plus en plus, non pas directement, mais en brisant tous les liens moraux qui devraient la rattacher à la société. Le voisinage et une taxe des pauvres donneraient aux maîtres l'avertissement salutaire de limiter le nombre de leurs ouvriers à celui que l'industrie peut faire subsister décemment. Le système contraire convertit chaque mécontentement local en mécontentement national, et tourne contre le gouvernement des désordres et des émeutes qui n'au-

raient dû attaquer que les municipalités ou les maîtres (1). »

Telles sont les idées qu'exprime, dans un document officiel, un homme chargé par le gouvernement anglais de s'enquérir des causes de la misère et d'en proposer le remède. Si le lecteur a bien saisi la pensée de M. Fletcher, à travers la traduction que nous en avons faite avec beaucoup de peine, il reconnaîtra peut-être qu'il n'est plus temps de s'endormir dans l'optimisme peu intelligent où les économistes et hommes d'État sont plongés au sujet de la condition des classes inférieures. On avouera au moins que, suivant le mot consacré par un ministre à la tribune française, *il y a quelque chose à faire* (2); mais nous souhaitons qu'après cette belle prémisses, on ne conclue pas comme le ministre, *qu'il ne faut rien faire*. C'est aux gouvernements à voir s'ils aiment mieux éluder perpétuellement les difficultés de leur tâche, et laisser à des mains téméraires l'occasion d'appliquer aux sociétés cette médication terrible, et peut-être sanglante, que la nôtre a essayée il y a un demi siècle, et dont elle n'est pas remise encore ! Voyez comme les choses marchent ! Il y a quelques années à peine, les économistes accusaient M. de Sismondi d'être un utopiste,

(1) *Report of M. Fletcher*, p. 189. *Handloom Weavers Inquiry*, PART. IV.

(2) M. Teste, dans la discussion relative à la réforme de la chambre, sur la proposition Rémilly. — Session de 1840.

un homme exagéré, lorsque cet estimable écrivain, appliquant le bon sens à la science des sociétés, découvrait qu'il était temps de régulariser la course folle de l'industrie, de lier les ouvriers aux maîtres par des obligations légales, et de rendre les chefs de grandes manufactures responsables des pauvres qu'ils font et dont ils se débarrassent sur la charité publique ; et aujourd'hui voici qu'un administrateur, un homme tout pratique, après avoir touché de ses doigts la plaie sociale dans son pays, déclare dans un document officiel qu'il est urgent de recourir à des réformes presque radicales dans la constitution de l'industrie !

La séparation politique absolue entre la population ouvrière et la classe qui l'occupe est donc, nous sommes autorisés à le dire, une cause efficiente de misère.

La loi électorale de la France exerce encore sur l'économie nationale une influence que je crois fâcheuse, bien qu'on ne puisse dire qu'elle soit directement ou indirectement une cause de misère.

La propriété foncière est celle que l'impôt frappe de préférence, parce qu'elle est celle qui lui offre plus de prise, et c'est à elle par conséquent que la franchise électorale est surtout attachée. Tous les individus qui ambitionnent l'exercice des droits électoraux ou les honneurs de la députation, recherchent donc de préférence la propriété du sol. Des négociants, des avocats, des hommes qui, sans l'excitation de la loi électorale, n'auraient jamais été propriétaires de fonds de terre, consentent à diminuer leur revenu pour acquérir au moyen du sol la jouissance des droits politiques ; ils deviennent ainsi les

détenteurs de terres qui, sans cette circonstance politique, auraient été vendues aux paysans qui les cultivent. La loi électorale contraire ainsi la grande loi économique qui, dans notre pays, tend à faire passer peu à peu les terres des mains des propriétaires rentiers dans celles qui les cultivent; de plus elle crée au travail, qui est en mesure d'acquérir l'instrument de la production, une concurrence nuisible. Si l'impôt parvenait à atteindre plus également la propriété mobilière et commerciale et surtout la rente, le sol se trouverait débarrassé tout à coup, j'en suis sûr, d'une foule de propriétaires rentiers qui feraient place aussitôt à des propriétaires travailleurs.

Mais que sont aujourd'hui, en France, les obstacles apportés par la politique au progrès économique des nations, comparés à ce qu'ils étaient autrefois, à ce qu'ils sont encore en d'autres pays, principalement en Angleterre?

Dans la Grande-Bretagne, la propriété foncière constitue des privilèges politiques héréditaires, et la loi civile qui la régit consacre elle-même le principe de l'inégalité du partage. La terre est pour celui qui la possède un titre de puissance imprescriptible, un gage inaliénable, insaisissable, que la loi protège contre les fautes et contre l'incapacité du descendant et du représentant féodal de la conquête. La loi civile qui règle la transmission des propriétés par héritage est toute féodale en principe. Le privilège de la primogéniture est là le droit commun, la règle générale; l'égalité du partage n'est qu'une exception, une faculté laissée par la loi à la vo-

lonté du testateur ; s'il se tait, c'est la loi féodale qui préside à la transmission de sa terre. De cette façon, tout grand capital peut se transformer sur le sol en élément d'aristocratie (1).

Il est facile d'exposer en peu de mots les conséquences d'un pareil système politique sur la condition des classes inférieures. D'abord, dans une telle société, il n'est pas permis au travail de faire la conquête du sol ; le paysan ne peut pas s'élever à la condition de propriétaire, lorsque tout le sol est constitué en vastes domaines inaliénables, exploité en grand par des fermes immenses, de sorte que le travailleur pauvre ne peut jamais, au prix des plus grands efforts, en obtenir une parcelle en propriété ou même seulement à bail (2). Il ne lui reste d'autre ressource pour vivre que le travail distribué par les grands fermiers. Mais on sait par l'expérience combien il est difficile au simple salarié de vivre des travaux de l'agriculture. La terre ne demande pas chaque jour le même nombre de bras : à certaines époques elle occupe facilement tous ceux qui demandent du travail ; le reste du temps, elle ne demande qu'un petit nombre d'ouvriers ; la population des campagnes n'a d'autre

---

(1) *De l'Irlande sociale, politique et religieuse*, par Gustave de Beaumont. 2 vol.

(2) Il n'en coûte rien en Angleterre pour hériter de son père, mais celui qui achète a des frais si énormes à payer, que l'achat et la vente sont réellement presque impossibles. *Ibid.*

ressource pendant la plus grande partie de l'année que le travail des grandes routes et ces misérables occupations de mendiants si bien nommées *Job-work* (métier de Job).

L'influence de la propriété aristocratique ne se borne pas là. Comme la terre est titre de puissance, les grands seigneurs féodaux composent l'un des pouvoirs législatifs, le pouvoir jusqu'aujourd'hui prépondérant, et de plus ils gouvernent et administrent toute l'Angleterre. Le juge du comté est un lord ou du moins un grand propriétaire. Les administrateurs du comté sont des propriétaires ; c'est à eux qu'est confié le soin de répartir l'impôt, et de dépenser les taxes locales. C'est ce qui explique comment, en Angleterre, il y a des routes magnifiques et pas d'écoles.

La loi est donc faite et appliquée par une classe à part dans la nation et qui a des intérêts opposés à ceux du grand nombre. Les lois des céréales (*corn laws*) suffisent pour nous montrer dans quel intérêt est gouvernée l'Angleterre. Les bouches affamées des pauvres anglais sont pour les propriétaires anglais la plus riche source de revenu. Ils se sont réservé le monopole de les approvisionner au prix qui leur convient. L'ouvrier anglais ne doit pas manger d'autre pain que celui que lui vendent ses nobles seigneurs. Comme le peuple est nombreux et que la terre anglaise produit à peine dans les bonnes années de quoi le nourrir, il y a toujours active demande de blé, et il se vend toujours à bon prix. La crainte de la famine, à chaque instant menaçante, est encore un élément de richesse pour l'aristocratie. On

voit subitement, dans la même année, le blé passer des prix moyens aux prix les plus extrêmes. Pour citer un exemple entre mille, le blé, qui valait 36 sh. le quarter, dans la première semaine de janvier 1836, s'était élevé, au mois de mai, sous l'appréhension d'une mauvaise récolte, à 50 sh. 4 d.; au mois d'août, il descend à 47 sh., et à l'automne de la même année, il monte à 61 sh. 9 d. Que l'on se figure quelle doit être la condition d'un peuple exposé à payer ses subsistances un prix double dans la même année, et quelquefois d'un mois à un autre (1)?

En ce moment, tous les districts manufacturiers demandent le rapport des lois des céréales, qui sont la liste civile de l'aristocratie britannique, et le peuple affamé est prêt à seconder par des émeutes les réclamations des chefs d'atelier, qui se passionnent pour la liberté du commerce des céréales, dans l'espoir que le meilleur marché des subsistances permettra de faire travailler à plus bas prix, et de triompher ainsi de la concurrence étrangère. La discussion de la chambre des Communes, le 26 mai 1840, sur la motion de M. Villiers, le provocateur du rappel des *corn-laws*, démontre avec la dernière évidence que cette question n'est, pour ceux qui l'engagent qu'une querelle de monopoles. « On prétend,

(1) *A History of prices and of the state of the circulation, from 1793 to 1837. Preceded by a brief sketch of the state of the corn trade in the last two centuries*, by Th. Tooke. 2 vol. London, 1838.

dit M. Villiers, que les manufactures ne demandent le rappel de ceslois que dans l'intention de faire baisser les salaires ; mais, je le demande, est-ce là une objection sérieuse ? Est-ce que les salaires peuvent descendre plus bas qu'ils sont dans les districts manufacturiers ? Peut-il y avoir une détresse plus grande dans les villes de fabrique que celle qui y règne en ce moment ? — « J'admets cela avec vous, s'écrie sir Burrell, défenseur des intérêts aristocratiques, mais prenez-vous l'engagement de maintenir les salaires au taux où ils sont actuellement, lorsque vous aurez obtenu le rappel des *corn-laws* ? Cette détresse que vous déplorez ici, ne la continuerez-vous pas, ne l'augmenterez-vous pas ? Vous nous demandez le sacrifice de nos privilèges, mais vous, êtes-vous disposés à abandonner les protections qui vous font vivre ? » — Si les débats politiques, les querelles de partis, n'avaient pas le privilège d'occuper exclusivement l'attention publique, cette séance des Communes anglaises aurait eu un retentissement immense, et on l'aurait signalée à l'attention du monde comme le prélude des discussions réservées à l'avenir. Sous le voile d'une réforme économique, la question des céréales en Angleterre cache une révolution, une atteinte directe à ce qu'on appelle les droits de la propriété, qui n'en sont heureusement que les abus. Le rappel des *corn-laws* fera pour l'Angleterre ce que la spoliation légale du clergé et de la noblesse a fait pour la France ; et les *corn-laws* seront rappelées par un vote des Communes appuyé probablement sur une agitation formidable, car la justice sociale et la force des choses les condamnent à

périr : c'est pour l'industrie anglaise une question de vie ou de mort. M. Easthope, représentant de Leicester, a parfaitement développé la question économique engagée dans les *corn-laws*. « Il voudrait pouvoir conduire les partisans du maintien des lois des céréales dans la malheureuse ville qu'il a l'honneur de représenter ; il pourrait faire passer devant eux trois et quatre mille habitants de cette ville, et demander ensuite s'il est possible d'augmenter leur misère ou d'abaisser leurs salaires, puisqu'ils sont dans cette condition qui excuse le désespoir, puisque leur dénûment ne peut plus augmenter. Ces misérables disaient à ceux qui leur faisaient l'aumône : — Nous vous remercions de votre charité qui nous empêche de mourir de faim, mais nous sommes sans ouvrage, donnez-nous de l'ouvrage ; nous ne demandons pas l'aumône, mais le moyen de vivre de notre travail. 3,000 hommes manquaient d'ouvrage à la fois. Et si l'on demandait à ceux qui leur commandaient le travail : — Pourquoi ne donnez-vous pas d'ouvrage ? ils répondaient : — Nous ne recevons pas de commandes d'Amérique. — Et pourquoi cela ? Est-ce que les Américains n'éprouvent plus le besoin qu'ils éprouvaient autrefois pour les objets de nos manufactures ? — Ils les désirent comme autrefois, mais ils ne peuvent pas les payer. — Qu'ils nous envoient du pain à bon marché, s'écrient alors les ouvriers affamés, et nous leur enverrons des objets manufacturés à bas prix ! » La Chambre des Communes écouta avec le plus imperturbable sang-froid les discours pour et contre les lois des céréales, puis, rejetant la motion de M. Villiers, elle décida que

le peuple anglais n'avait pas le droit de se procurer des subsistances par son travail. L'aristocratie consent, sans la moindre difficulté, à faire l'aumône au peuple d'Angleterre, elle lui refuse la liberté de s'assurer du pain par le travail, car elle gagne plus de cent pour cent à l'aumône!

Telle est la condition économique faite par la loi à la nation anglaise.

L'Irlande nous offre un épouvantable exemple de ce que peut la politique pour la misère d'un peuple. Elle réunit toute la somme de maux qu'il est au pouvoir des institutions humaines de produire. Comme en Angleterre, le sol n'appartient pas à celui qui le cultive; mais, à la différence de l'opulente métropole, il est exploité par parcelles au lieu de l'être par vastes fermes: c'est qu'ici l'intérêt du propriétaire lui a conseillé la petite culture. Le possesseur anglais, qui ne connaît souvent ni l'étendue ni l'aspect de ses domaines d'Irlande, qui ne lui rend rien des revenus qu'elle lui fournit, puisqu'il n'y réside jamais, le possesseur anglais veut en tirer le plus de revenu possible, sans y mettre ni soin ni argent. Il agit comme un possesseur provisoire qui n'est pas sûr de conserver son droit, nous dirions presque, comme un spoliateur: il dévore le présent et anticipe le plus qu'il peut sur l'avenir. Le domaine est adjugé à une compagnie de traitants, pour une rente bien liquide, afin de se débarrasser de tout souci. La compagnie concède de seconde main des portions de la totalité de la terre dont elle a acheté l'usufruit, à d'autres agioteurs qu'elle appelle *middlemen*, et qui repassent, toujours avec prime,

la terre irlandaise à d'autres middlemen, lesquels enfin la louent par parcelles de quelques ares aux pauvres familles d'Irlande. Jamais le produit total de ce petit champ ne suffirait à payer intégralement le droit d'habiter une cabane de boue et de cultiver quelques pieds carrés de terre irlandaise. C'est un moyen ingénieux de prendre au cultivateur le plus possible, puisque, même quand on lui a tout pris, il redoit toujours ! Aussi il n'y a pas dans le monde de misère comparable à celle de l'homme d'Irlande. Il est réduit à ensemençer presque tout son champ en froment, afin de payer une partie de sa rente, et de planter dans le moindre espace possible la pomme de terre qui le nourrit. Il est constant que les Irlandais ne plantent guère pour leur usage que l'espèce de pomme de terre la plus mauvaise, un tubercule fécond et spongieux, qui a l'avantage de donner plus de produit et par conséquent de coûter moins cher. La pomme de terre ordinaire est devenue un aliment de luxe, auquel l'Irlande ne peut plus atteindre (1). Telle est la condition sociale et économique de ce malheureux pays, que, si son peuple pouvait se nourrir de la boue de ses marais, les propriétaires, aidés par la science des *middlemen*, mettraient la boue à si haut prix que les Irlandais seraient encore exposés à mourir de faim !

La substitution d'une pire espèce de pomme de terre à l'espèce ordinaire et de meilleure qualité, est un fait

(1) Voir, pour tout ce qui regarde l'Irlande, l'excellent ouvrage de M. de Beaumont.

d'une signification économique profonde sur laquelle nous reviendrons encore.

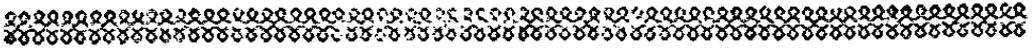
La condition de la race irlandaise peut être parfaitement exprimée par la supposition suivante : admettons pour un moment le fait impossible, que les habitants d'une autre planète s'arrogent un droit de souveraineté absolue sur le sol de la terre, dont les habitants seraient assez faibles pour consentir à envoyer presque tout ce qu'ils produiraient afin de permettre à leurs magnifiques seigneurs de vivre dans de nobles loisirs : quelle serait la condition de la race terrestre qui donnerait toujours sans jamais rien recevoir ? Celle de l'Irlande, qui est forcée d'abandonner tout ce qu'elle produit à une race conquérante qui vit aussi séparée d'elle que si elle habitait une autre planète.

Ce qui doit consoler l'Irlande et ce qui, à défaut d'autres causes, fera son salut un jour, c'est que la population agricole et manufacturière de l'Angleterre arrive par degrés à la détresse où l'Irlande est depuis longtemps descendue. Nous n'avons pas oublié la pétition de ces pauvres de *Bledlow* qui se plaignaient de ne pas pouvoir obtenir un coin de terre à cultiver pour y planter des pommes de terre !

Quelle douce satisfaction nous éprouvons en reportant nos yeux des belles campagnes de l'Angleterre, des verts gazons de l'Irlande, sur notre pays ! Nos champs n'ont pas l'apparence de richesse qui distingue ceux d'Angleterre ; les paysages ne sont pas décorés par des fermes élégantes, des parcs seigneuriaux ; mais chez nous le petit cultivateur, le journalier lui-même, possède

un petit coin de terre et un enclos dont il est seigneur et maître, au même titre que le plus grand propriétaire. Nos villages sont pauvres, d'un aspect triste, ils sont trop isolés; les communes qu'ils composent n'ont pas assez d'habitants, par conséquent pas assez de richesse pour former une véritable commune, qui serait comme l'image et l'école de la grande nation; tout cela est vrai, mais à côté de tous ces inconvénients, il y a un principe d'égalité et de justice, aussi fécond, nous l'espérons, pour la richesse et la paix de l'avenir, que le principe sous lequel gémit le plus grand nombre de la population anglaise sera fécond en désordres et en malheurs!

En France, ce n'est que très-indirectement, en exceptant toutefois le système des impôts, que la politique peut agir défavorablement sur l'économie nationale. Depuis la dernière révolution, les préoccupations politiques, les discussions de forme de gouvernement, de systèmes et de personnes, ont occupé trop long-temps le parlement et la nation : la France a jusqu'à présent passé sans attention à côté des études sociales d'où doivent sortir les réformes qui garantiront la sécurité de l'avenir. Mais ce n'est là que le mal d'un jour : le temps approche où elle sentira la nécessité de mettre à l'ordre du jour les grandes questions d'intérêt public. Nous ne doutons pas qu'elles ne soient résolues à l'approbation de tous, car, dans notre pays, l'intérêt national n'a besoin que d'être reconnu pour l'emporter sur tous les autres.



## CHAPITRE IV.

### SUITES DES CAUSES POLITIQUES DE LA MISÈRE. — DES IMPÔTS ET DES DÉPENSES PUBLIQUES.

Tous les économistes ont traité la question des impôts, et leurs travaux ont répandu une grande lumière sur ce sujet, qui intéresse à un si haut degré la fortune des nations. Plus heureux ici que dans les autres branches de la science, ils sont généralement demeurés d'accord avec les principes de l'égalité sociale. L'économie politique est par son origine et par sa nature une science d'opposition, et le despotisme, on le sait, n'aime guère plus les économistes que les idéologues. Cette science est née dans le temps où se préparait la révolution française; elle a pris l'initiative des réformes, et c'est en signalant les fautes de l'administration financière, en criti-

quant les impôts, qu'elle a gagné sa popularité. A l'exception de quelques théoriciens intéressés à croire et surtout à faire croire que les gros impôts favorisaient le développement de la richesse des nations, et que les appointements fastueux des agents et des favoris du pouvoir se répandaient en rosée bienfaisante sur le peuple assez heureux pour payer beaucoup, à l'exception encore de l'école d'indifférence de Mac-Culloch et de Ricardo, qui ne croient pas que rien puisse nuire à rien, les économistes ont exprimé des opinions à peu près unanimes sur la nature et la répartition des impôts.

Selon les économistes, c'est sur le revenu que doivent être prélevés les impôts, et le devoir d'un bon gouvernement est de les rendre aussi modérés que possible, comme le droit des gouvernés est de refuser d'acquitter les charges qui dépassent les besoins réels, nécessaires, indispensables de l'État : un impôt inutile est un vol fait à la nation, un crime social. De plus, on s'accorde à reconnaître que l'impôt, pour être juste, doit être en rapport avec les facultés de ceux qu'il frappe, parce que l'impôt étant considéré comme le prix de la protection et des avantages sociaux, ceux à qui la société garantit davantage doivent davantage. Dieu, dit l'Écriture, mesure le vent à la laine de l'agneau ; le gouvernement qui a la fonction de Providence terrestre doit donc mesurer le fardeau à la force de celui à qui il le destine.

Rien de plus simple, de plus juste, que ces principes, et l'économie politique a eu le courage d'en réclamer l'application, au nom de l'intérêt général des peuples. M. Say, c'est là sa gloire, a démontré l'inégalité cho-

quante du système d'impôts que la routine et les habitudes fiscales ont établi en France ; selon lui, les charges publiques pèsent trop lourdement sur le travail, et une foule de revenus comme la rente, par exemple, en sont exemptés aux dépens d'autres revenus plus dignes de respect, parce qu'ils viennent directement du travail. Est-il juste, demande M. Say, que la conscription, qui est un impôt, puisqu'on laisse la faculté d'échanger l'impôt du sang contre une contribution en argent, est-il juste qu'une pareille charge soit égale pour le millionnaire et pour l'artisan ? Un millionnaire, pour faire remplacer son fils, n'a pas à déboursier une plus forte somme qu'une famille d'artisans (1).

M. de Sismondi a exprimé sur l'impôt tout ce que le bon sens, éclairé par les sentiments les plus généreux, peut trouver de mieux à dire sur la question. Nous allons voir bientôt qu'il y a une grande distance entre les faits, chez les nations les plus avancées, et les principes de la raison et de la justice.

« L'impôt, dit M. de Sismondi, doit être considéré par les citoyens comme une compensation de la protection que le gouvernement accorde à leur personne et à leurs propriétés. Il est juste que tous le supportent en proportion des avantages que la société leur garantit, et des dépenses que la société fait pour eux..... La plus grande partie des frais de l'établissement social est des-

(1) *Traité complet d'Économie politique pratique*. Nouvelle édit. 2 vol., p. 408.

tinée à défendre le riche contre le pauvre, parce que si on les laissait à leurs forces respectives, le premier ne tarderait pas à être dépouillé. Il est donc juste que le riche contribue, non seulement en proportion de sa fortune, mais par delà même cette proportion, à soutenir un ordre de choses qui lui est si avantageux; tout comme il est équitable de prendre plutôt sur son superflu que sur le nécessaire de l'autre (1). »

D'après M. de Sismondi, c'est sur le revenu que doit être assis l'impôt; mais le revenu est produit par la combinaison de plusieurs éléments, et, si on le décompose en ses deux parties les plus simples, on trouvera qu'il se compose de la rente des capitaux et des profits du travail. Or, est-il équitable que le salaire supporte une part aussi grande des charges sociales que le capital? M. Sismondi voudrait que des quatre classes d'individus qui concourent, selon lui, à la production du revenu, les propriétaires, les capitalistes, ceux qui font valoir les capitaux, les journaliers, les trois premières supportassent à elles seules presque tout le fardeau de l'impôt, qui ne profite guère qu'à elles. La partie la plus respectable du revenu, à ses yeux, celle qui lui semble sacrée, c'est le salaire: « Malheur, s'écrie-t-il, au gouvernement qui touche à cette partie du salaire qui doit conserver la vie, la force et la santé de ceux qui le perçoivent; il sacrifie tout ensemble et des victimes humaines et l'es-

---

(1) *Nouveaux Principes d'Économie politique*, 2<sup>e</sup> édit., t. II, p. 155.

pérance de ses futures richesses (1)! » M. de Sismondi n'exempte pas le salarié de contribuer pour sa part au maintien de l'ordre social, il souhaite au contraire qu'il soit en état d'y concourir, mais il veut que la partie de salaire qui représente pour lui la santé, la vie, il pouvait ajouter la dignité morale, soit inviolablement respectée.

Voilà les principes. Que sont les faits? Hélas! j'aimerais mieux avoir à dire ce qu'ils devraient être, car il est pénible d'avouer que l'injustice règne encore dans la pratique, lorsque depuis long-temps les progrès de l'intelligence l'ont flétrie et condamnée dans la théorie.

Nous sommes les enfants d'une société qui exemptait les riches de l'impôt, qui ne demandait rien à ceux qui avaient beaucoup, et tout à ceux qui avaient peu; et malheureusement nous ressemblons encore à notre mère. La difficulté des changements, l'habitude, les besoins du gouvernement qui se renouvellent à chaque instant, et ne laissent pas le loisir d'essayer une réforme, ces causes plutôt que le mauvais vouloir ont maintenu en France un système d'impôts en désaccord avec les principes sur lesquels repose la société française; l'équité de l'impôt est écrite dans la loi organique de notre pays, et cependant elle n'est encore qu'un besoin, elle n'est pas un fait; et l'impôt, en France, conserve en trop grande partie le caractère odieux d'une capitation; au lieu d'a-

---

(1) *Nouveaux Principes d'Économie politique*, T. II, p. 168.

gir comme une Providence équitable et intelligente, l'impôt n'est encore chez nous qu'une force aveugle qui frappe sans aucun discernement, qui prend mais ne choisit pas.

Voyons en quoi le système des taxes et la nature des dépenses publiques peuvent influencer sur la condition des classes inférieures.

On sait qu'en Angleterre les impôts consistent presque exclusivement en taxes sur la consommation des objets de première nécessité. On sait qu'un grand nombre d'économistes vantent cette sorte d'impôt, parce qu'il respecte le capital et qu'il semble permettre à l'homme de ne contribuer aux charges publiques que selon la mesure de ses besoins. De plus, l'impôt de consommation a l'avantage d'être prélevé par portions infiniment petites, à chaque instant de la vie, de se confondre avec le prix naturel des choses, et de ruiner ainsi un peuple, de l'amener à la misère irlandaise, sans qu'il s'en aperçoive.

Nous avons vu que les lois des céréales, en Angleterre, forçaient le peuple de payer un impôt énorme aux propriétaires de terres, qui bénéficiaient de l'accroissement de la population et de la concurrence qu'elle était obligée de se faire pour des subsistances insuffisantes et mal assurées; le pain et la viande de l'ouvrier anglais paient au propriétaire un impôt égal à la différence du prix des subsistances en Angleterre et sur le continent. Cette taxe indirecte est si énorme que la classe inférieure de la population ne peut plus atteindre au prix du pain, et qu'elle se nourrit de pommes de terre comme les Irlandais.

Les autres objets indispensables à la vie, ceux qui font la base même de l'existence des travailleurs en ce pays, comme les boissons, le thé, le sucre, le sel, le tabac, constituent, avec les douanes, presque tout le revenu de la Grande-Bretagne. Toutes ces taxes agissent à peu près à la manière d'une capitation, et mettent sur le compte de la population qui vit du travail presque tout le poids des charges nationales. Si l'on proposait à des économistes de trouver le moyen le plus ingénieux et le plus sûr d'exploiter le travail d'un peuple de façon à le dépouiller insensiblement de presque tout ce qu'il produit, il serait impossible, je crois, d'imaginer mieux que le système des taxes anglaises. Elles savent tirer de bons revenus des individus mêmes auxquels la misère retire les plus indispensables nécessités de la vie; jusqu'à son dernier soupir, le pauvre partage avec le fisc le peu que le travail le moins rétribué et la charité publique lui procurent. Voici comment : la misère abrutit, elle inspire au misérable la fureur de l'ivrognerie, dernière et convulsive jouissance d'une vie désespérée qui ne sent plus; et l'ivrognerie est une des sources les plus abondantes de l'échiquier britannique. Le bouge le plus infâme, si on y débite de la bière et des liqueurs spiritueuses, rapporte plus au fisc que le lord propriétaire d'un vaste domaine ou un riche marchand de la Cité.

Ce sont les consommateurs de bière, de sel et de tabac, qui ont payé les frais des dépenses colossales des guerres de l'Empire. Pour subvenir à ces besoins infinis, pour apaiser la soif de l'Europe dont la haine contre la France se serait peut-être éteinte faute d'or an-

glais, l'Angleterre a emprunté à ses capitalistes tout ce que ceux-ci, attirés par les bons intérêts qu'on leur promettait, ont voulu prêter; et ils ont beaucoup prêté, parce qu'ils savaient que leurs revenus étaient hypothéqués sur le travail de toute la population laborieuse de l'Angleterre et des pays soumis à son empire. Mais, si l'Angleterre a *emprunté* aux riches, elle a *pris* aux pauvres, et c'est avec le produit de ce larcin qu'elle a rempli les promesses séduisantes faites aux capitalistes. Ainsi, pour répondre à la détresse nationale, les riches ont *prêté* et les pauvres ont *donné*, sans rien recevoir en échange (1).

C'est ce que prouve clairement l'examen des taxes imposées pour subvenir aux frais de la guerre; toutes les augmentations portent presque exclusivement sur les objets de première nécessité pour le grand nombre des travailleurs de ce pays. La taxe sur la drèche s'éleva de 10 sh. 6 d. en 1800, à 34 sh. en 1810; la bière forte, de 9 sh. 5 d. à 17 sh. 10 d.; le thé, de 20 pour 100 à 96 pour 100; l'impôt du tabac fut doublé dans la même période; le sel fut porté de 14 sh. à 19 sh. 9 d. « Ainsi, dit M. Carey, tout le fardeau de la guerre fut rejeté sur les classes laborieuses. »

Une prospérité apparente, une sorte de fièvre, dissimulèrent pour un temps les ravages faits dans la population par ce système d'impôts et l'exagération des taxes.

---

(1) *Principles of political economy*. PART THE SECOND, by H.-C. Carey-Philadelphia, p. 333.

Les capitalistes, recevant de gros revenus de l'argent qu'ils avaient prêté à l'État, commandèrent une énorme quantité de travail, qui permit au peuple d'acquitter les charges dont on l'accablait; mais tout ce qu'il gagna à cette prospérité factice, ce fut de vivre, et la paix le surprit épuisé d'efforts et ruiné; la taxe des pauvres était doublée, et le peuple anglais payait au prix d'une misère inouïe les triomphes de son aristocratie!

Les faillites, qui comprenaient, en 1802, 1,090 marchands et 8 banquiers, frappaient, en 1810, 2,314 marchands et 26 banquiers; en 1816, 2,731 marchands et 37 banquiers; ce qui n'a pas empêché certains économistes d'attribuer à l'élévation des taxes et des emprunts une heureuse influence sur le développement des richesses; parce que les capitalistes étaient devenus plus riches, ou du moins mieux rentés, on ne voulut pas apercevoir que le peuple était devenu plus pauvre; le paupérisme actuel de la Grande-Bretagne est né à la suite de la guerre (1).

L'excellent ouvrage de Rickard sur l'Inde nous fait voir ce malheureux pays progressivement ruiné par le système d'impôts du gouvernement dominateur. Des taxes mobiles, qui peuvent être augmentées tous les ans ou tous les cinq ans, les monopoles du tabac, de l'opium et du sel, les exactions d'une fiscalité qui frappe tous les actes de la vie, enlèvent au travailleur de l'Inde anglaise plus de la moitié de ce qu'il produit, et, pour

(1) *Principles of political economy.* — PART THE SECOND  
p. 333-335.

comble d'injustice, les tarifs de la douane l'empêchent de produire une foule de denrées que le sol donnerait en abondance, afin de réserver le monopole de cette production à d'autres colonies. L'application de ce système, si elle continue encore pendant un siècle, réduira les habitants de l'Inde à une condition beaucoup plus dure que celle de l'Irlande. L'historien des colonies anglaises, Montgomery Martin, juge avec la plus grande sévérité l'administration de la Grande-Bretagne, et, au nom de la justice, au nom des véritables intérêts de son pays, il réclame énergiquement contre l'intempérance de la spoliation. Tous les produits fabriqués de l'Inde anglaise sont frappés de droits si énormes qu'ils équivalent à une prohibition absolue, et le travail, dans ce malheureux pays, suffit à peine à entretenir le gouvernement dominateur. Les choses en sont déjà venues au point que les Anglais éclairés prévoient et annoncent l'époque très-prochaine où les possessions de l'Inde seront complètement ruinées; on signale depuis quelques années une diminution inquiétante dans le commerce de l'Inde, et voici comment s'exprime à ce sujet le savant Martin :

« Si important que soit aujourd'hui le commerce de  
« l'Inde, il ne peut pas donner une idée de ce qu'il de-  
« viendrait si l'Angleterre adoptait un système plus gé-  
« néreux et plus juste envers les myriades de créatures  
« intelligentes et industrieuses si mystérieusement sou-  
« mises à son empire. Aussi long-temps que les deux  
« pays seront unis, leurs véritables intérêts seront les  
« mêmes, et les bénéfiques partiels et temporaires ex-  
« torqués à l'un aux dépens de l'autre, seront infailli-

« blement suivis du châtement qui tôt ou tard atteint  
 « l'injustice. L'Inde anglaise doit être placée dans une  
 « condition plus favorable vis à vis l'Angleterre pour ses  
 « produits naturels et fabriqués. *Il est temps que nous*  
 « *cessions d'exprimer les dernières gouttes du fluide vi-*  
 « *tal de ce corps affamé* (textuel), et que, par un traite-  
 « ment plus juste, nous lui donnions le moyen de re-  
 « venir à la vie, en abaissant les droits dont nous avons  
 « chargé le sucre, le café, le coton, le rhum, le tabac  
 « et les épices de l'Inde; nous rendrons ainsi du sang à  
 « ses veines épuisées (1), » etc., etc. Lorsque, le sys-  
 tème continuant, *les dernières gouttes du fluide vital au-*  
*ront été exprimées de ce corps affamé*, on fera des en-  
 quêtes sur la condition économique des Indous, et l'on  
 trouvera que les causes principales de l'extrême misère  
 chez ce peuple, sont la paresse, l'imprévoyance et les  
 défauts naturels à cette race; les Irlandais ne sont-ils  
 pas misérables et abrutis, parce qu'ils sont Irlan-  
 dais ?

Indépendamment de toute autre cause, un système  
 d'impôts et de taxes qui frappe le travail de préférence  
 aux autres éléments du revenu, suffit donc pour faire  
 descendre un peuple au dernier degré de la misère.

En France, nous possédons à peu près toutes les sortes  
 d'impôt : nous avons dans la conscription l'impôt de ser-  
 vice personnel, qui frappe annuellement 70 à 80,000

---

(1) *History of the British colonies*, by R. Montgomery  
 Martin. 1834. 1<sup>er</sup> vol., CHAP. V, p. 248.

familles. On sait que cet impôt ne coûte aux riches qu'une faible somme d'argent, tandis que le pauvre est obligé de donner à l'État cinq ou six années de son temps sans autre salaire que l'habillement et la nourriture. « Ainsi, dit l'économiste Carey qui, placé au point de vue pacifique de la société américaine, juge avec la plus grande rigueur nos sociétés européennes constituées malheureusement pour la guerre, ceux que frappe la conscription perdent les meilleures années de leur vie sans rien accumuler, afin que les propriétaires de capitaux soient exemptés de l'obligation de contribuer autant qu'il le faudrait pour leur payer leur travail au taux usuel des salaires (1). »

Vient ensuite chez nous l'impôt foncier qui, selon le rapport de M. Ducos (9 juillet 1839), porte les charges de la propriété, en y comprenant la taxe des portes et fenêtres, les frais de transmission, d'enregistrement, de timbre, de baux, à 442,835,132 fr.

Nous avons encore les impôts de consommation qui frappent principalement, comme en Angleterre, les denrées que le peuple consomme en plus grande abondance, et qui se répartissent sans distinction de fortune, à peu près également sur tous les individus. L'impôt sur les boissons, qui revêt jusqu'à trois formes différentes, est de toutes les inventions de la fiscalité la plus vexatoire et la plus dure pour les classes pauvres. Outre ces impôts appelés indirects, bien qu'ils frappent très-direc-

(1) *Principles of political Economy*, PART. II, p. 356.

tement les classes laborieuses, chaque ville de France possède une taxe de consommation qui pèse exclusivement sur les denrées de première nécessité, sur les boissons, la viande et le combustible. L'octroi est une véritable capitation, qui prélève annuellement 29 fr. 23 c. par tête d'habitant à Paris, ou 131 fr. 53 c. par famille, en comptant quatre personnes et demie par famille; à Lyon, 15 fr. 1 c. par tête, ou 67 fr. 54 c. par famille (1). Cette capitation pèse également sur le pauvre comme sur le riche, et il serait même facile de prouver, par la nature des denrées frappées de droits d'octroi, que l'avantage est du côté du riche. Ainsi, tandis que sur l'homme aisé elle prélève à peine le vingtième ou le trentième du revenu, elle demande au pauvre le sixième au moins du produit de ses salaires. Nous avons entendu des économistes défendre cette iniquité. Les deniers de l'octroi, disaient-ils, étaient surtout dépensés pour les pauvres, et les municipalités y trouvaient la subvention des hôpitaux; par conséquent, il était juste que l'octroi fût prélevé de préférence sur les objets de première nécessité. D'après cette opinion, l'octroi ne serait plus qu'une sorte d'assurance mutuelle en faveur des classes pauvres. De pareilles idées, comme celles qui attribuent toute la misère à l'imprévoyance et aux vices du pauvre, s'exposent volontiers comme un exemple des ridicules erreurs auxquelles peut conduire un optimisme inté-

(1) Voyez *Statistique générale de la France. — Budgets communaux et départementaux.*

ressé, mais elles ne se réfutent pas. La moyenne des secours accordés annuellement par les bureaux de bienfaisance est de 10 fr. environ par personne. Ainsi, à Paris, par exemple, la charité donnerait à une famille pauvre 45 fr. et quelques journées d'hôpital pour une contribution de 131 fr. 53 c.; la charité serait alors la plus lucrative de toutes les industries !

Le gouvernement en France possède encore plusieurs monopoles qui, sous d'autres formes, augmentent la capitation du pauvre. Le monopole du sel produit à lui seul 57,160,000 fr. (1840); celui du tabac est évalué pour la même année à 84,400,000. En outre, les lois de douane imposent à la consommation des denrées les plus nécessaires un prix beaucoup plus élevé qu'il ne le serait naturellement, afin de protéger les capitaux du pays. Les défenseurs des tarifs de douane exagérés se retranchent hypocritement derrière l'intérêt du peuple, qui est au contraire évidemment sacrifié. Si la viande est à meilleur marché, si le pain baisse de prix et n'est plus exposé à ces variations désastreuses qui agitent quelquefois un marché insuffisant, croit-on que la production de la France diminuera, que le travail ne trouvera plus à s'échanger contre des denrées à bas prix? Quel mal résulterait-il pour l'ouvrier, si l'abaissement des droits de la houille et du fer, les deux aliments de l'industrie, permettait de travailler plus et à moins de frais? Et le capital, à l'avantage duquel les droits sont institués, en est frappé lui-même, et il est condamné souvent, par le fait même de la protection qu'on lui accorde, à demeurer improductif. Pour quelques propriétaires de forêts qui

profitent de la cherté des houilles, une masse énorme de capitaux, auxquels l'industrie dégrevée fournirait un fructueux emploi, restent stériles ou s'aventurent dans les périls de la spéculation improductive. Nous verrons plus loin que les industries les plus protégées sont celles qui rétribuent moins le travail, celles qui font les misérables, et nous rechercherons pourquoi.

« Le capitaliste, dit M. Carey, fait tous ses efforts, au moyen de taxes sur la consommation, pour rejeter les charges du gouvernement sur le travailleur, et s'indemniser par des droits restrictifs sur l'importation des choses qu'il produit, des contributions qu'on exige de lui; mais ses efforts sont inutiles. Le capital est improductif. Le propriétaire, dans le partage avec le travailleur, garde une grande partie du produit; mais le gouvernement lui réclame une bonne portion de ce qu'il s'est attribué (1). »

Il faudrait écrire un ouvrage tout spécial, si l'on voulait étudier la manière dont les différents impôts agissent sur la condition économique d'un peuple, et sur celle des différentes classes de ce peuple. Les économistes ne sont pas d'accord sur la part que prennent aux charges publiques les agents de la production. On sait que le revenu frappé par l'impôt est produit par le concours du capital et du travail, mais il est presque impossible de déterminer quelle est la part de chacun dans les contributions publiques. Les plus savantes distinctions établies

---

(1) *Principles of political Econom.*, PART. II, p. 363.

par les économistes, par Ricardo surtout, qui fait payer tout l'impôt au consommateur et dont l'opinion est la plus raisonnable en cette matière, ces distinctions ne sont peut-être que d'ingénieuses subtilités. Selon notre modeste jugement, les impôts prélevés sur le revenu ne sont guère moins funestes aux nations que ceux prélevés sur leur capital, car ils ont pour résultat définitif d'ajouter aux frais de la production, d'élever le prix des choses, et par conséquent d'exiger plus de travail pour un moindre produit. Exiger plus de travail qu'il n'en faudrait naturellement pour obtenir les produits, c'est appauvrir une nation, c'est la forcer de travailler plus pour avoir moins, c'est gêner la production. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les nations, pour voir sur quelle classe porte en définitive cet appauvrissement. En France comme en Angleterre, et dans ce dernier pays surtout, il est facile de reconnaître les payeurs privilégiés des taxes nationales; cette foule de consommateurs, qui a grande peine à atteindre par son travail le prix des subsistances, cette armée de misérables, dont l'abrutissement même est rançonné par le fisc, supporte évidemment la plus lourde part et toutes les conséquences fâcheuses des contributions publiques. S'il était possible de suivre l'impôt sous ses transformations infinies, peut-être découvrirait-on à la fin qu'il se répartit à peu près, sans distinction de fortune ou de rang, sur toutes les têtes : il équivaut à une taxe sur la vie humaine. Voyez l'octroi : se préoccupe-t-il, par exemple, de la qualité et de la valeur des boissons? Il frappe un tonneau de vin, de la valeur de trois cents francs, d'une taxe mo-

dérée de dix pour cent, et du même coup il prélève sur le tonneau de vin de cabaret, sur la boisson du grand nombre, un impôt de trois cents pour cent ! Ce fait est un exemple de l'intelligence et de l'équité de l'impôt.

Nous indiquerons sommairement à la fin de cet ouvrage quelques-uns des moyens qui conduiraient à mettre d'accord, sur la question des impôts, les faits et les principes.

Mais ce n'est pas seulement par leur nature et l'élévation de leur chiffre que les impôts agissent défavorablement sur la condition des classes laborieuses, c'est aussi par leur emploi.

Quand on compare les dépenses productives d'une nation avec les dépenses improductives, on est effrayé de l'énorme supériorité des secondes sur les premières ; on est effrayé de l'immense quantité de valeurs qu'engloutissent à jamais, pour la satisfaction des besoins présents, sans qu'il en reste rien à l'avenir, ces consommateurs gigantesques qu'on appelle les gouvernements. Dans quelques États, le prix des avantages sociaux est si élevé, que pour beaucoup d'individus la sauvagerie serait préférable à la civilisation ; ainsi, dans les sociétés actuelles, il se trouve des millions d'hommes qui n'ont aucun intérêt au maintien de la civilisation, et qui ont au contraire tout à gagner à sa ruine. Les chartistes d'Angleterre, les communistes de France, représentent le parti de la sauvagerie ! En France, les charges publiques, en y comprenant les dépenses communales, s'élèvent à 1,300 millions environ : en répartissant cette somme sur tous les habitants de la France, on obtient une capitation

de 38 fr. 23 c. par tête, ou 172 fr. 03 c. par famille; à Paris, où l'octroi seul prélève 29 fr. 23 c. par tête, cette capitation est augmentée des deux tiers. Ainsi, en France, où l'on évalue la moyenne du revenu à 198 fr. 03 c. par tête et à 990 fr. 15 c. par famille, les frais de société dépassent le sixième du revenu moyen! Mais, d'après les calculs du baron de Morogues cités dans notre première partie, 7,500,000 individus n'atteignent pas plus de 91 fr. de dépense moyenne, et un nombre égal ne dépassent pas 120 fr. de revenu; pour ces individus qui représentent presque la moitié de la population, la moyenne de la contribution s'élève à plus du quart de leur revenu!

L'Américain Carey donne le tableau suivant de la distribution comparée des produits aux États-Unis, en Angleterre et dans l'Inde : En supposant que le produit est 100, il revient aux États-Unis 72,75 au travail, 25,00 au capital, 2,25 au gouvernement; — En Angleterre, 56 au travail, 21 au capital, 23 au gouvernement; — En France, 47 au travail, 36 au capital, 17 au gouvernement; — Dans l'Inde, 45 seulement au travail, et 55 au capital et au gouvernement. Évaluant ensuite la production aux États-Unis au chiffre 100, il représente celle de l'Angleterre par 85, celle de la France par 40, et enfin celle de l'Inde par 10 (1). Nous ne donnons ces chiffres que comme des conjectures ingénieuses; mais, sauf l'avantage accordé patriotiquement à l'Union améri-

(1) *Principles of pol. econ.*, PART. II, p. 379.

caine, nous croyons qu'ils ne s'éloignent pas beaucoup de la vérité.

Dans l'Inde, presque toutes les dépenses sont des dépenses improductives. Le gouvernement de ce malheureux pays dépense annuellement 9,326,811 liv. st. pour l'armée, dans les temps ordinaires, et il prélève pour ses besoins d'entretien, de dépense et de force, plus de la moitié du produit brut du capital et du travail. La nouvelle charte autorise le souverain d'Angleterre à convertir les archi-diaconats de Madras et de Bombay en évêchés avec des traitements de 24,000 roupies, dans un pays où une famille se procure à grand'peine, par le travail, assez de riz pour ne pas mourir !

En France, environ 400 millions sont annuellement dépensés pour l'entretien des armées de terre et de mer. Quelle triste nécessité pour un peuple, que celle d'être obligé de dépenser éternellement pour se défendre ce qui, sagement employé, suffirait pour assurer sa prospérité et son bonheur ! quel malheur, pour les nations européennes, que de rester si long-temps les esclaves du passé de violence et de barbarie, qui faisait de la guerre la condition régulière de l'existence des peuples ! Au moment où j'écris ces lignes, la France, à peine engagée dans la voie des progrès pacifiques, à peine assise dans l'atelier où se fabriquent pour les nations la richesse et le bonheur, la France se voit obligée de jeter de nouveau dans la balance tout ce qu'elle a gagné et tout ce qu'elle espère, de perdre son présent et de jouer son avenir ! la France va employer à creuser des fossés et à bâtir des murailles autant de force et de travail qu'il en aurait

fallu pour jeter un chemin de fer de la Mer du Nord à la Méditerranée. Est-ce que le vieux monde serait condamné à d'éternelles misères ?

La distribution du produit des impôts en France se ressent beaucoup des traditions de l'ancienne monarchie : la nation n'est pas affranchie encore des habitudes des cours en matière de finance, et le budget constitutionnel ressemble trop aux feuilles de dépense de la royauté absolue. Les besoins de luxe y ont trop souvent l'avantage sur les besoins sérieux, et la danse y est mieux traitée que l'instruction populaire. Les conservatoires des arts et les écoles des arts et métiers figurent à nos budgets pour la modique somme de 778,000 fr. et la subvention aux théâtres royaux pour 1,152,000 fr. Les secours généraux aux bureaux de charité, aux hospices et institutions de bienfaisance, y sont portés pour 320,000 fr. et l'entretien des haras pour 2,000,000 ! Les grandes subventions de travaux publics n'ont encore été accordées qu'aux monuments d'apparat, à de magnifiques constructions, dont la société n'a que faire, et même qui l'embarrassent : les grands travaux d'utilité publique sont en projet, et la Madelaine est achevée. Là gloire est une belle chose assurément, et elle honore le peuple qui en éprouve la passion ; mais on peut dire aussi, en retournant le mot de l'Évangile, que les peuples ne vivent pas seulement de gloire, mais qu'ils vivent aussi de bonnes routes, de chemins de fer et de canaux : d'ailleurs le travail qui produit est-il moins glorieux que les fatigues qui détruisent ou qui restent stériles ? Depuis le couronnement de l'Empereur,

la ville de Paris a dépensé plus de dix millions en fêtes, en feux d'artifices et cadeaux,

Chez nous, l'enseignement des connaissances littéraires, l'instruction des collèges royaux et des facultés, l'instruction de luxe, coûte plus à l'État que l'enseignement des connaissances indispensables, que l'instruction primaire et les écoles d'utilité pratique. L'éducation professionnelle, l'enseignement positif, n'existent pas, et les encouragements à la pêche maritime sont portés au budget général à un chiffre plus élevé que la subvention à l'instruction primaire. Il est vrai que les budgets départementaux et communaux contribuent pour une somme égale à l'entretien des écoles populaires. Mais qu'est-ce qu'un budget de 7 à 8 millions pour subvenir aux frais d'éducation d'un peuple de 34 millions d'âmes, dans un pays comme la France ? ce bienfait est-il en proportion avec les charges que l'État impose à la population : le sel lui coûte 57 millions ; chaque famille doit ses enfants mâles au service de l'État qui les garde cinq ou six ans sous les armes, et, en échange de pareils services, la société se borne à fournir à ses membres le moyen d'apprendre à écrire et à lire. Cette faible compensation est-elle équitable ?

En Angleterre, la distribution du revenu public est accompagnée d'abus scandaleux qui bravent impunément la plus commune justice et le bon sens ; les pensions, sinécures, gros traitements sans proportion avec l'utilité des fonctions, grèvent de sommes énormes le budget de la Grande-Bretagne : c'est le budget d'une nation qui possède au grand complet les deux aristocraties, une

noblesse et un clergé dominant. Quelques familles privilégiées se partagent la fortune publique avec une libéralité si grande, qu'on dirait que ce sont elles-mêmes qui ont été chargées de faire les parts. Le duc de Wellington reçoit une pension de 12,531 l. st., outre cinq emplois éminents qui rapportent 26,000 l. st., outre les 700,000 l. st. de capital dont la reconnaissance nationale l'a gratifié, le tout en dehors de sa fortune personnelle!

Les sommes allouées aux différents membres de l'aristocratie sont énormes. Le montant des sommes payées en Angleterre à des gens qui ne rendent aucune espèce de service, est probablement aussi élevé que les frais de gouvernement de tous les États de l'Union américaine.

L'Église adés!personnages qui jouissent de 20,000 l. st. de traitement; la cité de Londres dépense annuellement pour le lord-maire 25,000 l. st. Que l'on ajoute à toutes ces prodigalités une dette dont les intérêts s'élèvent à 29,489,579 l. st. (714,311,869 fr.!), et l'on comprendra comme nous pourquoi, indépendamment des autres causes que nous ne connaissons pas encore, les classes inférieures de la société anglaise sont plongées dans l'abrutissement, la misère et la barbarie. Il est bon d'observer encore que les budgets de la France et de l'Angleterre des deux dernières années ont fermé en déficit, et que, au moment où nous écrivons, la politique ouvre aux gouvernements des deux pays de nouveaux crédits sur l'avenir dont le chiffre est inconnu (1)!

(1) Les dépenses publiques prennent depuis quelques années un développement rapide, qui va beaucoup plus vite

que l'accroissement de la richesse. Les ressources fiscales ordinaires ne suffisent plus aux besoins du gouvernement en France et en Angleterre, et les deux nations sont menacées de nouveaux impôts ou d'un accroissement de leur dette pour remplir le déficit de leurs budgets.

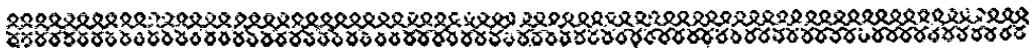
Malgré un excédant de recettes de 58,710,769, l'exercice de 1838 eût présenté un déficit de 22,094,914 fr., si les années 1836 et 1837 ne lui eussent légué des ressources; l'exercice de 1839 est moins favorable encore; si des ressources extraordinaires n'eussent pas été ouvertes, il eût présenté un découvert de 52,537,231 francs. L'exercice de 1840, abandonné à ses seules ressources, présenterait un déficit de 43,571,715 fr. « Tout nous porte à croire, dit le rapport de M. Ducos (20 mai 1840), que l'exercice de 1841 fermera à découvert comme celui de 1840. » Et quand le rapporteur écrivait, il ne prévoyait pas l'énorme accroissement de dépense que nécessiteraient les armements militaires commandés par le traité de Londres du 15 juillet 1840. Après 25 années de paix, la France se trouve jetée, à la première menace de guerre, dans des embarras financiers qui rappellent ses plus mauvais jours.

En Angleterre, l'exercice de l'année finissant le 5 janvier 1839 présente un excédant de dépense de 441,818 l., (11,133,813 fr. 60 c.), sans compter les crédits extraordinaires. La dépense ordinaire de 1838 s'est élevée à 52,124,471 l., plus 6,827,919 l. de taxes locales; comprenant la taxe des pauvres, des comtés, des routes et de l'Église \*. Les dépenses ordinaires de l'année précédente avaient été de 51,319,113 l., avec un découvert sur les

\* Voyez *Local Taxation* imprimé par ordre des Communes, août 1839.

recettes de 655,760 l. Ainsi, au milieu de la paix, le déficit devient, malgré l'accroissement progressif du revenu, la condition permanente du régime financier de la France et de la Grande-Bretagne. Où s'arrêtera cet effrayant progrès?

Au moment où nous mettons sous presse, le budget de 1841 vient d'être présenté à la Chambre des Députés par M. Humann, ministre des finances. Ce document financier évalue les recettes à 1,161,838,142 fr., et porte les dépenses prévues à 1,316,000,000. En déduisant de cet énorme chiffre les charges extraordinaires, l'insuffisance des voies et moyens serait encore dans l'état normal, dit le ministre des finances, de 64 millions. Pour faire face à cette situation, le ministre propose deux mesures : l'une d'affecter, à partir de 1842, les réserves de l'amortissement à l'extinction des découverts des années 1840, 1841, 1842 ; l'autre, d'autoriser un emprunt de 450 millions.



## CHAPITRE V.

### INFLUENCE DU RÉGIME ÉCONOMIQUE SUR L'EXISTENCE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA MISÈRE. — DE LA PRODUCTION.

Nous abordons maintenant un sujet plein de difficultés et de grandeurs, devant lequel le sentiment de notre insuffisance nous ferait reculer, si notre sujet ne nous imposait pas le courage de dire imparfaitement plutôt que de nous taire. Nous aurions inutilement recueilli les faits économiques que nous avons fait passer jusqu'ici sous les yeux du lecteur, si nous ne savions rien en conclure. Nous avons vu que la grande industrie avait pour cortège des troupes de misérables en haillons, d'êtres affamés et, qui pis est, abrutis, qui sont pour la civilisation un reproche vivant et une souillure. Il semble que l'industrie ne multiplie les hommes

autour d'elle que pour les détruire : partout où elle établit ses ateliers, partout où elle allume ses magiques fourneaux, dans lesquels la civilisation, plus habile et plus puissante que le Vulcain antique, forge des armes enchantées, la misère vient étaler sa nudité comme pour humilier l'orgueil des nations et menacer leur opulence. D'où vient donc cette singulière rencontre du paupérisme et de l'industrie sur le même point, comme si l'un ne pouvait pas exister sans l'autre ? Ce fait, dont nous avons constaté la réalité et l'étendue, tient-il à la nécessité même des choses, ou seulement aux procédés industriels, aux circonstances dans lesquelles se trouvent placés, les uns par rapport aux autres, les agents de la production ? Et d'abord nous rejetons, on le sait, l'explication de la nécessité : il y a deux mille ans, l'homme le plus savant de l'antiquité expliquait et légitimait par la nécessité l'existence de l'esclavage ; et, grâce aux progrès de la moralité humaine, il s'est trouvé qu'un jour l'esclavage n'était plus nécessaire !

Soit qu'on ait cru avoir intérêt à ne pas découvrir que notre régime économique lui-même pouvait bien être une cause de misère, soit qu'on ait éprouvé une sorte d'effroi pour des vérités sévères, on a toujours évité d'assigner au paupérisme des faits généraux pour cause. On a mieux aimé ne voir dans ce grand phénomène que le résultat de causes particulières dépendantes de la volonté ou de la sagesse des individus. Si en niant l'existence ou en négligeant la recherche des causes on supprimait les effets, nous approuverions sincèrement cette ignorance volontaire. Mais ici une telle ignorance

ne serait qu'un danger de plus puisqu'elle empêcherait de rechercher et de découvrir les remèdes qu'il faudra tôt ou tard opposer au mal.

Nous allons donc passer en revue les principes économiques actuellement appliqués, et leur demander compte de la situation des hommes qui en subissent directement l'influence : le travail et le salaire sont dans la dépendance des lois économiques ; ces lois exercent donc une action immédiate sur la condition des hommes qui vivent de travail et de salaire. Quelle est cette action ?

Pour mettre plus d'ordre dans le rapide examen que nous allons faire d'un sujet trop vaste, nous classerons les influences économiques d'après la division adoptée dans la science ; et nous rechercherons successivement quelles sont, sur la condition des travailleurs, les influences de nos modes de *production*, de *distribution* et de *consommation*.

Avant de commencer, nous rappellerons ce que nous avons dit dans notre *Introduction* : — Que ce n'est pas la science qui a fait la société économique, mais que ce sont au contraire les faits existants qui ont créé la science à leur image. Il est juste de dire cependant que l'économie politique n'a pas accepté tous les faits, et que, sur plusieurs points, par exemple sur les questions de fiscalité, elle s'est mise en opposition directe avec eux ; mais ce n'était qu'en appliquant comme principes à tous les faits d'autres faits, comme celui de la libre concurrence, qu'elle avait généralisés. L'économie politique n'est pas responsable de l'existence de l'anarchie industrielle, mais seulement de l'avoir regardée comme un bienfait. L'histo-

rien n'est pas la cause des guerres et des fléaux qu'il raconte ; et, malheureusement, l'économie politique a voulu être plutôt une histoire, une étude d'érudition, qu'une science active, pratique, qui apprend à détruire le mal et à faire le bien. Elle qui aurait dû être la médecine sociale, elle s'est timidement arrêtée à l'anatomie et à la physiologie ; elle n'a pas eu le courage d'aborder les difficultés et les périls de la thérapeutique. Et cependant la société n'a pas seulement besoin de se connaître, elle a aussi besoin de guérir ! Il ne suffit plus de savoir *comment les choses se passent*, mais comment elles devraient se passer, afin qu'il y eût en ce monde moins de souffrance et de misère ; et pour arriver là il ne faut pas seulement raconter, il faut juger.



## SECTION PREMIÈRE.

*Séparation des agents de la production, du capital et du travail. — Concurrence du capital. — Concurrence du travail.*

L'agriculture nous fournit de curieux exemples de l'influence que peut exercer le mode de production sur la condition des travailleurs et sur la richesse des nations. Deux éléments principaux concourent à la production, le capital et le travail ; le capital représente les valeurs

accumulées et employées comme matière première ou comme instruments à la production, les forces naturelles appropriées, comme le sol; le travail représente la force, l'intelligence et l'habileté de l'homme appliquées à produire. Suivant le rapport dans lequel se trouvent vis à vis l'un de l'autre ces deux grands éléments de production, il y a bien-être et moralité chez les classes laborieuses, ou misère et abrutissement.

L'histoire des rapports du travail et du capital n'existe pas, elle est à faire; ce serait là, beaucoup plutôt que dans la revue des ouvrages qui ont traité des sciences sociales, que se trouverait la réelle et profitable histoire de l'économie politique des nations.

Le travail nous apparaît en un double rapport fondamental avec le capital ou les instruments de production : il en est l'esclave, le mercenaire, ou le compagnon et l'associé.

Excepté le cas, de plus en plus commun en France, où les instruments appartiennent aux mains mêmes qui les emploient, le travail est placé vis à vis le capital dans une position d'infériorité et de dépendance, qui varie depuis la servitude absolue jusqu'à la condition malaisée et précaire du pauvre journalier.

On peut poser en axiôme cette proposition générale, confirmée par tous les faits, savoir, que la condition physique et morale des travailleurs se mesure exactement sur la position où ils se trouvent vis à vis les instruments ou les capitaux qu'ils utilisent ou dont ils reçoivent la commande du travail : plus ils en sont rapprochés, plus leur existence est assurée; et on la voit s'élever et s'a-

méliorer suivant la mesure et l'étendue de ces rapports. L'esclave tient à son maître par des liens seulement matériels, comme le bœuf tient à la charrue, et ce rapport, qui lui ôte la qualité d'homme pour lui imposer celle de chose, lui garantit l'existence par l'intérêt de propriété qui recommande au maître de pourvoir à sa conservation. Le serviteur tient au chef de famille, nous ne voulons pas dire au maître pour ne pas confondre le *service* avec la *servitude*, le serviteur tient au père de famille par des liens d'affection, de reconnaissance et même de dévouement ; tous les sentiments les plus nobles de l'humanité peuvent trouver place dans ces relations qui sont à peu près les mêmes que celles de la famille. L'esclave est pour le maître un étranger, le rejeton d'une race impure et méprisée : ce n'est pas un homme. Le serviteur au contraire appartient à la même race que le maître, il est attaché à lui par la communauté de l'origine, des traditions et surtout du culte.

La condition la meilleure est celle où le propriétaire de la terre est en même temps cultivateur et, comme dans le régime auquel on a donné le nom de patriarcal, fraternise par le travail avec ses serviteurs. En parlant de propriétaires cultivateurs, nous n'entendons pas encore les petits propriétaires qui se partagent aujourd'hui en parcelles infinies le sol de la France. Nous parlons de cette exploitation patriarcale telle que nous la fait connaître l'histoire, telle qu'elle s'est conservée jusqu'aujourd'hui sur quelques points du territoire, telle qu'elle existe dans les terres neuves de l'Amérique du nord. Là le travail est en honneur, le serviteur est un

compagnon avec lequel on partage les travaux, un égal et presque un associé. Beaucoup de familles n'ont pas d'autres serviteurs que les enfants, et chacun travaille en même temps pour les autres et pour soi-même. La population croît avec une merveilleuse rapidité jusqu'à ce qu'elle ait atteint ses limites naturelles, et elle s'arrête d'elle-même lorsqu'en augmentant elle deviendrait pour les familles et pour la société une cause d'appauvrissement. Les lois de la population, c'est un des faits les plus curieux que présente l'étude des choses humaines, et nous ne tarderons pas à l'exposer, les lois de la population varient avec la condition économique des peuples. Dans une société où les relations légitimes du capital et du travail sont interverties, où la nation est séparée en deux classes étrangères l'une à l'autre, celle des propriétaires et celle des salariés ou des locataires, comme en Irlande, la population, semblable à une mer en fureur qui aurait brisé ses rivages, inonde de ses flots désordonnés toute la surface du pays. Mais au contraire, lorsque le capital et le travail sont rapprochés par des liens moraux ou associés, la population se règle naturellement elle-même, et les familles se continuent sans trop se multiplier.

Depuis la Révolution, la propriété territoriale en France tend à se réunir au travail, et, on peut le dire, une économie nouvelle commence pour notre pays. Les deux éléments de la production viennent se confondre dans les mêmes mains; le travail agricole, affranchi des exactions fiscales et des corvées, parvient aussi peu à peu à s'affranchir du fermage. La plus grande partie du

sol fertile est directement exploitée par une multitude de petits propriétaires qui travaillent pour leur compte, et qui lui font produire beaucoup plus que n'en obtenait le travail servile. Ce nouveau fait économique n'a plus besoin que d'être favorisé par les institutions, ou plutôt il suffit que les institutions n'en gênent point le développement, pour que, dans notre pays, le sol tout entier appartienne bientôt à ceux qui le cultivent, pour qu'il n'y ait plus d'autres propriétaires que les agriculteurs. Le travail sera alors replacé dans sa condition légitime, et, quand les petits propriétaires auront trouvé les moyens de s'associer pour combiner les avantages de la culture en grand avec ceux de la petite propriété, la société économique sera aussi parfaite que peuvent l'être, dans les conditions actuelles, les choses de ce monde, et il n'y aura plus d'autres misérables que les mauvais sujets et les paresseux. Dans une société bien organisée, ceux que les infirmités ou la vieillesse rendent incapables de travail ne sont point des misérables, mais les pensionnaires privilégiés de la charité publique.

Il se passera encore beaucoup de temps avant que le travail agricole soit arrivé à l'état que nous désirons pour lui, mais au moins il est engagé depuis un demi siècle dans la bonne route. Il n'en est pas de même en Angleterre et dans la plupart des autres pays. L'exploitation du sol est presque partout indirecte; et la propriété est même interdite, ou à peu près, au travailleur. Le propriétaire et le cultivateur sont deux personnes séparées, qui appartiennent à des classes différentes, dont les rapports se bornent le plus souvent à donner

et à recevoir quittance. Ils ont fort peu d'intérêts communs et beaucoup d'intérêts opposés.

Le propriétaire qui ne cultive pas cède l'usage de sa terre à des familles qui en ont absolument besoin pour vivre, et il en exige en retour soit des services, soit une partie des fruits, soit une rente, un fermage. L'homme qui ne possédait pas de terre était obligé autrefois d'acheter le droit de travailler au prix du servage; mais en échange de l'aliénation d'une partie de sa liberté, il obtenait la certitude de ne jamais mourir de faim; souvent même les *services* que le propriétaire exigeait lui laissaient la faculté d'acquérir la plus complète aisance. Quand la loi protégeait le tenancier contre les caprices du propriétaire, quand elle retirait au dernier la liberté de changer à chaque instant les termes du contrat avec le travailleur, l'exploitation par *corvées*, par redevances de fruits ou de travail, était beaucoup plus favorable à la population agricole que l'exploitation par baux librement consentis ne l'est aujourd'hui en Angleterre. Dans quelques pays, en Autriche par exemple, la loi a tellement favorisé le paysan qu'il est devenu presque entièrement propriétaire, à la condition de rentes et légers services féodaux. « Cette population, dit M. de Sismondi (1), jouissant de l'abondance et de la sécurité, a atteint de bonne heure dans ces provinces les bornes qui convenaient tout ensemble à son aisance, et à une bonne culture, mais elle ne les a point dépassées. » Tous

(1) *Nouveaux principes d'Économie pol.*, t. II, p. 210.

ces modes d'exploitation sont une transformation du servage, et la capitation ou l'*obroc* russe, véritable rançon que le paysan acquitte envers le seigneur pour acheter la propriété de son propre travail; la capitation est une suite directe de la servitude.

Chez les nations plus avancées en développement économique, le bail à ferme a remplacé toutes ces différentes sortes d'exploitation servile. C'est le régime de la liberté; mais par malheur, sous l'empire de cet affranchissement, la condition du travailleur est souvent plus fâcheuse que sous la forme d'exploitation de l'ancien servage, car le bail sépare quelquefois le capital du travail plus profondément que ne l'a fait jamais aucune autre exploitation.

Le bail à ferme appelle d'autres capitalistes à partager les avantages de la propriété, et dans ce sens il est très-favorable au développement de la richesse publique; mais les formes et la nature de ce bail en modifient étrangement les effets. Le fermier est un entrepreneur de culture, et quand, dans une nation dont le sol appartient à un petit nombre de grands propriétaires, il se rencontre au dessous d'eux des individus en état d'engager de vastes capitaux dans la culture, les terres sont bientôt partagées en exploitations étendues, et la population agricole descend à la condition précaire des simples journaliers. Quand le système des grandes fermes serait aussi favorable qu'on le prétend à la production agricole, il n'en serait pas moins vrai encore qu'il réduit le grand nombre des travailleurs à la condition la plus fâcheuse à laquelle ils puissent descendre, à celle d'une

foule affamée qui se dispute au rabais les salaires que distribuent les fermiers. Tout lien économique et moral est rompu entre les propriétaires, les fermiers et la population ; ce sont trois intérêts séparés, hostiles, exclusifs, qui poursuivent intrépidement leurs propres avantages les uns aux dépens des autres. L'intérêt du propriétaire est de recevoir le fermage le plus élevé ; celui du fermier de produire davantage à moins de frais possible, par conséquent d'employer peu de bras à la culture, d'économiser sur le nombre des journées, et de renvoyer, dès qu'il peut s'en passer, le surcroît des journaliers qu'exigent les époques de grande occupation. Dans un pareil système, qui s'inquiète de ce que peut devenir la population ? Personne, pas même la population que l'incertitude du travail, l'habitude de la détresse, ont plongée dans l'insouciance la plus apathique. Les familles vivant au jour le jour croissent avec une effrayante rapidité, et le nombre des misérables augmente à mesure que la misère réduit leurs besoins : telle est la condition de l'agriculture en Angleterre ; peu de propriétaires, une classe de fermiers, véritables entrepreneurs industriels, qui font partie de l'aristocratie du pays, et au dessous une multitude sans nom qui se débat dans les angoisses d'une détresse permanente, voilà les conséquences nécessaires de la séparation du capital et du travail en Angleterre.

La campagne de Rome nous offre un bien remarquable exemple des conséquences extrêmes que peut produire l'exploitation des grandes fermes. Les fermiers sont moins des cultivateurs que des spéculateurs, des

négociants en terre *mercanti di tenuta*. Ils ont adopté la manière la plus favorable pour eux de faire valoir les terres ; elle consiste à se passer du travail de l'homme, à ne rien dépenser pour la culture : on se contente des produits naturels du sol, des pâturages, et devant ces prairies envahissantes disparaît peu à peu toute la population privée à la fois de travail et de subsistances. « Ce territoire de Rome, dit M. Sismondi, si prodigieusement fertile, où cinq arpents nourrissaient une famille et formaient un soldat, où la vigne, l'olivier, le figuier, s'entremêlaient aux champs et permettaient de renouveler trois et quatre fois les récoltes par année, à peu près comme dans l'État de Lucques qui n'est pas plus favorisé par la nature ; ce territoire a vu disparaître peu à peu les maisons isolées, les villages, la population toute entière, la clôture, les vignes, les oliviers et tous les produits qui demandaient l'attention continuelle, le labeur et surtout l'affection de l'homme. De vastes champs sont venus ensuite, et les *mercanti di tenuta* ont trouvé plus économique d'en faire faire les semailles et les moissons par des bandes d'ouvriers qui descendent chaque année des montagnes de la Sabine ; ceux-ci, accoutumés à vivre d'un morceau de pain, dorment en plein air sous la rosée, périssent par centaines de la fièvre *maremmane* dans chaque campagne faute de soins, et se contentent cependant pour courir ces dangers du plus misérable salaire. Une population indigène dans la campagne de Rome serait inutile aux fermiers et elle a complètement disparu. Quelques villes demeurent encore debout au milieu des vastes champs qui appar-

tiennent à un seul maître; mais Népi et Ronciglione voient rapidement périr des habitants qu'on a rendus étrangers au sol par lequel ils devaient vivre, et l'on peut calculer d'avance l'époque attendue où la charrue devra passer sur le terrain qu'occupent leurs palais, comme elle passe déjà sur les ruines de San Lorenzo, de Vico, de Bracciano, et de Rome elle-même. D'autre part, les champs à leur tour font place aux pâturages, et dans ceux-ci les ronces et les genêts empiètent chaque jour la place des graminées; au centre de la civilisation, on voit renaître les steppes de la Tartarie (1). »

Sur un autre point, en Irlande, la mauvaise gestion de la propriété produit des effets contraires, mais encore plus désastreux. Le propriétaire est étranger non seulement au cultivateur mais à la terre elle-même. Tous les produits de la malheureuse Irlande sont consommés hors du pays, et aucun capital ne peut se fixer sur le sol. Il n'y a point de fermiers en état de faire valoir les vastes domaines de l'aristocratie étrangère; les gens d'affaires, les usuriers qui avancent au propriétaire absent le fermage de ses domaines d'Irlande, louent les terres à court bail aux pauvres Irlandais, qui sont réduits à offrir tout ce qu'on leur demande, en échange du droit de cultiver une parcelle de leur sol. Vivant perpétuellement sous la menace de l'expulsion, parce qu'ils ne sont jamais en état d'acquitter intégralement leur fermage, incertains du lendemain, ne pouvant jouir du présent, ils

(1) *Nouveaux principes d'Économie pol.*, t. 1, p. 234-235.

cèdent passivement à la détresse qui les accable et n'ont plus d'autre besoin que celui de manger quelques livres de pomme de terre pour ne pas mourir. Sans prévoyance et sans espoir, ils pullulent au hasard comme les plantes sauvages dans un champ abandonné, jusqu'à ce qu'ils s'étouffent les uns les autres, faute de nourriture et d'espace. Les limites naturelles de la population sont rompues, et elle déborde de toutes parts; il n'y a plus des familles humaines, il y a des troupeaux affamés qui multiplient plus rapidement encore que la famine ne les détruit.

La gestion de la propriété, la nature des relations qu'elle a avec le travail, déterminent donc la condition économique des peuples, qui ne peuvent pas vivre sans le concours du capital. C'est à la gestion de la propriété qu'il faut demander compte de la solitude de la campagne romaine, de la détresse de la population agricole de l'Angleterre, de l'épouvantable fécondité de la famine Irlandaise.

Dans le régime industriel les mêmes causes produisent les mêmes effets. La séparation du capital et du travail, du maître et de l'ouvrier, y est aussi profonde, aussi absolue, que la séparation du propriétaire et du cultivateur en Irlande. Et ce fait est une des nécessités de l'industrie; car partout il se manifeste également, partout il grandit avec elle. Nous avons vu plus haut M. Fletcher se plaindre dans son rapport de la *sécession* absolue qui s'est opérée entre les classes qui concourent à la production, et nous l'avons entendu prononcer jusqu'au mot d'*absentéisme*, qui a été inventé pour caractériser

la situation économique de l'Irlande. Les maîtres et les ouvriers, moralement séparés autant qu'il est possible, n'ont plus même entr'eux la relation matérielle qui naît du voisinage : souvent le chef de fabrique habite loin de sa manufacture, qui est gérée pour son compte par des employés.

Selon nous, le fait économique le plus funeste aux classes ouvrières sera donc la séparation absolue, de plus en plus complète, qui s'opère entre les deux éléments de la production, le capital et le travail, et qui constitue ainsi en perpétuelle hostilité deux intérêts opposés. La production, à mesure qu'elle s'agrandit, et qu'elle emploie des agents mécaniques plus compliqués, exige une mise énorme de capitaux qu'un très-petit nombre d'hommes riches est en état de réunir. Les instruments du travail se trouvent ainsi à jamais interdits à l'ouvrier laborieux qui voudrait s'élever au dessus de la condition précaire de simple salarié. En Angleterre, il n'y a plus que des établissements industriels immenses, qui appartiennent à un très-petit nombre de capitalistes, et au dessous d'eux une population de salariés, qui se trouvent ainsi dans la dépendance la plus absolue de toutes les chances de l'industrie. Il y a là, dans ce pays si vanté, le même fait économique, auquel nous attribuons la plus grande part d'influence dans la misère du peuple Irlandais et dans celle de la population agricole de l'Angleterre. Les possesseurs de terre ont intérêt à ce que leurs revenus soient le plus élevés possible, comme les possesseurs de capitaux ont intérêt à ce que l'emploi qu'ils en font soit le plus productif. Il n'y a pas la moindre solidarité entr'eux

et les millions de misérables qui vivent du travail qu'ils leur procurent. Comme il faut absolument que l'homme mange pour vivre, les propriétaires d'Irlande sont toujours assurés de trouver à louer leurs terres. Tout ce qu'il leur faut aux uns et aux autres ce sont des consommateurs qui en achètent les produits. Or les blés d'Irlande trouvent des consommateurs en Angleterre, et les produits des manufactures anglaises ont le monde pour marché. Le capital ne se ressent nullement ici de la gêne des classes pauvres : il n'y a donc, comme nous l'avons dit, aucune solidarité entre les deux classes qui concourent à la production : de là une source féconde de maux, une cause énergique de malaise et de misère pour ceux qui ne possèdent que la vie (1).

Ces propriétaires de capitaux immenses qui demandent de l'emploi se font entr'eux une concurrence active, qui augmente à mesure que les capitaux s'accumulent. Ce n'est pas impunément que l'Angleterre est la nation la plus productive du monde : la taxe des pauvres nous apprend à quel prix elle est parvenue à produire plus et à meilleur marché que les autres peuples. La taxe des pauvres n'est pas autre chose en effet qu'une

(1) Ricardo avoue explicitement la divergence d'intérêts qui sépare les différentes classes des sociétés : « It follows then, that the interest of the landlord is always opposed to the interest of every other class in the community.

*Essay on the influence of low price, etc., p. 20.*

subvention accordée aux manufactures, afin de leur donner les moyens de produire à plus bas prix. Telle n'était pas assurément l'intention de la loi, mais il est évident que tel en était l'effet. Pressés de faire mouvoir leurs capitaux le plus rapidement possible, les propriétaires industriels luttent entr'eux à qui produira davantage, et surtout à qui écoulera le plus de produits. Cette concurrence s'exerce évidemment sur tous les éléments de la production. D'abord elle améliore les procédés, perfectionne les machines, en provoque l'invention; mais enfin, les salaires étant un des éléments qui déterminent le prix des produits, la concurrence doit nécessairement les abaisser peu à peu au taux le plus bas où ils puissent descendre. Si cela n'est pas fait aujourd'hui, cela se fera demain; une force constante agit sur les salaires pour les amener à ce point.

Que pourra opposer le travail à cette force qui est une loi économique? Est-il en son pouvoir d'être activement demandé de manière à se louer à haut prix et de profiter ainsi des avantages de la concurrence? Ici il n'est qu'un élément passif : il n'exerce absolument aucune influence sur le plus ou moins d'énergie de la production; car les pauvres ne sont pas consommateurs de la richesse qu'ils créent. Quand le peuple Anglais n'achèterait pas pour un denier des produits manufacturés, les propriétaires industriels ne cesseraient pas pour cela de fabriquer et de vendre. Les salariés ne sont que des consommateurs de denrées alimentaires; or, comme il faut absolument manger, et que le sol anglais produit à peine de quoi fournir à la consommation du pays, la

situation économique du peuple n'importe guère aux propriétaires : ils sont toujours sûrs de trouver un haut prix pour leurs produits.

Les classes ouvrières sont donc à peu près désarmées contre les effets de la concurrence : les coalitions auxquelles elles ont quelquefois recours, tournent toujours à leur détriment, car elles sont les premières victimes de la suspension du travail : elles n'ont pas les moyens d'attendre longtemps et sont toujours obligées de rester à la merci de la concurrence des grands producteurs. Un article curieux de la *Revue d'Édimbourg*, reproduit par la *Revue Britannique* (1), exclusivement favorable aux procédés actuels de production, à la concurrence illimitée, prouve sans réplique que la coalition des travailleurs ne fait qu'empirer le sort des mutins de l'industrie : « C'est à une coalition, dit-elle, que l'on doit le charriot mécanique (*mule*), de Sharpe et Robert de Manchester, et cette invention a rudement châtié les imprudents coalisés. » Il est à remarquer que le même article prétend que toutes les inventions mécaniques tournent à l'avantage des ouvriers eux-mêmes : cet optimisme économique n'est-il pas de l'inconséquence et de la mauvaise foi ?

Nous ne pouvons mieux résumer tout ce que nous aurions à dire des effets de la concurrence, qu'en citant les lignes suivantes d'Adam Smith : elles prouveront ce que nous avons dit déjà, que le grand fondateur de la

---

(1) *Revue Britannique*, juillet 1835, troisième série, t. XVI.

science économique n'était pas un homme aveuglément systématique et qu'il avait le courage de dire toute la vérité, fût-elle défavorable à sa doctrine : c'est le courage du génie !

« On n'entend guère parler, dit-on, de ligues entre les maîtres, et tous les jours on parle de celles des ouvriers. Mais il faudrait ne connaître ni le monde ni la matière dont il s'agit, pour s'imaginer, d'après cela, que les maîtres se liguent rarement entr'eux. Les maîtres sont en tout temps et partout dans une sorte de ligue tacite, mais constante et uniforme, pour ne pas élever les salaires au dessus du taux actuel. Violer cette règle est partout une action de faux frères, et un sujet de reproche pour un maître parmi ses voisins et ses pareils. A la vérité, nous n'entendons jamais parler de cette ligue, parce que c'est l'état habituel et on peut dire l'état naturel de la chose, auquel personne ne fait attention. Quelquefois aussi les maîtres font entr'eux des complots particuliers pour faire baisser, même au dessous de ce taux actuel, les salaires du travail. Ces complots sont toujours conduits dans le plus grand silence et dans le plus grand secret, jusqu'au moment de l'exécution ; et quand les ouvriers cèdent, comme ils font quelquefois, sans résistance, quoiqu'ils sentent bien le coup et le sentent fort durement, personne autre n'en entend parler (1). »

---

(1) *Richesse des nations*, t. 1., trad. de Garnier. p. 134.

Nous avançons un fait plus triste : c'est que la concurrence , pour produire les plus funestes effets , n'a pas besoin que les maîtres se liguent entr'eux pour réduire les salaires. La réduction peut s'opérer d'elle-même, par le fait seul d'une concurrence forcée. Les hommes ne sont pas coupables de tout le mal qu'ils commettent : quand ils se trouvent dans une position telle que leur intérêt constant , légitime à leurs yeux, est le mal d'autrui, le mal se fait de lui-même ; et c'est ce qui arrive dans un régime économique où la séparation absolue des instruments et du travail constitue en rivalité deux intérêts divergents.

Ce fait de la séparation des instruments et du travail dans l'industrie mérite d'attirer toute l'attention des économistes. Il s'opère ici , dans la production industrielle, un mouvement contraire à celui que nous remarquons dans la production agricole en France. Pendant que les travailleurs agricoles tendent de plus en plus à réunir les deux éléments de la production, pendant que, par le progrès naturel des choses, nous les voyons s'élever par degrés à la condition de propriétaires du sol qu'ils cultivent, les ouvriers de l'industrie se trouvent réduits de plus en plus à la condition de simples salariés. La propriété agricole se morcèle en parcelles infinies, de façon que chaque travailleur en ait un petit fragment, tandis que, au contraire, la propriété industrielle, va se concentrant de jour en jour dans un plus petit nombre de mains. Il n'y a presque pas un journalier de nos campagnes qui, après avoir prêté son travail pour un salaire, ne puisse ensuite cultiver de ses mains un

petit champ qui lui appartient ; il est doublement intéressé à la production, et comme travailleur salarié, et comme propriétaire. Il n'en est pas de même dans le régime de l'industrie : les instruments et le travail s'y trouvent séparés par une distance qui augmente chaque jour.

Les ouvriers des manufactures ne peuvent jamais acquérir la propriété des instruments du travail : l'armée industrielle n'offre pas d'avancement. A moins de quitter ses rangs et de s'aventurer dans une autre carrière, le travailleur n'a pas l'espoir de s'élever au dessus de la position de simple salarié. La fortune est ouverte au plus petit négoce ; elle est à peu près interdite au travail salarié.

Aussi voyons-nous beaucoup d'ouvriers, quand ils sont parvenus à économiser quelques centaines de francs, se hâter de quitter les rangs du travail productif pour courir la chance du petit trafic. Compterait-on dans nos villes autant de petits intermédiaires parasites, si le travail présentait plus de chances de gain ? N'est-il pas désolant de se voir, au début de sa carrière, interdire tout espoir d'avancement ? Je le demande, quel avenir attend les ouvriers de nos manufactures, quels encouragements stimulent leur émulation et consolent leurs fatigues ? La caisse d'épargne offre-t-elle une prime suffisante à l'économie, un motif assez vif d'ambition et d'efforts ? Nous ne pensons pas que cette institution, qui fait honneur à la sollicitude des gouvernements pour les classes pauvres, réponde aux besoins du travail, à ceux plus généraux de la société, et nous développerons là dessus notre opinion plus loin. Le capital placé aux caisses d'épargne

est presque un capital mort, et la rente fixe et peu élevée qu'on lui donne n'est pas un stimulant assez énergique pour encourager la bonne conduite et le travail. Il faut pour dompter l'inertie naturelle à l'homme, pour comprimer les mauvais penchants, des motifs plus forts. Il faudrait en un mot que la réunion des deux éléments de la production qui s'opère dans le régime agricole, fût possible en industrie. Il faudrait que l'ouvrier pût acheter, avec une portion du capital, quelques chances de bénéfice qui constitueraient pour lui un intérêt direct à la production. C'est de là, nous n'en doutons pas, c'est de l'association des petits capitaux pour concourir à la production et participer ainsi doublement à ses bénéfices, que dépend le salut de l'avenir. Ce moyen, quand il sera applicable, assurera à l'industrie les avantages et les espérances que donne l'agriculture à ceux qui l'exercent ; cette réforme économique profiterait également aux entrepreneurs de travail ; n'y gagneraient-ils que la sécurité, la réforme les récompenserait amplement des efforts qu'il faudrait faire pour l'entreprendre. Mais nous devons réserver cette question pour un autre lieu.

Xénophon (1) trouve à l'agriculture un admirable avantage : « La terre, dit-il, donne à l'homme des leçons de justice, car elle mesure ses dons sur le mérite et le travail de celui qui la cultive. » Hommes de l'industrie, de quelle importance n'est-il pas pour vous que le travail

---

(1) *Économiques*, CH. V.

de vos ateliers donne aussi des leçons de justice aux hommes que vous employez, si ces hommes sont des créatures intelligentes et libres ! Ne deviendra-t-il pas plus urgent de jour en jour de faire cesser cette funeste divergence entre ceux qui donnent et ceux qui reçoivent les salaires ? Si nous citions tous les faits qui prouvent que, dans l'état économique actuel, les maîtres ont des intérêts opposés à ceux de leurs ouvriers ; si nous voulions exposer tous les maux qui en résultent, il nous faudrait écrire des livres sans fin, nous ferions peur et on ne voudrait pas nous croire. Le *Rapport de M. Villermé sur l'état physique et moral des classes ouvrières*, que nous avons cité plusieurs fois, exprime formellement l'idée que l'amélioration morale de l'ouvrier dépend pour la plus grande partie du fabricant qui l'emploie ; il rend hommage aux industriels de Sedan qui ont pris en commun de sages mesures pour réprimer l'ivrognerie de leurs ouvriers ; mais il regrette à chaque page que ce bon exemple ait peu d'imitateurs, et il blâme l'incurie profonde des chefs de fabrique pour la moralité et le bien-être de leurs ouvriers. Il avoue même que bien des maîtres voient du plus grand sang-froid, et quelques-uns même avec satisfaction, la misère physique et morale des salariés qui sont dans leur dépendance.

« Mais, nous dit-il, en regrettant cette indifférence, presque partout ce concours (des fabricants pour l'amélioration morale des ouvriers) paraît devoir être bien difficile. Je pourrais nommer des villes où des fabricants d'ailleurs excellents, des juges de cour royale, des membres des conseils municipaux et d'autres personnes

dignes de foi, m'ont dit avoir entendu des chefs de maisons récentes et encore mal assises avouer que, loin de vouloir donner à la classe ouvrière de bonnes habitudes, ils faisaient des vœux, au contraire, pour que l'ivrognerie et la mauvaise conduite s'étendissent à tous les individus qui la composent. De cette manière aucun d'eux ne pourrait sortir de sa condition, aucun ne pourrait s'élever au rang de fabricant, ni par conséquent leur faire concurrence. Enfin, n'ai-je pas moi-même entendu un pareil langage sortir de la bouche d'anciens ouvriers devenus petits fabricants (1) ! »

Dans l'enquête commerciale faite en 1834 on demandait à M. Cunin-Gridaine, aujourd'hui ministre du commerce, si les ouvriers de sa fabrique mettaient habituellement à la caisse d'épargne. L'honorable industriel répondit que ses ouvriers répugnaient à y placer leurs économies et qu'ils n'avaient jamais voulu consentir à ce que lui, le chef de la fabrique, retint 1 à 2 p. 0/0 par mois, sur leurs salaires. Voici la raison qu'ils donnaient de ce refus. « Si nous faisons des économies, vous trouverez « que nous gagnons trop, et vous réduirez peut-être nos « salaires. » — « Voilà, continue M. Cunin-Gridaine, le motif qui les éloigne de la caisse d'épargne. *J'ai cherché à les rassurer et je n'ai pas pu les convaincre.* » Ces ou-

(1) *Rapport sur l'état physique et moral des classes ouvrières*, par M. Villermé.

*Mémoires de l'Académie des Sciences morales et politiques*, nouvelle série, t. II, p. 381.

vriers en savaient plus apparemment que certains économistes qui vantent les bienfaits de la concurrence illimitée ! Il n'est pas besoin , j'espère , d'ajouter ici un commentaire.

Les classes ouvrières ne souffrent pas seulement de la concurrence des capitaux , elles souffrent aussi de la concurrence du travail. L'un des premiers effets de la grande industrie, c'est d'agglomérer la population laborieuse dans un petit nombre de centres de production où elle se trouve, par sa concentration même, à la merci de toutes les chances mauvaises auxquelles le travail industriel est exposé. Cette réunion de milliers d'ouvriers sur un seul point élève le prix de tous les objets de nécessité, surtout des loyers, et favorise la réduction des salaires. Les loyers sont si chers dans les lieux de fabrique, que les ouvriers sont obligés d'aller habiter à de grandes distances qu'il leur faut franchir soir et matin , ce qui augmente pour eux de plusieurs heures la durée de la fatigue (1). « Plus que partout ailleurs, dit M. Villermé, cette dernière cause de souffrance s'observe à  
 « Mulhouse, ville qui, malgré son rapide accroissement,  
 « ne peut loger tous ceux qu'appellent sans cesse ses  
 « manufactures. Aussi, est-ce un spectacle bien affli-  
 « geant que celui des ouvriers qui , chaque matin , y  
 « arrivent de tous côtés. Il faut voir cette multitude

(1) Rapport de M. Villermé.

*Mémoires de l'Académie des Sciences morales*, p. 390.  
 Voyez plus haut, 1<sup>er</sup> vol., p. 344.

« d'enfants maigres, hâves, couverts de haillons, qui  
 « s'y rendent pieds nus par la pluie et la boue, portant  
 « à la main, et quand il pleut, sous leurs vêtements  
 « rendus imperméables par l'huile des métiers tombée  
 « sur eux, le morceau de pain qui doit les nourrir jus-  
 « qu'à leur retour. »

Un seul fait suffira pour démontrer que la concentra-  
 tion des ouvriers sur un même point a pour résultat  
 l'abaissement des salaires. Dans l'enquête commerciale  
 de 1834, les fabricants français donnent souvent pour  
 raison de l'infériorité de leurs produits, comparés à ceux  
 de l'Angleterre, le meilleur marché des salaires en ce  
 dernier pays. On ne croirait pas que la main d'œuvre  
 fût à plus bas prix en Angleterre. Les industries qui  
 jouissent de ce privilège sont précisément celles qui réu-  
 nissent par milliers toute la population ouvrière sur un  
 seul point. Par exemple, presque toute la poterie an-  
 glaise se fabrique dans quelques paroisses du Strafford-  
 shire; aussi le manufacturier anglais a-t-il le travail à  
 meilleur marché, dit l'enquête. « Ce bas prix de la main  
 « d'œuvre de l'ouvrier anglais tient surtout à ce que,  
 « dans le Straffordshire, il y a une population entière  
 « livrée à cette sorte d'industrie; 40,000 ouvriers,  
 « hommes, femmes, enfants réunis, sur dix-huit lieues  
 « carrées, *exercent une concurrence toute à l'avantage*  
 « *du fabricant*, tandis qu'en France, où les manufac-  
 « tures, *isolées l'une de l'autre*, n'ont autour d'elles que le  
 « nombre d'ouvriers nécessaire, qu'un chauffeur expé-  
 « rimenté, qu'un ébaucheur habile vienne à se former,  
 « c'est de suite un artiste presque indispensable qu'on

« ne conserve qu'avec des sacrifices ; aussi est-il exact  
« de dire que, dans le Straffordshire, c'est l'ouvrier qui  
« a besoin du maître et en reçoit la loi, tandis que chez  
« nous l'ouvrier potier la dicte souvent. » Il est évident  
que tous les fabricants ne sont pas aussi à plaindre que  
ceux-là, et à Mulhouse, par exemple, ils doivent se  
trouver dans une condition aussi avantageuse que les  
propriétaires de poteries du Straffordshire (1).

Cette vaste agglomération d'hommes sur un même  
point, provoquée par l'industrie, est toute au désavantage  
des masses d'ouvriers ainsi entassés autour de quelques  
manufactures. Elle a sur la population la même influence  
que le morcellement infini de la terre Irlandaise et  
le haut prix que les agents de la propriété mettent au  
loyer d'une cabane. La population, ainsi jetée en dehors  
de ses conditions naturelles, justifie tristement les opi-  
nions de Malthus, qui heureusement ne sont vraies que  
dans ce cas contre nature ; elle n'a plus d'autres limites  
que ces *obstacles destructifs*, dans lesquels Malthus voit  
l'action de la Providence, qui règle sagement les choses  
humaines : la famine, la fièvre et la mort.

Le salaire est pour les ouvriers ainsi agglomérés  
ce qu'est le champ de pommes de terre pour l'Irlande,  
l'objet d'une concurrence désespérée qui doit avoir in-  
failliblement les mêmes effets qu'en Irlande. Je veux  
bien qu'en industrie il y ait quelques ouvriers habiles

---

(1) *Enquête commerciale de 1834*. — Saint-Crique et Le-  
beuf de Montereau.

en état de soutenir le marché du travail contre la concurrence du capital et contre la leur ; mais c'est le petit nombre. Nous avons démontré, je crois, que le grand nombre des ouvriers de l'industrie se composait d'ouvriers inhabiles, qui, dès la première séance, sont en état de remplir les fonctions qu'on exige d'eux, et dont tout l'apprentissage consiste dans la répétition infinie des mêmes actes, des mêmes mouvements.

« La concurrence pour le travail, dit M. Fletcher, nécessaire conséquence de la liberté, est un moyen de *dépression* aussi énergique que tous ceux qui ont pu exister dans les temps barbares. A moins que de bonnes relations entre les différentes classes de la société n'y mettent obstacle, les propriétaires deviendront de plus en plus étrangers à leurs ouvriers, et ceux-ci deviendront misérables, sans espoir, démoralisés et ennemis (1). »

Les ouvriers qui n'ont besoin de connaître aucun métier, sont ceux qu'appelle surtout l'industrie, et auxquels elle donne toujours la préférence. Nous l'avons vue remplacer peu à peu dans les ateliers les travailleurs adultes par des enfants et des femmes ; de même elle tend sans cesse à remplacer les ouvriers habiles par des ouvriers inhabiles, l'intelligence par le bras. J'en ai vu, à Manchester, un curieux exemple que j'ai déjà cité plus haut ; je demande pardon pour ces répétitions qui

---

(1) *Report of M. Fletcher* p. 243. *Handloom Weavers Inquiry*, t. IV.

sont inévitables , parce que le même fait sert à plusieurs démonstrations. Il y a quelques années , chaque manufacturier avait besoin , pour son fourneau à vapeur , d'un chauffeur intelligent , qui ne devait son habileté qu'à un long exercice , à un véritable apprentissage ; grâce à la trémie d'alimentation , le premier manoeuvre venu remplace le chauffeur.

On peut imaginer quels ravages doit faire la concurrence au milieu de ces populations surabondantes , dont chaque individu est également capable du travail des manufactures. Il est prouvé par les faits que l'insuffisance des salaires , si minimes qu'ils soient , n'empêche pas l'accroissement de la population agglomérée ; mais que l'entière suspension du travail est seule capable de la réduire. N'est-ce pas là , sans aucune différence , la condition du peuple Irlandais ? Et devons-nous être étonnés maintenant de l'épouvantable misère dont nous avons été témoins dans les grandes villes d'industrie ! Les causes qui déterminent la condition des classes laborieuses , occupées par l'industrie , sont les mêmes identiquement que celles qui écrasent de plus en plus la population Irlandaise. Comment peut-on empêcher qu'elles ne produisent les mêmes effets ? Que les hommes de bonne foi répondent. Les agents de la production , le capital et le travail , ne sont-ils pas dans le même rapport et dans l'industrie et en Irlande ? Ne sont-ils pas séparés , isolés l'un de l'autre , inconnus , indifférents l'un à l'autre , ennemis ? La population n'est-elle pas mise en dehors des conditions essentielles de moralité , de bien-être et de prévoyance ? N'est-elle pas condamnée à se faire une

concurrence acharnée pour les moyens de subsistance, c'est-à-dire, pour le travail des ateliers, pour les misérables et chanceuses occupations des grandes villes, qui sont sa seule ressource ? Si cela est vrai, et nous croyons que cela est démontré, quel est le sort que l'avenir réserve à cette population ? Il n'est pas difficile à prévoir, car il est infallible : le sort de la population Irlandaise ! Mais à quoi bon parler d'avenir ? chaque ville industrielle n'a-t-elle pas aujourd'hui sa *petite Irlande* qui élargit chaque jour la cité de la misère, de la saleté, de l'abrutissement, et menace d'y engloutir la population toute entière ! Les grandes causes de la misère sont là, et la situation du capital vis à vis le travail suffit seule pour l'expliquer. Nous pourrions donc ne pas aller plus loin et dire : Ouvrez les yeux et voyez ; si vous n'apercevez pas au premier coup d'œil la grande cause de la misère, il n'est pas nécessaire de la rechercher davantage, car vous ne voulez pas la voir !

Mais continuons l'étude de la production, et voyons rapidement quelle est l'influence des procédés qu'elle emploie sur la condition des classes laborieuses.

---

## SECTION II.

### *Division du travail. — Influence des machines.*

Quelle est la condition première la plus indispensable de la production industrielle ? L'économie politique répond que c'est la division du travail, et elle est ici par-

faitement d'accord avec les faits. C'est par la division du travail que l'on obtient la production la plus abondante, la moins coûteuse, et la plus grande perfection dans les produits. Plus le travail est divisé, plus il est parfait. La division du travail est donc en soi un bien et un progrès. Toute opinion contraire serait assurément une sottise ou une hérésie.

Désolante contradiction ! Ce principe, si favorable à la production, si fécond en bons résultats, devient dans l'application une cause directe de misère et d'abrutissement pour le travailleur. La division du travail, telle que nous la voyons opérée dans la grande industrie, a pour conséquence immédiate de réduire l'action de l'ouvrier à celle d'une machine, et de déprécier, de matérialiser le travail. Dans un atelier où les fonctions sont très-divisées, l'ouvrier ne vaut guère que par la force physique qu'il produit, ou tout au plus par l'adresse de l'habitude, qui consiste, comme nous l'avons dit déjà, à faire le plus de mouvements possible dans un temps donné. A mesure que le travail devient plus mécanique, qu'il exige moins d'apprentissage, moins d'intelligence, il est à la fois moins rétribué et plus précaire. C'est alors que commence entre les travailleurs cette désastreuse concurrence dont nous avons exposé les effets, pour des fonctions que tous peuvent exécuter également; c'est alors que les êtres faibles, les travailleurs imparfaits, comme les enfants et les femmes, remplissent à moindres frais les fonctions de l'industrie. L'industrie du coton, la plus perfectionnée et en même temps la plus pauvre, nous a fourni une multitude de faits qui confir-

ment les vérités générales que nous exposons en ce moment. L'histoire des progrès de l'industrie du coton est l'histoire des progrès de la misère ; à chacune des miraculeuses découvertes appliquées à la filature ou au tissage, les classes laborieuses ont descendu d'un degré l'échelle de la misère. L'extrême division du travail dispute à la fois à l'ouvrier son intelligence et son pain : les recherches de John Marshall (1) constatent que dans les manufactures de coton le prix de la main d'œuvre a baissé depuis 1814 dans la proportion de 12 à 1.

Avec l'extrême division des fonctions, le travail devient une corvée de manœuvre ; ce n'est plus une occupation : il n'y a plus de métiers, mais seulement un labeur physique plus digne d'une bête que d'un homme. Le travailleur ne peut plus se complaire à son œuvre ; il ne la voit pas naître sous ses doigts ; il fatigue sans cesse, il ne crée rien. Je me rappelle avoir vu à Birmingham une fabrique de lustres et de cristaux où la division du travail était poussée à la plus grande perfection. Les mille pièces dont se composent les objets de la fabrique ne faisaient que passer dans la main des ouvriers, presque tous femmes ou enfants : une série d'ouvriers ne faisait autre chose que frotter des morceaux de cristal contre des meules de grès, de bois ou d'acier, et, pendant toute l'année, ils n'étaient pas occupés à autre chose ; que l'on se figure ce que doivent devenir l'intelligence et le sentiment d'êtres humains, qui, pen-

---

(1) *Revue Britannique*, juin 1833.

dant des séances de quatorze et seize heures par jour, frottent de petits morceaux de verre contre une meule ! Nous avons appelé l'attention plus haut (1) sur ces milliers d'enfants que les fabriques occupent jusqu'à douze ou quinze ans à rattacher des fils ou à quelque emploi de ce genre qui n'est pas la millième partie d'un métier, et nous avons fait voir que c'était ainsi que se formait cette nombreuse population de travailleurs inhabiles, énervés, qui se disputent à outrance les plus misérables fonctions. N'est-ce pas là le résultat direct de l'extrême division du travail ?

Un homme d'esprit, qui n'était pas économiste, le littérateur Lemontey, au moment où les économistes s'extasiaient sur les merveilles incontestables de la division du travail, a publié un petit *factum* plein de bon sens, qui a eu l'honneur de troubler un peu l'optimisme alors à la mode. Le petit *factum* a même eu l'honneur d'être réfuté par M. Say lui-même. Voici les passages de Lemontey, cités par M. Say dans son cours complet d'*Économie politique* : il est bon de dire que, sans une petite note malicieusement insérée par Lemontey dans l'édition de ses œuvres, pour reprocher au savant économiste d'avoir emprunté quelque chose au *factum* sans en citer l'auteur, M. Say n'aurait probablement pas donné autant de publicité aux objections du littérateur.

« Plus la division du travail sera parfaite, dit Lemon-

---

(1) Voyez plus haut, *Du travail des classes pauvres*. 2<sup>e</sup> PART.

tey (1), et l'application des machines étendue, plus l'intelligence de l'ouvrier se resserrera. Une minute, une seconde, consommeront tout son savoir, et la minute, la seconde suivante, verront répéter la même chose. Tel homme est destiné à ne représenter toute sa vie qu'un levier, tel autre une cheville ou une manivelle. On voit bien que la nature humaine est de trop dans un pareil instrument, et que le mécanicien n'attend que le moment où son art perfectionné pourra y suppléer par un ressort..... Le sauvage qui dispute sa vie aux éléments, et subsiste des produits de sa chasse et de sa pêche, est un composé de force et de ruse, plein de sens et d'imagination. Le laboureur que la variété des saisons, des sols, des cultures et des valeurs, force à des combinaisons renaissantes, reste un être pensant.....

« Si l'homme développe ainsi son entendement par l'exercice d'un travail compliqué, on doit s'attendre à un effet tout contraire sur l'agent d'un travail divisé. Le premier (qui porte dans ses bras tout un métier) sent sa force et son indépendance; le second tient de la nature des machines au milieu desquelles il vit. Il ne saurait se dissimuler qu'il n'en est lui-même qu'un accessoire, et que, séparé d'elles, il n'a plus ni capacité, ni moyens d'existence. C'est un triste témoignage à se rendre, que de n'avoir jamais levé qu'une soupape, et de n'avoir

(2) *Oeuvres complètes de Lemontey*, premier vol.

Voyez aussi : *Nouveaux principes d'Économie politique* premier vol., ch. VII.

jamais fait que la dix-huitième partie d'une épingle.

« Comme son travail est d'une extrême simplicité, et qu'il peut y être remplacé par le premier venu ; comme lui-même ne saurait, sans un hasard inespéré, retrouver ailleurs la place qu'il aurait perdue, il reste vis à vis du maître de l'atelier, dans une dépendance aussi absolue que décourageante. Le prix de la main d'œuvre, regardé autant comme une grâce que comme un salaire, sera calculé par cette froide et dure économie, qui est la base des établissements manufacturiers. »

A ces observations si justes et si bien faites, que répond l'économiste qui, par profession, devait en savoir beaucoup plus sur ce sujet qu'un simple littérateur ? Il répond comme un homme qui eût ignoré absolument les faits industriels ; et à des objections générales il répond par un ou deux exemples particuliers qui ne prouvent rien. Selon M. Say, la division du travail supprime des travailleurs, mais ne supprime pas l'intelligence : la preuve en est que les tondeurs de draps à la mécanique, moins nombreux que les tondeurs à la main, ont besoin d'être tout aussi habiles. Si cette réponse n'était pas d'un homme grave, ne passerait-elle pas pour une mauvaise plaisanterie ? Quant à la plus grande dépendance, qui résulte, pour le travailleur, de l'extrême division du travail, l'économiste reproduit l'objection du littérateur en l'affaiblissant, et il répond que c'est là un inconvénient. « Il y a bien un peu de dégénération dans les facultés de l'individu, dit M. Say, lorsque toute son occupation, toute son attention, tous ses soins, sont dirigés vers une opération de détail trop constamment

répétée. Cependant on aurait tort de croire qu'une opération de ce genre entraîne un abrutissement nécessaire (1). » A la bonne heure ! l'économie politique fait bien de nous rassurer, en nous disant que l'extrême division du travail n'entraîne pas un abrutissement nécessaire. La preuve de cette opinion consolante, c'est que M. Say n'a pas remarqué une supériorité morale et intellectuelle dans l'ouvrier des campagnes, comparé à celui des villes, quoique dans les campagnes la division du travail ne puisse pas être poussée bien loin. M. Say n'a pas bien observé : les campagnes, du moins en France, sont pour les villes des réservoirs de bon sens comme des réservoirs de santé. L'intelligence d'un laboureur est ordinairement à celle d'un ouvrier de fabrique, ce qu'est celle d'un Newton comparée à l'intelligence d'un petit-maître. Le laboureur a la tête pleine de faits, d'observations sur lesquelles il règle sa conduite et ses travaux, le cœur plein de sentiments honnêtes et droits qu'un libertinage effronté, une incrédulité bavarde, n'ont point dénaturés. Croire qu'un paysan est stupide parce qu'il est embarrassé avec les gens de ville, gauche dans ses relations avec le propriétaire, c'est exactement comme si l'on disait qu'un étranger est un imbécille, parce qu'il n'a pas nos manières et qu'il ne parle pas notre langue. Les paysans de France sont ignorants, et ce n'est pas leur faute, mais ils possèdent en intelligence et en mora-

(1) *Traité complet d'Économie politique pratique*, 2<sup>e</sup> édition, p. 180-181-182.

lité, tout ce qui manque à la population inférieure des villes d'industrie. M. Say, et c'est un tort qui lui est commun avec beaucoup d'économistes, a fait autant d'efforts pour ne pas voir la vérité sur cette question, que les véritables savants en font pour la découvrir, et c'est ce qui explique pourquoi il a répondu si faiblement, et malgré cela avec autant d'assurance, aux objections du spirituel Lemontey.

Ainsi, il est donc démontré qu'un véritable progrès économique, l'extrême division du travail, devient une cause de maux pour la population ouvrière. Partout où ce principe est appliqué, il produit infailliblement les effets que nous signalons : concurrence plus grande pour un travail plus facile, et par conséquent, réduction des salaires. Mais ce n'est pas là peut-être le moindre de ses maux. Il supprime tout exercice de l'intelligence, et convertit le travail en une opération purement mécanique, fastidieuse et abrutissante, parce qu'elle est trop prolongée. Triste et désolante compensation des avantages qu'il produit !

La perfection et l'économie du travail n'est qu'une condition de son extrême division; et à mesure que cette division s'opèrera, nous pensons que la condition des classes industrielles deviendra plus pénible. Il y a là entre les progrès économiques et le progrès social, tel que nous l'entendons, c'est-à-dire, l'amélioration du sort du plus grand nombre, une contradiction qui semble inconciliable. C'est pour cela que Charles Fourier, dans sa fameuse théorie, place à côté de l'extrême division du travail, dont il reconnaît et veut conserver les

avantages , l'alternance des travaux, et surtout la combinaison des fonctions agricoles avec celles de l'industrie. Malheureusement, ce remède aux inconvénients de la trop grande division du travail n'est pas généralement applicable dans le milieu social où nous vivons. Le sera-t-il un jour ? c'est le secret de l'avenir ! Ce qui nous fait espérer qu'il en peut être ainsi, c'est que , en continuant notre examen, nous allons plus d'une fois rencontrer le même désaccord entre les différents éléments du progrès. Ce fait accuse dans les relations industrielles un trouble profond et comme une subversion totale. Il est aussi contraire à la raison qu'à la justice d'acheter l'abondance et l'économie de la production aux dépens du producteur !

Il en est de même encore de l'invention et de l'application des machines, du travail accompli en grand par de vastes capitaux, dans de vastes ateliers qui engloutissent chacun des milliers de travailleurs. En elles-mêmes ces choses sont bonnes, nécessaires, et l'intelligence qui les a créées a droit de s'en applaudir comme d'un bienfait accordé au genre humain. Comment se fait-il donc que ce qui est un bienfait en soi agisse pour le moment comme la plus terrible calamité sur la condition des classes laborieuses ? Ce choquant désaccord ne serait-il pas un avertissement donné aux sociétés, pour leur apprendre que tout se tourne contre elles, quand elles ne savent pas ou ne veulent pas se constituer en accord avec les besoins nouveaux, et que les progrès les plus heureux, les plus légitimes eux-mêmes, lorsqu'ils surprennent une société inintelligente qui

refuse de se disposer pour les recevoir, deviennent pour elle les plus redoutables ennemis? A l'invention de la poudre à canon, il a fallu une tactique nouvelle; à l'invention de l'imprimerie, une politique nouvelle; à l'invention de l'industrie moderne, de ses puissantes machines, de ses ateliers gigantesques, ne faut-il pas aussi répondre par une large réforme de l'économie des nations?

On a beaucoup disputé sur les machines, et nous ne croyons pas devoir renouveler ici cette querelle économique, toujours pendante comme toutes les savantes disputes. Il s'est fait dans ces derniers temps entre les économistes une sorte de protestantisme, dont le livre de M. Sismondi, sur *les Nouveaux Principes*, est comme le manifeste et le symbole. MM. de Villeneuve et de Morogues (1), qui ont écrit tous deux sur la question de la misère, se rallient plus ou moins directement à l'opposition économique. C'est surtout au sujet de l'influence des machines que se manifeste la divergence entre les deux écoles, qui, comme les sectes religieuses, ont toutes deux également tort et raison.

En principe, l'invention ou le perfectionnement d'une machine qui abrège le travail et économise sur les frais de la production, est absolument un bien. Une machine nouvelle est un produit, et l'un des plus nobles, de l'intelligence humaine; rien ne peut arrêter la naissance des

(1) *Recherche des causes de la richesse et de la misère*; 1 vol. in-4°.

œuvres de l'esprit, et aujourd'hui, dans notre société régénérée, aucune puissance n'a le droit d'en empêcher la manifestation publique. Une machine est comme un livre; fille de l'intelligence humaine, il faut qu'elle soit libre à sa naissance, libre dans son application. En supposant qu'on voulût faire des lois contre l'emploi des machines nouvelles, ces lois seraient impossibles à exécuter. Il nous faut donc subir toutes les conséquences de l'application libre de l'intelligence aux procédés de la production industrielle; si elle a pour la société, ou pour une classe de la société, des inconvénients graves, tout ce que nous pouvons faire c'est de chercher les moyens d'y remédier, mais nous devons perdre tout espoir d'en détruire la cause, car cette cause est légitime et bienfaisante, en principe, l'un des agents les plus actifs qui préparent à l'homme terrestre de meilleures destinées !

Voici comment. Aujourd'hui l'esclavage est impossible ; il ne pourra jamais être rétabli sous aucune forme, et cependant il faut à l'homme des forces physiques pour produire, des agents qui résistent à la fatigue, qui accomplissent docilement les plus pénibles travaux : à l'homme enfin il faut des esclaves ! Eh bien, au lieu de demander aux bras de l'homme les forces productives, il les demandera à la matière ; au lieu de tourmenter des créatures humaines, il se fera servir par les agents naturels, comme le feu et l'air, rendus à force de génie soumis à ses lois. Les créations les plus fantastiques de la féerie sont à peu près réalisées sous nos yeux : l'industrie sait faire apparaître les forces cachées de la nature, et les réduire à des fonctions serviles ; il se produit

chaque jour, dans nos manufactures, des merveilles aussi grandes que celles que produisait le docteur Faust avec son livre magique.

Chaque découverte, chaque application d'une force nouvelle, est pour l'homme une précieuse conquête et la promesse d'une future délivrance. Ce qui est fait déjà prouve que nous saurons un jour laisser à la matière tous les travaux pénibles, tous ceux qui sont pour l'ouvrier comme une sorte d'esclavage, tous ceux qui dégradent et affaiblissent le corps. Chaque vis, chaque rouage nouveau qui épargnent à l'homme un effort, un mouvement matériel, sont donc un véritable bienfait ; et ceux qui les inventent, quel que soit le résultat présent de leur découverte, ont bien mérité du genre humain. Cet enfant, dont parle Adam Smith (1), qui, employé à une machine à feu pour ouvrir et fermer la soupape, imagina d'attacher la corde qui servait à ouvrir cette soupape à une pièce de la machine, de façon que la besogne se faisait d'elle-même par le jeu naturel de la pompe, cet ingénieux enfant a fait une bonne et louable chose ; il a simplifié le travail mécanique, et, ce qui vaut beaucoup mieux, il lui a enlevé un agent, il a économisé sur les frais de production les fatigues d'un enfant !

Mais ces merveilleuses inventions, qui semblent devoir reculer jusqu'à l'infini les limites de l'indépendance de l'homme, ont dans le présent de tristes effets qui feraient presque renoncer, si cela était possible, à tous les bien-

---

(1) Adam Smith, LIVRE I., CH. I.

faits qu'on en peut attendre. Les machines et la production en grand qui en est la conséquence, exercent directement une action funeste sur la condition des classes ouvrières. Nous achetons par des maux affreux les progrès dont la jouissance est réservée à l'avenir.

D'abord, les machines suppriment brusquement un grand nombre de travailleurs dont elles remplacent l'emploi, et qui se trouvent tout à coup sans moyen d'existence, sans profession, sans autre ressource économique que des forces et une vie dont ils ne savent que faire. Si les ouvriers occupés sont déjà pauvres et souvent même misérables, quelle sera la condition de ceux qu'un progrès mécanique prive subitement du travail qui les faisait vivre? On répond que c'est là un mal passager, et que l'homme laborieux finit toujours pas trouver une place dans le monde qui est grand; mais un mal qui passe en est-il moins souvent une épouvantable souffrance? Des journées sans pain ne sont-elles pas toujours trop longues? Tous les économistes reconnaissent que l'introduction des machines amène pour l'ouvrier un moment pénible; mais, et c'est là que commence entr'eux la différence, les uns prétendent que les machines ne font qu'augmenter le nombre des bras occupés, tandis que les autres s'effraient de l'avenir qui attend les basses classes, si les agents de fer et de feu accomplissent tous les travaux de l'industrie. Les premiers citent des faits concluants en apparence, comme l'invention de l'imprimerie, qui, en ruinant l'industrie des copistes, a créé du travail pour un beaucoup plus grand nombre d'hommes que ceux occupés auparavant

à reproduire les manuscrits. On cite encore l'immense et rapide accroissement de la population des comtés industriels de l'Angleterre, résultant de la demande toujours croissante du travail, bien que ces comtés soient le pays où les machines fassent le plus d'ouvrage et que leur force soit équivalente à celle de plusieurs millions d'hommes (1). Depuis 1700 jusqu'en 1831, la population du Lancastre a augmenté dans le rapport de 8 à 1. Mais, répond l'école de M. Sismondi, la production peut-elle être infinie? et produire davantage pour augmenter sa peine et diminuer ses jouissances ne serait-ce pas la dernière des folies? Et pourtant c'est le danger auquel s'exposent les peuples qui ne se proposent d'autre but économique que la production. Puisqu'on cite toujours la prospérité de l'Angleterre quand on veut plaider en faveur des bons effets de l'application indéfinie des machines à la production, c'est en Angleterre que nous irons puiser les arguments contraires. N'avons-nous pas vu l'administration des pauvres (2), qui s'imaginait en 1835 que le meilleur moyen de soulager la misère des paysans Anglais serait de transporter l'excès de la population agricole dans les comtés manufacturiers, où l'industrie demandait plus de travail que les machines matérielles et humaines ne pouvaient accomplir, forcée de reconnaître, dès l'année suivante, que les comtés manufacturiers, loin de donner du tra-

(1) Les machines à coton en Angleterre, représentent à elles seules le travail de 84,000,000 d'ouvriers.

(2) Voyez plus haut, T. I, CH. V, SECTION II.

vail à une population d'émigrants, avaient peine à occuper leurs ouvriers habituels? Et ces crises générales ou locales, ces fréquents embarras de la production qui se renouvellent à des époques de plus en plus rapprochées, ne montrent-ils pas avec une triste évidence à quelles chances défavorables est soumise la vie de tant de milliers d'hommes qui ne peuvent pas même compter sur la certitude du travail? Un caprice, une rumeur de Bourse, quelque lointain événement qui se passe au bout du monde peut faire chômer les machines, et avec elles des milliers de bras.

Dans la condition économique actuelle, les machines ont un inconvénient plus grave et qui les résume tous : elles substituent partout la production en grand, les vastes ateliers à la petite industrie. Elle divise la population qui concourt à la production en deux classes distinctes opposées d'intérêts : la classe des capitalistes, propriétaires des instruments de travail, et la classe des travailleurs salariés. Avec les machines, le travail en famille devient impossible : les séances de quatorze ou quinze heures par jour dans les manufactures remplacent nécessairement la petite industrie à domicile. Nous avons vu de nos jours s'opérer cette grande transformation économique, surtout pour l'industrie de la filature et des tissus. Le petit fabricant ne peut pas lutter avec de grands établissements qui fabriquent à meilleur marché, par l'emploi d'agents plus énergiques, plus parfaits et surtout moins coûteux. Les ateliers de famille sont devenus impossibles pour tous les genres d'industrie qui admettent l'emploi des machines.

Nous savons ce que la production et la richesse générales y ont gagné, mais nous savons aussi, par des faits d'une déplorable évidence, ce que la moralité, les sentiments de famille et même le bien-être des travailleurs y ont perdu. Nous savons quelle éducation morale et physique l'industrie donne à ces adolescents des deux sexes qu'elle entasse par centaines dans les fabriques, pêle-mêle, sans souci des conséquences qui doivent résulter d'un pareil mélange, dans une atmosphère de sueur humaine, loin de toute protection, de toute surveillance.

L'emploi actuel des machines ressemble beaucoup à la gestion de la propriété en Irlande, et il produit les mêmes effets. Le sol aussi est un outil ; si ceux qui le cultivent sont misérables, si le travail leur refuse la vie, ou même s'il leur est impossible de se procurer l'usage de l'instrument du travail, ce n'est pas la faute de cet outil, qui n'en est pas moins bienfaisant, pas moins fécond de sa nature : c'est que, par une gestion vicieuse de la propriété, la jouissance de l'outil coûte aussi cher à ceux qui le louent, que le produit qu'ils en obtiennent par le travail. Dans l'Inde, l'impôt qui fait l'office de propriétaire exige du cultivateur plus de la moitié de ses produits ; en Irlande, les hommes d'affaires du propriétaire absent exigent tout. Le sol aurait beau produire gratuitement, sans culture, les plus riches moissons, le paysan d'Irlande n'en serait pas moins condamné à mourir de faim.

Il en est de même des machines : les économistes, ne voyant que leurs avantages absolus, regardent les maux qu'elles produisent comme de légers inconvénients

qui doivent disparaître d'eux-mêmes. Le plus grand malheur qui devrait résulter, selon eux, du perfectionnement indéfini des machines, serait que les produits s'obtiendraient aux dépens de la matière et que les agents physiques remplaceraient la main de l'homme dans toutes les fonctions pénibles. Alors, dit M. Say, l'homme n'aurait plus besoin de travailler aux métiers manuels. Sans espérer des machines un aussi grand bienfait, nous avons reconnu qu'elles contribuent à l'affranchissement de l'homme, à son ennoblissement. Mais ces admirables perfectionnements profiteraient-ils à la population laborieuse, s'ils étaient la propriété exclusive d'un petit nombre d'hommes complètement séparés d'intérêts des classes exclues de cette propriété, lesquelles devraient acheter l'usage ou le produit des machines, comme les Irlandais achètent l'usage du sol, à un prix exagéré par la concurrence? Je suppose, suivant la pittoresque image de M. de Sismondi, que le roi d'Angleterre accomplisse, en tournant une manivelle, tout le travail nécessaire à la nation anglaise; ce serait assurément la plus grande économie de production que l'on pût désirer; et cependant cette merveilleuse découverte ne sauverait pas le peuple de l'extrême misère, si le tourneur de manivelle, séparé d'intérêts du reste de la nation, mettait à un prix trop élevé la jouissance de ses produits, ou seulement s'il laissait la concurrence des individus qui ne peuvent pas vivre sans eux en fixer le prix. Comme ce détenteur exclusif du capital de la nation n'aurait pas besoin de travail, la population, qui n'aurait aucun droit à la propriété de la machine, serait réduite à s'offrir elle-même

en échange, et à se faire l'esclave du propriétaire exclusif de tous les objets nécessaires à la vie. Si les machines accomplissaient la plus grande partie des fonctions industrielles, les classes les plus nombreuses de la population n'en éprouveraient le bienfait que dans le cas où elles seraient associées à la propriété même des instruments de production. Cette proposition est démontrée, je crois, suffisamment, par la condition de l'Irlande. La propriété de l'instrument du travail est entre les mains d'hommes peu nombreux, absolument étrangers à la population, et qui n'ont besoin que de *laisser faire* pour ruiner un peuple qui meurt de faim sur un sol fertile, de même que les misérables des villes anglaises vont pieds nus et sans chemise à côté de fabriques merveilleuses qui se disputent à qui donnera les produits à meilleur marché !

Les économistes avouent que l'introduction d'une machine nouvelle qui supprime un grand nombre de bras n'est qu'un inconvénient momentané pour la population subitement privée d'occupation ; mais, observent-ils, après des souffrances, toujours trop longues hélas ! cette population finit toujours par trouver un emploi nouveau et plus profitable. A cette assertion, généralement admise sur des faits particuliers qui ne prouvent pas assez, une seule réponse : L'application des machines nouvelles a jeté dans la plus affreuse détresse, en Angleterre et en Écosse, les tisserands à la main. Le parlement a ordonné une enquête, qu'il a confiée aux hommes les plus capables de la mener à bien. Ces hommes, qui savent l'économie politique, ont répondu qu'il était

impossible de prévoir ce que pouvaient devenir les pauvres tisserands, qui s'obstinent à ne pas trouver d'autre occupation, à souffrir les plus rudes extrémités plutôt que de changer de métier. Pourquoi cela? pourquoi, bien que cette profession ne fasse plus vivre, y a-t-il près d'une centaine de mille tisserands à la main en Angleterre? L'un des commissaires de l'enquête, cité plus haut, nous l'a appris: « *L'agriculture n'a pas besoin d'eux ni les autres industries non plus*, (1). » L'émigration est le remède qu'on propose généralement en ce pays comme remède unique à la misère. Il y a trop d'hommes en Angleterre, parce qu'il n'y a pas assez de travail. Nous avons vu qu'une population était superflue dans la campagne de Rome, et que, dans ces champs fameux qui nourrissaient autrefois les futurs maîtres du monde, il n'y avait place aujourd'hui que pour la solitude. En admettant la supposition du monarque mécanique, cet homme unique avec sa manivelle ne se suffirait-il pas à lui-même, et ne serait-il pas le maître d'exister tout seul s'il en avait la fantaisie? J'ai la certitude que le système industriel actuel qui favorise la séparation de plus en plus absolue du capital et du travail, s'il dure encore un demi-siècle, produira dans la population une action contraire à celle qu'il a produite jusqu'ici, et à moins que la Providence ne lui envoie tout exprès des générations composées uniquement de femmes et d'enfants, il supprimera peu à peu la population

---

(1) Voir plus haut, T. II. page 29.

devenue superflue ; le pays sera peuplé de machines qui approvisionneront de leurs produits le reste du monde , pour le plus grand avantage de quelques capitalistes grands seigneurs.

Ce n'est donc pas de produire beaucoup qu'il importe, mais de produire pour le plus grand avantage de la population entière : le seul moyen d'obtenir ce résultat , négligé par l'économie politique, serait de rapprocher les différentes classes de la population, les capitalistes et les travailleurs , de manière que l'intérêt de la communauté dominât les intérêts des individus et des classes. Cela n'est pas et cela doit être si les nations ne veulent pas périr. Si les savants, au lieu d'imaginer des sophismes pour nier les vices de la constitution présente des sociétés, avaient consacré leurs connaissances à chercher les moyens de la réformer , l'opinion des gens éclairés, avertis de l'existence et des progrès du mal, serait déjà fixée sur la nature des remèdes à lui opposer. Si nous avons bien exposé les véritables causes de ce mal, nous aurons indiqué les moyens auxquels il faudra recourir pour le combattre.

Une autre cause générale de misère qui agit plus directement sur l'ouvrier de l'industrie et qui résulte du mode de production, c'est l'influence funeste qu'elle exerce sur sa santé. Nous ne reviendrons pas ici sur ce que nous avons dit de l'état sanitaire des classes laborieuses en général, quelques mots seulement sur les influences spéciales à l'industrie. On a beaucoup écrit , depuis l'ouvrage remarquable de Ramazzini, sur les effets hygiéniques du travail des différents métiers , et la

citation des autorités nous jetterait dans la controverse. Généralement tout écrivain , et surtout le médecin , attribue trop d'importance au sujet dont il s'occupe ; et c'est ainsi que chaque profession différente est devenue l'occasion d'une liste sans fin d'incommodités et de maladies. D'autres écrivains , au contraire , admirateurs exclusifs de l'industrie et de ses bienfaits, comme l'auteur de *Philosophie des Manufactures*(1), ne voient dans le travail des fabriques qu'une source sans mélange de santé et de richesse. Selon cet optimiste, la seule température de certains ateliers guérit infailliblement tous les rhumes (2); les manufactures préservent les ouvriers du choléra, et, ce qui prouve mieux que tout le reste, la bonne influence des manufactures, les ouvriers de l'industrie se portent mieux que la population rurale, et les femmes qui ont passé leur jeunesse et leur enfance dans les fabriques sont faites à ravir (3). La seule maladie qu'engendrent les manufactures, c'est l'*Hypocondrie*, et encore cette affection n'a pas d'autre cause que l'abus des plaisirs sensuels.

Il nous serait facile, pour répondre à M. Ure, de faire passer sous les yeux du lecteur toute cette population infinie de scrofuleux, de phtysiques, d'hommes déformés et rabougris, de femmes épuisées, d'enfants pâles et

(1) *Philosophie des Manufactures*, par M. Ure; trad. franc., 2 vol.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 176-181.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 155-157.

maigres, qui sont les agents et nous dirions presque les victimes de l'industrie. A quoi attribuer la différence de mortalité constatée entre les riches et les pauvres, sinon à l'influence du travail? Pourquoi la ville de Mulhouse est-elle celle où l'on meurt le plus? Dans cette localité si productive (nous ne craignons de citer une seconde fois ces chiffres curieux), la vie moyenne a diminué, depuis 1812 jusqu'à 1827, de 25 ans, 9 mois, 12 jours, à 21 ans, 9 mois, 7 jours (1).

Nous n'avons pas oublié non plus qu'un calcul sur les chances de vie des différentes professions, fait pour la même ville de Mulhouse, a donné les résultats suivants : la classé des manufacturiers, négociants, etc., a 28 années probables de vie à la naissance; celle des boulangers et meuniers, 12 ans, celle des tisserands et ouvriers des filatures, une année  $1/2$  et une année  $1/4$ ! Ainsi les chances de la vie dans la classe des manufacturiers et des ouvriers sont dans le rapport de 28 à  $1\ 1/4$ ! On sait en Angleterre que les polisseurs d'acier de Sheffield, et les fabricants d'aiguilles de montres de Genève meurent presque tous de consommation après quelques années de travail (2). Aikin épouvante par ce qu'il dit dans sa description de Manchester de la condition hygiénique des ouvriers employés aux fabriques

(1) Voir plus haut, T. I, p. 259.

(2) *Influence des professions sur la phtysie pulmonaire*, par Lombard de Genève. — *Annales d'Hygiène publique*, T. XI.

de coton. M. Storch, économiste éminent, parle ainsi de l'influence des manufactures sur la santé des ouvriers : « La poussière du coton rend les hommes aveugles..... Lorsque dans ma jeunesse je visitai les villes manufacturières de la France et de l'Angleterre, je fus frappé du nombre de figures hideuses et contrefaites que je rencontrais partout dans les rues comme dans les ateliers et dont je n'avais jamais rien vu de semblable dans ma patrie. » M. Storch est un économiste allemand, précepteur du grand duc Nicolas, aujourd'hui empereur de Russie, et qui a écrit en très-mauvais français, comme on vient de le voir, d'excellentes choses sur les principales questions de l'économie politique. Nous avons vu que les quartiers de Londres habités par les ouvriers pauvres étaient un vaste hôpital de fiévreux. M. Villermé a observé chez la plupart des ouvriers des manufactures l'expression et les effets de l'ennui, cette maladie funeste qui tue l'âme et énerve le corps; elle parut à ce médecin économiste le résultat « *d'un travail borné à quelques mouvements qui se répètent avec une accablante uniformité, dans l'enceinte étroite d'une même salle. On m'a montré des malheureux, dit-il, dont l'état de langueur n'était attribué à aucune autre cause (1).* » J'ai visité moi-même à Manchester une manufacture de tissage à la main, où battaient dans une même salle plus de 400

---

(1) *Rapport sur l'état physique et moral des ouvriers. — Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques; nouvelle série, t. II, p. 485.*

métiers mécaniques, surveillés par des jeunes filles, qui toutes, malgré leur âge, annonçaient dans leurs mouvements et sur leurs traits les effets de l'ennui. Impossible de donner une idée de l'effroyable tapage au milieu duquel elles vivaient : ni le tonnerre, ni l'artillerie n'en approchent ; c'est à ébranler toute la machine humaine et à hébêter l'intelligence. On me fit observer que ces malheureuses étaient habituées à un pareil genre de vie ; mais une pareille habitude, si elle existe, ne peut s'acquérir qu'au prix de la mort intellectuelle et morale. J'affirme que je n'ai pas l'idée d'un supplice égal à celui d'être condamné à vivre de quatorze à seize heures par jour dans un pareil tapage. « Les nègres de la Jamaïque, dit M. d'Haussez, qui a sans doute vu les mêmes choses, sont-ils aussi malheureux que les blancs enfermés dans les ateliers de Manchester et de Birmingham ? On achète les uns, on loue les autres (1). » J'ai la certitude que les travaux de la plantation, sous le fouet du gardien, sont un amusement, comparés à ceux de beaucoup d'ateliers.

(1) *La Grande-Bretagne en 1833*; par le baron d'Haussez.



## CHAPITRE VI.

### INFLUENCE DE LA DISTRIBUTION DE LA RICHESSE SUR L'EXISTENCE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA MISÈRE.

L'économie politique a beaucoup écrit sur la *distribution des richesses* ; mais, après avoir interrogé les principaux livres et systèmes qu'elle a produits, nous ne savons pas quelle est la part des richesses qui revient aux différents agents de la production, et encore moins celle que la justice sociale leur réserve. La plus grande obscurité, la plus grande confusion, règnent parmi les économistes au sujet de la répartition des produits. Ils n'ont pas de principes de justice distributive, et ils se consacrent en efforts impuissants pour généraliser les faits les plus saillants du régime actuel, et les convertir en lois naturelles et permanentes de l'économie des nations.

Dans le monde de l'économie politique, ce n'est pas un pouvoir intelligent, appréciateur et rémunérateur, qui est chargé de répartir les fruits de la production entre les différents agents de cette production : la rémunération du travail est abandonnée au caprice d'une force aveugle. La civilisation avec tous ses progrès n'est pas parvenue encore à trouver un répartiteur plus intelligent que le Plutus antique, le dieu stupide à l'épais bandeau, dont la muse d'Aristophane s'est si agréablement moqué. La force aveugle qui règle la part des travailleurs aux fruits du travail, c'est la concurrence, cette divinité suprême dont l'économie politique fait l'arbitre et comme le destin des nations. Le travail, c'est-à-dire, la vie des hommes, est une marchandise, dont le prix est infailliblement réglé par le rapport de l'offre avec la demande (1). Or, la force des choses tend incessamment à augmenter l'offre du travail, par l'invention et le perfectionnement des machines, et surtout par la division mieux entendue des fonctions du travail qui, pour beaucoup d'industries, parvient à supprimer l'apprentissage et à mettre partout des manouvriers à la place des artisans : donc la force des choses exige que le travail ait une part de moins en moins grande aux fruits de la production. C'est bien la peine alors que le monde ait substitué la Providence à la fatalité, le droit à la force !

(1) Voyez ce que nous avons dit sur ce sujet dans notre Introduction.

Comme pour nous ravir tout espoir, les économistes les plus avancés comme Ricardo, Senior, Mac-Culloch, toute l'école dite positive, ont établi une théorie d'après laquelle la rémunération insuffisante du travail devient un fait de l'ordre matériel et nécessaire. Suivant eux, à mesure qu'une nation se développe, que ses éléments de prospérité se combinent et s'accroissent, la population augmente avec les capitaux, et le travail s'applique à exploiter des branches de production moins fécondes. Par exemple, l'agriculture ne se contente plus des terres qui rendent des récoltes abondantes, et, de progrès en progrès, elle vient s'adresser aux terres qui, pour beaucoup de travail, n'accordent que très-peu de produits, de sorte que l'homme est forcé à chaque instant de donner son travail à plus bas prix. Il suffit de comprendre la théorie que ces savants économistes ont appliquée au fermage (*rent of land*), ce qui n'est pas facile, je l'avoue, pour reconnaître qu'elle a pour conséquence forcée la diminution progressive des salaires. Quel avenir une pareille théorie réserve aux sociétés ! Les destinées de l'humanité, que la religion et la philosophie nous font envisager avec tant d'espoir, ne seraient que la plus humiliante de toutes les déceptions, et l'homme n'aurait été armé de tant d'intelligence et de si nobles désirs que pour préparer à la famine une plus noble victime ! Le dernier spectacle que devrait présenter la terre serait celui d'une fourmilière d'êtres affamés se disputant à force de travail de chétives subsistances !

Cette désolante théorie, corollaire de celle de Malthus, a été imaginée pour expliquer et légitimer le fermage.

Si chaque jour on est forcé d'appliquer le travail à la culture avec un retour de produit qui diminue toujours, on conçoit que ceux qui se sont approprié les terres les plus fertiles en fassent payer fort cher l'usage à ceux qui veulent les exploiter.

Mais heureusement cette théorie n'est qu'une subtilité et un ingénieux mensonge. L'économiste américain Carey a victorieusement démontré que dans une société normale où les monopoles, les impôts excessifs et la gestion vicieuse de la propriété, ne s'opposeraient pas à une distribution équitable des produits, il arriverait tout le contraire, et que l'accroissement des richesses serait un bienfait pour la société tout entière, pour les ouvriers comme pour les capitalistes (1). Selon cet économiste, auquel nous avons emprunté plus d'une idée juste, les lois naturelles de l'économie politique sont bienfaisantes, équitables par elles-mêmes, et le tort de la science a été de prendre pour des lois naturelles des accidents qui n'étaient que des exceptions et des abus. Carey a consacré ses travaux à la recherche de ces lois naturelles de la production et de la distribution de la richesse, mais il se contente malheureusement de les indiquer, sans nous apprendre la manière de conduire le monde par elles, ou plutôt il pense qu'il suffit de les découvrir et de les laisser faire; il tombe en cela dans l'erreur de

(1) Voyez *Principles of political economy*, PART THE FIRST or the *Laws of the production and distribution of wealth* by H.-C. Carey.

tous les économistes qu'il combat; le seul avantage qu'il ait sur eux doit être attribué à ce qu'il observe une société plus jeune, placée dans des conditions meilleures, qui n'a pas besoin encore des explications désespérées auxquelles les économistes anglais sont obligés de recourir pour justifier la leur.

Trois éléments économiques concourent à la production : le capital ou les instruments, le travail et l'aptitude. Ces trois éléments ne se rencontrent presque jamais dans les mêmes individus ; il est rare, il est même presque impossible dans l'industrie manufacturière, celle qui occupe le plus grand nombre de bras, que le capital se rencontre avec le travail et l'aptitude : ces deux derniers au contraire peuvent aller ensemble, bien qu'ils soient encore souvent séparés. Voyons la part qui revient à chacun de ces éléments dans la richesse produite.

Le capital prélève sur les produits un revenu composé, tandis que le travail n'a le plus souvent qu'un revenu simple ; dans la plupart des cas, le capitaliste n'exploite pas directement par lui-même, il subventionne, à raison d'une prime évaluée en intérêts, l'entreprise qui exploite et qui s'adjuge en bénéfice tout ce qui reste après avoir payé le capital et le travail ; le travail ne participe aux fruits de la production que par les salaires. Lorsque le capital s'exploite par lui-même, on lui attribue deux sortes de revenu : les intérêts et les profits.

Les économistes admettent généralement un taux fixe pour les salaires, qu'ils appellent le prix nécessaire du

travail (1). Ricardo affirme positivement que dans une société en progrès, les salaires sont toujours au dessus du taux nécessaire, ce qui veut dire qu'ils doivent descendre plus tard au niveau fixe que déterminent les besoins indispensables. Nous regardons cette affirmation comme une de ces erreurs si communes dans la science de la richesse, et nous pourrions appuyer notre opinion sur celle de beaucoup d'économistes nouveaux, qui ne croient plus à l'existence de ce prix nécessaire du travail (2). Il sera facile de démontrer que les éléments qui constituent ce prix sont trop mobiles, trop incertains de leur nature, pour donner lieu à un niveau fixe et nécessaire.

Les salaires sont en rapport direct de la demande, et en rapport inverse de l'offre (*supply*) du travail ou du nombre des travailleurs. Or, ce n'est pas la richesse absolue qui détermine la plus ou moins grande demande de travail; c'est seulement sur le capital circulant qu'est prise la subvention donnée au travail, sous la forme de salaires. Cette distinction a été clairement expliquée par Georges Ramsay, dans son *Essai sur la distribution des richesses*, que nous venons de citer. Il prétend avec raison que les fonds qui se fixent, qui s'immobilisent pour

(1) Voyez Ricardo. *Principles of political economy*, CH. V.

(2) Voyez *An essay on the distribution of wealth*, by George Ramsay, of trinity college, Cambridge. Edimburg, 1836. Page 133.

ainsi dire, diminuent d'autant la quantité du capital circulant, par conséquent la demande du travail. C'est ainsi que les machines, les grands appareils de l'industrie, qui représentent une somme énorme de richesse retirée du fond circulant, permettent de mettre les capitaux en valeur en occupant un moins grand nombre de bras. Aussi l'introduction des machines a-t-elle facilement pour résultat la baisse et l'incertitude des salaires. Ce ne sont pas les pays les plus riches où les salaires sont plus élevés (1); Adam Smith nous en a donné la raison, et l'exemple qu'il a cité, en comparant les salaires aux États-Unis et en Angleterre, est encore aujourd'hui aussi concluant qu'il l'était de son temps.

Nous avons dit, dans le précédent chapitre, qu'il n'y avait pas solidarité entre les intérêts présents de la classe des capitalistes et ceux de la classe laborieuse; c'est-à-dire, que ce qui fait le mal des uns peut fort bien, pour le moment présent, faire le malheur des autres. Nous disons pour le moment présent, parce que, heureusement, d'un point de vue plus élevé, du point de vue de l'avenir, il existe plus d'un lien de solidarité entre les intérêts privés des individus ou des classes, et les intérêts généraux des peuples, et même de l'humanité tout entière; et c'est précisément pour cela que nous avons espoir : le

---

(1) *An essay on the distribution of wealth and on the sources of the taxation*, by the Rever. Richard Jones, of Gouville and Caius college, Cambridge. — London, 1831. *Préface.*

temps, dans sa marche bienfaisante, permettra à l'intelligence de l'homme de découvrir peu à peu les véritables intérêts qui unissent par mille liens divers les individus, les classes et les peuples.

En attendant, la divergence et l'hostilité règnent dans le monde économique ; chaque nation est en guerre civile avec elle-même, en guerre ouverte avec les autres nations. Nous trouvons la constatation intelligente de ce fait dans le passage suivant, emprunté à *l'Essai sur la distribution de la richesse*, de Ramsay (1) : « Il n'importe en rien au capitaliste sous quelle forme il fasse ses avances, qu'il les emploie en machines fixes et durables, ou bien à nourrir et vêtir un certain nombre de personnes, pourvu que ses profits soient les mêmes ; mais il s'en faut bien que la nation et la classe laborieuse soient aussi désintéressées dans l'emploi des capitaux. »

Si les salaires avaient un taux fixe et nécessaire, ce taux ne pourrait être déterminé invariablement que par le prix des objets indispensables à la vie. Or, il est de toute évidence que les salaires ne se règlent pas sur les besoins réels des travailleurs, puisque le prix élevé des denrées alimentaires est sans action favorable sur eux. La disette coïncide le plus souvent avec une réduction de salaire, et même avec le chômage : la cherté des subsistances arrête ordinairement la demande d'un travail qui est plus offert, à moins que la spéculation ne veuille

(1) *An essay on the distribution of wealth*, page 87. Ramsay.

profiter de la cherté des vivres pour imposer aux ouvriers une réduction de salaires, contre laquelle la faim ne leur permet pas de se défendre. « Le taux des salaires n'est pas réglé par le prix des subsistances, dit M. Droz; dans les temps de disette on voit une concurrence de misère réduire les travailleurs à s'offrir avec anxiété pour le plus vil salaire. Cependant la classe qui vit de salaires forme les trois quarts de la population. »

L'insuffisance des salaires n'est pas un obstacle à l'accroissement de la population, et ne réduit nullement l'offre qui les déprécie. Ceux qu'une réduction exagérée condamne à un travail sans récompense, comme les tisserands à la main, diminuent leurs besoins à la façon des Irlandais, substituent les végétaux à la viande, la pomme de terre au pain, habitent dans des caves, se passent de linge, de vêtement, et restent attachés à la misérable occupation qui est leur seul gagne pain. La suspension absolue du travail est seule capable de réduire le nombre de la population laborieuse, ou de la forcer à changer d'occupation.

Le blé est la base de la nourriture du peuple; que l'on consulte l'ouvrage de Tooke, *sur le prix des choses* (1), et l'on verra si les salaires peuvent suivre, même de loin, les variations que subit d'année en année la valeur de cette denrée indispensable. Les années 1800 et 1801 fu-

(1) *A history of prices and of the state of circulation from 1793 to 1837*, by Thomas Tooke. 2 vol. 1838.

rent, comme on sait, des années d'extrême disette en Angleterre : le froment s'éleva jusqu'à 156 schellings le *quarter* (1), et les salaires restèrent au niveau des temps ordinaires, de façon que les travailleurs étaient hors d'état d'échanger leur travail contre l'existence. De redoutables émeutes avertirent la société anglaise de pourvoir à la détresse de la population affamée; M<sup>r</sup> Witbread proposa des bills à la Chambre des Communes, pour fixer un minimum de salaires en rapport avec le prix des subsistances. Mais M. Pitt affirma que les impôts et la guerre n'étaient pour rien dans les causes de cette disette, et la nation laissa passer le fléau.

L'Angleterre est exposée aux variations les plus extrêmes dans le prix des céréales, puisque les grands seigneurs propriétaires y ont le monopole exclusif de l'approvisionnement national. Le prix du blé double fréquemment en une seule année; nous avons déjà cité les variations qu'il éprouva en 1836, où de 36 schellings, prix du mois de janvier, il s'éleva jusqu'à 61 schellings dans l'automne de la même année. Le *prix nécessaire* du travail est-il en état de suivre des variations pareilles?

En France, ces variations sont moins extrêmes et moins subites, grâce à une loi des céréales moins injuste que celle d'Angleterre, où la valeur du blé peut tripler, il y en a des exemples, d'une année à l'autre. Cependant, on doit le dire, la réforme opérée en 1831, dans notre

---

(1) Le *quarter* anglais équivaut à 2 hectolitres 907.

législation des céréales n'est pas encore aussi complète ni aussi intelligente qu'on avait droit de l'espérer, puisque nous voyons encore le prix du pain s'augmenter de plus d'un tiers, presque doubler, d'une année à l'autre, dans nos villes populeuses, et que nous avons peur encore des disettes et des accapareurs. Or, s'opère-t-il dans les salaires des ouvriers des manufactures une variation correspondante? Les entrepreneurs de travail tiennent-ils compte à l'ouvrier d'un changement économique qui double ses dépenses et transforme ses privations habituelles en un état de famine et d'extrême détresse?

Un calcul, emprunté à M. Villermé, démontre quelle influence peut exercer la variation du prix des subsistances sur le sort des classes laborieuses; une augmentation de cinq centimes sur le demi-kilogramme de pain, représente pour la population une augmentation annuelle de 18 fr. 25 c. par individu. Pour 34 millions de Français, cette augmentation continuée pendant une année entière produirait dans la consommation un surcroît de dépense de 620 millions 500,000 francs; une augmentation de deux centimes chargerait le budget de la consommation annuelle de 248 millions 200,000 (1)! Et quand on songe que les plus faibles craintes sur l'abondance de la récolte, que les plus faibles efforts de la spéculation, produisent fréquemment une variation plus grande dans le prix du pain, on comprend facilement à

---

(1) *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, par M. Villermé. t. II, p. 19.

quelles désastreuses fluctuations est exposée l'existence des classes laborieuses ; car ce sont elles qui prélèvent sur leurs salaires ces énormes subventions aux producteurs de blé, ou plutôt aux spéculateurs !

Le prix des subsistances varie chaque jour, tandis que les salaires restent fixes s'ils ne diminuent pas. L'industrie ne tient pas compte à l'ouvrier de l'augmentation des charges qu'il supporte, car cela lui est impossible : ce sont d'autres faits, d'une nature indépendante du cours des denrées alimentaires, qui décident souverainement du prix du travail. L'auteur de l'*Histoire des prix* nous démontre par les faits que, dans les temps de disette, les basses classes sont incapables de satisfaire les besoins de la vie, avec les salaires ordinaires. Arthur Young, calcule que, pendant la cherté de 1800, le journalier qui pouvait vivre auparavant avec cinq schellings par semaine, n'aurait pu le faire alors qu'avec onze schellings ! Les paroisses vinrent au secours des populations au moyen de la taxe des pauvres, et elles comblèrent au moyen de l'*allowance* le déficit de l'extrême misère. D'après les registres de l'hôpital de Greenwich, les salaires des ouvriers employés par cet établissement, comme charpentiers, maçons, couvreurs et plombiers, ne se sont pas élevés, en 1800, au dessus de la moyenne des vingt années précédentes.

Jetons maintenant un coup d'œil sur l'état actuel des salaires des ouvriers de l'industrie.

En 1832, le gouvernement fit une enquête sur la situation de l'industrie, et demanda aux préfets quelle était pour les divers départements la moyenne des salaires.

Nous avons le tarif officiel de la journée de travail, telle qu'elle a été faite par les conseils généraux pour les différentes communes, afin de servir de base fixe aux amendes et condamnations judiciaires. D'après ce tableau, le maximum pour ainsi dire légal de la journée de travail est de 1 fr. 50 c. pour les villes, de 75 c. pour les communes rurales. Un pareil document ne nous apprend absolument rien, à moins qu'on en déduise, comme induction générale, l'infériorité du revenu qui n'a d'autre source que le travail.

Si nous possédions des documents complets sur l'importante question des salaires, il nous serait facile de prouver qu'ils sont, pour l'industrie manufacturière, généralement au dessous de ce qu'exigerait la satisfaction décente des premiers besoins de l'homme en société. M. de Villeneuve évalue à 1,051 fr. la somme qui serait nécessaire pour faire subsister une famille d'ouvriers à Lille; et, selon lui, la réunion des gains d'une famille employée aux fabriques ne s'élève guère à plus de 2 fr. 88 c. par jour, ou 864 fr. par an. L'état de gêne est donc la condition naturelle d'une famille ouvrière régulièrement occupée, sans chômage forcé par défaut d'ouvrage ou par maladie (1). Nous ne craignons pas d'affirmer qu'il en est ainsi généralement dans tous les grands centres de production comme Rouen et Lyon. Il n'y a d'exception qu'en faveur des professions qui de-

(1) Voyez *Economie politique chrétienne*, premier vol. CHAP. IX.

mandent un long apprentissage, beaucoup de force, de l'habileté achetée par des habitudes contractées dès l'enfance, comme les professions qui travaillent les métaux, comme celles qui se rapportent à la construction, l'industrie des verriers, etc.

Une table des salaires des fabriques de Manchester, annexée au premier rapport annuel de la Commission des pauvres, et dont nous avons déjà fait usage, porte à 4 schellings par semaine le prix du travail des individus des deux sexes au dessous de 16 ans. La moyenne du salaire des femmes est de 5 schel. la semaine (1). Les premiers ouvriers gagnent de 20 à 40 sh.; mais pour un ouvrier, il y a une multitude d'ouvriers imparfaits dont les gains ne dépassent pas 5 sh. par semaine, et le nombre des ouvriers bien rétribués diminue de jour en jour, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

Les renseignements les plus positifs que nous possédions sur cette question sont contenus dans l'enquête commerciale de 1834. Presque toutes les industries qui demandent pour elles la protection des tarifs de douane, parce qu'elles ne se croient pas en état de soutenir la concurrence de l'étranger, basent leurs prétentions sur l'impossibilité où elles se trouvent de baisser les salaires de leurs ouvriers, qui ont des prétentions à *bien vivre*, des goûts de dépense qui les rendent trop exigeants (2).

(1) *First annual report*. — Appendix, table signée par Joseph Tucker, teneur de livres de la maison Ashton of Hyde.

(2) Voyez, poterie et faïence, réponses de M. Hautin, octobre 1834.

Selon les fabricants de poterie et faïence français, ils ne peuvent pas soutenir la concurrence de l'Angleterre, parce qu'ils n'ont pas à exploiter une population de 40,000 ouvriers réunis sur 10 lieues carrées du Staffordshire, qui dépendent exclusivement d'eux pour vivre.

Le travail des tissus occupe le trentième de la population. L'aune de calicot, qui dans le principe se vendait 3 fr. 50 c., ne valait plus que 75 c. en 1834 ; elle vaut moins aujourd'hui. Si grande que soit la part des perfectionnements de la production dans cette énorme réduction, l'abaissement des salaires n'y a-t-il pas beaucoup contribué ? L'industrie cotonnière, si elle entretient encore de grandes manufactures qui ne sont pas très-prospères, a réduit les ouvriers qui l'exercent à l'impossibilité de subsister. Il est prouvé que le travail de 15 à 16 heures par jour ne permet pas à la grande majorité des pauvres ouvriers tisserands de gagner plus de 1 fr. ; le nombre de ceux dont le salaire est au dessous est plus grand assurément que le nombre de ceux qui ont le bonheur de l'atteindre. A Mulhausen, à Troyes, un tisserand ne gagne souvent que 60 c. par jour.

M. Jourdan Ribouleau de Louviers nous apprend que, pendant les embarras commerciaux qui ont suivi la révolution de juillet, les salaires ont varié environ d'un sixième. « C'est alors, dit l'honorable fabricant, pendant les crises commerciales, que les manufacturiers peuvent fabriquer à meilleur marché. »

Cette enquête constate que, en France, les salaires industriels sont environ de 20 à 40 0/0 plus élevés qu'en

Belgique, nation plus avancée que nous, comme on sait, dans la carrière de la production. Le progrès aidant, nous irons infailliblement là, car les causes qui ont amené les classes laborieuses de Belgique à la condition qu'envient nos fabricants, exercent leur pleine et libre action chez nous. La concurrence des capitaux, et surtout du négoce, existe pareillement chez nous.

M. Mimerel, de Turcoing, affirme que les enfants dont le salaire est environ de 10 à 12 sous par jour composent la moitié des travailleurs.

M. Caignard de Rouen, nous donne les renseignements suivants sur la baisse des salaires. En 1817, il a payé 1 f. l'aune pour le tissage d'une cotonnade de 18 pouces de large; l'ouvrier pouvait en faire 5 aunes par jour. Maintenant, en 1834, il ne paie plus que 40 à 45 c. par aune pour la façon d'une étoffe de 46 pouces de largeur. La façon d'une pièce de 110 à 120 aunes ne se paie que 20 francs.

M. Fontaine-Gris, fabricant de Troyes, déclare que, depuis 1816, les salaires ont diminué de 25 p. 100. « Cette diminution provient, dit-il, d'une plus grande habitude du travail et d'une *plus grande concurrence parmi les ouvriers.* »

M. Henriot, de Reims, se fait remarquer dans sa réponse par une franchise que nous regrettons de n'avoir pas toujours rencontrée chez le plus grand nombre des fabricants ses confrères. « Si nous voulons maintenir la tranquillité, dit-il, il devient urgent de ne plus diminuer le prix de la main d'œuvre qui a varié trop souvent *et rarement au profit de l'ouvrier.* »

Il nous faudrait copier l'enquête si nous voulions rapporter tous les faits qui constatent l'insuffisance, la mobilité, l'incertitude des salaires, qui sont la seule ressource du plus grand nombre des habitants des villes.

Dans son curieux ouvrage, qui nous a épargné bien des recherches, M. Villermé croit ou plutôt veut croire que la condition de l'ouvrier s'est améliorée sous l'influence de l'industrie. Le peuple est, selon lui, généralement mieux vêtu et mieux nourri, c'est-à-dire, que l'échelle des besoins s'est élevée pour la population française. Le pain des pauvres est meilleur qu'autrefois, et, dans les villes, l'ouvrier mange le même pain que le riche : le pain blanc n'est plus un objet de luxe. Peut-être le savant économiste a-t-il trop généralisé ces améliorations matérielles, car presque toutes les classes d'ouvriers qu'il a étudiées font exception à ce progrès. La consommation de la viande diminue dans les villes, ainsi que l'ont prouvé les recherches de MM. Benoiston de Châteauneuf et Millot sur la consommation de la ville de Paris : ce n'est pas assurément un progrès.

La conclusion de M. Villermé pour toutes les industries qu'il a examinées, le coton, la laine et la soie, est que les salaires ont bien de la peine à atteindre le taux des besoins indispensables, et que ces salaires, si étroitement mesurés, sont toujours incertains ; le chômage doit être prévu par le chef de famille comme les maladies. Le travail des manufactures excède partout en durée les limites raisonnables ; les séances des ateliers, prolongées pendant 15, 16 et même 17 heures par jour, avec une heure

et demie seulement de suspension pour les repas, sont aussi funestes à la santé qu'à l'intelligence et à la moralité des travailleurs. — A Mulhouse, à Dornach, les ateliers ouvrent à 5 heures du matin, et ferment le soir à 8 et 9 heures. Lessalaires les mieux soutenus sont de 2 à 3 fr. pour les hommes; de 35, 50, 75 centimes pour les enfants et les femmes à la journée, dont le nombre est quadruple au moins de celui des ouvriers qui gagnent la pleine journée de 2 à 3 fr. Les imprimeurs en étoffes d'Alsace ne gagnent qu'environ de 1 fr. 54 c. à 1 fr. 69 c., et les petits aides qu'ils emploient, comme tireurs ou brosseurs, sont à la charge des ouvriers qui doivent prélever sur leurs salaires de quoi les payer. — Les règlements défendent d'exiger des forçats plus de 12 heures de travail effectif !

La pomme de terre compose les trois quarts de la subsistance des tisserands, qui ne mangent de la viande et ne boivent du vin que deux fois par mois : le jour de la paie !

Nous avons dit plus haut à quel prix les ouvriers des manufactures achetaient l'abri d'une mauvaise chambre, d'un grenier ou d'une cave, et quelle rançon faisaient payer à la misère agglomérée des grandes villes les spéculateurs en constructions et en loyers.

Les femmes ne gagnent nulle part de quoi vivre. Les ouvrières en soie, du midi, employées à préparer les cocons, opération la plus dégoûtante de l'industrie, ne gagnent pas plus de 80 centimes par jour. Nous avons vu que l'industrie forçait les jeunes filles de recourir à la prostitution comme moyen d'existence ; à Sedan, dont la population

ouvrière est supérieure en caractère et en ressource à celle des autres villes manufacturières, on déplore généralement le libertinage prématuré des filles, la tendance qui les entraîne à la prostitution. Il est de notoriété publique que les jeunes ouvrières des grandes villes ont recours, pour aider à leur *entretien*, à la subvention qu'elles retirent d'un commerce passager avec quelque célibataire d'une condition plus élevée que la leur. On assure qu'à Lyon les commis des fabricants, qui sont les intermédiaires des commandes, les dispensateurs d'ouvrage, auraient imposé plus d'une fois des conditions déshonorantes, pour prix du travail qu'ils accordaient, dans des moments où il y en avait très-peu, à des femmes, à des filles d'ouvriers, ou bien s'en seraient vantés avec impudence (1)!

Nous possédons de longues listes de salaires, extraites de documents authentiques sur les différentes industries en Angleterre et en France; nous ne croyons pas devoir en faire usage, parce que nous nous sommes assuré qu'elles ne pouvaient donner une idée des véritables gains de l'ouvrier. Nous avons cité assez de chiffres dans le cours de notre livre, extraits des nombreux documents que nous avons étudiés, pour qu'on ne nous accuse pas de dépasser les faits dans nos conclusions.

Les ouvriers de la fabrique de laine de Rhétel sont au nombre de ceux dont M. Villermé parle avec plus d'a-

---

(1) *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, T. II, p. 372.

vantage. Voici la conclusion des observations qu'a faites l'auteur sur la condition économique de ces travailleurs; conclusion qui s'applique parfaitement, selon nous, à tous les ouvriers de l'industrie. « En définitive, les ouvriers de Rhétel qui ont *de l'ordre et de l'économie*, peuvent vivre *assez aisément dans les temps ordinaires*, du moins pour la très-grande majorité, *mais il leur est difficile de réaliser des épargnes.* » Quelle condition! vivre assez aisément, avec de l'ordre et de l'économie, dans les temps ordinaires, mais être incapable de réaliser des épargnes! Et c'est la condition des ouvriers de l'industrie dont on nous a fait le tableau le plus flatteur(1).

Voici quel est le taux moyen des salaires, selon M. Villermé: « Si l'on retranche les tisserands et les simples journaliers, dont la plupart sont si mal rétribués (c'est-à-dire, plus de la moitié de la population laborieuse, et, avec les femmes, plus des trois quarts), le salaire moyen des travailleurs qui font le sujet de mes recherches, est d'environ 2 fr. pour l'homme, 1 fr. pour la femme, 45 c. pour l'enfant de 8 à 12 ans, 75 c. pour celui de 13 à 16 ans..... En général un homme seul gagne assez pour faire des épargnes; mais c'est à peine si la femme *est assez rétribuée pour subsister*, et si l'enfant au dessous de 12 ans gagne sa nourriture (1). » Un filateur de Rouen, M. Lelong, a

(1) *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, T. I, p. 252.

(2) *Ibid.*, T. II, p. 13.

trouvé que, pendant la crise de 1831, les six dixièmes de ses ouvriers, 61 sur 100 ne gagnaient pas le strict nécessaire dans sa filature de coton. Dix centimes par jour de variation en baisse dans le taux des salaires, ou en hausse dans le prix des subsistances, suffisent pour faire passer le travailleur de l'aisance à la détresse.

Et cette condition, si chèrement achetée au prix d'un travail prolongé dans certaines industries jusqu'à 16 heures par jour, n'est rien moins qu'assurée. « Quelque faibles que soient ces salaires, dit encore M. Villermé, s'ils ne varient pas et s'ils sont obtenus *sans interruption, toute l'année*, ils suffisent généralement à l'ouvrier, même marié, *pourvu qu'il soit laborieux et qu'il ait une bonne conduite* (1). »

Mais les salaires varient, *rarement au profit de l'ouvrier*, de l'aveu d'un fabricant cité plus haut, et ils ne sont jamais obtenus sans interruption toute l'année. « Il y a *souvent* dans l'industrie, dit M. Villermé, des temps de gêne pendant lesquels les fabricants doivent *nécessairement*, pour éviter une ruine certaine, *et pour ne pas ôter à leurs ouvriers tout moyen d'existence*, baisser les salaires, ou bien exiger pour le même salaire une plus longue durée de travail, et eux seuls (les fabricants) sont juges de ce cas. »

La grandemasse de la population laborieuse des villes

---

(1) *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, T. II, p. 46.

se trouvant engagée dans des industries de luxe, ou produisant pour la consommation étrangère, est exposée à la plus désastreuse incertitude pour l'emploi de son travail. Nous avons vu qu'en Angleterre les ouvriers de beaucoup d'industries ne doivent pas compter sur plus de 9 mois d'occupation, et nous ne parlons pas des époques de gêne, qu'on appelle des *crises* et qui reviennent à des intervalles de plus en plus rapprochés, de manière qu'on peut les regarder comme partie nécessaire et intégrante de notre constitution industrielle. On compte quatre grandes crises commerciales depuis 27 ans, crises universelles qui ont troublé à peu près également, dans tous les pays de grande production industrielle, le marché du travail. Chacune a duré plusieurs années; celle de 1837 n'est pas terminée, plus de la moitié du temps a été occupé par ces crises : est-ce là, nous le demandons, un phénomène passager et seulement une exception à la prospérité de l'industrie? L'ouvrier des manufactures ne peut jamais compter sur le lendemain, et il n'est pas sûr d'échanger deux jours de suite son travail contre le salaire : et l'on s'étonne de l'insouciance qui ravage les basses classes, et on leur recommande la prévoyance! Pourquoi ne pas la recommander plutôt à leurs maîtres?

Nous regardons comme un signe et une cause d'appauvrissement pour les nations, que la grande partie de leur population soit occupée à des industries de luxe ou à fabriquer des produits destinés à la consommation étrangère. Non seulement cette circonstance économique expose les classes laborieuses à tous les caprices de

la spéculation , à toutes les chances des évènements , mais encore , et ce résultat est plus fâcheux , elle détourne les capitaux de la production des objets destinés à la consommation indigène , elle isole les intérêts des producteurs de ceux de la masse des consommateurs , dont les capitalistes n'ont plus besoin pour faire fructifier leurs capitaux , puisque l'étranger leur en offre un emploi plus avantageux . A mesure que les classes laborieuses s'appauvrissent , les capitaux se portent sur les objets de luxe et de consommation étrangère , et l'on a l'étrange spectacle que présente l'Angleterre , d'une nation à la fois la plus riche et la plus misérable du globe , qui condamne le grand nombre de ses habitants à travailler , presque sans récompense , à souffrir toutes les privations de corps et d'esprit pour vêtir à bon marché les nations étrangères .

« Que fera-t-on , dit M. de Sismondi , lorsqu'on ne  
« pourra plus vendre à aucun étranger?... Comment  
« dira-t-on aux artisans qu'on a multipliés avec tant  
« d'efforts , qu'on a rendus si actifs avec tant d'indus-  
« trie : Nous nous sommes trompés , nous n'avons plus  
« besoin de vous ; vous ne deviez pas vivre ? L'approche  
« de ce dénoûment d'un faux système est peut-être  
« imminente , et cette calamité fait frémir (1). » Son-  
geons que l'Angleterre ne sait plus d'autre remède effi-  
cace à la misère que l'émigration ; qu'elle s'écrie aujour-  
d'hui dans la détresse de sa situation : Eh quoi ! un

(1) *Nouveaux principes*, T. I, p. 450-451.

homme ignorant, barbare, un animal humain, a une valeur très-élevée de l'autre côté de l'Océan, et un Anglais n'a qu'une valeur nulle, personne ne veut de sa force, de son travail, et au contraire la nation est obligée de payer une forte prime pour qu'on lui enlève des hommes! — Songeons que les commissaires de l'enquête sur les tisserands à la main nous ont avoué que ni l'agriculture, ni les autres industries n'ont de la place pour recevoir la population à laquelle le tissage refuse aujourd'hui des salaires!

Tous les dix ans au moins, le perfectionnement des machines réduit une partie de la population à l'état où nous avons vu les tisserands à la main. Les bonnetiers de Nottingham sont depuis long-temps arrivés à la même détresse; dès l'année 1820, les bonnetiers de Nottingham s'expriment ainsi dans une adresse sur la condition économique à laquelle ils étaient alors réduits.

« Après avoir travaillé de quatorze à seize heures par  
 « jour, nous gagnons seulement de quatre à sept schel-  
 « lings par semaine pour nous sustenter avec nos fem-  
 « mes et nos familles. Nous avons substitué le pain et  
 « l'eau, ou les pommes de terre et le sel, à l'aliment  
 « plus salubre qui abondait toujours autrefois sur les  
 « tables des Anglais; et cependant nous protestons  
 « qu'après le travail fatigant de toute une journée,  
 « nous avons à plusieurs reprises été forcés de nous  
 « retirer et de mettre nos enfants au lit sans souper  
 « pour ne plus entendre les cris de la faim. Nous décl-  
 « rons de la manière la plus solennelle que, pendant les  
 « derniers dix-huit mois, nous avons à peine connu ce

« que c'était que d'être libres de la souffrance de la  
« faim (1). »

Nous choisissons à dessein cet exemple qui a déjà servi à M. de Sismondi, parce qu'il confirme ce que nous avons dit plus haut de l'appauvrissement produit par une industrie qui s'adresse presque exclusivement à des consommateurs étrangers. Ces bonnetiers en détresse produisent surtout ces bas admirables qui sont un objet de luxe, et ils chôment des années entières lorsque les commandes d'Amérique sont suspendues, pendant qu'une partie du peuple d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, va les jambes et les pieds nus!

Tous les hommes qui ont examiné d'un peu près la condition des classes laborieuses, et qui n'ont pas spéculé seulement dans les livres, s'accordent tous à reconnaître, sinon l'injustice de cette condition, du moins les dangers dont elle menace la société, et nous avons cité plusieurs témoignages d'hommes que l'on ne peut pas accuser de vouloir semer en vain l'alarme dans les esprits. M. Villermé, auquel nous rendons ici un dernier témoignage de reconnaissance, flotte indécis entre l'optimisme et les idées qui nous ont inspiré ce travail : optimiste par ses principes et ses intentions, il ne peut s'empêcher d'accuser, en présence des faits horribles que l'industrie met sous ses yeux, le système économique qui les produit. Après s'être efforcé avec bonne foi de constater une amélioration quelconque dans la condition des

---

(1) *Edimburg Review*, mai 1820, p. 334.

classes ouvrières, il termine par cette étrange conclusion : « Mais cet état prospère ou du moins satisfaisant, durera-t-il ? Voilà une question à laquelle on ne peut pas répondre affirmativement, surtout lorsqu'on sait *combien les centres d'industrie sont nuisibles aux habitudes d'économie des travailleurs, et combien il est de plus en plus difficile à ceux-ci de passer dans la classe des maîtres, à cause des grands capitaux qu'exige aujourd'hui la création d'une manufacture.* »

La condition du travail est donc mauvaise, la distribution des fruits du travail manque donc d'équité. Et ce qui est plus triste, ce qui condamne sans retour le régime industriel actuel, c'est qu'il n'en peut pas être autrement. Le prix du travail ne résulte pas, comme le prétendent les économistes, d'un contrat légitime, librement consenti. Il n'y a de contrat possible qu'entre des parties également libres de contracter, d'accepter et de rejeter le contrat. Cette égalité, je le demande, existe-t-elle entre les classes laborieuses et ceux qui les emploient ? En d'autres termes, les mêmes que nous avons posés dans notre *introduction*, le travail est-il une marchandise que le vendeur est libre d'échanger comme l'acheteur l'est de l'acheter ? L'acheteur de travail, s'il refuse de prendre cette prétendue marchandise parce qu'elle lui semble à trop haut prix, ne court d'autre risque que de laisser chômer quelques jours ses capitaux et d'en perdre l'intérêt, mais le capital ne lui en reste pas moins dans toute son intégrité. En est-il de même du travail ? Dans le plus grand nombre de cas, si le travail ne s'échange pas à chaque instant contre le salaire

quel qu'il soit, le travailleur court le risque de mourir. Que le prix du travail n'est pas un *contrat*, mais bien une nécessité imposée forcément par ce destin aveugle, la concurrence, auquel l'économie politique voudrait confier absolument le sort des nations, c'est ce que démontre, avec la dernière évidence, le résultat de toutes les coalitions. Il est curieux d'entendre les conseils que l'on donne aux ouvriers pour les détourner des coalitions : on leur dit qu'ils troublent en vain la paix de la cité, qu'ils engagent une lutte nuisible à la société tout entière et surtout à eux-mêmes, parce que c'est toujours sur eux que doivent retomber les frais de la guerre, et on a raison. Toute grande coalition est suivie, pour la classe ouvrière qui y a pris part, d'une réduction de salaires ou d'une augmentation de travail (1). Peut-on dire encore que le salaire est un contrat ?

Dans le régime industriel, les ouvriers ne sont jamais en état de connaître la situation du marché pour lequel ils travaillent, les chances de l'industrie qui les fait vivre. Peut-on dire que, dans une condition pareille, la part donnée à l'ouvrier est déterminée par un contrat ?

La manière dont se distribue la richesse dans les autres classes de la société que celles qui concourent à la produire, ou, si l'on veut, la répartition de la population dans les différentes fonctions, exerce une influence que nous ne pouvons pas apprécier avec certitude sur la

(1) Voyez plus haut, t. II. p. 55.

condition du grand nombre, mais qui est assurément bien importante. Il n'est pas indifférent à une société que les produits ou la richesse se répartissent proportionnellement aux services qu'elle reçoit des individus qui la composent ; il importe surtout que les agents improductifs comme le clergé, les hommes de loi, les employés de l'État, ne prélèvent pas une part trop grande dans le revenu d'une nation, car plus ils prennent, moins il reste pour subventionner et encourager le travail productif. Au point de vue de l'économie, plus encore peut-être que de la politique, la vénalité des fonctions comme celles d'agents de change, de notaires et d'avoués, est un mal, un abus funeste aux intérêts de la nation entière ; elle attire dans une voie improductive une masse énorme de capitaux qui seraient plus utilement employés, et dont elle fait payer au corps social un intérêt exagéré. S'il était vrai que les offices vénaux représentassent un capital de plus de 1,200 millions, n'y aurait-il pas un abus semblable à ceux que la Révolution a détruits, à ceux que nous voyons régner à Rome par exemple, où tout le monde court les emplois qui rapportent et qui honorent, et déserte le travail peu encouragé et moins honoré encore !

On n'est en droit de juger avec certitude la situation d'un peuple que si l'on connaît, non seulement le chiffre des taxes, de la production et des échanges, mais principalement la répartition de la population dans les différentes professions. La statistique officielle a trop négligé ce genre d'information, et, en France par exemple, nous n'avons pas de moyen d'évaluer sûrement

le chiffre des différentes professions. En Angleterre, le cens de 1831 a classé les individus et les familles suivant les principales professions, et les faits curieux qui résultent de ces recherches sont si importants, que nous allons en donner ici brièvement le résultat.

En Angleterre, on compte sur dix familles une famille qui vit du négoce, de la fonction des échanges, de sorte que neuf familles doivent entretenir une boutique; on compte un prêtre, un homme de loi, un médecin, sur trente-six familles, et un rentier ou propriétaire sur neuf familles. La conséquence de ces faits est que sur trois familles et demie qui produisent la matière des consommations et des échanges, il faut prélever l'entretien d'une famille de rentier ou propriétaire, de trafiquant, de prêtre, d'homme de loi ou de médecin ! Est-ce là une distribution de population favorable aux intérêts de la nation ? N'y a-t-il pas, chez un peuple où trois familles sont chargées d'entretenir une famille d'agents improductifs, une grave perturbation des éléments nécessaires au bien-être de tous ? Il n'est pas besoin de calcul pour affirmer que le revenu de cette famille de propriétaires, de négociants ou de prêtres et d'hommes de loi, consomme à elle seule plus du triple du revenu des trois autres. Cela n'explique-t-il pas pourquoi il y a si peu pour les classes laborieuses en ce pays ? Par exemple, est-il d'une bonne économie pour une nation de mettre une boutique à la charge de neuf familles (1) ?

---

(1) D'après le cens de 1831 il y avait en Angleterre :

Ces considérations ne touchent pas assez directement notre sujet pour que nous nous y arrétions autant qu'elles le mériteraient. Nous n'avons fait que les indiquer en passant, pour montrer que toutes les questions sociales se tiennent, et qu'on ne peut pas en lever une seule sans remuer toutes les autres. C'est ce qui rend la solution des questions économiques si difficile et si compliquée. On conçoit la timidité et la retenue de bien des esprits en présence des réformes les plus urgentes, quand on voit comment elles s'enchaînent et combien d'embaras et de travail la plus facile en apparence peut entraîner après elle. Mais l'homme n'a pas été créé pour le repos : c'est en vain que les individus et les nations voudraient s'arrêter à la jouissance du présent ; tant qu'il y a un mal à détruire, un bien à obtenir, un mieux à préparer, leur tâche n'est pas achevée, et elle ne le sera jamais !

Le capital est une puissance ; il commande le travail. Le régime industriel que nous étudions tendant évidem-

---

Entrepreneurs de travaux agricoles 250,000 familles,  
1,500,000 individus ;

Tra vailleurs agricoles 800,000 familles, 4,800,000 in-  
dividus ;

Boutiquiers et marchands 350,000 familles, 2,400,000  
individus ;

Marins et soldats 277,017 familles, 831,000 individus.

Clergé, légistes, médecins, 90,000 familles, 450,000  
individus ;

Propriétaires et rentiers 316,487 familles, 1,116,398.  
individus.

ment à transporter les capitaux dans un petit nombre de mains, menace de partager les sociétés en deux classes d'individus opposées d'intérêts, que tout tend à éloigner l'une de l'autre, que rien ne rapproche : celle des possesseurs des instruments de travail, capitaux et machines, et celle des individus qui ne possèdent rien autre chose que la vie, et qui ont besoin pour exister que les autres leur commandent du travail, ou leur prêtent les instruments nécessaires à produire.

Nous avons vu que l'extrême division du travail dégrade l'homme à mesure qu'elle perfectionne l'industrie ; que la production en grand, au moyen de vastes établissements et de machines très-coûteuses, ôtait au simple ouvrier toute la possibilité de s'élever jamais à l'indépendance économique par la possession des instruments du travail. L'administrateur des capitaux, le chef d'industrie, a besoin chaque jour de plus d'intelligence ; il lui faut presque du génie pour réussir, car il doit prévoir, comme l'homme d'État, les chances les plus incertaines, connaître les événements qui se passent dans les pays les plus éloignés, afin de régler la production et d'ouvrir des débouchés à ses produits ; l'ouvrier, au contraire, attaché à un détail qui rend tout exercice d'intelligence superflu, qui n'exige aucune connaissance, aucune observation suivie, descend forcément à la condition de machine. L'industrie n'a besoin que de son corps, elle lui épargne la nécessité d'appliquer son esprit à diriger le travail. Il ne sait pas pour qui il produit, ni même ce qu'il fait ; aucune œuvre ne sort de ses mains ; il ne comprend pas les procédés dont il

se sert, rien ne sollicite son intelligence, et la réflexion ne pourrait qu'arrêter la rapidité de ses mains. « En un mot, dit M. de Tocqueville, qui a consacré un chapitre trop court aux effets du nouveau régime de l'industrie, il n'appartient plus à lui-même, mais à la profession qu'il a choisie. C'est en vain que les lois et les mœurs ont pris soin de briser autour de cet homme toutes les barrières, et de lui ouvrir de tous côtés mille chemins différents vers la fortune; une théorie industrielle plus puissante que les mœurs et la loi l'a attaché à un métier, et souvent à un lieu qu'il ne peut quitter. Elle lui a assigné dans la société une certaine place dont il ne peut sortir. Au milieu du mouvement universel, elle l'a rendu immobile. »

« A mesure que le principe de la division du travail reçoit une application plus complète, l'ouvrier devient plus faible, plus borné et plus dépendant. L'art fait des progrès, l'artisan rétrograde (1). »

Ainsi, nous l'avons assez démontré et nous sommes heureux d'appuyer notre opinion sur celle de M. de Tocqueville, le maître et l'ouvrier occupent chacun une place qui est faite pour lui et dont il ne sort point. L'un est dans une dépendance continuelle, étroite et nécessaire de l'autre, et semble né pour obéir comme celui-ci pour commander.

Qu'est-ce que cela, se demande M. de Tocqueville, sinon de l'aristocratie ? Le capital, séparé du travail par un inter-

---

(1) *De la démocratie en Amérique*, t. III, p. 323.

valle infranchissable, prend la place des anciens maîtres, de ceux qui imposaient la taille et la corvée, et il l'emporte sur eux en indifférence et en dureté. Telle est sa puissance, que ni les lois ni les mœurs ne peuvent l'atteindre. Que l'on donne aux Irlandais toutes les libertés que rêve notre âge, toutes sans en excepter le suffrage universel, et les Irlandais n'en resteront pas moins les esclaves du capital britannique, les serfs de la propriété, les esclaves de la concurrence mutuelle pour le loyer des terres, cette force impitoyable qui les affame et les tue les uns par les autres!

« Je pense, qu'à tout prendre, dit en finissant M. de Tocqueville, l'aristocratie manufacturière que nous voyons s'élever sous nos yeux, est une des plus dures qui aient paru sur la terre; mais elle est en même temps une des plus restreintes et des moins dangereuses. »

La raison qui fait paraître à M. de Tocqueville cette aristocratie moins durable et moins menaçante pour la société, c'est qu'elle n'est pas organisée, c'est qu'elle ne lui semble pas avoir la force de fixer la population sous ses lois; c'est-à-dire, qu'elle n'est pas en état de réduire l'obéissance en nécessité et en devoir. Alors la naissance de cette aristocratie est, pour la société, l'occasion d'une guerre civile, d'une dispute éternelle entre les maîtres et les ouvriers: une aristocratie qui ne se constitue pas est, sous un autre nom, l'anarchie, le règne désordonné de la force.

N'est-il pas du devoir des chefs des nations d'arrêter à temps ce désaccord entre les mœurs, les lois et les faits? Les conservateurs intelligents, ceux qui voudraient

garder pour leur pays les bienfaits acquis de la civilisation, ne doivent-ils pas réunir tous leurs efforts pour empêcher le développement d'une aristocratie, incapable de commander, ne sachant qu'exploiter et appauvrir, et d'une servitude qui ne peut être qu'une occasion de révolte?

Si l'aristocratie industrielle et les désordres qui en sont la conséquence nécessaire menacent déjà les États-Unis, que sera-ce des grandes nations européennes, en ce moment partagées en deux camps qui grossissent de jour en jour en force et en haine, en propriétaires des instruments du travail et en travailleurs! La démocratie dans les mœurs, dans les idées, dans les sentiments, et *une aristocratie sévère, la plus dure de toutes*, dans le régime industriel, n'est-ce pas le désordre et la guerre? Entre de pareils extrêmes il n'existe pas de conciliation possible. Il faut, si on laisse libres ces deux ennemis, que l'un détruise l'autre. M. de Tocqueville ne croit pas à la durée de l'aristocratie industrielle; mais il ne nous dit pas de quelle manière les nations doivent lui échapper, et c'est ce qu'il leur importerait de savoir; si l'aristocratie industrielle ne trouvait d'autre obstacle à la domination que l'insubordination violente des classes laborieuses, les peuples ne sauraient s'affranchir de la servitude qu'au moyen de l'anarchie!



## CHAPITRE VII.

### INFLUENCE DU MODE DE CONSOMMATION SUR L'EXISTENCE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA MISÈRE.

Les produits n'arrivent pas directement des mains de celui qui les obtient par le travail, dans les mains de celui qui les consomme. Entre la production et la consommation, se place une fonction importante qui occupe un nombre immense d'agents; c'est la fonction du commerce. Le commerce ne sert pas seulement à rapprocher les produits des consommateurs, il fournit encore à la production les matières sur lesquelles elle s'exerce : avant d'arriver au producteur comme au consommateur, toute denrée a passé par les mains d'un marchand, qui en a eu un moment la propriété.

Nous n'étudierons pas ici cette grande fonction économique dans tous ses détails, mais seulement sous une

de ses faces qui n'est peut-être pas la plus importante : le commerce ne sera pour nous que l'intermédiaire qui transporte les denrées du producteur au consommateur.

La science économique est très-favorable au commerce ; elle le veut libre, affranchi de toute entrave, nous dirions presque de toutes charges publiques ; elle mesure la prospérité d'un peuple sur le chiffre de ses achats et de ses ventes : elle repousse toute intervention du gouvernement pour régulariser et contrôler cette fonction. Et ce qui est assez curieux, c'est qu'Adam Smith, le fondateur de la science qui prêche ces principes de licence commerciale, démontre, aussi bien qu'on pouvait le faire de son temps, que les *marchands* ont des intérêts à peu près opposés aux véritables intérêts des nations. Adam Smith revient plusieurs fois sur cette idée, et il pense que l'on doit se défier toujours des lois et mesures économiques que proposerait le corps des *marchands* (1).

C'est seulement d'une manière indirecte que le grand commerce peut exercer de l'influence sur la condition des classes laborieuses. Le commerce est le régulateur souverain de la production industrielle qui est obligée de

(1) « Cependant l'intérêt des marchands, dans une branche particulière de commerce, ou dans quelques manufactures, diffère toujours à quelques égards de l'intérêt public : *il lui est même opposé.* »

*Richesse des nations*, 1<sup>er</sup> livre, conclusion.

lui demander les matières qu'elle travaille; or, les commerçants chargés d'approvisionner la production ont la propriété intermédiaire des denrées qu'ils fournissent aux fabricants, et dont ils font sans cesse varier la valeur au moyen de l'agiotage : on sait que les marchandises pour lesquelles le commerce a plus de prédilection sont celles dont le prix offre plus de docilité aux impulsions de l'agiotage. Le commerce reprend une seconde fois la propriété intermédiaire des marchandises fabriquées pour les transporter de boutique en boutique, jusqu'à ce qu'elles arrivent enfin au petit détaillant, qui les passe au consommateur. Il est facile de concevoir ce qu'un pareil mécanisme a de compliqué, et quelle grande part de la valeur des produits doit rester entre les mains de ces nombreux intermédiaires!

Le commerce n'est pas assez riche pour payer la propriété entière des objets qui passent dans ses mains. Aussi il ne la paie pas, il *promet seulement de la payer quand il l'aura revendue*. Et si la concurrence que se font les marchands, plus nombreux de jour en jour, ou toute autre cause, ne lui permettent pas de vendre en temps opportun, il est forcé de manquer à ses engagements, de suspendre ses affaires et de jeter par contre-coup le trouble parmi les producteurs avec lesquels il était en rapport; ses promesses de paiement ne valent plus; les billets du commerce ne sont plus que de la fausse monnaie. C'est ce qui fait qu'on ne peut distinguer entre les crises commerciales et celles de l'industrie, tant l'industrie est dépendante des intermédiaires qui lui fournissent les matières de la production et lui achètent

les produits. Le commerçant règle le prix des matières premières qu'il maintient le plus élevé qu'il peut, et celui des produits qu'il exige de jour en jour à meilleur marché; en définitive, la concurrence ne fait que baisser progressivement le prix des choses, car elle est plus active pour la vente que pour l'achat. C'est par cette nécessité de vendre le plus souvent possible que le négociant peut exercer une grande influence sur la réduction des salaires.

L'économie politique a imaginé une théorie du crédit pour faire croire que la société profitait, par un accroissement réel de valeurs, de tout ce que gagnaient les marchands. On sait que le commerce a la faculté d'exagérer son capital presque sans limites, et d'acheter la valeur réelle des denrées les plus nécessaires à la vie des hommes avec des *billets*, dont une grande partie n'est que de la fausse monnaie, s'il est vrai, comme on l'a établi il y a quelques années, que la valeur des billets en circulation est de quatorze fois supérieure à l'ensemble de la richesse réelle. Cette facilité de créer des valeurs si élevées avec lesquelles on obtient le droit de prélever une dîme sur les valeurs réelles, est une prime d'encouragement trop séduisante pour ne pas attirer dans les fonctions du négociant une population surabondante.

Le commerce, tel qu'il est constitué, est une cause de perturbation pour les fonctions les plus essentielles à la vie des nations. Il introduit dans la production industrielle les incertitudes de l'agiotage, il trouble constamment le prix des choses, et quelquefois il suspend momentanément la production; toujours porté par l'avi-

dité du gain à exagérer ses spéculations, il profite activement de toutes les occasions favorables pour faire croire à la solidité de ses promesses, inonde tous les marchés de ses valeurs d'opinion, et s'empare avec elles de toutes les denrées et de tous les produits; la confiance dans la solidité de ces valeurs vient-elle à s'ébranler par l'abus même que le commerce en fait, les échanges se trouvent tout à coup suspendus, le travail s'arrête; et, dans la crainte de mettre la main sur la fausse monnaie, confondue avec la bonne et en plus grande proportion qu'elle, personne n'ose se dessaisir des valeurs réelles. Une vérification terrible se fait à la hâte de toutes les valeurs circulantes, et une énorme quantité d'entr'elles sont déclarées nulles, et les détenteurs qui les ont reçues de bonne foi, qui ont donné en échange des valeurs réelles, se trouvent subitement dépouillés. On appelle des crises ces moments de vérification des valeurs commerciales. Les ouvriers de l'industrie, bien innocents de ces folies mercantiles, en supportent tout le poids, et, si les papiers du négoce ne trouvent pas à s'échanger facilement contre les produits de l'industrie, les ouvriers sont condamnés à la famine.

Les États-Unis, le pays de la liberté mercantile, nous offrent de frappants exemples des abus du commerce : il faut que cette jeune société ait une constitution bien robuste pour n'avoir pas été détruite déjà par les spoliations du négoce et de l'agiotage. En 1837, au milieu de la paix, sans autre cause que l'excès de la fabrication de la fausse monnaie de papier, toutes les banques de l'Union américaine suspendent les paiements en espèces, c'est-à-dire,

manquent à leurs engagements ; les grands ateliers de la France et surtout de l'Angleterre se ferment, et la banque d'Angleterre, le plus riche établissement de crédit, chancelle sur sa base. Des milliers d'ouvriers sont privés de travail et de pain, parce que des spéculateurs du Nouveau-Monde ont émis de la fausse monnaie (1).

Mais le commerce qui doit nous occuper surtout parce qu'il touche précisément le pauvre, c'est le commerce qui alimente la consommation.

Il est facile de reconnaître que la manière dont les basses classes se procurent les objets de consommation est très-dispendieuse et très-compiquée. En général, le plus grand nombre des denrées lui revient plus cher qu'à l'homme aisé qui peut avoir recours à un mode de consommation plus économique. Les salariés des villes n'ayant jamais d'avances, vivant au jour le jour du gain de la veille, sont obligés d'acheter tout à petite dose chez les marchands qui détaillent les denrées sous la forme la plus menue, et par conséquent de renouveler à chaque instant ces modestes achats. Or, on sait que plus une denrée est détaillée plus elle est chère ; et le prix en augmente même de deux manières à la fois : la valeur vénale est plus élevée et le prix marchand croît ainsi en raison inverse de la quantité de marchandise qu'on achète ; en outre, à mesure que la denrée se divise, la fraude devient plus facile, le mesurage et la pesée plus incertains

---

(1) Voyez *Traité des Banques*, par Condé Raguet, trad. par Lemaitre.

et comme ces pertes se renouvellent chaque jour, elles finissent par renchérir singulièrement les objets de consommation à l'usage des pauvres. Si nous pouvions descendre dans les bas détails du petit négoce, assister dans l'échoppe des fruitières de Paris, et dans la boutique des épiciers au mesurage du bois, du charbon, du sel et de l'huile, nous verrions de quelles ruses, de quelle triste habileté, les pauvres consommateurs sont victimes. La concurrence acharnée que se fait le petit négoce ne profite pas au consommateur. Certains trafics n'ont guère d'autre bénéfice que la fraude sur la quantité et la qualité de la marchandise. Les surveillants du poids public qui, dans les grandes villes comme Paris, surprennent les boulangers en fraude à peu près chaque fois qu'ils leur rendent visite, ne pénètrent guère chez les détaillants d'autres denrées dont la fraude est pour ainsi dire l'état légal. Ces milliers d'agents qui vivent en sophistiquant les denrées qu'ils mesurent à la petite consommation, échappent à la surveillance par leur nombre. On conçoit qu'un service public parvienne à surveiller les boulangers et bouchers, mais quelle armée d'employés faudrait-il pour surveiller efficacement les marchands de vin, les débitants, les fruitiers, regrattiers, vendeurs et revendeurs de toute sorte, qui prélèvent chacun de quoi faire vivre une famille sur les subsistances du pauvre ? Je sais que grand nombre de ces vendeurs sont pauvres eux-mêmes, et qu'ils languissent misérablement, en attendant de trop rares acheteurs ; mais cette concurrence effrénée du petit négoce ne vient-elle pas de ce que le travail productif n'offre aucun avenir aux ouvriers, qui

s'empresment dès qu'ils possèdent quelques économies d'ouvrir boutique pour y attendre la fortune ?

Quand on examine à Paris le nombre d'agents qui vivent aux dépens de la petite consommation, le nombre de cette formidable armée, exclusivement occupée à mesurer, à peser, à emballer, à transporter des denrées de la main droite à la main gauche, on s'effraie avec raison de la part de valeurs qu'elle doit absorber sur les subsistances des salariés. Nous manquons d'éléments pour apprécier la somme que les fonctions du négoce en détail coûtent à ceux qui s'adressent à lui ; mais nous croyons qu'il prélève sur la consommation un impôt énorme, sans proportion avec les services réels qu'il rend au corps social.

N'est-il pas déplorable que le pauvre consomme à des prix plus élevés que le riche ; qu'il paie en détail jusqu'à deux fois la valeur de ce qu'il achète, et qu'il ne se procure à ce prix que les qualités du dernier ordre ? Le bois de cotterêts coûte aussi cher au moins à celui qui l'achète fagot à fagot, que le bois de première tête dont le riche fait provision en grand.

Le grand nombre des agents du petit négoce est encore un plus dangereux fléau pour la société que leurs fraudes. Nous avons vu qu'en Angleterre, d'après le cens de 1831, neuf familles devaient entretenir une boutique. S'il en est ainsi pour tout un pays, que doit-ce être pour les grandes villes ? Assurément la proportion y est plus du double de ce qu'elle est pour tout le pays pris ensemble, et alors il faudrait compter que, dans nos cités industrielles, une boutique est à la charge de trois ou quatre familles.

Le petit négoce est une véritable loterie qui attire par l'appât de quelques chances de gain un nombre d'individus bien supérieur à celui qu'exigeraient ses fonctions : une boutique est une mise en jeu qui ne coûte presque rien que l'audace de courir la chance d'une petite fortune ou d'une banqueroute. La fortune du débitant ne dépend ni de son habileté, ni de son capital assuré, encore moins de son honnêteté ; elle dépend du plus capricieux hasard, de l'achalandage : le seul Dieu du petit débitant, c'est le hasard. Interrogez le grand nombre de ceux qui ne réussissent pas, vous les entendrez tous attribuer leur ruine à leur mauvais sort. Qu'est-ce que cela, sinon ce qu'on a reproché à la loterie et à la roulette, un élément d'immoralité et de corruption ? L'antiquité méprisait trop le négoce et nous l'honorons trop. Fonction utile, le commerce est un travail, honorable à ce titre comme tous les travaux qui profitent à la société ; fonction parasite et superflue, le trafic mérite le mépris que les anciens avaient pour lui, et que Cicéron a exprimé dans les termes suivants : « *Sordidi etiam qui mercantur à mercatoribus quòd statim vendant ; nihil enim proficiunt nisi admodum mentiantur. Nec verò quicquam est turpius vanitate.* » (*De officiis.*)

Doit-on s'étonner après cela du nombre toujours croissant des faillites qui moissonnent les rangs de ce petit négoce ? Le tribunal de Commerce de Paris déplore le grand nombre des faillites qui n'ont que des dettes et pas de ressources, un passif et pas d'actif. On va même jusqu'à songer aux moyens d'empêcher ces établissements imprudents qui exagèrent le nombre des détail-

lants et font du négoce une spoliation, et on conclut hardiment *qu'il y a quelque chose à faire*. Le président actuel de la Chambre du Commerce redemandait formellement, l'année dernière, comme remède à l'anarchie commerciale, le rétablissement des corporations (1).

Nous croyons que l'homme fait injure à son intelligence, quand il accepte comme des maux nécessaires ces tristes inconvénients d'un mode imparfait de consommation, quand il désespère d'affranchir le travail productif du tribut qu'il paie aux parasites du petit négoce. Le progrès de l'instruction dans le peuple, l'intelligence de ses véritables intérêts, secondés par la tutelle bienveillante du pouvoir, ne parviendront-ils jamais à lui apprendre les moyens économiques de se procurer les avantages de la consommation en grand? Les salariés ne pourraient-ils pas s'associer pour consommer à meilleur marché de meilleurs produits? Ce moyen est si simple que déjà il a été essayé plus d'une fois, et toujours avec un commencement de succès; mais les difficultés pratiques sont si nombreuses que les essais d'association n'ont pas encore donné les résultats qu'on devait en espérer. Cela se conçoit facilement quand on réfléchit au long travail historique qu'il a fallu pour amener les hommes à se réunir en grandes sociétés, comme la nôtre, qui n'est pourtant encore qu'une association imparfaite.

---

(1) Voyez *Discours de M. Pepin-Lehalleur*, président du tribunal de commerce.

L'Angleterre nous a déjà donné l'exemple d'un grand nombre de petites associations, ordinairement connues sous le nom de *cooperative societies*, dont quelques-unes ont évidemment pour but la consommation en grand. Il y eut même à Londres un journal spécialement fondé pour propager les habitudes et les bienfaits de l'association (1). Mais l'essai le plus curieux a été fait à Brighton (2). Les ouvriers qui provoquèrent la formation d'une *société coopérative* publiaient chaque semaine un journal dans lequel on remarque les idées les plus avancées et les meilleures intentions. « Le mal des travailleurs, disaient-ils, c'est qu'ils ne travaillent pas pour eux, le remède c'est la coopération. » Ils avaient été, comme on voit, jusqu'à l'idée du travail par association. Nous avons trouvé dans ce journal l'appréciation la plus intelligente du régime économique actuel. Par exemple, les associés de Brighton reconnaissent que les machines sont absolument bonnes. « Mais, disent-ils, elles sont funestes dans leur application au régime actuel. Au lieu de servir docilement comme les fées servaient le Crispin du conte allemand, les machines ont agi au contraire comme le monstre Frankenstein (légende allemande) qui, après avoir reçu la vie, ne l'employait qu'à persécuter celui qui la lui avait donnée. Elles devaient être *nos esclaves*, elles sont devenues *nos plus formidables compétiteurs*. » Conçoit-on que dans un pays où des ouvriers s'élèvent

(1) *Cooperative magazine*.

(2) Voyez *Revue Britannique*, décembre 1829.

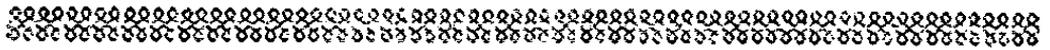
à de pareilles idées et à un pareil langage, les brutales inepties du chartisme soient possibles (1)?

Cette société de Brighton a réalisé un système de consommation qui a eu d'abord le plus grand succès. Les associés employèrent leurs économies à réunir par grande provision les denrées les plus nécessaires et à les revendre fidèlement, avec participation aux bénéfices du négoce, aux membres de la société. Un commis, choisi et surveillé par les associés, suffisait pour leur procurer toutes les denrées dont ils avaient besoin: de cette façon, non seulement ils achetaient à meilleur compte, mais ils prenaient encore part, suivant leur mise, au profit de la commune boutique. Nous savons que cette société de Brighton a prospéré pendant plusieurs années, mais nous savons aussi qu'elle n'existe plus aujourd'hui. On en trouverait en ce moment en Angleterre une foule d'autres moins intelligentes, mais qui vaudraient la peine d'être étudiées. C'est un fait d'observation générale que ces nombreux essais, qui se rencontrent aussi chez nous, sous une forme moins avancée, ne durent jamais assez pour constituer une véritable expérience. A la moindre difficulté, les ouvriers as-

(1) Nous devons avouer pourtant que nous avons trouvé chez quelques chartistes de Manchester, des idées tout à fait semblables à celles des ouvriers de Brighton. Un entr'autres, homme d'un caractère honorable, m'a dit que l'*Union* songeait sérieusement à se procurer les avantages de la consommation en grand, en profitant de l'organisation chartiste, afin d'affranchir le peuple du tribut qu'il paie à la boutique.

sociés abandonnés à eux-mêmes dans une entreprise qui demanderait la persévérance que peut seule donner la confiance que l'on a en soi, se rebutent bien vite et retournent à l'isolement économique d'où ils avaient voulu sortir. Nous verrons d'ailleurs plus loin que la cause de la ruine de toutes les sociétés mutuelles d'ouvriers tient à l'inexpérience des associés, qui n'ont pas les moyens de calculer les conditions de durée d'une association d'intérêts.

Nous reviendrons bientôt sur l'indication des réformes à opérer dans le régime commercial.



## CHAPITRE VIII.

### RÉFLEXIONS GÉNÉRALES. — DE LA POPULATION.

Au premier aperçu il semblerait désespérant d'attribuer l'existence de la misère à des causes générales, qui font pour ainsi dire partie de l'organisation de nos sociétés; et cependant nous aimons mieux devoir le phénomène de la misère à des causes générales qu'à des causes particulières entièrement dépendantes de la conduite de l'individu ou d'accidents fortuits, si toutefois ces causes générales ne sont pas de l'ordre fatal, si l'intelligence et la volonté de l'homme peuvent avoir prise sur elles pour les attaquer et les réduire. Il en est, il est vrai, qui tiennent à notre nature même, que tous les efforts ne pourront entamer jamais, et dont il n'est pas même permis d'espérer l'entière suppression, puisqu'elles sont

nécessaires au jeu du monde, comme par exemple l'inégalité physique, morale et économique, qui distingue les individus dès leur naissance. Seulement, nous devons espérer que la variété mise chez les hommes par le bonheur ou le mérite, n'ira plus jusqu'à cet affreux dénûment, qui est aujourd'hui la condition d'un si grand nombre de créatures humaines.

Mais le monde économique est assurément soumis à notre puissance, comme le monde politique ; il obéit aux impulsions qu'il reçoit de la volonté de plus en plus éclairée des sociétés qu'il régit, il se meut suivant la loi du progrès. Le régime économique qui nous gouverne est soumis en ce moment, chez les grandes nations, à une solennelle expérience ; si cette expérience lui est contraire, comme nous le supposons, si elle démontre par des faits désastreux, qu'en économie comme en toutes choses, le *laisser-faire* est l'anarchie, le désordre, le mal de tous, et que la liberté pour être bienfaisante, même à ceux qui la réclament, doit être organisée, nous sommes assuré qu'il y aura alors assez d'intelligence et de générosité dans le monde, pour provoquer et accomplir les réformes signalées par l'expérience. En France surtout, où de grands intérêts nationaux sont définitivement créés, où il n'existe plus de classe privilégiée capable de résister sérieusement à ce qui sera prouvé devoir profiter à tous, nous ne doutons pas que l'on ne parvienne sans peine à mettre d'accord entr'eux les différents éléments du progrès, de sorte, par exemple, que la richesse publique ne se développe plus aux dépens de ceux qui la créent.

Il nous serait facile de prouver qu'aucune des causes générales de misère, tirée de nos procédés économiques, n'est absolument nécessaire ni à l'abondance ni au succès de la production. Ainsi, M. Sismondi qui a vu comme nous les mauvais effets qu'entraîne la séparation absolue du capital et du travail en industrie, reconnaît déjà que « la séparation du travail et des instruments, du travail et des capitaux n'est point une conséquence de la nature de l'homme et du travail. La société l'a introduite pour le plus grand avantage de tous ; elle s'est faite toute seule, il appartient à la société de la surveiller et de la régler. » Nous ne retrouvons à reprendre dans cette opinion consolante que cette pensée, fautive selon nous, savoir, que la séparation des instruments et du travail a été introduite par la société pour l'avantage de tous ; heureusement que l'ingénieux économiste rentre aussitôt après dans la vérité, en ajoutant : « Elle s'est faite toute seule. »

Oui, comme se sont faites toutes les habitudes sociales qui nous gouvernent encore aujourd'hui. Il est à remarquer qu'il n'y a nulle part moins de réflexion, moins de plan préconçu que dans la formation des sociétés. Les nations naissent et grandissent comme l'homme, sans le vouloir, sans s'en apercevoir, d'après un instinct plus ou moins parfait, suivant qu'elles sont plus ou moins bien douées de nature. Les lois et les institutions sortent fatalement des faits accomplis, et, pendant des siècles, c'est la nécessité qui gouverne l'histoire. Mais quand la conscience de l'homme social s'est éveillée et qu'il examine avec son intelligence le monde où il vit, et qu'il a

en partie créé, il s'aperçoit que les circonstances et les faits ont changé, et que les institutions et habitudes du passé ne sont plus en rapport avec la nécessité présente. Alors il réagit par les réformes et trop souvent hélas ! par les révolutions sur ce passé qui résiste, parce que de grands intérêts ou seulement des préjugés puissants s'y rattachent. Les révolutions chez nous ont accompli leur tâche ; il faut espérer qu'il ne leur reste plus rien à faire, car, comme nous l'avons dit déjà, les difficultés avec lesquelles notre société devra entrer en lutte sont de celles qui ne se dénouent pas par la force, mais par l'intelligence et le cœur.

La formation d'une grande ville, nous l'avons déjà dit, est l'image de la formation d'une société. Examinez dans sa construction matérielle une grande ville, œuvre d'un grand nombre de siècles, comme Paris, dans certains quartiers, Rouen, etc., ces amas immenses de pierres et de bois, entassés au hasard, sans plan et sans ordre, et qu'on croirait élevés tout exprès pour embarrasser la circulation, priver d'air et de jour ceux qui les habitent et gêner les relations sociales. Ces rues étroites et tortueuses, ces ruelles où l'on ne peut passer qu'à pied, ces quartiers immondes qui défient aujourd'hui tous les efforts que l'on fait pour les rendre salubres, tout cela a répondu aux besoins du temps où ces quartiers ont été construits, tout cela a été bien, et tout cela est mal aujourd'hui. C'est comme les villes d'Orient, dont les rues sont si étroites qu'on ne peut y passer qu'à cheval ; si l'usage des voitures venait à y pénétrer, si la circulation y prenait l'activité qu'elle a en Europe, les villes d'Orient

construites pour une vie d'intérieur et de silence seraient à rebâtir, comme nos vieilles cités du moyen-âge le sont peu à peu par fragments. Il y aurait folie par exemple à jeter à terre toute une ville, bien qu'elle ne soit plus en accord avec les besoins nouveaux des populations. Aussi personne ne songe à les démolir, mais on n'en travaille pas moins chaque jour à les transformer, mais le marteau qui renverse et le travail qui édifie ne s'y arrêtent pas un instant. Et après moins d'un siècle on est tout étonné de voir la physionomie d'une ville complètement changée, les pignons remplacés par d'élégantes attiques, les rues étroites et anguleuses par des voies dallées où l'air et les hommes circulent en liberté. Ce travail matériel qui s'opère dans nos vieilles cités peut nous donner une idée de celui qui doit s'opérer dans les institutions d'un peuple où des circonstances nouvelles se sont produites, qui est né à une vie nouvelle, comme par exemple à la vie de l'industrie. Il y a plus d'analogie qu'il ne paraît d'abord entre la formation d'une ville et celle d'une société; et cette vérité nous semble si importante que nous n'avons pas craint d'y insister plusieurs fois; pourquoi n'y aurait-il pas analogie entre les réformes que réclame un état social nouveau? Nous avons peur avec raison du marteau quand il renverse pour faire des ruines, nous ne devons pas le redouter quand il démolit pour faire place à des constructions nouvelles!

Il nous reste à examiner l'influence de la population sur la condition des classes laborieuses. Depuis le fameux livre de Malthus, cette question a été vivement débattue entre les économistes, et, sans reproduire les longues

discussions auxquelles elle a donné lieu, sans fatiguer le lecteur des chiffres amoncelés par la statistique, nous espérons jeter quelque lumière sur cet important sujet.

Selon l'opinion de la majorité des économistes, la population est à la fois un signe de richesse et une cause de misère. Elle n'est ni l'un ni l'autre absolument, mais selon les circonstances. La population de l'Irlande, qui croît comme la misère, n'est pas un signe de richesse ; l'accroissement régulier de la population n'est nulle part une cause de misère ; nous expliquerons bientôt ce que nous entendons par accroissement régulier de la population.

Selon Malthus et son école, la population, abandonnée à elle-même, tend à dépasser constamment les moyens de subsistance, de sorte que si elle ne rencontrait pas d'obstacles, le globe serait couvert en quelques siècles d'une fourmilière d'êtres humains qui se disputeraient une nourriture de plus en plus insuffisante. Partout où la population n'est pas surabondante, c'est qu'elle a rencontré des obstacles : ces obstacles sont de deux sortes, suppressifs ou restrictifs ; les premiers sont ceux que produisent les grandes calamités, comme la famine, la guerre ou la peste, agents terribles qui visitent de temps en temps la terre pour empêcher ses habitants de s'étouffer faute d'aliments et d'espace ; les seconds sont ceux qu'apporte au principe de la population la volonté de l'homme, la contrainte morale, qui consiste soit à se priver de mariage, soit à mesurer sa fécondité sur ses ressources. Voilà, en quelques mots, moins les faits plus

ou moins exacts, plus ou moins curieux, cités par Malthus à l'appui de son système, tout le livre de cet économiste célèbre, dont les opinions règnent encore absolument sur presque tous les économistes anglais. En France, l'école de M. Say admet le principe de la population.

Et cependant, ce fameux principe est en désaccord avec la législation, avec le sens commun de tous les peuples. Les législateurs et les religions ont toujours favorisé l'accroissement de la population, et fait de la multiplication de l'espèce une obligation sacrée, un devoir. On sait quels encouragements la religion juive donnait à la population; on sait encore que la loi *Julia Poppea*, à Rome, accordait des privilèges aux familles nombreuses, et que, en France par exemple, le gouvernement a souvent proposé des récompenses aux familles qui avaient élevé certain nombre d'enfants mâles. Dans les pays Musulmans, des crieurs publics parcouraient les rues pendant la nuit, et rappelaient aux époux leurs devoirs conjugaux. Les législations politiques et religieuses de tous les peuples, loin de craindre que le nombre des hommes excède jamais les moyens de subsistances, semblent craindre plutôt que la population ne vienne à s'éteindre.

« Les hommes ne multiplient pas si aisément qu'on le pense, » dit Voltaire (1), et l'histoire nous fournit un grand nombre de faits qui justifient cette pensée. L'em-

(1) *Histoire générale*, CH. I.

pire romain était vide de citoyens lorsqu'il a péri ; les pays qui ont été le théâtre de l'ancienne civilisation, comme l'Égypte, l'Asie mineure, la campagne de Rome, sont aujourd'hui dépeuplés : et malgré l'avertissement des crieurs de nuit, les Musulmans disparaissent du monde, et meurent beaucoup plus vite qu'ils ne se reproduisent. M. Say explique ces encouragements donnés à la population par le besoin que les prêtres ont de remplir leurs mosquées, et les potentats de recruter leurs bataillons (1).

Si la population, loin de s'accroître, disparaît en certains pays, c'est que les obstacles suppressifs agissent plus fortement que le principe, répond l'école de Malthus. Dès que l'action de ces obstacles est suspendue, la population déborde comme un torrent qui a rompu ses digues, et, comme cela arrive aux États-Unis, elle double dans une période de 21 ans. C'est là le grand argument des partisans du principe ; seulement, cet exemple ne prouve pas assez, car, si la population tend réellement à dépasser les moyens de subsistance, on doit s'étonner que les États-Unis ne se peuplent pas plus rapidement.

Godwin, écrivain éloquent et ingénieux, a nettement démontré que le trop fameux principe de population n'était qu'une subtilité et un sophisme : les recherches d'Everett en Angleterre, et de M. Morel de Vindé en France, ont confirmé encore la critique de Godwin. Sans

(1) *Traité complet d'Économie politique pratique*. T. II, p. 151.

reproduire tous les arguments opposés au système de Malthus, nous nous contenterons de demander comment il se fait que cette tendance de l'espèce humaine à multiplier souffre tant d'exceptions chez les individus et chez les nations? Il y a plus de huit siècles que les noms sont héréditaires; que l'on prenne ceux que nous signale l'histoire, les noms consacrés par la puissance et le génie, et, sans remonter trop loin, choisissons les plus célèbres des derniers siècles : où sont aujourd'hui les descendants de Shakespeare, de Milton, de Corneille, de Molière, de Racine et de Voltaire, de Montesquieu, de Diderot et de d'Alembert? Est-ce que la stérilité physique serait une condition du génie? On a remarqué que les familles nobles s'éteignaient rapidement, et, si les aristocraties ne se recrutaient pas de noms nouveaux, leurs rangs seraient, en quelques siècles seulement, renversés par la mort. En 1583, le Conseil souverain de la ville de Berne avait accordé le droit de bourgeoisie à 487 familles; sur ce nombre, 379 s'éteignirent en deux siècles : en 1793, il n'en restait plus que 108 (1)! « S'il y a des hommes qui meurent de faim, dit Godwin, c'est la loi qui les condamne et non pas la nature! » et, comme nous espérons le démontrer, Godwin a raison; seulement, à la place de la loi, il aurait mieux fait de dire : C'est un régime économique vicieux, c'est un laisser-faire anarchique qui les condamnent. Un

---

(1) *Recherches sur la population et sur la faculté d'accroissement de l'espèce humaine*; par M. William Godwin, trad. par Constancio. T. I, livre premier.

conventionnel célèbre a exprimé la même pensée dans le langage emphatique de l'époque révolutionnaire : « Il me semble que la population a ses vicissitudes et ses bornes, et que la nature n'a jamais plus d'enfants qu'elle n'a de mamelles. »

On peut, sans accumuler beaucoup de chiffres, démontrer que la proposition de Malthus est condamnée par les faits : avant la révolution Française, on évaluait la population à 24 millions d'habitants ; aujourd'hui, après un demi-siècle, elle n'est que de 34 millions, c'est-à-dire, qu'elle n'a pas augmenté de plus de cinq douzièmes. Or, dans ce laps de temps, la richesse du pays a peut-être quintuplé, et la France produit assurément, dans tous les genres, plus de deux fois ce qu'elle produisait il y a cinquante ans. La population a donc marché moins vite que la production.

Les hommes ne sont pas des brutes, quoi qu'en dise l'économie politique absolue ; pour que l'espèce humaine multiplie, pour qu'un peuple s'accroisse, il ne suffit pas de l'accouplement des sexes, du besoin de reproduction, il faut des conditions d'un ordre politique et moral qui ne se rencontrent que dans la civilisation, il faut du travail, il faut même de la moralité : le libertinage de l'empire romain en décadence l'a dépeuplé ; les excès du harem anéantiront la race des croyants.

La proposition contraire à celle de Malthus est plus conforme à la vérité : la population reste naturellement au dessous des moyens de subsistance, et si elle les atteint, si elle les dépasse quelquefois, c'est la faute des institutions économiques, ce n'est pas celle de la nature humaine.

Il n'est pas exact de dire que la population est réglée par les subsistances, mais par l'ensemble des besoins qu'éprouvent les différents peuples, les différentes classes d'individus chez un même peuple, et par les moyens qu'ils ont de les satisfaire. On peut évaluer à peu près la somme des subsistances nécessaires à une famille, on ne peut pas évaluer la somme des besoins d'une classe d'individus et d'un peuple : ces besoins changent à chaque instant. Élevez un peuple en dignité, en moralité, en intelligence, éveillez-le au sentiment des nobles besoins de la nature humaine, raffinez et rendez plus décents les besoins matériels, et vous rendez impossible un accroissement de population, tel qu'en redoutent les économistes; au contraire, abaissez ces besoins, faites qu'une classe d'individus perde tout sentiment de respect pour elle-même, ravalez-la à la condition de la brute, et vous augmenterez dans une proportion menaçante le chiffre de cette population.

Bien d'autres circonstances encore influent puissamment sur le mouvement de la population : pour ne pas les nommer toutes, l'agglomération des classes ouvrières autour de quelques manufactures contribue énergiquement à l'accroissement de la population; mais ce fait est indépendant des lois naturelles, et la physiologie de l'espèce humaine n'y est pour rien. Est-il juste d'accuser la nature des maux produits par des causes artificielles, résultant des institutions sociales ?

Ce qui justifie Malthus et ses disciples, c'est que le système qui attribue la misère à l'excédant de la population est d'accord avec les faits qu'ils avaient sous les

yeux ; leur tort a été de prendre pour une situation naturelle les abus d'un état social et industriel contraire aux lois régulières de la population. En Angleterre et en Irlande, la population est placée dans une condition mauvaise, et des classes nombreuses d'individus, les classes inférieures tout entières, celles occupées par l'industrie comme celles qui vivent des travaux agricoles, sont réduites à l'état de brutes humaines, qui pullulent au hasard et se font une concurrence acharnée pour une nourriture insuffisante et incertaine. Que l'on compare les paysans de France, ceux des pays héréditaires de l'Autriche, avec ceux de l'Irlande ; des lois absolument différentes régissent ces populations : en Irlande, Malthus et son système ont raison, en France et en Autriche ils ont tort. D'où vient cela ? Les obstacles suppressifs ou restrictifs ont-ils plus d'action en France et en Autriche qu'en Irlande ? Les épidémies, la famine ou la guerre, exercent-elles plus de ravages sur le continent que dans l'île exploitée par l'aristocratie britannique ? La famine est permanente en Irlande, et les contrées où elle sévit avec plus de rigueur sont les plus peuplées. La contrainte morale a-t-elle plus d'empire sur nos paysans que sur ceux de la malheureuse Irlande ? Pas davantage assurément. C'est donc à des causes indépendantes du principe de population qu'il faut recourir pour expliquer de pareils phénomènes.

En France et en Autriche, les paysans sont intéressés à la propriété du sol ; les familles trouvent dans la terre qu'elles cultivent, des ressources régulières qu'elles peuvent apprécier et prévoir, et le paysan sait d'avance à

quelles conditions il lui est permis de vivre et d'élever une famille. Dans cette situation, la population se règle d'elle-même sur les besoins prévus, elle s'entretient, mais, bien loin d'excéder les moyens de subsistance, elle reste toujours au dessous. Là où vivent cinquante familles de paysans d'Autriche par exemple, cinq cents familles d'Irlandais subsisteraient plus à l'aise que dans leur pays. La pomme de terre vient aussi bien sur le continent qu'en Irlande; pourquoi nos paysans ne se contentent-ils pas de la pomme de terre, pourquoi vivent-ils de pain, auquel ils ajoutent des légumes variés, de la viande de porc, du cidre ou du vin? S'il était vrai que la population se portât d'elle-même aux limites extrêmes où nous la voyons en Irlande, pourquoi nos paysans n'arrachent-ils pas leurs vignes et leurs vergers pour y planter des pommes de terre?

La gestion de la propriété en Angleterre comme en Irlande a rendu la population la plus nombreuse étrangère au sol, lui a ôté la prévoyance en abaissant ses besoins à ceux de la brute privée d'intelligence, en ne lui laissant d'autres moyens d'existence qu'un travail incertain, à la merci de mille chances diverses, ou l'assistance de la charité paroissiale. Alors la population, semblable à un camp de Bohémiens, n'a d'autres limites que les obstacles suppressifs de Malthus, et elle multiplie les victimes humaines pour les sacrifier en plus grand nombre à la famine et à la fièvre. Tous les éléments de la prévoyance manquent à l'homme ainsi jeté en dehors des conditions régulières de l'existence. La terre qui, selon Xénophon, apprend la justice et la sagesse à

celui qui la cultive, n'a pas une seule leçon pour le malheureux qui lui est étranger, et qui ne peut jouir en sécurité que de la place étroite du cimetière où l'on jette ses os : c'est le seul asile d'où le propriétaire ne puisse pas l'expulser.

C'est un fait constaté, qu'en Irlande les cantons les plus misérables sont en même temps les plus peuplés.

En industrie, des faits analogues amènent de semblables résultats. Nous avons dit plus haut que l'ouvrier des fabriques ne sait jamais pour qui il travaille, ni souvent même ce qu'il fait : comme le journalier des campagnes anglaises, et le *cottager* d'Irlande, il ne peut rien prévoir, à peine s'il a besoin d'intelligence. Il ne possède rien, n'a aucun intérêt direct à ce qu'il produit, vit au jour le jour, suivant les chances bonnes ou mauvaises du moment. De plus il est entassé au milieu d'une population d'individus semblables à lui, et, dans ce milieu où les sexes vivent confondus, à l'atelier comme dans la chambrée, il multiplie, comme l'Irlandais, en proportion de sa misère. C'est en présence de pareils faits que les économistes anglais ont affirmé que le principe de population vouait fatalement le plus grand nombre des hommes à la misère.

Le principe de population n'agit que dans les classes pauvres. On sait que les familles les plus chargées d'enfants sont généralement les familles misérables. Les classes moyennes ne pullulent pas avec cette bestiale fécondité que tous les observateurs ont signalée chez les dernières classes des sociétés. La contrainte morale n'y

est pour rien, du moins comme cause directe : elle est un effet, elle n'est pas une cause.

Donnez aux familles humaines des moyens réguliers d'existence, un champ ou des outils qui les fassent vivre, et, sans que les moralistes leur fassent des leçons immorales, elles posséderont la prévoyance, et le principe de population sera sans danger pour elles. C'est là ce que nous appelons les conditions naturelles de la population. L'homme ne multiplie pas à la façon des insectes immondes ; s'il succombe sous le poids d'une fécondité imprudente, c'est que l'homme a disparu et que l'animal seul a survécu aux attaques prolongées de la misère.

Souvent l'excédant de population dont on se plaint n'est qu'un fait relatif, et le nombre d'individus dont une société est embarrassée ne dépasserait pas la borne naturelle dans une meilleure organisation sociale. Dans la campagne de Rome, nous l'avons vu, toute population est superflue, et les champs romains, autrefois couverts de moissons humaines, sont aujourd'hui une solitude. Malgré le chiffre élevé de la population anglaise, l'excédant dont on voudrait la débarrasser par les émigrations est plutôt relatif qu'absolu. L'organisation industrielle de ce pays rendra peu à peu les agents humains superflus, et quand même l'imprévoyance et la misère n'augmenteraient pas la population de journaliers qui encombrent les villes anglaises, elle deviendra de jour en jour plus embarrassante ; que l'exportation des produits anglais vienne à diminuer ou seulement à cesser de s'accroître, et l'Angleterre ne saura plus que faire des millions d'hommes qu'elle a entassés autour de ses

machines à vapeur. Les chefs d'industrie anglais n'ont pas besoin de consommateurs indigènes, et, fussent-ils seuls avec leurs machines, ils continueraient à s'enrichir. L'aristocratie seule a besoin d'un grand nombre de bouches affamées pour consommer les produits de ses domaines.

Nous citerons ici à l'appui de notre opinion un fragment du rapport de M. Fletcher, qui fera mieux connaître encore la valeur de ce document, digne d'être médité par tous les économistes.

« Une population de paysans propriétaires, qui n'est pas démoralisée, se mesure facilement sur les moyens de subsistance que lui fournit la terre ; un certain degré d'aisance donné par l'habitude en règle le mouvement. Mais lorsque la civilisation a permis graduellement d'occuper de grandes masses d'hommes en dehors du sol qui produit leur nourriture, les limites de leur accroissement ne sont plus territoriales et fixes, mais commerciales, incertaines et exposées à de grandes fluctuations. Ces considérations exigeraient des ouvriers ainsi occupés l'exercice de la prévoyance, consistant dans l'accumulation de quelques épargnes, avant de s'abandonner avec une famille à des chances si hasardeuses, sous peine de s'exposer à la dégradation et à la misère. Mais les classes laborieuses, dans le misérable état d'intelligence où elles sont réduites, obéissent plutôt à une tendance contraire, et se livrent à l'imprévoyance. Cela arrive surtout lorsque le travailleur est privé de toute espèce de propriété, même dans les outils nécessaires à son industrie. Dans l'industrie de Coventry elle-même,

il existe une différence marquée de caractère entre les tisserands propriétaires de métiers, et les journaliers des fabriques. C'est la possession d'une certaine portion de propriété ou d'autre source de revenu qui détermine pour les classes moyennes et élevées d'Angleterre et pour les paysans de presque toutes les contrées du continent, le moment du mariage. Les ouvriers d'Angleterre qui sont en état de faire des épargnes ne peuvent pas ordinairement les placer de manière à donner à leur travail le secours du capital, et la classe qui les emploie ne songe rien moins qu'à leur en accorder les moyens. Ce fait établit tout d'abord une différence marquée entre les classes laborieuses auxquelles la propriété est accessible, et les simples travailleurs, dans une civilisation industrielle très-avancée ; car ces derniers n'ont aucun moyen d'arriver à faire valoir individuellement une portion de propriété, du moins dans les occupations qui les font vivre. Il est donc naturel qu'ils ne considèrent jamais les *profits*, mais seulement le salaire comme moyen d'existence ; et une fois qu'ils sont en état de gagner le salaire, ils se croient arrivés au plus haut degré qu'il leur soit permis d'atteindre (1).» De pareilles idées en apprennent plus sur le *principe de population*, que toutes les disputes et tous les chiffres du monde.

Rien n'est donc moins vrai que de dire avec M. Say, que « sauf les cas où le cours naturel des choses est dé-

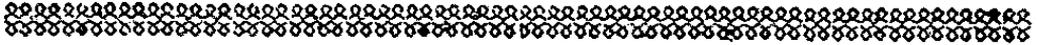
(1) *Report of the J. Fletcher*, p. 58. *Handloom Weavers Inquiry*. PART. IV.

rangé par l'intervention de la force (et ce sont des cas d'exception), chaque localité a autant d'habitants qu'elle en peut faire vivre par ses produits, et pas davantage(1).» Je ne crois pas que le régime actuel de l'industrie soit compris par M. Say dans l'intervention de la force, et encore moins dans ces rares exceptions qui troublent les lois naturelles de la population, et cependant nous venons de voir que le laisser-faire industriel, qu'une mauvaise gestion de la propriété, sans la moindre intervention de la force, suffisent pour dépeupler un pays comme la campagne de Rome, ou l'écraser d'habitants misérables comme l'Irlande et les grands foyers de l'industrie. Que devient ici le fameux principe de population? Cette proposition : Chaque localité a autant d'habitants qu'elle en peut faire vivre par ses produits, et pas davantage, est dénuée de toute espèce de sens. Est-ce la localité qui détermine le pouvoir productif? La moyenne de la population en France est d'environ 60 habitants, 288 millièmes par kilomètre carré; quarante-six départements sont au dessous de cette moyenne, et il n'est pas nécessaire de démontrer que cela tient à des circonstances tout à fait indépendantes de la localité. Le département du Nord, le plus peuplé, contient 171 habitants sur la même surface : ici la localité peut faire vivre en effet huit fois plus de monde que la Corse, qui n'a que 20 habitants par kilomètre carré; mais cela ne veut pas dire que la localité

(1) *Traité complet d'Économie politique pratique*, T. II, p. 69.

corse ait huit fois moins de pouvoir productif que le département du Nord. Si l'homme ne sème pas, il ne récolte pas, et c'est le travail, l'intelligence et la moralité d'un peuple qui règlent sa population, puisque ce sont ces agents qui règlent les produits. La quantité des subsistances est un effet, elle n'est pas une cause. Toutes ces lois de population de l'économie politique absolue sont des subtilités, des sophismes, des rêves sans réalité, des ombres sans corps.

Ce sont les institutions, l'organisation sociale, la condition morale et intellectuelle d'un peuple, qui déterminent sa population : c'est surtout la constitution de la propriété, la nature des rapports que les deux grands agents de la production, le capital et le travail, ont l'un avec l'autre. L'expérience nous apprend quelles sont les conditions nécessaires à l'existence d'une population bien équilibrée, capable d'atteindre le bonheur par la dignité morale et l'aisance; elle nous apprend aussi quelles sont les circonstances qui ont le pouvoir de réduire les populations à des troupeaux humains qui pululent pour la dégradation et la misère. C'est aux chefs des nations à décider s'il est de leur devoir de favoriser les premières, ou de combattre énergiquement les secondes!



## CHAPITRE IX.

### DES CAUSES PARTICULIÈRES OU ACCIDENTELLES DE LA MISÈRE.

— DES CAUSES QUI NE SONT PAS IMPUTABLES A CEUX QUI LES SUBISSENT.

Outre ces causes générales, dont l'action est permanente, il en est d'autres qui tiennent à des circonstances particulières et aux hommes, et qui secondent l'action des premières ou servent à la manifester. Nous divisons ces causes particulières en deux grandes classes : celles qui sont indépendantes de la volonté ou de la conduite de ceux qui les subissent, et celles dont les pauvres eux-mêmes sont responsables.

Il suffira presque d'indiquer le nom des causes de la première classe, qui toutes peuvent se résumer en deux causes principales : incapacité ou privation du travail.

Nous savons qu'il y a dans nos sociétés un nombre immense d'individus qui n'ont d'autres moyens de subsister que l'emploi de leurs forces par le travail. Mais il arrive bien souvent que des êtres humains sont dans l'impossibilité de gagner leur nourriture : l'âge, l'enfance et la vieillesse, la maladie, les infirmités, quelquefois le sexe et l'inhabileté ou le manque de force, réduiraient la classe pauvre à la nécessité de mourir de faim, si la charité publique et privée ne se chargeait de leur entretien. Les enfants indigents s'élèvent environ au quart de la population totale de l'indigence ; ils se divisent en trois classes : les orphelins, les enfants trouvés et abandonnés, les enfants pauvres en famille. Les deux premières classes n'ont évidemment d'autre ressource que la charité. 271 hospices se partagent l'entretien des enfants trouvés et délaissés, dont le nombre s'élevait en 1834 à 129,699. — La moyenne des enfants qui naissent par année, sans famille, ou délaissés par leur famille, est d'environ 33,629 (1). Le nombre des vieillards incurables admis dans les hospices était à la même époque de 26,062 (2). Mais nous est-il permis de connaître le chiffre réel des indigents incapables de travail, et serait-ce trop exagérer que de le porter au tiers de l'indigence officielle ? qui pourra nous dire le véritable nombre de ces travailleurs imparfaits, comme les appelle ingénieusement Bentham, tels que les adolescents, les ouvriers débutants,

(1) *Rapport du ministre de l'intérieur.* — 1839. p. 50.

(2) *Ibid.*, p. 20.

et qui ne peuvent pas subsister par le travail, s'ils n'ont pas par eux-mêmes ou par leurs familles d'autres ressources?

Nous avons vu, dans l'étude de la misère parisienne, que la proportion des femmes indigentes dépasse de beaucoup celle des hommes; la femme est, industriellement parlant, un travailleur imparfait. Si l'homme n'ajoute pas son gain au salaire insuffisant de sa compagne, le sexe seul constituera pour elle une cause de misère.

Quelquefois ce ne sont ni les forces, ni les bras qui manquent, c'est l'emploi utile de ces forces. Il n'y a pas d'année, surtout depuis dix ans, où quelque crise dite industrielle ne ralentisse la production et ne diminue par conséquent le nombre des bras occupés. Nous n'avons pas le temps de ici faire l'histoire de ces crises, de rechercher le nombre probable d'ouvriers qu'elles mettent momentanément dans l'impossibilité de gagner leur subsistance. Chaque hiver, en Angleterre et chez nous aussi, on ouvre des souscriptions, on fait des collectes pour venir au secours des ouvriers sans travail. Toutes les perturbations politiques, les embarras sociaux de toute nature, ont pour conséquence immédiate la diminution du travail, le chômage forcé d'un grand nombre d'ouvriers. Il n'est pas nécessaire, je pense, de rappeler les souvenirs de 1830, que vient d'effacer d'ailleurs la crise encore existante de 1837.

L'étude des causes économiques de la misère nous a appris que les nations qui produisent presque exclusivement pour la consommation étrangère, comme l'An-

gleterre, sont à la merci de tous les évènements qui viennent de temps en temps troubler la paix politique ou économique du monde. La production n'a pas de mesure connue, de règle fixe. Elle n'est point déterminée par la consommation, mais par l'étendue et la facilité du marché intérieur. Ce n'est ni pour nourrir, ni pour vêtir son peuple, que l'Angleterre condamne la population des manufactures à des fatigues surhumaines, pour un salaire qui lui procure à peine de quoi subsister, c'est pour donner aux capitaux accumulés dans quelques mains privilégiées un emploi productif. Aussi, c'est le marché extérieur qui décide de l'activité de la production. Que l'Amérique ou toute autre contrée avec laquelle trafique l'Angleterre, cesse d'acheter ou de vendre, et le contre-coup se fait sentir douloureusement par la suspension du travail dans les manufactures de Manchester; et l'on voit la demande du travail diminuer subitement, et les salariés anglais portent la peine des folies des banquiers de Boston et de New-Yorck. Aujourd'hui que les trafiquants sont rois, on peut dire que leurs fautes, comme celles des rois, sont payées par le malheur des peuples :

*Quidquid delirant reges plectuntur Achivi.*

Mais ceci nous ramènerait à la question des causes générales que nous avons traitée plus haut, et à laquelle nous renvoyons le lecteur en lui demandant pardon de ces répétitions inévitables.

Nous avons vu que la population industrielle était exposée à plus d'épreuves physiques, à plus d'accidents hygiéniques que la classe des gens aisés : elle

meurt plus vite, elle est plus souvent malade. La maladie chez l'homme de travail, c'est la misère pour toute une famille : le nombre des individus qui meurent à l'hôpital correspond à peu près au chiffre total de la population laborieuse. Les 10,000 décès annuels des hôpitaux de Paris sont prélevés sur une population d'environ 260,000 individus ; c'est à peu près le chiffre des classes ouvrières dans cette grande ville (1).

Ainsi les causes particulières de la misère, qui ne sont imputables ni à la volonté ni à la conduite des ouvriers, sont : l'âge, le sexe, l'incapacité et le manque de travail par suite des perturbations fréquentes de l'industrie, et enfin les accidents personnels, les maladies et les infirmités. Outre les mauvaises chances de santé auxquelles tout être humain est exposé, l'industrie a encore des malades et des blessés qui lui sont propres. Les forces brutes qui mettent en mouvement les appareils producteurs mutilent trop souvent les hommes qui les surveillent et qui travaillent avec eux. Un médecin de l'hôpital de Manchester, visitant une école de 106 enfants, remarqua que sur ce nombre 47 avaient été blessés dans les filatures (2). Chaque genre d'industrie a

(1) M. Frégier évalue la population ouvrière de Paris à 235,000 pendant la mauvaise saison, à 265,000 pendant l'époque de la plus grande activité.

*Des classes dangereuses de la population des grandes villes,* par M. Frégier. — Paris, 1840, p. 27.

(2) Discours de M. Sadler, Chambre des Communes. 16 mars 1832.

ses maladies particulières , chaque métier fait des blessés et des invalides.

L'un des plus grands maux , peut-être , attachés à la misère , c'est que les moyens qu'on emploie pour la soulager ne font ordinairement qu'en seconder l'action.

Bien que nous ne soyons pas le moins du monde partisan des commodes théories qui attribuent toute la misère à la trop grande facilité des secours publics et privés qu'on lui accorde , nous n'en reconnaissons pas moins que la charité, sous quelque forme qu'elle se manifeste , agit très-souvent comme une cause indirecte de misère. D'abord toute charité, qu'elle soit distribuée par les nations ou par les particuliers, est nécessairement insuffisante de sa nature ; quand elle est commandée par la loi , quand elle constitue en faveur du pauvre un droit positif, elle agit de deux manières sur le développement de la misère. Elle diminue la prévoyance du pauvre en lui donnant une sécurité trompeuse, elle encourage malheureusement le vice effronté, et, ce qui est le plus funeste de ses effets, elle permet à la concurrence manufacturière et mercantile de faire descendre les salaires à un degré inférieur à ce qu'ils auraient été sans elle. *L'allowance* ou la subvention supplémentaire donnée aux travailleurs dont les gains sont insuffisants, a créé dans les comtés agricoles anglais des populations entières sans emploi utile , ou du moins dont le travail très-incertain n'était presque pas rétribué. La taxe des paroisses était sur certains points comme un salaire public qui dispensait le pauvre de travailler, et celui qui l'occupait momentanément d'élever le prix de

son travail au niveau de ses besoins. Dans les localités où d'immenses populations laborieuses étaient entassées autour de quelques fabriques, comme dans le **Straffordshire**, la subvention de la taxe des paroisses était assurément comptée comme une portion de salaire.

La charité privée, l'aumône individuelle, qui est à la fois un devoir religieux et un plaisir, n'a pas des effets si apparents; mais on peut malheureusement affirmer que dans la plupart des cas le mal qu'elle produit dépasse le soulagement partiel qu'elle apporte à quelques infortunes. L'inconvénient de la charité individuelle, c'est qu'elle est aveugle et trop souvent capricieuse, c'est que ses dons tombent plus souvent sur la gueuserie importune, et que la main généreuse qui s'ouvre à l'aumône ne prend guère la peine d'aller chercher dans la foule souffrante les malheureux qui sont les plus dignes. Dieu nous garde de condamner la charité individuelle et la charité publique! Mais nous pensons que pour être efficaces, elles ont besoin d'être très-intelligentes. La charité par les individus comme par les nations est une science difficile, qui nous semble peu connue encore. Nous connaissons bien la charité qui donne des aliments aux affamés, un lit aux malades, un cercueil aux morts, mais, selon nous, cette sorte de charité ne suffit pas : c'est une charité pour ainsi dire négative. Celle que nous appelons de tous nos vœux, celle que nous voudrions voir découvrir et inventer, c'est la charité active, intelligente, qui préviendrait la misère, qui donnerait au travail des encouragements, décréterait pour l'armée industrielle une loi d'avance-

ment, intéresserait directement les travailleurs à la production en leur facilitant les moyens de s'associer par leurs épargnes aux bénéfices de la production ; cette charité enfin qui opposerait aux causes fatales de la misère des influences meilleures, et qui parviendrait à réunir, au grand avantage de tous, le capital et le travail, l'entrepreneur et le salarié, dans une harmonieuse solidarité.

Les abus ou plutôt l'insuffisance de la charité, sur lesquels nous reviendrons encore, nous conduisent naturellement à l'examen des causes qui dépendent de la volonté et de la conduite des pauvres, et dont il est permis de les rendre responsables.



## CHAPITRE X.

**DES CAUSES MORALES OU PERSONELLES DE LA MISÈRE. — DE  
CELLES QU'ON IMPUTE A LA VOLONTÉ OU A LA CONDUITE  
DES PAUVRES EUX-MÊMES.**

Ces causes sont celles qui ont été le plus souvent traitées, d'abord parce que leur action est plus directe, plus apparente, et ensuite parce qu'il semblait plus juste de faire de la misère un châtement mérité qu'une aveugle méprise de la destinée. De ce point de vue, l'individu devient entièrement responsable de son sort, et le bonheur comme le malheur dépendent de sa conduite et de son choix. Nous avons vu, par l'examen des causes générales, que cette facile explication de la misère est loin d'être vraie, la condition économique des différents individus étant déterminée par une foule de causes étran-

gères à leur volonté, et qu'il y aurait cruauté à leur en imputer la faute.

Mais, dans un grand nombre de cas particuliers, la misère ou plutôt le degré de la misère n'en est pas moins un juste châtement. Ce n'est pas l'individu qui se donne à lui-même sa position en ce monde ; mais c'est lui souvent qui l'aggrave. Lorsque le sort l'a placé à un certain degré de l'échelle sociale, haut ou bas, avec les moyens de s'élever encore, souvent il descend volontairement et par sa faute à un degré bien inférieur à celui où il avait été placé en entrant dans le monde.

Ceux mêmes qui ont reçu le privilège de la fortune ne peuvent se maintenir sans travail au point où la naissance les a élevés : souvent quand la loi les abandonne à eux-mêmes, comme cela doit être, on les voit user de leur liberté pour préparer la ruine de leur famille.

Le roturier comme le noble peut déroger ; et si l'on connaissait l'histoire de tous les misérables, on en verrait un grand nombre qui ne peuvent accuser qu'eux-mêmes de leur malheur. Voyons donc comment et dans quelle proportion le pauvre est l'auteur de sa propre misère.

Il n'est pas si facile qu'il paraît au premier abord d'apprécier avec justice la part que les pauvres ont à leur misère ; car les vices qui créent ou aggravent leurs souffrances sont en même temps causes et effets. Aux yeux d'un juge équitable les vices des classes inférieures ont des circonstances atténuantes qui doivent nécessairement adoucir les rigueurs de la condamnation morale : dans un grand nombre de cas, c'est la misère qui pro-

voque le vice , qui en est l'occasion irritante et même la cause. La condition morale des basses classes n'est guère plus favorable que leur condition économique : il leur est presque aussi difficile d'avoir des mœurs complètement honnêtes que de devenir riches.

« Quand Jupiter fait d'un homme un esclave, dit Homère, il lui enlève la moitié de sa vertu (1). » Aristote, dans sa politique (2), refuse aux esclaves les vertus morales, et par conséquent il les affranchit des devoirs sociaux, autres que ceux de l'obéissance et de la résignation passives qui sont les vertus de l'esclave, comme la docilité et la vigueur sont les vertus du cheval. L'ouvrier des métiers, l'homme qui fatigue son corps pour gagner de quoi vivre, est assimilé par lui à l'esclave. « Le labeur de l'artisan, dit-il, est un esclavage limité (3). » Quoi d'étonnant si le salarié, qui est obligé de louer son corps à l'industrie, presque sans réserve, a conservé les vices de l'esclavage? Il est de toute évidence, et des faits trop nombreux et trop affligeants le démontrent, que sous le rapport de la moralité, le travailleur salarié, surtout celui des manufactures, est au moins aussi mal partagé que du côté du bien-être. Pour être complètement

(1) Ημισυ γὰρ τ'ἀρετῆς ἀποαίνονται εὐρύοπα Ζεῦς  
 Ἀνέρος, εὖτ' ἄν μιν κατὰ δούλιον ἦμαρ ἔλθῃσιν.

*Odyssée*, l. XVIII, p. 522-523.

(2) *Politique d'Aristote*, L. I, CH. V.

○ γὰρ βάναισος Τεχνίτης ἀφωρισμένην τινὰ ἔχει δούλειαν.

(3) *Politique d'Aristote, traduction et texte de Bar thélemi Saint-Hilaire*. — L. I, p. 78.

honnête, décent dans ses mœurs, modéré et délicat dans ses plaisirs, il lui faudrait une vertu extrême et presque de l'héroïsme : or, malheureusement, l'héroïsme chez les hommes n'est qu'une rare exception.

A nos yeux, les causes morales de la misère n'agissent que d'une manière indirecte et comme causes secondaires sur la condition des classes pauvres. La misère ne justifie pas le vice, ne l'excuse même pas, mais elle l'explique, car elle le provoque.

La revue complète des vices auxquels les basses classes sont en proie serait aussi longue que désolante ; nous n'entreprendrons pas de rechercher tous les désordres de conduite, toutes les habitudes funestes qui secondent l'action de la misère avec une si grande énergie que beaucoup de bons esprits ont pu regarder les vices du pauvre comme les seules causes de ses souffrances : nous examinerons seulement les vices qui exercent une influence plus directe sur la condition du travailleur, et comme les péchés capitaux de la pauvreté.

#### 1° *Paresse.*

Le travail est un effort, et c'est pour cela qu'il est une vertu. Pour le pauvre il est plus qu'un devoir, il est une nécessité, et trop souvent une peine. L'ouvrier de l'industrie n'achète le droit de vivre qu'au prix d'une séance de 15 à 16 heures par jour dans les manufactures. Souvent ce travail ne consiste que dans quelques mouvements répétés sans fin, avec une accablante monotonie ; il a pour conséquence quelque chose de plus pénible

que la fatigue : il engendre l'ennui et le dégoût (1). Aussi l'ouvrier déserte-t-il le plus souvent qu'il peut les fonctions qui le font vivre, et se dédommage-t-il les lundis et les jours de paie, des ennuis du travail par la fainéantise (2). Ce n'est pas pour prendre un repos nécessaire qu'il abandonne la manufacture, c'est tout simplement pour ne plus travailler. Beaucoup d'ouvriers ressemblent aux esclaves par l'horreur qu'ils ont du travail. L'esclave se représente la liberté sous la forme séduisante d'une paresse éternelle; beaucoup d'ouvriers n'envient à la richesse que ses loisirs. Que cet éloignement du travail tienne à la nature même de l'emploi, c'est ce que prouvent évidemment les habitudes généralement plus laborieuses de la population agricole, surtout du petit propriétaire champêtre. L'homme qui cultive la terre, qui travaille en plein air sur le petit champ qui lui appartient, se résigne sans peine à sa condition, et il supporte d'une âme tranquille la fatigue de chaque jour, sûr que la terre le récompensera généreusement de ses efforts. On pourrait même dire que les travaux de l'agriculture sont souvent un plaisir; la moisson et

(1) Voyez plus haut une citation du rapport de M. Villemé.

(2) Il n'est pas nécessaire de dire que paresse c'est misère.

« *Egestatem operatur manus otiosa, manus autem fortium divitias parat.* »

les vendanges, les deux époques des plus grandes fatigues, ne sont-elles pas en même temps des fêtes? A défaut d'autres causes, cette heureuse différence à l'avantage de l'agriculture n'explique-t-elle pas pourquoi la population agricole fournit beaucoup moins de criminels que la population industrielle? Le travail auquel elle est condamnée n'ayant pas de répugnance pour elle, elle n'est pas tentée de s'y soustraire par le vagabondage et le vol.

### 2° *Vagabondage.*

C'est surtout pour les jeunes ouvriers que le travail monotone et sédentaire est une fonction répugnante, qui les jette dès leur début dans la carrière du travail, hors des voies de l'ordre et de l'honnêteté. M. Frégier avoue que le vagabondage des enfants de Paris a pour cause principale la dureté des parents et des maîtres, qui exigent des apprentis trop d'application et de travail (1). La vie vagabonde de ces jeunes recrues du travail industriel est un véritable *marronnage*; combien de maisons d'apprentissage dans les grandes villes ne ressemblent-elles pas à des prisons ou à des habitations d'esclaves? A quoi comparer la conduite de certains maîtres vis à vis de leurs apprentis, sinon aux horreurs de la traite? Ce vagabondage, si général parmi les jeunes ouvriers des grandes villes, est presque toujours

(1) *Des classes dangereuses.* Premier vol., p. 199.

le commencement du crime. Quelles dangereuses tentations doivent éprouver ces ouvriers enfants qui vaguent demi-nus et affamés devant les magasins de belles choses et de friandises, dont l'étalage provocateur s'avance jusque sous la main de celui qui les convoite? A un âge où les désirs sont si impérieux, la témérité si aveugle, la raison si faible, comment résister à ces tentations de chaque jour rendues plus fortes encore par les encouragements de l'exemple? La statistique de la criminalité nous a prouvé que le vagabondage est l'école mutuelle du vol dans les grandes villes.

### 3° *Prostitution et concubinage.*

Quelques mots encore sur la prostitution qui est pour les jeunes filles pauvres à peu près ce qu'est le vagabondage pour les jeunes garçons, et qui a souvent les mêmes causes et les mêmes résultats. La femme, nous l'avons dit, est dans une condition économique moins favorable encore que celle de l'homme; si les travaux auxquels on l'applique le plus ordinairement sont moins pénibles et moins répugnants que ceux de l'ouvrier des manufactures, ils sont moins bien rétribués. Si la famille est déjà pauvre, et que la jeune ouvrière ne puisse compter que sur son gain pour vivre, elle sera exposée à la tentation de faire de sa jeunesse et de sa beauté un moyen d'existence (1). La séduction est là, toujours à côté d'elle, pour lui frayer le chemin du

(1) Voyez plus haut, LIV. II, CH. IV.

vice et lui en déguiser l'horreur sous les illusions de l'amour. L'honnête Parent-Duchâtelet regarde la misère comme la cause la plus générale de la prostitution, et il le prouve en faisant voir que c'est surtout dans les classes ouvrières, et dans les lieux de fabrique, que la prostitution recrute ses victimes. M. Frégier est en cela d'accord avec lui (1). Tous deux nous affirment qu'on a vu des jeunes filles se prostituer pour nourrir leur famille ! La prostitution devient à son tour une cause de misère. Il n'y a pas dans le monde de condition plus misérable que celle des filles exploitées par les *dames de maison*, qui traitent ces malheureuses créatures comme de véritables bêtes de somme dont le corps doit fatiguer à leur profit, en échange de la nourriture.

Le concubinage est une des causes les plus actives de misère ; il ne la crée pas pour le présent, il ne l'augmente même pas sensiblement quand elle existe déjà, mais il en perpétue l'existence, en léguant une population de misérables et de parias à l'avenir. On s'est beaucoup préoccupé dans ces dernières années de l'augmentation toujours croissante des enfants-trouvés, et des charges vraiment onéreuses que leur entretien impose continuellement au pays. Un budget de dix millions dépensé pour faire des êtres misérables et dangereux, méritait bien qu'on songeât à le réduire, et on a essayé. Mais les mesures adoptées n'agissant pas sur les causes

(1) *Des classes dangereuses*. T. I, p. 179, par M. Frégier.

directes et réelles du mal, n'ont pu avoir l'effet qu'il serait urgent d'obtenir. L'amélioration seule de la condition économique du grand nombre permettrait d'opérer la diminution des frais ruineux qu'occasionnent la misère et ses conséquences. Car le concubinage aussi est produit en partie par la misère. Pour le plus grand nombre des hommes, et surtout pour le peuple, le mariage a beaucoup d'attrait. Une famille est pour le pauvre un monde en petit, une société où il y a des émotions et des sentiments pour le cœur. La vie de famille offre un salutaire emploi aux passions affectives ; l'homme n'est plus tristement isolé dans la préoccupation de lui-même ; il tient à quelque chose, ses peines et ses plaisirs ne sont pas pour lui seul. La pauvreté est souvent un obstacle à constituer une famille régulière. « Les actes nécessaires à cet effet, dit « M. Frégier, sont souvent fort nombreux et coûtent « fort cher ; ils ne sont délivrés gratis qu'à Paris et aux « seuls indigents inscrits (1). » On n'a pas le temps d'attendre, et on s'accouple à l'exemple de tant d'autres ; et une fois qu'on s'est mis ainsi en dehors de la société, il est bien rare qu'on y rentre jamais.

#### 4° *Ivrognerie.*

Un vice effroyable, source d'incalculables maux, et toujours d'extrême misère, frappe presque sans exception, nous l'avons vu plus haut, la population mal aisée : c'est le vice des sauvages et des barbares, l'ivrognerie ! maintenant que la civilisation et le progrès des mœurs

(1) *Des classes dangereuses*, t. II, p. 161.

L'ont banni des classes aisées, il sévit avec une fureur chaque jour redoublée, surtout parmi les ouvriers de l'industrie. L'habitude de l'ivrognerie se mesure sur le degré de misère des populations qui y sont livrées : rien qu'en connaissant la quantité et la nature des boissons fermentées dont une population fait usage, on peut dire avec certitude quelle est sa condition économique. Dans les pays où le pauvre peut s'enivrer de vin, les conséquences du vice sont moins affreuses pour lui que dans les pays du nord où les liqueurs alcooliques sont le seul moyen qu'il ait de s'enivrer. La quantité de *gin* consommée en Angleterre est plus effrayante que le chiffre de la taxe des pauvres. Les deux choses ont suivi en ce pays la même progression. Les ouvriers de certaines villes manufacturières du nord, comme Lille par exemple, sont réduits par l'ivrognerie à un état presque habituel d'âbrutissement. A Paris, où le vin est en assez grande abondance, sinon de bonne qualité, on s'enivre au moins autant par l'eau-de-vie que par le vin. Certaines professions, comme les chiffonniers, font de l'alcool leur boisson habituelle (1).

Ce vice est assurément le plus hideux de tous ceux auxquels l'homme peut se livrer ; il lui ôte tout caractère humain, et en fait une sorte de bête stupide et comme frappée de rage. Il n'est pas nécessaire, je pense, d'énumérer tous les funestes effets que produit l'ivresse : malheur des familles, habitudes de dépense, suspension et incapacité de travail, stupidité, âbrutissement, pa-

(1) *Des classes dangereuses*, premier vol., p. 34.

resse, et par contre-coup et toujours, affreuse misère, misère ignominieuse, dégoûtante et coupable ! quand on examine certaines populations d'ouvriers, chez lesquels l'habitude de l'ivrognerie est générale, il faut avoir un certain courage pour réclamer en faveur des misérables ; il faut être bien persuadé que sous ces brutes dégradées il y a des hommes, pour trouver dans son cœur des sentiments de générosité et de compassion !

L'ivrognerie, le plus triste fait sans contredit qui se produise chez les hommes, mériterait d'être étudiée plus profondément qu'elle ne l'a été jusqu'ici. Ce mal hideux semble presque inexplicable. Si on ne savait de quoi l'homme est capable en déraison, jusqu'à quel point peuvent se dépraver ses goûts ; si on n'avait l'exemple des Chinois qui s'empoisonnent avec une drogue fétide, et mille observations de ce genre, on aurait peine à croire, même en présence des faits, à la possibilité d'une sottise aussi hideuse que l'ivrognerie. Les misères de l'homme sont aussi infinies, aussi mystérieuses que ses grandeurs : l'homme est le plus étrange de tous les contrastes, c'est pour ainsi dire une contradiction vivante. Pendant qu'il étonne par sa sagesse et son intelligence dans un Socrate et un Newton, ne voit-on pas des créatures de la même espèce, des hommes abandonnés à eux-mêmes, des sauvages enfants de la nature, se tailler une bouche artificielle au dessous de la bouche naturelle, pour plus de commodité et d'embellissement. (1)

(1) *Notice sur les Indiens de l'Amérique du nord*, par Eug. Vail, citoyen des États-Unis. Paris, 1840.

L'ivrognerie est une horrible folie, ce n'est ni un besoin, ni un plaisir : c'est un signe de barbarie ou de misère. Chez les classes aisées, ce vice n'est plus qu'une exception, du moins en France ; chez les basses classes, c'est une habitude générale, qui va en augmentant. N'y a-t-il pas dans ce fait bien constant, le germe d'une explication raisonnable de ce vice étrange, et l'indication des moyens qui, seuls, peuvent le faire disparaître ?

Dieu nous garde d'excuser l'ivrognerie ni ceux qui s'y livrent, mais nous croyons utile d'en donner l'explication qui nous semble vraie.

L'homme a des besoins d'une double nature, besoins du corps, besoins de l'esprit, de l'âme et du cœur ; le bonheur, ou du moins, le calme, n'existe qu'à la condition de la satisfaction de ces besoins dans la proportion de leur vivacité. Les besoins du corps s'annoncent par des signes faciles à reconnaître, par la soif et la faim ; il n'en est pas de même des autres besoins. Une vague inquiétude, un malaise sans nom, sont chez le plus grand nombre des hommes le seul signe qui les révèle. L'homme intérieur est mal à l'aise ; son activité s'inquiète, elle s'égaré, elle demande satisfaction ; mais la conscience de l'individu distraite ou endormie et n'ayant pas l'habitude d'obéir à la volonté, ne peut pas apprendre ce que l'âme demande ; l'homme tourmenté sans en savoir la cause essaie de s'apaiser par les jouissances dont il a l'habitude ; s'il ne connaît d'autre existence que la vie matérielle, d'autres plaisirs que ceux des sens, il boit, mange et s'endort.

« Si votre père vous demande du pain, dit l'Évangile,

lui donnerez-vous une pierre? » L'homme grossier, chez lequel la noble partie de la nature n'a pas été cultivée se méprend sur les besoins qu'il éprouve, et souvent quand son âme lui demande du pain, il lui présente une pierre.

N'est-il pas naturel que le pauvre travailleur, privé le plus souvent d'éducation morale, privé de nobles plaisirs, de fêtes et de spectacles qui parlent à son imagination et à son cœur, privé surtout de culture intellectuelle, n'est-il pas étonnant que dans un tel état de dénûment moral, il enivre son corps pour perdre le sentiment des vagues inquiétudes qui le tourmentent? Ce qui a de l'attrait pour lui dans l'ivresse, c'est que l'ivresse l'étourdit, l'enlève au sentiment de sa condition présente, c'est qu'elle l'endort.

Si l'on étudiait à fond les phénomènes de l'ivresse, peut-être verrait-on que c'est une sorte de grossière et brutale poésie. L'ivrogne rêve en beau, il goûte pour un moment une sorte de bonheur convulsif qui a tant d'attrait pour lui, dans la privation d'émotions où il vit, qu'il ne craint pas de l'acheter aux dépens de sa santé, de plusieurs jours de souffrance et d'amers regrets.

Quelles que soient les causes de ce vice, toujours est-il qu'elles doivent être générales comme lui. La misère y est assurément pour une grande part, car le penchant des populations à l'ivrognerie est en raison directe de leur misère physique, de leur dénûment. Contre un mal qui a de pareilles causes, les sociétés de tempérance les plus philanthropiques sont sans action; le seul moyen de guérir cette plaie, c'est de placer ceux qui en souffrent dans

la condition où se trouvent les individus, de plus en plus nombreux heureusement, qui sont tellement exempts de ce mal qu'ils ont peine à le comprendre : améliorer la condition physique et en même temps la condition morale des populations, c'est le seul remède efficace aux grossières jouissances de l'ivrognerie. La satisfaction décente des besoins du corps, l'habitude de jouissances plus raffinées, sont déjà un préservatif assuré : l'usage du sucre et du café nous semble un contre-poison plus efficace contre l'ivrognerie que tous les discours des sociétés de tempérance.

Si les vices des basses classes bornaient leurs effets à ceux qui les pratiquent, nous concevrions que les classes élevées refusassent de prendre la peine d'agiter ces tristes questions, et qu'elles abandonnassent librement le monde à l'action des causes bonnes ou mauvaises qui le régissent. Mais le vice ne reste pas long-temps à l'état de maladie individuelle, il ne tarde pas à se manifester par des actes extérieurs, funestes à la société tout entière, il fait explosion et il menace. L'habitude du vice engendre le crime. Tout se tient ; si la misère est mère des vices, les vices sont pères du crime ; et c'est de cette façon que les intérêts de toutes les classes d'une société se tiennent par des liens communs.

Et ce qui prouve que les vices du pauvre tiennent à sa condition économique et ne peuvent pas être directement combattus, c'est que la morale est réduite à avouer son impuissance absolue contre l'ivrognerie. Les moyens qu'on a proposés et appliqués pour combattre ce vice, sont non seulement inefficaces, inutiles, ils sont ridicules.

Les processions des sociétés de tempérance dont nous avons vu les burlesques parades, ne servent guère à autre chose qu'à démontrer la puissance de l'ivrognerie. Mais quand ces démonstrations ridicules, cet étalage de bannières, d'emblèmes et de devises en l'honneur de la tempérance, seraient capables d'arracher, par l'effet de l'opinion, quelques victimes au fléau, ce ne serait jamais parmi les classes inférieures en proie à l'extrême misère, et sur lesquelles l'opinion n'a plus aucune prise.

Parce que l'on s'est abusé sur les causes réelles de l'ivrognerie, comme sur celles de tous les genres de misère, la philanthropie a été frappée d'aveuglement et d'impuissance : elle n'a pas su proposer un seul moyen applicable et efficace pour arracher les classes inférieures au vice qui les abrutit, et qui, malgré les sociétés de tempérance et la morale, fait chaque jour de nouveaux progrès. M. Villermé, épouvanté, comme tous ceux qui ont étudié les classes pauvres, des ravages que l'ivrognerie fait au milieu d'elles, reconnaît qu'il est très-difficile pour ne pas dire impossible de supprimer ou seulement de diminuer l'ivrognerie. Les hommes les plus raisonnables parmi ceux qu'il a consultés, n'osaient pas avoir un avis sur cette question ; ceux qui ne craignaient pas d'en émettre ici proposaient les moyens suivants, que nous avons peine à reproduire sérieusement :

« 1° Arracher les enfants et les jeunes gens aux exemples contagieux d'intempérance et d'immoralité que leur donnent les parents ; » on ne dit pas comment obtenir ce résultat : ce moyen, excellent d'ailleurs, est impraticable.

« 2° Soustraire les apprentis aux habitudes du compagnonnage, surtout pour les métiers qui ne comptent presque que des ivrognes, et remplacer le travail dans les ateliers par le travail en famille. » Ce second moyen, excellent aussi, est encore plus impraticable que le premier.

« 3° Prévenir l'oisiveté absolue du dimanche et celle de tous les autres jours de chômage, au moyen d'occupations instructives qui tourneraient à l'avantage des mœurs, et par suite de l'aisance. » Ce troisième moyen est plus praticable, mais il ne suffit pas. L'industrie, nous le savons, a des jours de chômage imprévus, plus nombreux, nous ne craignons pas de le dire, que les fêtes et les dimanches, qui ont l'avantage d'être connus d'avance; et l'économie politique, hostile au repos du dimanche, parce qu'il empêche la production, le remplace sagement, en vertu du laisser-faire, par des jours de chômage forcé, dont le nombre et l'époque sont inconnus. Pense-t-on qu'il soit bien facile d'intéresser à des occupations instructives, à de nobles amusements, une population d'ouvriers privée d'ouvrage, qui craint pour son existence, parce qu'elle ignore le jour où reprendront les travaux! Dans de pareilles circonstances, le cabaret aura toujours la préférence sur le temple ou l'école.

« 4° Élever, par l'impôt indirect, le prix des liqueurs fortes, pour que moins de gens puissent en boire. » Cette mesure aurait pour résultat infaillible d'aggraver la condition des pauvres, d'abaisser encore leur misère, et d'augmenter leur abrutissement. La passion des liqueurs

fortes augmenterait dans la proportion de la difficulté à se les procurer. La taxe élevée qui frappe les liqueurs fermentées n'empêche pas l'ivrognerie en Angleterre : l'Irlandais et l'Écossais le plus pauvre trouvent toujours le moyen de s'enivrer en contrebande. Déjà, dit-on (nous avons cité ce fait épouvantable), les plus pauvres des ouvriers d'Écosse ont eu la fatale habileté de remplacer l'eau de vie par l'*opium*, afin de s'enivrer ainsi à meilleur compte ! Je ne sais rien de la condition du peuple Chinois, mais, à la consommation qu'il fait de l'*opium*, à la furieuse passion qu'il éprouve pour cette drogue enivrante, je juge que ce peuple est en proie à la misère morale la plus profonde.

« 5° Enfin, publier soigneusement toutes les rixes sanglantes, tous les crimes, tous les accidents occasionnés par l'ivrognerie, etc.... » Doit-on s'étonner après cela des progrès de la misère et des vices qui lui font cortège, lorsque la charité et la science ne savent pas lui opposer des obstacles plus énergiques ?

Et pourtant quoi de plus facile à découvrir que les véritables causes de l'ivrognerie ? Si l'on s'est trompé ainsi sur ce sujet où la vérité parle d'elle-même à qui veut l'entendre, comment aurait-on rencontré plus juste sur l'ensemble de la question de la misère ?

L'ivrognerie, nous l'avons vu, est le vice des sauvages et des barbares ; la passion des liqueurs enivrantes ne se rencontre dans toute sa fureur chez les nations civilisées, que parmi les classes pauvres et abruties, et là elle augmente d'intensité en proportion de la misère. D'un autre côté, ce vice fait progressivement retraite devant

les progrès de l'aisance chez les individus qui participent à ces progrès, et l'homme devient plus sobre à mesure qu'il se civilise. L'ivrognerie n'est plus qu'une maladie individuelle dans les classes moyennes. Est-ce quelqu'un de ces moyens ingénieux inventés par la philanthropie, qui a guéri de l'intempérance la portion aisée de la société ? Avec la misère morale, conséquence de la misère physique, a disparu l'ivrognerie : c'est comme cela seulement que la guérison des classes pauvres est possible. Donnez à l'homme qui vit de travail le sentiment des nobles besoins de la nature humaine, et les moyens de les satisfaire, et il ne s'enivrera plus. Mais si vous le ravez par ses fonctions et la grossièreté de ses besoins à la condition de la brute, il protestera par l'ivrognerie, le suicide moral, contre l'existence animale qu'on lui aura faite.

Les ouvriers, particulièrement ceux des ateliers industriels, sont de plus *imprévoyants, libertins, prodigues, mal intentionnés* envers ceux qui les emploient, et ces vices sont des causes actives et les plus apparentes de leur misère. Ces vices, qui les ruinent et les dégardent, sont imputables à leur volonté, car ils pourraient résister plus qu'ils ne le font à leur fatal attrait ; mais pour cela, il leur faudrait plus que de l'honnêteté, il leur faudrait de l'héroïsme. En effet, ils sont placés dans une condition physique et morale qui les sollicite aux plaisirs grossiers, et leur fait de l'abrutissement un besoin et une jouissance. Si l'on veut que la volonté de l'homme l'affranchisse de la servitude du vice, il faut, avant tout, écarter les circonstances qui encouragent le vice, pèsent sur la volonté et la contraignent à fléchir.

Par exemple, les ouvriers sont imprévoyants, vivent au jour le jour, tantôt dans l'abondance, tantôt dans la plus extrême détresse. Mais n'est-il pas bien difficile de leur enseigner la vertu de prévoyance, lorsque l'industrie donne des leçons et des encouragements à leur insouciance? sur quoi s'exercerait leur prévision? tout est mobile, incertain autour d'eux, tout est soumis aux chances les plus capricieuses du jeu et du hasard! « L'important pour l'ouvrier, dit M. Villermé, est plus encore d'avoir des salaires stables que des salaires élevés (1). » Quelle est l'industrie où des salaires stables, un travail permanent, sont assurés aux populations? Nous avons vu qu'en Angleterre, les ouvriers de certains ateliers ne pouvaient guère compter sur plus de neuf mois d'occupation, et que, périodiquement, les crises industrielles leur retireraient pendant des saisons entières tout moyen de subsister par le travail.

Les ouvriers des villes sont libertins, et ils compromettent par des excès, par des jouissances prématurées, leur moralité, leur santé, leur avenir. Mais à quelles tentations sont-ils exposés! tentations si puissantes que M. Villermé regarde les vices des ouvriers comme résultant presque uniquement de leurs alentours, des circonstances dans lesquelles ils vivent, et surtout de celles dans lesquelles on les a élevés (2). Entassés pêle-mêle, hommes et femmes, filles et garçons, dans des ateliers où

---

(1) *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*,  
T. II, p. 16.

(2) *Ibid.*, p. 50.

personne ne surveille ni les paroles ni les actes, comment résisteraient-ils à ces provocations incessantes du rapprochement et de l'exemple? « Si, comme tout le prouve, dit encore M. Villermé, la réunion de beaucoup d'ouvriers dans le même atelier entraîne la corruption des mœurs, qui doit-on plutôt en accuser, ou de ceux qui sont rassemblés ainsi, ou de ceux qui les rassemblent (1)? »

Enfin les ouvriers sont mal intentionnés envers ceux qui les emploient, ingrats, infidèles; à entendre le plus grand nombre des maîtres, la classe ouvrière est indigne de l'intérêt qu'elle inspire, et la misère n'est que le juste châtiment d'une vie d'imprévoyance, de libertinage et d'insubordination; de leur point de vue les maîtres ont raison, car ils sont unanimes dans leurs accusations : le maître et l'ouvrier sont ennemis. « Mais, » dit M. Villermé que nous citons avec plaisir, parce qu'on ne l'accusera pas d'avoir une opinion hostile au régime économique actuel, « les maîtres à leur tour n'ont-ils  
 « aucun reproche à se faire? a-t-il bien le droit de se  
 « plaindre de l'ingratitude, de la haine même de ses ou-  
 « vriers, celui qui ne s'informe jamais de leur position,  
 « de leur santé, de celle de leur femme et de leurs en-  
 « fants? celui qui, lorsque la maladie vient les atteindre,  
 « les abandonne complètement, et les remplace aussitôt  
 « par d'autres, sans leur réserver leur emploi et leur  
 « métier pour le temps où ils pourront le reprendre?

(1) *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*,  
 T. II, p. 60.

« celui qui saisit la première occasion pour ne plus don-  
 « ner d'ouvrage au vieillard dont le bras devient faible,  
 « la main moins habile et le travail plus lent, et cela jus-  
 « tement à l'époque de la vie où il aurait besoin de gagner  
 « davantage ?

« Et que dire encore de l'indifférence de ces maîtres  
 « qui n'ont jamais un mot d'encouragement pour leurs  
 « ouvriers, qui ne les voient jamais hors de leurs ate-  
 « liers, ne leur adressent jamais la parole, ne répon-  
 « dent à leurs questions que par un monosyllabe dur  
 « ou offensant, qui ont enfin poussé la naïveté de leur  
 « égoïsme jusqu'à m'avouer que dans l'intérêt de l'ou-  
 « vrier lui-même, il était bon qu'il fût toujours aux  
 « prises avec le besoin, parce qu'alors, me disaient-ils,  
 « il ne donne pas de mauvais exemple à ses enfants,  
 « et que la misère est le garant de sa bonne conduite  
 « et..... (1) »

Nous sommes moins sévères pour les chefs d'indus-  
 trie que M. Villermé lui-même : le laisser - faire, la  
 loi suprême qui règle le monde industriel, a mis les  
 maîtres et les ouvriers en hostilité manifeste, a isolé  
 leurs intérêts et en a fait deux classes, deux castes on peut  
 dire, séparées par un abîme. Quoi d'étonnant si l'en-  
 trepreneur de travail devient insouciant pour le travail-  
 leur, indifférent à ses maux ? Dans la pensée du chef  
 de fabrique les ouvriers ne sont pas des hommes, mais  
 des forces dont l'emploi coûte cher, des instruments

(1) *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*  
 T. II, p. 57-58.

rebelles et moins économiques que les outils de fer et de feu ; il faut sortir de son point de vue habituel, s'élever au dessus de ses propres intérêts pour voir dans ses ouvriers des semblables. L'homme est ainsi fait qu'il ne sent bien que ce qui le touche de près, et que, sans être cruel, il peut être complètement indifférent aux souffrances d'une classe d'hommes avec laquelle il n'a pas de commerce moral, pas de sentiments communs. Certes, madame de Sévigné n'était pas une méchante femme, et, si nous en croyons sa tendresse épistolaire, elle possédait au plus haut degré les sentiments affectueux ; et cependant madame de Sévigné, racontant les atroces châtimens exercés envers le peuple de Bretagne qui s'était ameuté à propos d'une taxe, madame de Sévigné, la mère passionnée, parle de pendre et de rouer des bourgeois et du menu peuple, d'un ton badin, dégagé, qui ne trahit pas la moindre sympathie. « Avant-hier, « dit-elle, on roua le violon qui avait commencé la danse « et la pillerie du papier timbré ; il a été écartelé et ses « quatre quartiers ont été exposés aux quatre coins de « la ville. On a pris soixante bourgeois, et l'on com- « mence demain à pendre. Cette province est un bel « exemple pour les autres. » (Lettre à sa fille, 3 octobre. 1675.) Et dans une autre lettre elle ajoute : « Vous me parlez bien plaisamment de nos misères ; nous ne sommes plus si roués ; un en huit jours pour entretenir la justice (1). » Je doute que, sous l'empire des lois

(1) Voyez *de la démocratie en Amérique*, par M. de Tocqueville, t. IV, p. 6 et 7.

actuelles de l'industrie, il y ait plus de communauté morale entre les maîtres et leurs ouvriers qu'il n'y en avait au dix-septième siècle, entre de pauvres paysans et bourgeois et une belle dame de la cour.

Le vice est donc une partie de la misère : il ne peut être efficacement attaqué que dans les causes premières de la misère elle-même.

La race Irlandaise est la plus misérable de toutes les races européennes ; c'est la plus vicieuse, la plus dégradée, celle qui s'abandonne la plus à la passion de l'ivrognerie, et aussi la plus sale. Si l'on ignorait que la race Irlandaise n'est pas seule responsable de sa misère, elle mériterait le mépris que les Anglais ont pour elle. Après avoir violemment déprimé ce pauvre peuple, l'Angleterre a la cruauté de le rendre exclusivement responsable de sa dégradation.

Voici quelques traits du tableau que nous fait de l'Irlande M. George Nicholls, chargé de visiter ce pays dans le but d'y préparer l'introduction de la loi des pauvres : « Quand on entre dans un village, dit M. Nicholls, on voit souvent la femme et les enfants assis sur la terre, entourés de cochons et de volaille, au milieu du fumier, l'homme accroupi à la porte, que l'on ne peut approcher sans traverser de la fange ; l'homme est trop indolent pour nettoyer les approches de son habitation, la femme trop insouciant pour balayer la chambre dans laquelle ils vivent. Si vous exprimez quelques observations aux paysans eux-mêmes, si vous essayez de raisonner avec eux et de leur montrer avec quelle facilité ils pourraient améliorer leur condition et augmenter leur

bien-être, ils s'excusent tous de ne pas le faire sur leur pauvreté. Une femme et ses enfants sont-ils sales, leur cabane immonde, baignée par un courant d'eau qui en bat le seuil ? la réponse est invariablement celle-ci : « Oui, mais comment empêcher cela, nous sommes si pauvres ! » Avec l'homme, c'est la même chose : vous le trouvez nonchalamment étendu au soleil, ou assis près du feu, pendant que sa cabane est entourée d'immondices, et qu'on peut à peine en approcher, à cause des ordures de toute sorte accumulées tout autour ; et il vous répondra toujours : « C'est vrai, mais comment l'empêcher, nous sommes si pauvres ! » Et, en vous faisant cette réponse, il fume du tabac, et il ne se refuse pas probablement la jouissance du whiskey.

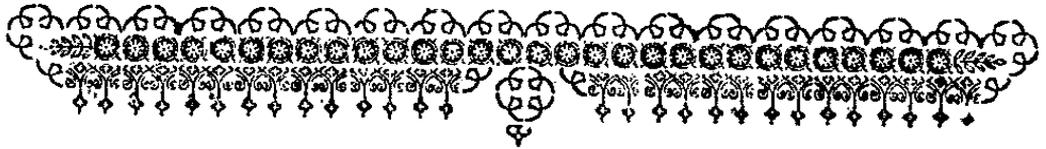
« La pauvreté, dit M. Nicholls en terminant ce tableau, n'est donc pas la cause, ou au moins la cause seule et immédiate de cette manière de vivre des paysans d'Irlande. S'ils éprouvaient le désir d'améliorer leur condition, ou de paraître moins pauvres, ils pourraient le satisfaire ; mais ils n'éprouvent pas une telle ambition (1). » Quant à nous, nous admettons l'excuse des misérables Irlandais, et nous disons : Ils sont si pauvres qu'ils n'ont plus ni la force ni la volonté d'améliorer leur sort ; ils sont si pauvres qu'ils n'espèrent plus, parce que peut-être s'ils l'étaient moins, s'ils avaient l'air moins misérables, l'homme d'affaires du Lord propriétaire les

(1) Poor Laws — Ireland. — *First report of George Nicholls*, p. 10.

expulserait de leur cabane, pensant qu'ils peuvent payer un loyer plus élevé ! Ils sont si pauvres qu'ils sont hébétés, abrutis, incapables du moindre effort, et que leurs seules jouissances sont l'inaction et l'ivrognerie ! On reproche aux Irlandais de ne pas désirer être mieux, mais qui leur a appris cette résignation animale, cette indifférence morale, cette insensibilité à la honte, à la souffrance ? Ce peuple a-t-il toujours été ainsi ? En admettant que cette race soit moins laborieuse et moins forte que la race normande par exemple, est-on en droit d'accuser la nature de l'état de dégradation où l'ont réduite, il faut le dire, les spoliateurs anglais ? Parce que l'esclave est le type de tous les vices, direz-vous que les races qui vivent encore en servitude, comme le nègre, ne sont pas capables d'une vie plus élevée que celle qu'elles mènent sous le fouet des planteurs ?

Pour résumer en quelques mots ce que nous avons à dire des vices particuliers aux classes pauvres, nous répéterons que la misère n'excuse pas le vice, mais qu'elle l'explique et le favorise ; les pauvres sont coupables à nos yeux de leur ivrognerie, de leur nonchalance, de leur abrutissement ; mais, je ne souhaite pas que la vertu de ceux qui les méprisent ou les condamnent soit exposée aux épreuves qu'inflige la misère. Le seul moyen efficace, selon moi, de guérir les plaies morales qui corrompent les classes pauvres, c'est de leur fournir les moyens de sortir de la misère par le travail. Si les cottagers irlandais pouvaient trouver à un prix raisonnable une cabane et de la terre à cultiver ; si, lorsque la propriété ne leur serait plus interdite, qu'ils auraient la fa-

culté d'acquérir l'instrument de la production avec les épargnes d'un travail bien rétribué; si alors, avec l'espoir et les moyens de le réaliser, ils demeureraient aussi indifférents, aussi immondes, aussi nonchalants qu'ils le sont aujourd'hui, je leur refuserais toute pitié, et je prierais Dieu de retirer au plus vite la terre et le soleil à une race indigne de vivre. Jusqu'à ce qu'il en soit ainsi, nous nous croirons autorisé à dire que la misère est une condition désavantageuse pour la moralité; et que, sans parler des circonstances qui provoquent directement au vice, le seul fait de la pauvreté, c'est-à-dire, de la privation de tout moyen d'existence autre qu'un travail incertain et peu rétribué, rend bien difficile à l'ouvrier une conduite décente, honnête et sobre. Que conclure de là? Qu'avant de prêcher aux ouvriers la prévoyance, la sagesse et la sobriété, il faut s'occuper de les soustraire aux circonstances économiques au milieu desquelles ils vivent, et qui leur conseillent l'imprévoyance, le libertinage et l'ivrognerie.



## LIVRE IV.

DES MOYENS DE COMBATTRE ET SUPPRIMER LA MISÈRE.

---

### CHAPITRE PREMIER.

INSUFFISANCE DES MOYENS EMPLOYÉS POUR SOULAGER LA  
MISÈRE.

---

#### SECTION PREMIÈRE.

*De la Charité publique et privée.*

Il n'est pas besoin d'insister sur l'insuffisance des remèdes appliqués à la misère, dans les sociétés où elle se manifeste avec toute son énergie ; les faits nombreux contenus dans cet ouvrage proclament assez éloquemment l'inefficacité des moyens à l'aide desquels on essaie de secourir les populations en détresse. Telle est la vio-

lence du mal, qu'il trouve des aliments dans les obstacles qu'on lui oppose, et retourne contre la société les armes avec lesquelles elle entreprend de le combattre. Si nous en croyons la nouvelle administration des pauvres en Angleterre, l'ancienne charité paroissiale faisait plus de misérables qu'elle ne soulageait de pauvres. La subvention des paroisses agissait sur les populations pauvres de la même façon que la charité prodigue des couvents agissait autrefois sur le peuple d'Espagne; elle encourageait la paresse, avilissait le caractère et gâtait la moralité. Habituant les classes pauvres à compter sur d'autres moyens d'existence que le travail, elle brisait pour jamais en elles le ressort de dignité et de courage qui seul était en état de les soutenir et de les faire avancer. La charité publique est placée entre deux inconvénients qu'elle ne peut pas éviter : ou elle est insuffisante pour soulager réellement celui qui en réclame le secours, ou elle ne le relève de sa détresse qu'aux dépens de la moralité, car elle lui communique, en échange de ses dons, les vices du *lazzarone* et du mendiant.

Les nombreux documents de la Commission de la nouvelle loi des pauvres, auxquels nous avons emprunté tant de faits, ne sont qu'un long et éloquent réquisitoire contre les abus de la charité publique. L'aumône convertie en revenu fixe, en supplément de salaire, devient pour un peuple le plus énergique instrument de paupérisme et de démoralisation. Elle supprime dans le pauvre le besoin du travail, et, ce qui est plus funeste encore, elle exempte le riche du soin de lui fournir du travail; et elle bouleverse ainsi à la fois et la moralité et l'économie

d'un peuple. Les campagnes anglaises, au dire des administrateurs du paupérisme, auront peine à s'affranchir des conséquences de l'ancienne charité.

Il est prouvé, et nous ne reviendrons plus sur les témoignages qui l'attestent, que l'*allowance* ou supplément de salaire accordé par la charité paroissiale était dépensé au cabaret, et que les jours de distribution de secours, étaient des jours consacrés à l'ivrognerie. Les plus grands ennemis de la nouvelle loi des pauvres sont les détaillants de bière et de genièvre, que la suppression des secours en argent a ruinés.

La charité publique, telle qu'elle était organisée sous la loi d'Élisabeth, exerce une influence si funeste sur la moralité et sur la condition économique des classes inférieures, que les meilleurs esprits l'ont regardée comme la cause principale de l'accroissement et de la violence du paupérisme. Dans tous les pays où existe la charité légale, on est disposé à lui attribuer l'existence des maux qu'elle prétend soulager (1); on finit même par se persuader que le meilleur moyen de supprimer la misère, c'est de supprimer la charité, et l'on s'abandonne forcément aux conséquences les plus désespérantes du système de Malthus! L'Angleterre en est là, et la France, le pays des sentiments généreux, est déjà réduite à payer tribut à cette triste méprise qui condamne la charité. On a pensé, en France, que le seul moyen de diminuer le nombre des enfants abandonnés était de diminuer les secours

---

(1) Voyez *De la Charité légale*, par M. Naville.

qu'on leur accorde, ou de les soumettre à des conditions plus rigoureuses, et nous avons vu le Préfet de la Seine attribuer la grande augmentation des admissions aux hôpitaux de Paris à une faible aumône accordée par un philanthrope aux malades convalescents.

Cela n'est malheureusement que trop vrai : dans les sociétés que ravage la misère, la charité est inutile et même dangereuse. La charité publique pratiquée sous forme d'aumône est un cercle vicieux, un sophisme moral : elle ne soulage le corps qu'en avilissant l'âme ; qui-conque a reçu ses dons est vendu à la misère, et il n'aura plus jamais le pouvoir de rompre le pacte fatal. Nous parlons ici bien entendu de la charité accordée aux ouvriers adultes, par défaut de travail ou insuffisance de salaire.

Et c'est en vain que l'Angleterre a voulu s'affranchir de cette sorte de charité ; c'est en vain que la société a essayé de borner ses secours aux infirmes et aux incapables ; une nécessité invincible l'a contrainte de nourrir du pain de l'aumône des milliers de pauvres ouvriers que les crises industrielles privaient de travail, ou que la cherté des subsistances réduisait à la famine. Ainsi, tout en reconnaissant que la charité publique est nuisible et funeste, l'Angleterre est forcée de dépenser annuellement des sommes énormes qui ne servent qu'à augmenter la misère morale de ses pauvres, sans soulager leur misère physique. La charité légale, avec toutes ses conséquences les plus mauvaises, est une nécessité pour tous les pays d'industrie ; puisque les maîtres ne sont pas obligés de nourrir leurs ouvriers pendant les crises périodi-

ques où le travail des ateliers est suspendu, il faut bien que les municipalités ou le gouvernement se chargent de sauver les populations du danger de mourir de faim. A chaque embarras commercial, à l'approche de chaque hiver, les villes industrielles sont condamnées à des aumônes forcées, auxquelles la crainte a plus de part que la charité.

Le soulagement de la misère est au dessus des forces de la charité privée comme de la charité publique ; et le dévouement le plus généreux, s'il ne sait que faire l'aumône, n'aura jamais le pouvoir de suspendre un moment les progrès de la misère. C'est une vertu, un devoir, je le sais ; et quand elle est pratiquée avec discernement, elle crée à celui qui la fait des mérites infinis. Elle remplit ici bas les fonctions de justice distributive, de providence terrestre, et c'est pour cela que la religion en a placé la récompense dans les cieux.

Mais, bien que toujours également méritante, la charité n'est pas toujours également efficace. D'abord, à mesure que la société s'agrandit et se complique, la classe pauvre s'éloigne de plus en plus des classes aisées, leur devient étrangère, et un moment arrive où l'ouvrier des fabriques n'a plus aucun rapport avec celui qui l'emploie : l'ouvrier ne peut pas aller au maître, et le maître ne va point à lui. Je ne dis pas que les choses devraient se passer ainsi, je dis que, sous l'influence des forces auxquelles le monde est abandonné, c'est ainsi qu'elles se passent. Dans une société ainsi faite, le discernement est devenu impossible à la charité privée, et la pratique d'une vertu est souvent une cause d'immoralité et de

misère. L'aumône est jetée au hasard dans une foule de misérables, et ce ne sont pas les plus méritants, mais les plus adroits et les plus hardis qui la ramassent. La charité privée encourage et entretient la mendicité qui, dans la société actuelle, se compose en plus grande partie de la misère vicieuse, hypocrite et déhontée. Exposé à de perpétuelles méprises, l'homme le plus disposé à la bienfaisance s'efforce de devenir indifférent aux souffrances humaines, pour n'être plus trompé. La charité privée diminue avec la misère. Les pays où se trouvent le plus de misérables sont ceux où l'on donne le moins.

La charité, telle qu'elle a été recommandée et pratiquée jusqu'ici, la charité qui fait l'aumône, n'est plus en accord avec l'état compliqué des sociétés actuelles, avec les besoins du monde nouveau. La vertu est éternelle, mais ses formes varient. Chaque âge doit avoir ses vertus, et l'aumône ne suffit plus au nôtre. L'hospitalité, telle que l'antiquité la pratiquait, n'est plus possible chez nous; Jupiter Hospitalier n'a pas de temples dans les sociétés modernes. Pourquoi une charité nouvelle ne succéderait-elle pas à l'ancienne, devenue insuffisante et même pernicieuse? Puisque la charité qui fait l'aumône n'est plus assez riche pour soulager la misère de ce monde, n'est-il pas temps de lui substituer la charité qui prévient la misère et en combat les causes? Quand un vaisseau, sur une mer orageuse, s'entr'ouvre au choc des tempêtes, il ne faut pas se contenter de rejeter l'onde ennemie à la mer; l'équipage se fatiguerait en vain, les flots entreraient toujours plus vite qu'il ne pourrait les expulser; le seul moyen de salut qui reste alors, c'est de

boucher les voies d'eau à mesure qu'elle se déclarent, et desupprimer à temps les causes qui entraînent le vaisseau à l'abîme : autant vaudrait demeurer inactif et attendre passivement la mort, que de vouloir épuiser l'Océan.

Espérer de remédier à la misère par la charité, c'est tenter follement d'épuiser l'Océan : c'est travailler inutilement à rejeter quelques gouttes d'eau à la mer, lorsqu'elle pénètre à flots dans l'esquif entr'ouvert. Que ceux donc qui ne veulent pas périr attaquent la cause première du danger, lorsqu'il en est temps encore, avec intelligence et courage, et la société sera sauvée de l'abîme !

La charité que le Christ nous a enseignée n'est pas entièrement consommée dans l'aumône. Donner à ceux qui ont faim et soif, c'est accomplir seulement la lettre du précepte, l'esprit de la loi va plus loin ; notre devoir est d'appliquer notre intelligence à le comprendre, notre cœur à l'accomplir. Pour que les secours donnés soient efficaces, il faut que la misère ne soit qu'une exception. L'homme charitable soulagera bien le voyageur malade étendu sur la route, comme le Samaritain de l'Évangile ; mais si un peuple tout entier succombait d'inanition, comme le peuple d'Irlande, l'aumône suffirait-elle pour le relever de sa détresse ? L'ancienne société était organisée. Chaque individu avait sa place marquée, soit comme maître, soit comme serviteur, et les maîtres assureraient le pain de chaque jour à leurs serviteurs, qui faisaient partie de leur famille : les faibles et les pauvres recevaient les moyens de vivre en échange de leur liberté. Je ne veux pas dire que l'état social antique ou

celui des pays de servage, comme la Russie, soit préférable au nôtre, je veux montrer seulement qu'au milieu de sociétés ainsi organisées, la misère est une exception. La charité du Samaritain de l'Évangile ne s'applique qu'à des cas peu nombreux, faciles à soulager. Les individus déclassés par le sort, les malheureux sans famille ou sans patrie, les étrangers voyageurs, les affranchis ou les fugitifs, réclamaient seuls les secours de la charité : l'aumône et l'hospitalité suffisaient à cette misère.

Mais ce genre de charité était plutôt un plaisir qu'un devoir, et il n'était guère besoin que le Christ vint promettre le ciel à ceux qui la pratiqueraient. La charité du christianisme n'est pas fondée sur la compassion ; ce n'est pas une vertu passive qui s'éveille seulement au spectacle des souffrances d'autrui ; c'est une vertu active dont le principe est l'amour. Impuissante à soulager effectivement la misère, la charité chrétienne unie à l'intelligence aurait le pouvoir d'en supprimer ou d'en diminuer les causes. Ce but nouveau est le seul qui soit digne aujourd'hui de ses efforts. Que ses pieuses mains ne se fatiguent plus inutilement à essuyer des larmes, mais qu'elles travaillent désormais à en tarir la source ! Une grande portion des sociétés actuelles est atteinte ou menacée par la misère : donnons à ceux qui la subissent les moyens de s'en affranchir, sauvons ceux qu'elle menace, et nous aurons accompli dans toute son étendue le précepte de l'évangile ! Il ne suffit pas de connaître les remèdes de la misère, il faut vouloir les appliquer : c'est à la charité qu'il appartient de briser notre égoïsme, de dompter nos volontés rebelles et de rétablir enfin la con-

corde entre nos intérêts individuels et l'intérêt de la communauté tout entière !

---

---

## SECTION II.

### *De l'Épargne.*

La faveur et les encouragements donnés à l'épargne sont déjà le commencement et le signe d'une meilleure charité. Ils attestent que les gouvernements ont compris que la réhabilitation et le salut des classes laborieuses étaient pour eux, non seulement un devoir, mais une nécessité. L'épargne, comme nous allons voir, n'est pas en état de produire tous les effets qu'on s'en promet ; cependant elle conduit déjà sur la voie de salut dans laquelle il est temps d'engager les nations, et, si l'on veut seulement, l'insuffisance de ce moyen étant démontrée, rechercher avec bonne foi des remèdes plus efficaces, on découvrira assurément ce qu'attend le monde avec tant d'impatience : les lois de l'organisation du travail, la reconstitution légitime de la famille industrielle.

Il n'est pas nécessaire de faire voir qu'il ne suffit pas de fournir aux classes pauvres un moyen de placement à leurs économies, mais qu'il faudrait avant tout leur donner la faculté de faire des épargnes. Nous avons prouvé suffisamment, je pense, que ceux qui ont le plus besoin d'épargnes, n'ont pas la possibilité d'en faire :

M. Villermé nous a dit, en plus d'un endroit de son livre, que les ouvriers célibataires étaient en état de réaliser quelques économies, mais que les ouvriers en famille, loin de pouvoir en faire, avaient grande peine à élever leurs ressources au niveau des besoins indispensables. La grande majorité des ouvriers qui vivent des travaux de l'industrie est exclue du bienfait de l'épargne par l'insuffisance des salaires ; et, quand même ils dépasseraient de quelques deniers la somme des besoins nécessaires à l'entretien des familles, un autre obstacle, l'incertitude des salaires, les chômages forcés, les caprices imprévus de l'industrie, s'opposent plus fortement encore à l'épargne ; cet obstacle en tarit immédiatement la source, car il fait de la prévoyance une vertu inaccessible au salarié.

Mais l'institution établie pour favoriser l'épargne chez les classes pauvres répond-elle comme elle le devrait au but proposé ? Cette question, bien que très-facile à résoudre, vaut la peine d'être examinée.

Les caisses d'épargne ont pour patron l'un des philanthropes les plus éminents de la fin du dernier siècle, l'homme qui a le plus contribué par ses prédications et par ses efforts à l'affranchissement des noirs esclaves : c'est à Willberforce qu'appartient la première idée des caisses d'épargne. La réalisation, comme toujours, ne vint qu'assez long-temps après, en 1810. Vingt ans après environ, le 20 novembre 1829, on comptait en Angleterre 371 caisses d'épargne (*saving's banks*), 32 dans le pays de Galles, 65 en Irlande. Le nombre des déposants s'élevait pour l'Angleterre à 356,287, plus

5,556 livrets appartenant aux sociétés amicales et aux institutions charitables; les déposants au dessous de 20 l. st. étaient au nombre de 179,989, la moyenne de chaque dépôt de 35 l. 17 s. 8 d. La somme des dépôts était de 12,984,591 l. st. 9 sh. 3 d.  $1\frac{1}{2}$ . Dans le comté de Galles, 15,926 déposants, 16,174 livrets, le montant des sommes déposées était de 537,460 l. 9 s. 3 d.  $\frac{3}{4}$ . En Irlande, 31,530 déposants, 3,919 livrets; montant des sommes 912,868 l. 16 s. 2 d.  $\frac{1}{4}$ ; moyenne des dépôts individuels, 28 l. 12 s. Total des sommes déposées par l'Angleterre, le pays de Galles et l'Irlande, 14,434,921 l. 4 s. 9 d.  $\frac{1}{2}$  (1). Ainsi, sur ce total équivalant à 364,481,760 fr., l'Irlande, avec une population qui est presque la moitié de celle de l'Angleterre, n'avait réalisé que 23 millions d'épargne! Ceci est un trait de plus pour caractériser la différence entre les deux îles.

Au 20 mars 1837, on comptait 408 caisses d'épargne dans la Grande-Bretagne, 398 en Angleterre, 9 en Écosse, 23 dans le pays de Galles et 78 en Irlande. En Angleterre, 534,353 déposants; 10,147 livrets appartenant aux sociétés amicales ou à des institutions charitables; moyenne des dépôts pour les individus, 30 l. st., pour les sociétés amicales, 137 l. st., pour les institutions de secours, 58 l. st.; nombre des dépositaires au dessous de 20 l. st., 286,888; total des dépôts, 17,178,041 l. st. En Écosse, 13,352 déposants, 13,553 livrets, total des dépôts, 160,902 l. st. Dans le pays de Galles, 13,963

---

(1) Voyez *History of saving's banks*, by John Tidd Pratt.

livrets, dépôts, 455,846 l. st. En Irlande, 63,298 déposants, 64,101 livrets ( 558 institutions charitables, 245 sociétés amicales ); montant des dépôts, 1,829,226 l. st; moyenne des dépôts individuels, 28 l. st. Total pour la Grande-Bretagne, 636,066 livrets; sommes déposées, 19,624,015 l. st. Sur cette somme de plus de 495 millions, représentant les épargnes des trois royaumes, l'Irlande possède à peine 30 millions !

La crise industrielle de 1837 se reflète d'une façon curieuse dans les chiffres des caisses d'épargne de l'Angleterre; le nombre des déposants, qui avait été de 50,933 en 1836, ne fut plus que de 38,107 en 1837, l'année de la crise (1).

Les caisses d'épargne de l'Angleterre ont sur celles de France un avantage immense dont on devrait bien faire profiter les individus qui sont en état de réaliser quelques économies dans notre pays. Les caisses d'épargne ne reçoivent pas seulement des dépôts d'argent, en assurant un intérêt au dépositaire (2); elles accordent encore la facilité d'acheter, au moyen d'un versement fait soit tout d'une fois, soit par semaine, par mois ou par an, une annuité qui commence à l'âge fixé par l'ac-

(1) Voyez *Companion to the british almanach*, year 1839, p. 130.

(2) A partir du 20 novembre 1828, l'intérêt accordé aux déposants, qui avait été jusque là de 3 3/4 p. 0/0, a été réduit à 3 3/8 p. 0/0. Voyez *Act of 9 Georges IV*, c. 92.

quéreur, et pour un nombre d'années déterminé (1). Une pareille institution est beaucoup plus bienfaisante que la caisse d'épargne toute simple, telle qu'elle est chez nous. Elle prépare réellement à ceux qui sont en état d'en profiter un petit revenu pour leurs vieux jours, une véritable retraite. La perspective d'une annuité (2) de 500 f. (20 l. st.) est un stimulant à l'économie bien autrement énergique que les 3 fr. 75 pour cent offerts par nos caisses d'épargne. Les annuités accordées et garanties par l'État aux individus prévoyants sont un véritable encouragement au travail, un acte de providence sociale. Si le grand nombre des travailleurs pouvait y atteindre, l'industrie ne serait plus pour les ouvriers qu'elle emploie un maître insouciant et sans pitié; la population laborieuse, comme les marins et les soldats, aurait au moins, au bout de sa pénible carrière,

---

(1) *Act of 3 William IV, c. 14.*

(2) L'annuité est mise sur la tête de la personne choisie par l'acquéreur. — L'âge de l'individu sur la tête duquel est déposée l'annuité ne doit pas être au dessous de 15 ans. Les annuités ne sont pas accordées au dessus de 20 l. par an, ni au-dessous de 4 l. Elles sont payables par semestre, après la mort de la personne sur la tête de laquelle l'annuité est placée; ceux qui y ont droit ou leurs héritiers recevront le quart de l'annuité. Elle n'est pas transférable, excepté le cas de banqueroute. Si l'acquéreur est incapable de continuer le paiement, il recevra, en avertissant trois mois d'avance, le montant de ses dépôts, mais sans intérêts.

l'espoir d'une retraite. Mais, hélas ! cette annuité de 20 l. st. n'est guère accessible qu'au domestique ou à l'employé : le simple salarié n'a pas plus l'espoir d'y atteindre que de devenir chef d'industrie. Quoi qu'il en soit, cette institution produit de bons effets en Angleterre ; on lui reproche seulement d'être trop onéreuse à l'État, parce que les tables sont calculées sur une mortalité trop rapide. Certains calculateurs voient une cause de ruine pour les finances de l'Angleterre dans cette inexactitude des tables, qui favorisent un peu trop les acquéreurs d'annuités. Nous ne trouvons pas là un bien grand inconvénient ; quand le gouvernement mettrait un peu du sien pour rétablir l'équilibre en faveur des classes pauvres, il ne ferait en cela qu'un acte de justice : il ne leur rendra jamais en bienfaits l'équivalent de ce qu'il prélève sur elles par les taxes de consommation.

En France, nous comptons, à la fin de 1838, 270 caisses d'épargne pour une population plus nombreuse d'un tiers que celle de la Grande-Bretagne. Le nombre des livrets, qui était de 121,065 au premier janvier 1838, s'élevait au 31 décembre de la même année à 163,196. Seulement 498 sociétés de secours mutuels ont versé aux caisses d'épargne le montant de leurs souscriptions. En Angleterre, à la même époque, les sociétés amicales (*friendly societies*) possédaient 5,187 livrets ! Au 31 décembre 1838, le solde total des caisses d'épargne n'était que de 144,964,757 fr. 26 c., le tiers environ des épargnes de l'Angleterre. La moyenne des dépôts, qui est de 750 fr. en Angleterre, n'est que de 500 fr. en France ; celle des

sommes versées par les sociétés de secours, qui surpasse 3,000 fr. en Angleterre, ne s'élève chez nous qu'à 883 fr. (1)

A Paris, la caisse d'épargne devait aux déposants, le 31 décembre 1839, la somme de 69,357,276 fr. 29 c. Elle avait reçu 32,245,314 fr. 44 c. et remboursé 26,138,151 fr. 66 c. La moyenne du montant de chaque livret est de 619 fr. Ces chiffres, dit le rapport, diffèrent peu de ceux des années précédentes (2). L'augmentation des frais d'administration de cette caisse ayant épuisé toutes ses ressources, elle a été obligée d'exercer sur les intérêts des sommes déposées une retenue de un quart pour cent. Depuis huit ans, il y a eu 200,000 livrets délivrés à la caisse d'épargne de Paris, et sur ce nombre 80,000 ont été remboursés.

La statistique de la population qui profite des caisses d'épargne est à peu près la même en France et en Angleterre. Les professions diverses et les domestiques se partagent le plus grand nombre des livrets et la plus forte part des sommes déposées. Sur 81,714,759 fr. 95 c. de soldes au 31 décembre 1838, 19,866,559 f. 92 c. seulement appartiennent aux individus classés sous la dénomination d'ouvriers et 42,778 livrets sur 163,196 leur ont été délivrés. Les domestiques comptent 38,576

(1) *Rapport du ministre de l'agriculture et du commerce sur les caisses d'épargne.*

(2) *Rapport et compte-rendu des opérations de la caisse d'épargne de Paris.* Présentés le 4 juin 1840.

livrets et 17,270,935 fr. 13 c. de soldes ; les professions diverses, 36,259 livrets et 25,752,604 fr. 41 c. de soldes. Les employés, militaires et marins, se partagent le reste des soldes ; les sociétés de secours mutuels n'y sont portées que pour 439,757 fr. 82 c.

A Paris, ville privilégiée pour les ouvriers, puisque la grande majorité des travailleurs se compose de gens de métier et non pas de journaliers de fabrique, et que presque toutes les industries sont exercées en famille, à Paris, où les ouvriers proprement dits doivent faire beaucoup plus d'économies, la proportion de ceux qui profitent de la caisse d'épargne est à peu près la même que pour toute la France. On a calculé que, sur 20,802 déposants nouveaux, il y avait 8,623 ouvriers, 4,846 domestiques, 4,793 professions diverses, 1,521 employés, 1,007 militaires ; les ouvriers proprement dits ne représentent pas la moitié des déposants à la caisse d'épargne de Paris (1).

Au 31 décembre 1839, les caisses d'épargne de la France étaient créancières de la caisse des dépôts et consignations, pour une somme de 167,474,629 f. 75 c. Il est facile de se convaincre que les ouvriers de l'industrie ne sont guère en état de verser des économies aux caisses d'épargne ; la caisse d'épargne de la ville de Versailles, l'une des moins industrieuses de France, a

---

(1) La caisse d'épargne de Paris a été ouverte le 15 novembre 1818. Depuis cette époque jusqu'au 31 décembre 1839, elle a reçu 215,512,473 f. 02 c.

versé à la caisse des dépôts et consignations une somme aussi forte que les villes de Rouen et de Lyon. La caisse de Versailles est portée pour 3,412,935 f., celle de Rouen pour 3,797,877 f., la ville de Lyon pour 3,766,441 f., Amiens pour 2,013,596 f., Rheims pour 708,897 f. Ces chiffres en disent assez, je pense, et il n'est pas besoin de les commenter.

Les sommes versées aux caisses d'épargne, en Angleterre comme en France, ne doivent donc être considérées que comme des réserves pour la consommation. Les deux tiers des dépôts sont ordinairement retirés dans la même année, et fréquemment les remboursements balancent et même surpassent les dépôts. Depuis que la France est agitée par des bruits de guerre, les demandes de remboursement surpassent de beaucoup le total des sommes versées.

Avec les dispositions les plus favorables pour les caisses d'épargne, il est impossible de voir dans ces institutions des moyens efficaces de prévenir ou même de soulager la misère. Les hommes qui exagèrent leur action bienfaisante se font illusion à eux-mêmes, et abusent dangereusement l'opinion publique : si l'on regarde les caisses d'épargne comme un remède suffisant pour guérir les classes laborieuses de la misère, on se croira dispensé de trouver mieux, et l'on refusera même d'écouter ceux qui réclament davantage.

Les caisses d'épargne n'améliorent en rien la condition économique des classes laborieuses, car elles n'agissent pas sur les causes directes de la misère : le seul bien qu'elles produisent, c'est de donner à un certain nombre

d'individus l'habitude de l'épargne ; mais les avantages qu'elles offrent ne sont pas assez grands, et surtout ils ne s'étendent pas assez loin dans l'avenir, pour enseigner la prévoyance au peuple : le système des annuités combiné avec les caisses d'épargne, comme en Angleterre, compléterait avantageusement cette institution trop vantée, selon nous, et qui ne sera, nous l'espérons, qu'un essai provisoire en attendant mieux.

La plus grande objection à ceux qui voient dans les caisses d'épargne un moyen capable de soulager et même de réprimer la misère, c'est que les sommes versées dans ces établissements sont forcément destinées à la consommation ou à un autre usage qui ne profite ni à la société, ni à la classe laborieuse. Les caisses d'épargne ne sont pas un placement mais un dépôt provisoire : elles ne fournissent pas le moyen de capitaliser les économies de l'ouvrier et de les convertir en instrument d'indépendance par le travail, c'est-à-dire, en instrument de production. Sans doute il est bon de fournir à l'ouvrier le moyen de mettre de côté quelques économies pour subvenir à la consommation pendant les mauvais jours, mais cela suffit-il ? Ne doit-on pas regretter que les économies du pauvre augmentent le chiffre des capitaux improductifs, comme ceux que les emprunts ont engouffrés dans les fonds publics ? Ce genre d'épargne pourra soulager momentanément la détresse de quelques ouvriers, et leur servir comme de viatique pour traverser les jours de crise ; mais est-ce là tout ce que l'on doit désirer pour eux ?

Il n'y a qu'un seul genre d'épargne qui contribue

règlement à l'amélioration du sort des classes pauvres : c'est celui qui leur fournit les moyens d'acheter, avec le produit de leur travail, une petite part de capital productif. Les paysans assez heureux pour faire des économies ne les portent pas aux caisses d'épargne ; ils ont un placement meilleur, qui capitalise ces précieuses économies, les fixe à jamais, et les convertit en moyen d'indépendance et de bien-être. Un homme qui achète une parcelle de terre de la valeur de cent écus, a fait un placement plus avantageux pour lui et pour la classe à laquelle il appartient, que le domestique qui a déposé 2,000 francs à la caisse d'épargne. Le paysan est devenu actionnaire dans la grande industrie nourricière des nations ; il a reconquis au travail un petit fragment du sol, tandis que celui qui a déposé deux mille francs à la caisse d'épargne, s'est procuré seulement le moyen de consommer un petit capital. On ne prétendra pas sans doute que les dépôts des caisses d'épargne peuvent servir à l'ouvrier pour devenir travailleur indépendant. Le seul genre d'établissement que favorisent les caisses d'épargne, c'est, je ne crains pas de le dire, un genre d'établissement funeste à la fois aux individus qui l'ambitionnent et à la communauté. Les économies des caisses d'épargne ne permettant pas à l'ouvrier de devenir propriétaire parcellaire du capital industriel, elles l'excitent à quitter le rang du travail productif, pour entrer dans l'armée parasite et encombrée des vendeurs, détaillants et boutiquiers.

Nous avons vu que les caisses d'épargne de la Grande-Bretagne possèdent maintenant un capital de 500 mil-

lions, accumulé par les économies des domestiques et des ouvriers, ou mieux des artisans assez heureux pour faire des épargnes; cette accumulation, déjà assez importante, ne profite autant dire à personne; elle n'assure aux déposants qu'un chétif intérêt de 3 3/8 pour cent, beaucoup moins que le profit de l'industrie la moins prospère, et de plus elle est pour le gouvernement dépositaire un embarras et une charge. Qu'il en serait bien différemment si, au lieu d'être stérilement enfoui dans des banques, ce capital était fixé sur le sol ou activement engagé dans une industrie quelconque? Supposons que ces 500 millions aient retiré quelques fragments de la terre d'Irlande des mains oisives qui en épuisent la fécondité à leur profit; supposons que ces 500 millions aient payé aux possesseurs des instruments du travail la rançon de cinq mille serfs ou prolétaires, et comparons un pareil bienfait avec celui que les caisses d'épargne accordent à leur clientèle! Dans le cas de notre supposition, le capital économisé devient instrument d'indépendance et de production, rançon de servitude; dans le second, simple moyen de consommation. Dans le premier cas, l'épargne est placée au profit du travail, elle augmente réellement la richesse de la classe des travailleurs, dans le second, au contraire, elle ne leur est remise que pour sortir aussitôt de leurs mains par la consommation.

L'épargne pour être efficace, pour diminuer le domaine de la misère, doit être convertie en moyen de rédemption. Or, les caisses d'épargne produisent-elles un pareil effet? non assurément; donc les caisses d'épar-

gne ne peuvent être qu'une atténuation partielle et provisoire aux souffrances que la misère inflige aux classes pauvres, mais en aucune façon un remède efficace (1).

Nous ne rangeons pas les monts de piété parmi les institutions de bienfaisance : ce sont simplement des boutiques d'usure qui ont sur les prêteurs sur gage d'Angleterre (*pawn-brokers*), l'avantage d'être sous la surveillance de l'autorité, et de dépouiller légalement les classes pauvres. Les monts de piété, celui de Paris par exemple, font d'excellentes affaires avec la pauvreté, à laquelle ils prêtent de l'argent sur gages, au taux de 9 pour cent ! Les objets sont toujours taxés au dessous de leur valeur, un tiers environ. Le mont de piété de Paris prête une vingtaine de millions par an, sur lesquels il retient pour intérêts  $5 \frac{3}{4}$  p. 0/0, pour sept mois et vingt jours, c'est-à-dire 9 p. 0/0. C'est en quelque façon comme l'aumône que les Torys anglais, propriétaires du sol, accordaient si volontiers à la population agricole pressée autour de leurs fermes : une charité très-profitable à ceux qui la font.

(1) M. de Lafarelle, dans son livre *du progrès social au profit des classes non indigentes*, propose d'acheter la rente avec les économies des classes pauvres ; sans doute convertir les pauvres en rentiers serait un moyen très-ingénieux de supprimer la misère.

## SECTION III.

*Des associations mutuelles d'ouvriers, et des sociétés charitables.*

Les différentes formes ou plutôt les essais d'association appliqués au soulagement de la misère, sont encore les moyens les plus efficaces qu'on ait employés pour améliorer la condition des classes laborieuses. L'association, est le mot de l'énigme sociale, la parole magique qui doit mettre fin au charme fatal sous lequel vivent les classes pauvres. Bien qu'on ne l'ait pas encore nettement prononcé jusqu'ici, il a suffi de le bégayer imparfaitement pour en entrevoir déjà les bienfaits effets. Que sera-ce lorsque nous saurons lire couramment cette puissante formule ?

L'association n'a été pratiquée jusqu'ici que sous deux formes, simples et incomplètes toutes deux : 1° Sous la forme d'association mutuelle d'ouvriers, 2° sous la forme d'association charitable.

Des ouvriers ordinairement du même métier se réunissent dans une sorte de club, et, au moyen d'une certaine contribution hebdomadaire ou mensuelle, ils s'assurent mutuellement quelques ressources pour les temps de maladie ou de chômage. L'Angleterre est le pays où ce genre d'association a pris le plus de développement ; nous avons vu ci-dessus que l'on comptait plus de 5,000 sociétés de secours mutuels dans la Grande-Bretagne. La population anglaise éprouve plus qu'aucune

autre, le besoin de l'organisation : pendant que les principes économiques travaillent à isoler de plus en plus les individus et les classes, il s'opère dans les mœurs un mouvement opposé, et les hommes, effrayés de l'isolement qui les menace, se resserrent les uns contre les autres en petits groupes et se réfugient dans les clubs. Depuis le Lord pair du royaume, jusqu'au plus pauvre journalier, il n'y a pas un seul individu qui ne soit enrôlé dans quelque club, qui ne participe aux avantages de quelque petite association.

Dans ce pays, la loi qui laisse faire beaucoup de mal laisse faire aussi un peu de bien ; elle permet aux individus de se réunir en sociétés de secours et autres, et ne met point cette tolérance à des conditions difficiles. Les sociétés de secours mutuel ont leur charte votée en parlement ; la loi les reconnaît et les protège (1). Des actes parlementaires accordent à tous les individus qui veulent profiter de ce bienfait le droit de se former en

(1) Voyez l'acte de la 10<sup>e</sup> année du règne de Georges IV, c. 56, postérieurement amendé par un acte de la 4<sup>e</sup> année, de William IV, c. 40. Ces deux actes parlementaires renferment toute la législation des *friendly societies*.

Le droit d'association est un de ceux qui ont été reconnus par toutes les législations intelligentes et c'est par son application que les peuples ont fait les plus grandes choses. Ce droit était consacré par la loi des Douze Tables.

*Sodales. legem. quam. volent. dùm. ne. quid. ex. publicâ. lege. corrumpant. sibi. ferunto.* Caius, L. IV, *ad legem Duodecim Tabularum.*

société, en aussi grand nombre qu'il leur plaît, moyennant qu'ils se conforment à quelques conditions très-faciles à remplir. Les statuts des sociétés doivent être certifiés et approuvés par un homme de loi désigné par le gouvernement. (M. Tidd Pratt, *barrister at law*, est chargé pour l'Angleterre de cette importante fonction.) Si l'examineur officiel rejette les statuts, la société a le droit de les soumettre aux assises trimestrielles qui décident en dernier ressort les points contestés. Les tables d'après lesquelles sont calculées les mises et les répartitions de secours doivent être approuvées par un juge de paix, chargé de veiller à ce que ces tables ne portent point de préjudice aux intéressés. Les sociétés de secours une fois instituées ne peuvent être dissoutes que par la volonté des cinq sixièmes de leurs membres réunis en assemblée. Les intérêts de l'association sont réglés dans des *meetings* qui ont ordinairement lieu tous les ans.

L'esprit d'association est beaucoup moins répandu en France, et, il faut l'avouer, le gouvernement, loin de le favoriser, le tient à l'état de suspicion. Les sociétés de secours mutuel, fort peu nombreuses chez nous, ne sont point réglées par des lois, elles relèvent exclusivement de la juridiction de la police, qui les autorise et les défend, mais ne les protège point. Les associations d'ouvriers n'ont aucun rapport avec le gouvernement : il y a des lois contre l'abus de l'association, il n'y en a point pour en protéger et en régler l'usage légitime.

Les ouvriers de certains corps de métiers sont encore enrôlés dans les associations exclusives et barbares du

moyen-âge. Les sociétés de compagnonnage, organisées sur le principe de l'exclusion et de la guerre, ensanguinant souvent nos cités de leurs rixes barbares, et le principe de l'union, mal appliqué par des ouvriers ignorants, devient chez nous une cause fréquente de désordre (1). Les principes de ces petites associations sont excellents, ce sont les principes de la fraternité et du devoir; mais l'application en étant bornée aux ouvriers d'un seul métier, le compagnonnage ressemble à ces petites républiques de l'antiquité qui bornaient le règne de la justice à leur territoire, et se conduisaient envers les étrangers comme envers des ennemis.

Les sociétés de secours mutuel, établies à l'image des *friendly societies*, n'ont que très-peu d'influence sur la condition des ouvriers dans notre pays, comme le prouvent les chiffres que nous avons empruntés à la statistique des caisses d'épargne. La plus curieuse et la plus florissante des associations d'ouvriers paraît être celle de Grenoble, portant le titre de *Société de bienfaisance mutuelle*, et dont la fondation remonte à 1803 (2). Elle admet dans son sein presque tous les corps de métiers, à des conditions différentes suivant les chances de maladie que présentent les professions. Les membres de cette société doivent être choisis sur présentation et admis à l'unanimité. Les affaires en sont réglées par un

(1) Voyez *Livre du compagnonnage*.

(2) Voyez une brochure de M. Cerfberr sur les *Sociétés de bienfaisance mutuelle de Grenoble*. 1836.

conseil d'administration électif, et le titre d'agent de la société est ambitionné comme un grand honneur. On cite à Grenoble des ouvriers qui se sont distingués dans les fonctions de commissaire général, au point d'attirer sur eux l'attention publique et de conquérir l'estime de la cité.

Les rapports de la société philanthropique de Paris nous font connaître l'existence de 229 sociétés (1837); sur ce nombre 55 sociétés étaient en dissolution et n'avaient pas donné signe de vie depuis 1829. Les 174 encore existantes ne réunissaient pas plus de 12,072 associés. Comme celles d'Angleterre, ces sociétés mutuelles d'ouvriers promettent à leurs membres, en échange d'une cotisation de 1 f. à 2 f. par mois, des secours pendant les maladies, quelques-unes accordent même des pensions de 200 f. par an à l'âge de 60 ou 70 ans, à ceux qui comptent vingt années de cotisation; mais bien peu durent assez pour remplir les engagements pris envers leurs membres; le plus grand nombre se dissout après quelques années d'existence. Le nombre des sociétaires est rarement assez élevé pour assurer la durée de la société; il ne s'élève guère au dessus de 100, n'atteint pas même ordinairement 50, et se tient en moyenne entre 30 et 40 : ce n'est plus alors une association, c'est une camaraderie qui se dissout elle-même au bout de quelques mois.

Les sociétés de ce genre portent toutes en elles-mêmes une cause énergique de ruine, et il faut que le nombre des membres qui la composent soit élevé et prudemment choisi pour qu'elles puissent y résister. Rien de

plus incertain et de moins connu encore que les chances de la vie suivant les âges, les professions et les sexes. Il faudrait une multitude d'observations, faites avec soin par les gouvernements, seuls capables de les recueillir, avant de dresser les tables d'après lesquelles doivent se calculer les mises et les répartitions (1). On peut dire que les sociétés de secours mutuel se détruisent elles-mêmes; accordant les mêmes avantages à des individus d'âges différents, elles sont bientôt écrasées par la somme des secours qui dépassent leurs recettes. La plupart d'entr'elles se dissolvent après quelques années, souvent après quelques mois d'existence, parce que l'épuisement de leurs fonds ne leur permet pas de remplir le but de leur institution.

Mais, quand même les associations d'ouvriers n'auraient pas cet inconvénient, quand même elles seraient aussi parfaites qu'on peut le souhaiter, elles n'auraient jamais un pouvoir assez grand pour arrêter ou diminuer l'action des causes de la misère : sans doute il est bon d'établir entre le plus grand nombre des ouvriers une solidarité mutuelle, mais cela ne suffit pas encore : la réunion des ouvriers dans les mêmes confréries, loin de rétablir l'harmonie et le bien-être dans la famille industrielle, ne fait au contraire que fournir à la guerre sociale de nouvelles forces. Si l'organisation industrielle se borne à rassembler les ouvriers dans un intérêt com-

---

(1) Voyez *First annual report of the registrar general*, p. 15.

mun, on les placera ainsi en opposition directe avec le reste de la société, qui se trouvera séparée en deux camps ennemis. En Angleterre, ce sont les sociétés mutuelles qui provoquent et soldent les coalitions d'ouvriers; et l'opinion générale des chefs de manufacture est que ces institutions favorisent l'insubordination des classes laborieuses. Ainsi le faible bienfait qui résulte de ce genre d'association pour les ouvriers est obtenu aux dépens de la paix sociale.

N'est-il pas à craindre que cette organisation exclusive n'isole encore davantage l'un de l'autre, les deux éléments fondamentaux de l'existence et de la prospérité des nations, le capital et le travail? L'association mutuelle de la misère et de l'ignorance ne produira jamais pour résultat la richesse, l'intelligence et la moralité. C'est un effet tout contraire qu'il faut attendre, et le chartisme de 1838 en est la preuve. Si les pauvres, privés de tout commerce intellectuel et moral avec les classes supérieures, sont mis en étroit contact de sentiments et d'intérêts les uns avec les autres, ils en viendront nécessairement à se créer une opinion publique pour eux, une morale et une politique à eux, qui ne seront probablement pas en accord avec la véritable morale, et encore moins assurément avec la morale et la politique des classes supérieures. Ce danger vaut, je crois, la peine qu'on y songe.

On le comprend déjà en Angleterre, et on a songé à procurer aux pauvres les avantages de l'association, sans exposer les entrepreneurs du travail aux dangers qui en résultent pour eux. Les sociétés charitables de

Liverpool et de Manchester, dites sociétés de prévoyance (*Provident Societies*), n'ont pas d'autre but que de remplacer les sociétés amicales. Une association de gens aisés, de chefs d'industrie, se charge du patronage des ouvriers et du soulagement de la misère : les riches consentent à recevoir et administrer les économies du pauvre, auxquelles ils ajoutent des souscriptions et des dons volontaires. Voici le premier article de la société de ce genre, fondée à Liverpool, avant 1830, et dont nous possédons neuf rapports : « L'objet de cette société est l'encouragement de l'industrie et de la frugalité ; la suppression de la mendicité et de l'imposture, et le soulagement temporaire de la maladie et de l'infortune involontaire. » Les membres de cette société vont visiter les familles pauvres, reçoivent et administrent les épargnes qu'elles leur confient et leur distribuent des secours. Cette charité est peut-être intéressée ; les souscripteurs ont peut-être l'intention de monopoliser la charité à leur profit, mais leurs efforts n'en sont pas moins bienfaisants ; ils ont l'avantage de rapprocher les classes aisées des classes pauvres et de permettre ainsi à la nation de connaître, au vrai, la situation économique et morale de la population pauvre. Quelques chiffres nous donneront une idée du progrès de cette institution et des services qu'elle doit rendre. En 1829, la *Société de prévoyance de Liverpool* visita 2,220 familles, reçut en dépôt 1,638 l. st. d'épargne, dont elle rendit la valeur en vêtements et en aliments ; sur la somme reçue elle distribua 1,584 l. st. en objets de première nécessité ; elle ajouta en aumônes 407 l. st., produit de souscriptions et de donations. De

1838 à 1839, la même société reçoit et administre 14,570 l. remis aux visiteurs charitables, et le produit de ses souscriptions s'élève à 1,059 l. Mais ces ressources étaient loin de suffire à la misère croissante, et, dans son neuvième rapport, la *Société de prévoyance de Liverpool* reconnaît que le mal est plus puissant que tous ses efforts. Depuis 1834, les souscriptions et donations tendent à diminuer et la misère s'accroît toujours (1)! La ville de Manchester emprunta bientôt à sa voisine l'institution de prévoyance que s'approprièrent ensuite presque toutes les villes manufacturières des comtés voisins.

Les sociétés de prévoyance sont à notre avis ce que la charité volontaire a produit de mieux.

Si nous écrivions un traité sur la bienfaisance nous aurions à parler encore de beaucoup d'autres combinaisons en faveur de l'indigence, d'une foule d'institutions charitables, fondées soit par la générosité de quelques individus, soit par des contributions volontaires, comme des hôpitaux et maisons de refuge, asiles et écoles. A Londres seulement et dans les environs, on compte 400 sociétés qui ont pour objet une œuvre de bienfaisance. L'enquête sur les charités (2) qui a demandé vingt ans pour être achevée et coûté 200,000 l. st.,

(1) *Ninth annual report of the Liverpool provident societies for the year 1838-1839.*

(2) *Inquiry concerning endowed charities.* — Formant plus de 30 volumes in-folio.

nous apprend que les établissements charitables, fondés par la munificence privée, jouissent d'environ un million de livres sterlings de revenu.

Et avec une charité aussi abondante, aussi prodigue, la misère est ce que nous l'avons vue en Angleterre ! Est-il besoin de dire que les remèdes que nous venons d'étudier n'ont pas le pouvoir de la guérir. En présence d'une telle société, Malthus et son système ne sont-ils pas en droit de penser que les secours accordés à l'indigence ne sont que des encouragements donnés à l'accroissement de la population misérable, et que le seul moyen de repousser la misère, de lui faire lâcher prise, c'est d'arrêter la fécondité de l'espèce humaine !

---

#### SECTION IV.

*De l'éducation et de quelques autres moyens de remédier à la misère.*

Les esprits les plus éclairés de la Grande-Bretagne reconnaissent avec nous l'insuffisance absolue des obstacles opposés jusqu'ici à la misère ; ils avouent que les remèdes appliqués ordinairement, comme la charité sous toutes ses formes, ne font, suivant l'expression vulgaire, que jeter de l'huile sur le feu et donner des aliments au fléau ; et ils proclament la nécessité de rechercher et d'appliquer bien vite un remède plus efficace. Ce remède ils croient l'avoir trouvé, et tous s'accordent unanime-

ment à en provoquer l'application. Tous ceux qui désirent sincèrement l'amélioration des classes laborieuses sont comme enrôlés dans une sainte conspiration en faveur de l'éducation populaire, qu'ils regardent comme l'unique planche de salut pour la société anglaise, menacée d'une submersion totale : l'éducation populaire est leur pavillon de détresse ; voici déjà deux ans qu'ils l'ont arboré, et ils ne le baisseront pas qu'ils n'aient rallié les vœux et l'opinion du pays.

Nous admirons comme l'un des faits les plus caractéristiques et les plus honorables pour l'esprit anglais, la rapidité avec laquelle le mot d'ordre des réformes se répand dans la nation, et plus encore la docilité avec laquelle il est reçu : en un instant il devient l'opinion publique d'un parti, et si ce parti arrive au pouvoir, la réforme passe instantanément en proposition législative. En Angleterre, les questions de réformes sont résolues dans l'opinion avant d'être présentées au parlement, et de cette façon le parlement ne discute jamais que des questions déjà informées. Celle de l'éducation populaire achève en ce moment de subir l'épreuve de l'opinion ; son succès a été tel que les ennemis de la réforme morale et intellectuelle des classes pauvres, les vieux torys et le clergé, ont été obligés de donner aussi le même mot d'ordre aux esprits qu'ils dirigent. L'Église établie, qui, jusqu'à ces derniers temps, avait sur ce projet l'opinion des propriétaires d'esclaves, et regardait l'ignorance du peuple comme la plus sûre garantie de sa domination, l'Église établie aussi déplore aujourd'hui l'ignorance et l'abrutissement des classes pauvres, et elle veut qu'on

les éclaire, pourvu qu'on lui laisse à elle seule, exclusivement à tous autres, le privilège de leur mesurer la lumière. Les véritables partisans de l'instruction populaire ne l'entendent pas ainsi, ils veulent que l'école soit un établissement séculier, sous l'autorité et la surveillance directes de l'État, et non pas de la sacristie. L'opinion, il n'y a plus à en douter, leur donnera la victoire, et avant peu les réformateurs seront mis en demeure d'arrêter les progrès de la misère publique au moyen d'un bon système d'éducation populaire.

Obtiendront-ils par là tous les résultats qu'ils attendent ? Non ! Une triste déception leur apprendra bientôt que les plus utiles réformes, si elles n'attaquent pas la misère dans sa cause la plus générale, sont impuissantes à en arrêter les progrès. Ceux qui espèrent diminuer la misère par l'éducation procèdent comme si la misère morale était la cause première de la misère physique ; et cela n'est pas, nous l'avons, je crois, démontré. Mais laissons-les faire, leur but est excellent en lui-même, et le bien qu'ils feront ne sera pas perdu.

Comme nous l'avons dit plus haut, ce n'est que d'une manière très-indirecte que l'instruction populaire agira sur la condition économique des classes laborieuses. Les tisserands à la main d'Angleterre ne manquaient ni d'intelligence ni de moralité lorsque la misère est venue fondre sur eux et les entraîner forcément à l'ignorance et à l'immoralité. Tout ce qu'ils pouvaient faire, c'était de résister le plus long-temps possible à la misère, et nous savons qu'ils l'ont fait. Si on parvient à éclairer

et à moraliser par l'éducation la majorité des travailleurs, nul doute qu'ils ne résistent plus qu'ils ne font aujourd'hui à l'action de la misère : Dieu veuille que cette résistance, devenue générale, soit assez forte pour arrêter la marche du mal et donner le temps d'en étudier et d'en connaître les causes ! De cette façon on pourrait dire que l'éducation des classes pauvres a réellement contribué à l'amélioration de leur sort, parce que, si les véritables causes leur étaient connues, elles en réclameraient la suppression, et dans leur intérêt et dans celui de la communauté tout entière.

En attendant qu'il soit permis aux apôtres de l'éducation populaire dans la Grande-Bretagne de faire jouir leur pays des avantages de leur système, ils travaillent avec ardeur à préparer son application, et déjà nous avons vu des écoles modèles pour les enfants pauvres, qui permettent de juger d'avance de ce système, et ces premiers essais nous ont donné l'idée la plus favorable de la réforme projetée. Le comité de l'éducation, présidé par le docteur Kay, a déjà institué d'excellentes écoles destinées aux enfants recueillis par la charité publique. Le *Watch-House* (maison d'asile), dirigé par M. Claydon et l'école de *Norwood*, dirigée par M. Aubin, sont assurément les meilleurs établissements qui aient encore été ouverts à l'enfance pauvre. L'instruction y est plus complète et plus méthodique que celle de nos écoles primaires ; elle comprend l'éducation morale et religieuse, le chant et les éléments de quelques métiers. Les garçons travaillent quelques heures par jour, sous la direction d'un maître cordonnier et tailleur, et de plus ils apprennent

en manière de gymnastique la manœuvre des vaisseaux. Ce fut un beau spectacle pour nous de voir à Norwood quelques centaines de petits garçons, en costume de matelots, rangés au pied d'un mât gréé, dressé au milieu d'une surface qui figurait le pont d'un vaisseau, avec ses bordages, ses canons et ses sabords, s'élancer sur les vergues au signal du maître, déployer et carguer les voiles, hisser pavillon, comme l'équipage exercé d'un vaisseau de guerre ! Ces enfants, ainsi élevés, trouvent tous à se placer dans le monde au sortir de l'école, ils deviennent ouvriers, matelots et probablement honnêtes gens. De pareilles écoles sauvent, on peut le dire, les enfants qu'elles recueillent. Pour mieux préparer encore l'œuvre de l'éducation populaire, le docteur Kay a établi dans sa propre demeure, à *Battersea*, une école normale pour les futurs instituteurs. Ce n'est qu'une expérience sur de petites proportions, mais qui suffit pour préparer l'application du système. Si l'esprit de parti et l'intolérance religieuse ne repoussent pas à jamais le bill de l'éducation populaire, le système pourra être immédiatement mis en action : les cadres sont formés, il n'y aura plus qu'à les remplir.

D'autres institutions, qui s'adressent aux adultes, ont pour but d'encourager l'instruction et la moralité dans le peuple des grandes villes, et nous croyons devoir en dire ici quelques mots. Dans beaucoup de villes anglaises, la bienfaisance privée a élevé des espèces d'instituts à l'usage des classes pauvres, généralement désignés sous le nom de *Mechanic's institution*. Celui de Manchester, que nous avons visité et étudié, pourra en donner une

idée ; c'est à la fois une école, un cabinet de lecture, un salon de conversation et de musique. C'est un lieu de refuge, un asile moral ouvert à la population laborieuse, qui malheureusement n'en profite guère. 164 ouvriers seulement ont fréquenté les cours et la bibliothèque de l'institution pendant l'année 1839. La petite rétribution exigée (2 sh. par trimestre) empêche beaucoup d'ouvriers, par exemple les tisserands à la main, de profiter du bienfait de cette institution. Dans l'avenir, c'est à des établissements de ce genre qu'il faudra recourir pour arracher la population laborieuse aux amusements grossiers et corrompueurs, qui convertissent le repos du corps en moyen d'abrutissement pour l'esprit. Un fait curieux et qui témoigne des favorables dispositions des ouvriers souscripteurs, c'est que, pour 164 membres de la société ayant droit à la bibliothèque, il a été prêté 102 volumes par semaine. Le salon de lecture réunit environ 25 membres chaque soir ; sur les tables se trouvent quelques journaux et les meilleurs ouvrages périodiques (1).

L'Église établie d'Angleterre s'est mise à la tête d'une immense société d'éducation, qui fait tous les ans, dans la cathédrale de St-Paul, une magnifique exhibition de quatre à cinq mille enfants, disciples des écoles instituées par cette société. Je ne crois pas beaucoup aux bienfaits de l'éducation nationale par le clergé, mais n'eût-elle fait

---

(1) *Report of the directors of the Miles Platting mechanic's institution. Manchester 1840.*

que réunir annuellement ce grand nombre de petits écoliers pour célébrer avec pompe une sorte de fête de l'éducation et de l'enfance, elle aurait rendu un service et donné un bon exemple. Cette fête, à laquelle nous avons assisté le 4 juin 1840, nous a rendu témoin du plus beau spectacle que nous ayons jamais vu ; il nous a permis de nous faire une idée de l'influence que des fêtes sagement instituées exerceraient sur l'imagination et la moralité de la jeunesse.

L'éducation est sans contredit un des moyens les plus propres à relever les classes inférieures de l'abjection où elles sont plongées ; c'est à elle que revient la mission d'effacer les souillures de l'âme humaine, de la retirer de l'obscurité et de la fange, et de la replacer dans sa dignité native : l'éducation est le baptême moral de l'homme. Il est temps que le travail n'exclue plus l'intelligence, il est temps que la pensée de l'homme laborieux soit en état de diriger et de comprendre les opérations de la main ; comme l'a dit l'éloquent Channing (1),

---

(1) *Lectures on the elevation of the labouring portion of the community*, by E. Channing, D. D. Cet évangéliste américain a le mérite d'avoir donné l'exemple d'une nouvelle littérature et d'une nouvelle éloquence, qu'on pourrait appeler, si le terme n'était pas devenu insignifiant chez nous, littérature et éloquence sociales. Quelques-uns des discours de Channing, ceux que nous citons par exemple, d'autres sur l'amélioration de l'individu par lui-même, *on self improvement*, mériteraient d'être connus chez nous : on peut lui reprocher un peu trop d'em-

l'apôtre des classes ouvrières : « L'intelligence et la sagesse ne doivent plus être des privilèges ; le savoir et la philosophie ne doivent plus être limités aux étudiants de profession, gradués dans les universités. Quiconque cherche la vérité avec un esprit droit, peu importe quand ou comment, appartient à l'école des hommes d'intelligence..... Le travail devient une tout autre chose lorsqu'il est associé à l'intelligence, lorsque l'esprit de l'homme est d'accord avec ses mains. » Et pour réhabiliter ainsi les classes pauvres, il n'est besoin ni de beaucoup de livres ni de beaucoup de science, mais d'un peu d'éducation. « Une grande intelligence, dit encore Channing, est formée par un petit nombre d'idées grandes et non par une infinité de détails épars. J'ai connu des hommes très-savants, qui me semblaient bien pauvres d'intelligence, parce qu'ils n'avaient pas de grandes pensées. »

Mais, et c'est là notre conclusion, pour que l'éducation morale et intellectuelle puisse produire sur les classes pauvres les bienfaits que l'on attend d'elle, il faut qu'elle soit précédée ou au moins accompagnée d'une réforme dans la condition économique du travail ; avant de songer à enrichir l'esprit de l'homme, il faut lui assurer l'existence par le travail. Seule, l'éducation ne vaincra pas la misère ; au contraire, le paupérisme et ses con-

phase, un appareil trop pompeux, mais les beautés réelles du style et la grandeur des pensées rachètent ces inconvénients naturels à l'éloquence américaine.

séquences triompheront de tous ses efforts. Si l'on veut guérir effectivement la plaie de nos sociétés, il importe d'appliquer les remèdes avec méthode, et non point confusément et au hasard : les remèdes les plus efficaces, si leur application n'est pas préparée, deviendront inutiles et même funestes. Nous l'avons déjà dit plus haut, pour délivrer un captif chargé de chaînes, plongé dans un cachot obscur, il ne suffit pas de faire arriver à lui quelques rayons de soleil !

Nous exposerons plus loin à quelles conditions l'éducation populaire deviendra l'un des moyens les plus énergiques de soustraire les populations à la misère.

Je ne veux pas parler de tous les remèdes à la misère proposés par les économistes philanthropes, tels que *la prévoyance qui embrasse l'avenir de ses conceptions*, la frugalité, le travail, la sobriété et la religion qui, selon Burke, illustre orateur mais faible économiste, sont les seuls moyens de salut pour les classes pauvres, le reste n'étant que fraude et mensonge ; nous ne parlerons pas non plus de la contrainte morale de Malthus. De pareilles erreurs ou plutôt de pareilles inanités répandues par des hommes sérieux, et passées à l'état d'opinion publique, sont la preuve la plus humiliante de la domination qu'exercent sur les meilleurs esprits les préjugés et les intérêts du temps où l'on vit et de la société à laquelle on appartient. Il y a quelques années à peine que le préfet du département de la Somme écrivait dans une circulaire officielle ces incroyables paroles : « Il n'y a pas, pour les familles pauvres, *deux manières de se tirer d'affaire* : ces familles ne peuvent s'élever qu'à force

*d'activité, de raison, d'économie et de prudence (c'est-à-dire qu'il leur faut, seulement pour vivre, l'exercice de toutes les vertus.) ; de prudence surtout dans l'union conjugale, en évitant, avec un soin extrême, de rendre leur mariage plus fécond que leur industrie.*

Il serait beaucoup plus honnête et plus logique de retourner franchement à la philosophie de la servitude, et de dire avec Aristote : — Il y a des hommes condamnés par la fatalité à la misère et à l'abrutissement ; ou bien d'adopter sans restrictions les conséquences extrêmes du principe de Malthus, ce qui est à peu près la même chose, et seulement un peu plus nouveau. On dirait alors : La misère est le résultat du principe de population ; il faut laisser faire les obstacles *suppressifs*, prêcher aux misérables l'usage intelligent des obstacles *répressifs*, et rester tranquille.

Si les familles pauvres, *pour se tirer d'affaire*, ont besoin de la pratique constante de toutes les vertus, et de plus de la prudence dans l'union conjugale, qui n'est pas, que je sache, une vertu ; il est plus que probable qu'elles ne se tireront pas d'affaire. Que tenter alors ? rien. « Le monde va tout seul ; » oui, où sont allés tout seuls les mondes qui ne sont plus !

Il est donc démontré que les moyens adoptés ou proposés dans les sociétés actuelles pour remédier à la misère équivalent à un aveu d'impuissance absolue. En voici un curieux exemple. Nous avons parlé de la misère des tisserands à la main en Angleterre ; leur détresse est attribuée par beaucoup de personnes aux causes suivan-

tes : 1° La concurrence des manufacturiers pour vendre les uns au dessous des autres (*undersell*), concurrence par laquelle ils ont réduit les salaires au taux que nous connaissons ; 2° l'état de la circulation ou le système des banques qui donne en certains moments des facilités exagérées à l'encombrement du marché (*overtrading*), produit par contre-coup des réactions fatales dans l'industrie, et réduit les salaires au dessous de leur niveau naturel ; 3° la loi des céréales ; 4° le détournement des matières premières par les ouvriers (*embezzlement*) ; on évalue de 6 à 7 pour cent la perte des matières premières résultant de ce larcin ; 5° le trop grand nombre des tisserands (1). A ces causes qu'oppose la science ou la philanthropie ? Suivant l'auteur que nous citons, voici les remèdes le plus généralement proposés : 1° L'établissement d'une chambre industrielle qui fixerait un *minimum* de salaires et en assurerait l'égalité dans tout le royaume ; 2° le rappel de l'acte qui fait du papier de la banque une monnaie légale (*legal tender*) ; 3° rappel ou changement des lois des céréales ; 4° une plus grande sévérité dans la répression des larcins ; 5° émigration ; 6° extension du suffrage politique ; 7° établissement d'un fonds pour donner aux tisserands les moyens de quitter leur métier ou d'en apprendre un autre ; 8° augmentation du clergé et des écoles. — L'auteur ne discute pas ces

---

(1) *Observations upon the poorest class of operatives in Glasgow in 1837*, by C. R. Baird. — *Journal of statistical society of London*. T. I, p. 167-172.

moyens, il ne les rejette ni ne les approuve, et se contente de dire que le dernier lui semble le plus applicable et le meilleur. M. Villermé, qui a fait un si curieux inventaire de la condition des ouvriers employés par nos industries, se borne à recommander la suppression d'un petit nombre d'abus, qui sont plutôt des effets que des causes dans le régime de l'économie individuelle. Il demande la séparation des sexes dans les manufactures, un règlement législatif sur le travail des enfants, et la suppression des avances d'argent faites par les maîtres à leurs ouvriers.

Comme on accorde l'autorité de principes à presque tous les faits du régime actuel de l'industrie, comme on voit des lois générales, permanentes et presque divines, dans les procédés employés en ce moment pour produire et distribuer la richesse, il ne faut pas s'étonner qu'on n'ait découvert aucun remède efficace à un mal dont on refuse ainsi de reconnaître la véritable cause : quiconque accepte les faits actuels comme la constitution régulière et définitive de l'industrie, se condamne d'avance ou à nier l'existence et les progrès de la misère, ou à en placer la cause dans des accidents secondaires, incapables de produire de pareils effets. La question la plus importante de l'économie politique se trouve ainsi enfermée dans une série de cercles vicieux et de sophismes dont il est impossible de la dégager. Les rares économistes qui, comme M. de Sismondi, ont eu assez de bonne foi pour reconnaître que le principe du mal reposait dans les lois économiques elles-mêmes, ou du moins dans ce que la science imparfaite regardait comme des

lois, ceux-là n'ont pas eu le courage de proposer les moyens d'en arrêter l'action. Au moment où il vient de faire une admirable critique des vices du régime économique actuel, M. de Sismondi dément timidement tout son livre par cette désolante conclusion : « Je l'avoue, après  
« avoir indiqué où est à mes yeux le principe, où est la jus-  
« tice, je ne me sens point la force de tracer les moyens  
« d'exécution. La distribution des fruits du travail  
« entre ceux qui concourent à les produire, me paraît  
« vicieuse ; mais il me semble presque au dessus des  
« forces humaines de concevoir un état de propriété  
« absolument différent de celui que nous fait connaître  
« l'expérience (1). » Ainsi, dans la science sociale, il n'y  
aurait de possible que la critique, de certain que la négation, de vrai que le mensonge, et les vices qui menacent l'existence même des sociétés seraient protégés par une invincible nécessité ! Mais heureusement, M. de Sismondi s'est exagéré les difficultés pratiques des réformes ; il ne s'agit pas de trouver un état de *propriété absolument différent de celui que nous fait connaître l'expérience*, il s'agit de distinguer la propriété de ses abus, et de faire en sorte, au moyen d'institutions équitables, que tous les genres de propriété soient également accessibles au travail.

---

(1) *Nouveaux principes d'Économie politique*, TOM. II, p. 364.



## CHAPITRE II.

**LE SEUL MOYEN D'AMÉLIORER LA CONDITION DES CLASSES  
LABORIEUSES, C'EST DE DIMINUER OU DE SUPPRIMER LES  
CAUSES RÉELLES DE LA MISÈRE. — DES EFFORTS FAITS PAR  
LES ANCIENS LÉGISLATEURS POUR PRÉVENIR LA RUINE DES  
NATIONS.**

La misère est une question de vie ou de mort pour les sociétés, nous l'avons dit déjà, et nous espérons l'avoir suffisamment démontré à quiconque ne repousse pas les vérités qui ont le malheur de lui déplaire. Selon la manière dont cette question sera résolue, nous arriverons en paix et avec gloire, à de meilleures destinées, ou bien le flambeau de la civilisation, prêt à s'éteindre en d'indignes mains, passera à des peuples nouveaux qui sauront mieux le porter. Les nations européennes qui représentent en ce moment la civilisation nous semblent

arrivées à l'époque redoutable où cette question doit être résolue ; si elles continuent à attendre jusqu'à ce que la violence du mal les mette dans la nécessité de lui résister, peut-être ne sera-t-il plus temps de vouloir le combattre. On a vu l'excès de l'oppression sauver la liberté ; je doute que l'excès de la misère puisse jamais sauver un peuple : pour être libre, il suffit d'un acte énergique de la volonté ; mais pour arriver à l'indépendance économique, pour que tous les citoyens d'une nation possèdent les moyens de produire ce qu'ils consomment, c'est-à-dire, de vivre de leur travail, il faut trouver une organisation sociale et des institutions capables de déterminer et d'assurer ces résultats ; il faut par conséquent plus qu'une révolution, il faut une réforme !

Les chefs des peuples n'y ont pas songé, les partis politiques moins encore, et, ce qui est plus déplorable, la science a volontairement abdiqué tout pouvoir sur la question de la misère : elle n'a pas trouvé autre chose à conseiller que l'aumône, les sermons et le laisser-faire !

Les remèdes que l'on applique à la misère, et surtout la manière dont on les applique, feraient supposer ou que l'on n'a pas l'intention de guérir le mal ou que l'on ignore que le seul moyen d'arrêter ses effets, c'est de supprimer ses causes : *sublatâ causâ tollitur effectus*, dit l'école, et cet axiôme, qu'on n'oserait pas rappeler au plus mince savant sans craindre de lui faire injure, est complètement inconnu des écrivains en politique ou en économie. Ils déclarent que les grandes causes de la misère sont de l'ordre fatal, ils ne disent plus de l'ordre divin, dans la crainte de trop ressembler aux publicistes

de l'ancien régime, et, nonobstant, ils s'étonnent que la misère résiste aux obstacles qu'ils lui opposent, comme distribution de soupes économiques ou suppression philanthropique des secours publics, car on lui résiste concurremment par ces deux moyens à la fois.

Je ne vois pas sans effroi, que le fait de la misère exerce sur l'intelligence et la morale publiques une influence toute pareille à celle qu'exerça l'esclavage sur l'intelligence et la morale des anciennes républiques. Ce fait désastreux aveugle les esprits en attendant qu'il gâte les cœurs : les misérables en souffrent moins que la société tout entière. Ce n'est jamais impunément qu'une société admet au milieu d'elle des faits et des institutions qui sont en contradiction manifeste avec ses principes et ses idées : un tel désaccord, s'il persiste, devient inévitablement la ruine de son intelligence et de sa moralité; ou elle ne sent plus ce désaccord, et elle est devenue stupide, ou pour n'en être plus troublée, elle regarde ces faits et ces institutions comme légitimes, et elle abandonne les principes. Nous nous expliquons. Les anciennes républiques, comme Athènes et Rome, au moment où elles eurent achevé leur développement intellectuel, possédaient les véritables principes de la morale publique et privée. Elles garantissaient aux citoyens, par des institutions savantes, l'égalité, la justice et la liberté, et une communauté de devoirs et de droits unissait les individus et les familles entr'eux, et les citoyens à l'État; mais la vérité sociale, reconnue et proclamée, n'était appliquée qu'à un petit nombre d'hommes qu'on appelait les maîtres; la majorité de la population, com-

posée d'esclaves, était mise en dehors de la justice, du droit, en dehors de l'humanité : le travail était la servitude. Pour expliquer cette monstrueuse exception, l'antiquité fut obligée de recourir au mensonge. Il y eut, pour les intelligences de l'ancien monde, deux vérités et deux morales, et Aristote, le législateur de la raison antique, déclara que les esclaves n'avaient pas de devoirs parce qu'ils n'avaient pas de droits (1). Une fois qu'une société a ouvert la porte au mensonge, le mensonge la pénètre tout entière, et il va subtilement corrompre dans leurs sources la raison et la moralité. En moins de deux siècles, les disputes des sophistes éteignirent le flambeau de la raison antique, et, dans la Grèce comme plus tard à Rome, la dialectique du mensonge effaça toutes les notions du juste et du vrai. Comme la vérité et la justice avaient perdu leur caractère absolu, elles ne furent plus que des conceptions individuelles, abandonnées ou défendues selon l'intérêt ou la passion du moment.

Et je crains bien que la misère ne devienne chez nous un dissolvant aussi énergique de toute intelligence, de toute moralité. Comme l'esclavage et plus que lui encore, elle est en désaccord avec les principes, les idées, les sentiments qui sont la base de la sociabilité moderne. La raison moderne déclare que le travail n'est pas seulement un devoir, mais un droit, mais la source du plus précieux des droits, du droit d'exister et de participer aux produits et même à la propriété des instruments du

(1) *Politique d'Aristote*, LIV. I, CHAP. II.

travail. Or, dans le fait, le travail n'est pour le plus grand nombre des hommes qu'une dure nécessité, une peine qui n'assure pas à celui qui la subit le droit d'entretenir sa vie. Demandez à l'économie politique qu'est-ce que le travail ? Elle vous répondra que c'est une marchandise, qui doit attendre l'acheteur et supporter toutes les réductions, toutes les alternatives que la loi de la concurrence lui impose ! Est-ce là la conséquence légitime des principes généreux qui ont émancipé et réhabilité le travail en théorie ? La contradiction ne s'arrête pas là : la loi déclare que les citoyens sont égaux devant elle et qu'ils doivent contribuer aux charges de l'État en proportion de leur fortune. Or, par le fait des lois économiques et des impôts, un très-grand nombre d'hommes est privé des moyens de se procurer les bienfaits de l'égalité et même de la liberté, et les charges de l'État écrasent le pauvre pour alléger le fardeau du riche ! Les lois et les principes voient dans le travailleur un homme, un citoyen, la religion un frère, et les institutions économiques en font un paria, un serf, non plus attaché à la glèbe, mais à une machine ! Une grande révolution, accomplie par le bras des pauvres, a brisé les privilèges, restes de servitude qui avaient pour but de perpétuer dans les mêmes familles l'opulence et la misère, et voici qu'une force plus puissante que celle de l'ancienne aristocratie enferme une partie de la nation, émancipée par la révolution et rachetée par le sang, dans un cercle de servitude et de misère d'où la mort seule peut l'affranchir !

Hélas ! notre intelligence a déjà honteusement suc-

combé devant cette contradiction ! cette intelligence, si ingénieuse à découvrir les causes les plus cachées des phénomènes de la nature et de l'esprit, est demeurée aveugle, muette et comme paralysée en présence de la misère qui, comme pour la braver, étalait publiquement, au grand jour, ses causes à côté de ses effets ! et nous ne les avons pas vues, et ce qui est plus triste, nous avons fermé les yeux pour ne les pas voir, et, Dieu veuille que je me trompe ! notre raison a menti à l'évidence, pour échapper aux devoirs que lui eût imposés la vérité !

Je n'accuse personne, je dis ce qui est. N'est-il pas vrai que nous avons dit ou laissé dire que la misère était sa cause à elle-même, et par conséquent un légitime châtement ? N'est-il pas vrai encore que nous avons eu la ridicule prétention d'en diminuer les effets, en respectant avec un religieux scrupule et même en favorisant ses causes ? Prenons bien garde ! comme les républiques à esclaves, nous avons ouvert la porte de notre société au sophisme et au mensonge ! Le moment est venu de décider si nous voulons les laisser faire.

Mais heureusement, le sophisme n'a pénétré encore que dans certaines intelligences frappées d'aveuglement par l'intérêt, l'orgueil ou la crainte : le bon sens public a été respecté, le cœur des nations est intact. Les sociétés modernes, loin de fléchir lâchement, comme l'antiquité, devant les contradictions qui les tourmentent, ont conservé jusqu'à ce jour leurs principes et leurs espérances : c'est plus qu'il n'en faut pour être sauvé. L'avenir n'a jamais failli à ceux qui espèrent.

Le progrès des sciences sociales est resté depuis long-

temps en arrière du progrès des sciences naturelles, et c'est à peine si les nations modernes ont daigné appliquer leur intelligence à chercher les moyens capables de garantir à un peuple le bonheur et seulement l'existence. La politique et la philosophie veulent que les hommes soient égaux et libres, mais elles ne nous apprennent pas comment il faut s'y prendre pour les soustraire à l'inégalité la plus douloureuse et la plus humiliante, à la servitude la plus dure, à la misère telle que nous l'avons vue dans les classes inférieures de la nation anglaise et en Irlande.

Les anciens législateurs ont eu la prévision des causes de ruine qui menaçaient les peuples auxquels ils donnaient des lois, et ils ont essayé d'en arrêter le développement. Bien des siècles avant que l'économie politique fût une science, les législateurs avaient compris que les institutions économiques d'un peuple doivent être en accord avec ses principes et sa destinée. Par une intuition vraiment divine, ils avaient vu « que la loi qui constitue les pouvoirs et les formes du gouvernement « n'est pas aussi importante, qu'elle n'a pas autant « d'influence sur le bonheur des nations que celle qui « constitue les propriétés et en règle l'exercice.» Ces paroles, que nous empruntons à Saint-Simon (1), n'expriment pas une pensée nouvelle, et nous allons voir que, dans les législations primitives, la constitution de la propriété précédait celle du gouvernement. Moïse, Lycur-

---

(1) *Oeuvres complètes de St-Simon. — Vues sur la propriété et la législation*, p. 257.

gue, Solon, ne se bornent pas seulement à prescrire et à défendre des actes, ils enseignent aux peuples à quelles conditions ils devront acheter l'existence et le bonheur.

Par exemple, ces législateurs ont tous voulu empêcher l'accumulation de la propriété dans un petit nombre de mains, à l'exclusion de la majorité du peuple; et ce n'était pas l'égalité des fortunes qu'ils avaient en vue, mais l'existence et la conservation du peuple; l'égalité n'était pas pour eux un but, mais un moyen. Ils comprenaient que du moment où la majorité des citoyens dépend pour sa subsistance d'un petit nombre de riches, il n'y a plus de peuple mais un troupeau d'esclaves commandé par un petit nombre de pasteurs, ou bien une mêlée d'hommes ennemis qui font de la cité un champ de bataille.

Voyez Moïse, le législateur descendu du Sinaï avec les Tables de la Loi à la main, et le rayon divin sur le front ! il veut faire un peuple d'hommes égaux, une société modèle, libre sous la loi de Dieu. Comment s'y prend-il ? Il choisit d'abord pour ce peuple sans héritage, qu'il vient de sauver de la captivité, une terre capable de le nourrir, et il ordonne que cette terre soit partagée par tribus aux familles d'Israël ; mais il ne se contente pas de donner à chaque famille le moyen de vivre par le travail, il les empêche de se dépouiller les unes les autres, de se faire oisives et riches les unes aux dépens des autres. Il savait que chez les hommes la justice et l'égalité ont besoin de protection ; que si le peuple est abandonné à lui-même, si on le laisse faire, il anéantira bientôt par sa faute les conditions mêmes de son existence. Moïse.

ne se propose pas d'empêcher le mouvement économique par lequel se font les riches et les pauvres, il entreprend seulement de le régler de manière que la nation ne souffre pas de la paresse, de la cupidité et de la folie des individus; et voici par quel moyen le législateur résolut d'empêcher la misère et la dégradation de pénétrer chez son peuple. Il déclara que Dieu ayant donné la terre, s'en réservait la propriété absolue, et n'en laissait aux générations vivantes que l'usufruit. « On ne vendra pas la terre à perpétuité, dit-il, car elle est à moi, et vous, vous êtes des occupants et mes colons (1). » Une réforme économique radicale rajeunira la nation tous les demi siècles, et la replacera dans la condition favorable où le législateur l'avait mise. L'aliénation de la propriété et de la liberté n'aura d'effet que pendant cinquante ans au plus. Deux fois chaque siècle, il y aura une année de rédemption générale et comme de réconciliation publique; les familles dépossédées soit par leur faute, soit par le malheur, sortiront de l'indigence et de la servitude pour retourner sur le champ destiné à les faire vivre. Cette année de grâce s'appellera le *Jubilé* (2). L'homme réduit

(1) Terra quoque non vendetur *in perpetuum*; quia mea est et vos advenæ et coloni mei estis. — *Lévitique*, CH. XXV, v. 23.

(2) Sanctificabisque annum quinquagesimum, et vocabis remissionem cunctis habitatoribus terræ tuæ; ipse enim est jubilæus. Revertetur homo ad possessionem suam et unusquisque rediet ad familiam pristinam. — *Ibid.*, v. 10.

à la pauvreté, et obligé pour vivre de se mettre en la puissance d'autrui, n'est pas condamné à une servitude éternelle; il n'est pas esclave, et il remontera un jour dans la personne de ses enfants à la dignité de chef de famille et de propriétaire. Moïse a tellement pour but la conservation et le rétablissement par la loi de l'égalité primitive, qu'il recommande à son peuple d'avoir de préférence pour serviteurs et servantes des hommes de race étrangère; mais quelle différence entre cette domesticité patriarcale et l'esclavage des autres nations! Le repos du dimanche était aussi évidemment dans la pensée de Moïse une institution économique d'une haute importance, qui mettait la moralité et la santé du pauvre sous la protection de la loi. Les motifs du Sabbat sont clairement indiqués dans la Genèse; le repos est un besoin pour tous les êtres vivants; la satisfaction de ce

13. Anno jubilæi, redient omnes ad possessiones suas.

39. Si paupertate compulsus vendiderit se tibi frater tuus, non eum opprimas servitute famulorum.

40. Sed quasi mercenarius et colænus erit; usque ad annum jubilæum operabitur apud te;

41. Et postea egrediatur cum liberis suis et revertatur ad cognationem et ad possessionem fratrum suorum;

42. Mei enim servi sunt et ego eduxi eos de terrâ Ægypti; non vaneunt conditione servorum.

43. Ne affligas eum per potentiam, sed metuito Deum tuum.

44. Servus et ancilla sint vobis de nationibus quæ in circuitu vestro sunt.

besoin est garantie par la religion contre la cupidité ou la dureté de ceux qui sont les dispensateurs du travail. « Tu te reposeras le jour du Sabbat, dit la loi Mosaique, afin que ton serviteur, ta servante et ton bœuf prennent du repos. »

Et croirait-on qu'une pareille institution, protectrice du pauvre et du faible, n'a pas trouvé grâce devant la science du laisser-faire? L'institution du repos hebdomadaire avait le malheur d'être prescrite par les prêtres, interprètes déconsidérés d'un culte dont on ne voulait plus, et c'est ce qui explique sans doute pourquoi elle a été si vivement attaquée. Il n'y a pas jusqu'aux philanthropes, qui ont réclamé, dans l'intérêt public, la suppression du repos sabbatique. Le pacifique abbé de Saint-Pierre pensait que, si on faisait travailler les pauvres huit heures, le dimanche, pour cinq sous de salaire, on répandrait ainsi sur le peuple une aumône de plus de 20 millions. L'abbé philanthrope ignorait assurément que toutes les heures qu'on ajoute à la durée du travail sont une perte pour l'ouvrier, et que la journée de 16 heures dans les manufactures produit beaucoup moins aujourd'hui que ne produisait il y a quelques années celle de douze heures; il ne savait pas que l'industrie parviendrait à résoudre ce problème économique : Payer moins l'ouvrier à mesure qu'on le fait travailler davantage! La manière dont l'économie politique a envisagé la célébration du dimanche (1) ne prouve pas en sa faveur, car elle s'est

(1) Voyez *De l'utilité de la célébration du dimanche con-*

généralement déclarée contraire à la seule institution protectrice des classes pauvres, que la société actuelle ait conservée. Si vous ne voulez pas que le repos nécessaire au travailleur lui soit garanti par la religion, garantissez-le par la loi; substituez, si vous le voulez, la décade révolutionnaire à la semaine génésiaque, mais faites en sorte que le mouvement des machines s'arrête un jour, afin que le corps de l'homme puisse se reposer, et son esprit travailler un peu! Déjà la loi a été obligée de régler les heures de travail des enfants dans les manufactures; pourquoi ne réglerait-elle pas aussi les heures de travail des adultes? Pourquoi la loi ne veillerait-elle pas à ce que l'un des besoins les plus impérieux du corps et de l'esprit de l'homme, le besoin du repos, lui fût garanti contre la cupidité de l'industrie? Pour mieux faire voir dans quelles contradictions peut tomber l'esprit de l'homme, voici que la science du laisser-faire remplace le repos régulier et prévu du dimanche, par le chômage imprévu et forcé des crises industrielles! Cette courte digression sur le dimanche peut servir à démontrer de quelle importance est pour un peuple la constitution régulière et légale du régime économique.

Les législateurs de l'antiquité, Lycurgue et Solon, si nous croyons ce qu'on nous raconte d'eux, ont donné

---

*sidérée sous le rapport de l'Hygiène publique, de la morale, des relations de famille et de cité, par P. J. Proudhon, imprimeur.*

pour base à leur constitution politique une réforme radicale dans l'économie du peuple auquel ils destinaient leurs lois. Au moment où Lycurgue donna ses lois aux Lacédémoniens, « ce peuple était partagé, nous dit Plutarque (1), en une multitude de pauvres et de misérables qui encombraient et menaçaient la cité, et un petit nombre de riches qui avaient concentré toute la fortune dans leurs mains ; l'inégalité la plus absolue régnait avec ses conséquences, comme l'orgueil, l'envie, la perversité, l'insolence et tous les autres vices plus grands encore qui peuvent perdre un peuple. » Dans de pareilles circonstances, Lycurgue résolut d'abolir la pauvreté et l'opulence, de faire un partage égal des terres entre tous les citoyens, et de les soumettre au même genre de vie, en ne laissant de distinction entr'eux que celle du mérite. On sait au moyen de quels artifices le législateur de Sparte maintint dans sa république l'égalité et la concorde ; on sait aussi que ces institutions sévères, opposées aux passions et même aux sentiments les plus légitimes de l'homme, comme les sentiments de famille, assurèrent pendant 500 ans l'existence et la tranquillité de la république. Nous ne croyons pas à toutes les traditions de l'antiquité ; nous admettons même à ce sujet le scepticisme le moins complaisant ; mais nous ne regardons pas moins l'histoire du législateur de Sparte comme une preuve convaincante de la nécessité d'institutions sociales et économiques, pour protéger et favoriser l'éga-

(1) Plutarque. — *Vie de Lycurgue*, CH. VIII.

lité chez un peuple intelligent, formé de la même race d'hommes, dont tous les individus ont le même culte, la même loi, et par conséquent les mêmes prétentions.

L'histoire de la législation de Solon, plus positive et plus certaine que celle de Lycurgue, commence aussi par une réforme économique, à peu près équivalente au partage des terres de la Laconie, et au jubilé de Moïse. Écoutons Plutarque (1). « En ce moment, dit-il, l'inégalité et la discorde entre les pauvres et les riches étaient parvenues au plus haut point; le salut de la cité était compromis, et l'établissement de la tyrannie semblait le seul moyen de mettre fin à la discorde. *Le peuple tout entier était le débiteur des riches; ou bien il cultivait pour les riches leur payant la sixième partie du produit brut (τῶν γιγόμενων), et on l'appelait tributaire et mercenaire; ou bien les pauvres empruntaient de l'argent en offrant leur propre corps pour gage; ils devenaient ainsi la marchandise des prêteurs qui les réduisaient en esclavage; les uns devenaient esclaves dans le pays même, d'autres étaient vendus à des étrangers. Beaucoup même étaient obligés de vendre leurs enfants (aucune loi ne le défendait) et de s'expatrier à cause de la dureté des usuriers. Les plus nombreux et les plus forts d'entre le peuple se réunirent, s'excitèrent à la résistance, et proposèrent de choisir un chef, de délivrer tous ceux qui n'étaient pas en état de remplir leurs engagements envers les riches, de parta-*

---

(1) Plutarque. — *Vie de Solon*, CH. XIII, XIV et XV.

« ger le pays, et de changer radicalement l'état des choses. »

Les deux partis consentirent à choisir Solon et un autre Athénien appelé Philombrote, pour conciliateurs et pour chefs ; ils acceptèrent Solon d'un commun accord, dit Plutarque, « les riches parce qu'il était un homme aisé, les pauvres parce qu'il était un homme de bien (1). Or, voici la première mesure que décréta Solon : il publia que toutes les dettes existantes étaient abolies, et qu'à l'avenir il était interdit de prêter à intérêts sur le corps d'un citoyen. Il dégréva en même temps toutes les terres des hypothèques que les prêteurs avaient prises sur elles, et fit arracher les poteaux qui annonçaient la servitude imposée par l'usure à la terre. Quelques écrivains, parmi lesquels Plutarque nomme Androtion, pensent que Solon n'abolit pas les dettes, mais qu'il se contenta de réduire le taux de l'intérêt ; Plutarque partage plutôt l'opinion générale qui attribue à Solon l'abolition complète des dettes. Il cite des fragments de poèmes en l'honneur de Solon, dans lesquels il est dit : « Solon trouva la terre esclave, et il l'a rendue libre ; les citoyens étaient devenus marchandise vénale, et il les a ramenés dans leur pays, les uns ayant déjà oublié, dans l'esclavage, la langue de l'Attique, et ceux qui supportaient dans leur propre patrie les douleurs de l'esclavage, il les a affranchis. »

(1) Δεζαμένων προθύμως αὐτὸν, ὡς μὲν εὐποροῦν, τῶν πλουσίων, ὡς δὲ χρησῶν, τῶν πενήτων.

De pareils remèdes sont dans la politique ce qu'étaient les martiaux de l'ancienne médecine : le législateur n'y a recours qu'à la dernière extrémité, lorsque tous les autres moyens de salut sont impuissants. Solon ne déclara l'abolition des dettes que pour éviter une plus grande révolution. Quand le peuple est tout entier débiteur des riches, et que les riches le font esclave, le respect pour les droits ne peut pas aller jusqu'à lui sacrifier la liberté, c'est-à-dire, l'existence du peuple.

C'est là un fait curieux, constaté par l'histoire, que, faute d'une sage constitution, des nations ont été réduites plus d'une fois à l'alternative ou de se sauver par la violation de quelques droits, ou de périr. Et, sans demander à l'antiquité des exemples, qu'est-ce que la révolution française, sinon une reprise de possession violente du sol, lentement accaparé par la noblesse et le clergé? Si chaque homme qui a vécu avait une tombe, dit Turgot, il faudrait bien violer le respect des morts pour nourrir les vivants! C'est à ceux qui gouvernent les nations à prévenir par de sages réformes opérées à temps, la nécessité de ces cures terribles qui ne sont pas toujours pratiquées par des Solon et des Lycurgue!

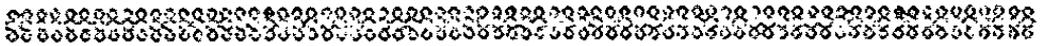
L'histoire des anciens peuples dont nous venons de parler débute par une grande réforme économique, par une révolution. C'est à la constitution économique donnée par leurs législateurs qu'ils ont dû leur prospérité et leur durée. Ils périrent quelques siècles plus tard, par les causes mêmes dont le génie des législateurs avait voulu les sauver, par l'anarchie qui est la conséquence de l'inégalité, de l'extrême richesse des uns et de l'ex-

trême pauvreté des autres : lorsque leur constitution épuisée fut impuissante à prévenir la décadence, les anciennes républiques se retrouvèrent dans la même situation d'où leurs législateurs les avaient tirées ; mais cette fois personne ne vint les sauver, car elles n'auraient pas voulu l'être ; il ne s'agissait plus seulement de rendre à quelques milliers de citoyens les instruments de production nécessaires pour vivre indépendants, il s'agissait de trouver pour des millions d'esclaves, impatients de la servitude, les moyens de s'affranchir. Le monde antique n'avait plus assez de force pour supporter une pareille réforme, et il périt.

Dans le monde moderne, la nécessité des réformes dans la constitution économique des peuples ne se fait sentir qu'après plusieurs siècles de durée et de prospérité dus à la puissance d'une organisation intérieure, aujourd'hui détruite. Cette organisation sociale, sur les débris de laquelle nous vivons encore, ne convenait ni à notre situation nouvelle, ni à nos espérances, et elle est tombée sous nos efforts. Mais, si nous voulons vivre, il ne faut pas demeurer inactifs, dans la contemplation des ruines que nous avons faites ; il faut nous reconstruire une société : si nous laissons faire, les ruines se relèveront, et, faute d'abri, nous serons obligés de retourner à celui du passé, pour le renverser encore.

L'organisation économique du moyen-âge est trop connue pour que nous y insistions ; la propriété était constituée sur le principe de l'occupation par la conquête et de la transmission par le sang ; le travail lui-même était constitué, en dehors de la propriété du sol,

dans la corporation : rien de tout cela n'est debout aujourd'hui, et nous n'avons pas de regrets ; mais rien de cela n'est remplacé. La société est libre, il lui manque seulement une constitution qui assure la durée et le triomphe de ses principes. Privés de protection, ces principes sont menacés d'être emportés par la puissance brutale des faits ; privée d'ordre, la liberté est menacée de dégénérer en servitude : voilà la situation. Nous attendons les législateurs qui savent sauver les peuples !



### CHAPITRE III.

A QUELLES CONDITIONS LA PRODUCTION DES RICHESSES ET LES PROGRÈS DE L'INDUSTRIE PEUVENT-ILS ÊTRE FAVORABLES A TOUTES LES CLASSES DE LA NATION, ET EN PARTICULIER A CELLES DES TRAVAILLEURS ?

Nous ne nous dissimulons pas les grandeurs et les difficultés de la tâche que nous assumons ici, et il nous serait beaucoup plus commode de clore en ce moment notre travail, laissant à d'autres plus hardis et plus intelligents que nous le soin de tirer les conséquences ; mais nous pensons que les difficultés et les périls d'une entreprise n'autorisent jamais la désertion, et que, après avoir montré le mal et ses causes, il faut nécessairement conclure. Nous avons étudié le mal, nous sommes profondément convaincu de la grandeur des dangers dont il menace la civilisation, et de l'urgence de les combattre ; à nos risques et périls nous dirons par quelles armes, par quelle méthode, et dût-on nous accuser de demander des réformes aussi impraticables que la république de Pluton, nous protesterons

contre l'inviolabilité dont on voudrait couvrir à jamais les causes générales de la misère.

Une seule les résume toutes : le fait dominant de l'économie sociale actuelle, celui qui détermine tous les autres, celui qui fait les grandes fortunes et la misère, le fait provocateur de l'extrême inégalité et de l'anarchie, c'est la séparation de plus en plus absolue qui s'opère en industrie entre les deux éléments de la production, le capital et le travail; c'est l'antagonisme, la guerre intestine du capital et du travail, de l'instrument qui sert à produire et de l'homme qui l'emploie. C'est là, nous l'avons dit, dans la constitution ou plutôt dans l'absence de constitution de l'économie publique, que repose le principe de la misère et de la dégradation des classes laborieuses. Comment l'atteindre dans le sanctuaire même de la propriété et de la liberté, ce principe désorganisateur qui se réfugie ainsi sous la protection des choses le plus justement vénérées? Comment sauver les peuples dont il menace le bien-être, la moralité et l'existence, sans blesser les droits légitimes de la propriété et de la liberté? Par quel moyen terme concilier les droits de la propriété avec le bien-être économique et la tranquillité des peuples? Tel est le problème à résoudre. Le trancher d'un coup d'épée, à la manière d'Alexandre, en détruisant la propriété ou en sacrifiant à jamais le bonheur et la sécurité du peuple, ce n'est point dénouer la difficulté : l'anéantissement de la propriété ou la servitude des classes pauvres termineraient la discorde sociale comme la mort termine la maladie; et c'est précisément ce qu'il s'agit d'empêcher!

La séparation toujours croissante du capital et du travail est donc le fléau de l'industrie : nous avons parlé plus haut de ses effets, mais il s'en faut beaucoup que nous les ayons énumérés tous. Le monde industriel est nettement divisé en deux classes opposées d'intérêts, sans la moindre solidarité morale, la classe des propriétaires des manufactures, des matières premières et instruments de travail de toute sorte, la classe des travailleurs salariés. Non seulement les derniers ne participent en rien à la propriété des instruments du travail, mais tout moyen de s'élever à la propriété industrielle leur est interdit. Le capital n'obéit pas à d'autre loi qu'à celle des profits ; chaque jour il essaie de se grossir aux dépens du salaire, et, avec l'aide des inventions mécaniques, il parvient à cumuler les profits et les salaires. Ce ne sont plus les doigts de la femme et les bras de l'homme qui filent et qui tissent, ce sont les écus, comme l'a dit le spirituel professeur d'économie politique au Conservatoire (1) ; et naturellement ce sont les écus qui sont payés. Chaque jour le capital enlève quelque chose au travail, bientôt réduit à implorer comme une grâce les fonctions les plus ingrates et les moins rétribuées. Tous les progrès de l'industrie profitent au capital ; le travailleur ne s'aperçoit de l'accroissement de la richesse publique que par la diminution de ses moyens d'existence et l'accroissement de sa misère. Le capital n'est pas cruel à plaisir, il est indifférent ; il court où l'appelle l'espoir du profit, sans s'inquiéter s'il écrase des hommes en chemin. Il imposera les

(1) Première leçon de M. Blanqui au conservatoire des Arts et Métiers. — Cours 1840-1841.

plus rigoureuses privations physiques et morales à des millions d'ouvriers pour vêtir au meilleur marché possible les nations étrangères. Peu lui importe que les hommes qui entourent les manufactures soient affamés et nus; ce n'est pas pour leur avantage qu'il allume les fourneaux des machines à vapeur, et s'il produit de préférence des objets de luxe ou des marchandises destinées à la consommation étrangère, c'est que le luxe et la consommation étrangère lui offrent plus de profits; tant pis pour les pauvres s'ils ne sont pas assez riches pour engager le capital à produire pour eux!

La séparation du capital et du travail, lorsqu'elle est absolue comme dans certaines industries, produit les effets les plus monstrueux que l'imagination puisse inventer. Involontairement et comme malgré lui, par la force des choses, le capital doit faire en sorte que la masse des ouvriers ou prolétaires ne puisse jamais gagner autre chose que la plus chétive subsistance. « Si chaque habitant travailleur de la Grande-Bretagne, dit l'éloquent Godwin (1), voulait ou pouvait doubler journellement la quantité de son travail, il ne retirerait avantage que pendant fort peu de temps de l'augmentation des produits, car les riches trouveraient bien vite le moyen d'accaparer pour eux seuls ces produits comme ils ont fait des premiers. Une faible part seulement consisterait en objets nécessaires à la subsistance de l'homme,

(1) *Inquiry concerning political justice and its influence on morale and happiness*, by W. Godwin. — Edition de Philadelphie sur la seconde édition de Londres de 1795, LIV. VIII, T. II, p. 305.

et seraient distribués parmi la communauté. Mais presque tout serait employé en objets de luxe, et en superfluités à l'usage du riche; peut-être aussi que la réduction du prix des objets de luxe augmenterait le nombre des individus auxquels ces objets sont accessibles : *Quant à la majeure partie de la Communauté, elle ne profiterait nullement de cet accroissement de production.* Les possesseurs privilégiés du capital ne donneraient pas à leurs inférieurs des salaires plus élevés pour vingt heures de travail, je suppose, qu'ils ne leur en donnent aujourd'hui pour dix. » Cette supposition de Godwin s'est réalisée, et, sans crainte qu'on nous accuse d'être un mal intentionné ou un utopiste, nous affirmerons que les choses se passent ainsi en ce moment dans l'économie industrielle, et que la grande majorité des travailleurs salariés ne participe en rien aux progrès de la richesse publique, à l'abondance et au bon marché de la production. L'Angleterre, qui compte des millions d'individus mal nourris et à peine vêtus, porte le superflu de ses productions aux nations étrangères qui paient bien, et ne produit rien à l'usage de ses pauvres qui ne peuvent pas payer. L'Irlande, qui meurt de faim, exporte en Angleterre de magnifiques troupes de bétail et des monceaux d'orge et de froment; le peuple, privé de participation à la propriété du capital, est donc nécessairement privé de toute participation à ses produits.

A ce mal il n'y a d'autre remède que le rapprochement du capital et du travail, rapprochement qui ne peut s'opérer que de deux manières, ou en les associant ou en les confondant dans la même main, dans la même famille : le seul moyen de salut qui reste aux nations, c'est

d'organiser le régime économique de façon que le travail ait la faculté de s'affranchir peu à peu de la dépendance absolue du capital, en conquérant une part, si minime qu'elle soit, de la propriété des instruments qu'il emploie, mais pour réaliser ces nouvelles conditions industrielles, il ne faudra pas moins que toute l'intelligence et toute la générosité dont l'homme civilisé est capable.

## CHAPITRE IV.

DES RÉFORMES SOCIALES QUI DOIVENT FAVORISER ET PRÉPARER LA CONSTITUTION DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE. — DU DROIT DE PROPRIÉTÉ ET DE L'EXERCICE DE CE DROIT.

L'exemple des législations antiques démontre, dans notre opinion, que l'initiative des réformes, lorsqu'il s'agit de replacer un peuple dans de meilleures conditions d'existence, doit partir d'en haut, émaner d'une volonté forte et éclairée. Le peuple ne peut que vouloir être sauvé, et confier à cet effet sa puissance à des hommes capables de concevoir les réformes et de les accomplir. Il n'y a que deux manières de procéder en pareil cas : lorsque le gouvernement d'un peuple, plusieurs fois sommé par le vœu public de mettre la main aux réformes les plus urgentes, refuse d'obéir et se déclare même le défenseur des abus à détruire, alors la nation, n'espérant plus rien de la bonne volonté ni de l'intelligence de ses chefs, s'irrite et puis s'insurge contre un pouvoir assez aveugle ou assez audacieux pour lui barrer l'espérance; dans ce cas, la réforme débute par une révolution, et l'avenir du peuple est aventuré aux chances toujours douteuses d'un combat. C'est ainsi que

la France a procédé il y a un demi siècle. Dans cette épreuve terrible qui nous a coûté une si large dépense de courage, de sang et de richesse, nous n'avons à regretter qu'une chose, c'est d'avoir été forcés de la subir; c'est d'avoir payé si cher un bien qui pouvait s'obtenir à meilleur prix, s'il nous avait été permis de procéder autrement! Supposons, par exemple, que les chefs de la nation comprennent eux-mêmes la nécessité des réformes, et qu'ils aient la générosité de mettre leur force et leur intelligence au service de l'intérêt public; dans ce cas, la révolution est supprimée; la réforme commence sans attendre la fin d'un sanglant et terrible prélude, et le traité de concorde et de paix n'a pas besoin d'être précédé par la guerre. Le ministère de Turgot prouva à notre pays que cette pacifique méthode de salut public n'est pas impraticable, et, si l'aveuglement de la cour l'avait laissé faire, il aurait, nous n'en doutons pas, rendu la révolution inutile. « La plus grande de toutes les puissances, disait Turgot à Louis XVI, qui reculait devant la difficulté des réformes, est une conscience pure et éclairée dans ceux à qui la Providence a remis l'autorité; *c'est le désir prouvé de faire le bien* (1). » Ainsi, ce sont les gouvernements qui décident, par leur sagesse ou leur folie, à quelle méthode de salut une nation doit confier la guérison de ses maux : à la méthode pacifique des réformes ou à celle des révolutions! Nous n'avons pas besoin de nommer celle que nous préférons, et nous espérons assez de la sagesse du pouvoir quel qu'il soit,

---

(1) *OEuvres complètes de Turgot*, t. VIII, p. 389. *Mémoire au Roi sur les municipalités*.

pour croire qu'il n'abdiquera plus désormais sa tâche en faveur d'une révolution : l'avenir et un prochain avenir jugera notre espérance.

Comment la législation et le pouvoir politique peuvent-ils exercer une action sur un fait purement économique, comme la séparation du capital et du travail ? L'intervention de la loi en pareille matière est-elle juste, est-elle possible ? Pour rassurer d'avance les scrupules de ceux qui craindraient que la grande cause de ruine des peuples fût sous la protection d'une inviolabilité sacrée, nous emprunterons à M. Sismondi les paroles suivantes, qui feront voir qu'un homme de bien peut réclamer sans crime le rapprochement par l'intervention de la loi du capital et du travail. « Ce n'est point une conséquence  
« de la nature de l'homme ou de celle du travail, dit  
« M. de Sismondi, que la coopération de deux classes de  
« citoyens opposées d'intérêts pour accomplir toute es-  
« pèce d'ouvrage. Je veux dire la classe des proprié-  
« taires du travail accumulé, qui se reposent, et la  
« classe des hommes qui n'ont que leur force vitale, et  
« qui offrent de travailler. Leur séparation, leur oppo-  
« sition d'intérêts, est la conséquence de *l'organisation*  
« *artificielle* que nous avons donnée à la société hu-  
« maine. *Tout ce qui est notre ouvrage est soumis à no-*  
« *tre censure, et l'autorité du législateur s'étend essen-*  
« *tiellement sur les abus qui sont le résultat de ses lois*(2). »

Rien de plus simple en théorie que la tâche du gouvernement dans les réformes réclamées par notre régime économique ; elle se borne à mettre l'action qu'il exerce

(1) *Nouveaux principes*, T. VIII, CH. IX, p. 347.

sur l'économie nationale par la loi et l'impôt, au service des principes de justice et d'égalité ; que la loi fasse en faveur du travail moitié moins seulement de ce qu'elle a fait autrefois contre lui, et la cause la plus générale de la misère sera supprimée ! voici comment nous entendons l'intervention de la loi.

D'abord, la loi d'un peuple décidé à s'affranchir de la misère ne doit pas se contenter de reconnaître l'égalité des citoyens en principe, elle doit aussi déclarer solennellement qu'elle se propose de la conserver où elle existe, d'en favoriser et même d'en provoquer l'établissement là où elle n'existe pas ; son but avoué, proclamé, est de faire en sorte que le plus grand nombre des citoyens possède les moyens de vivre indépendants par le travail, et de participer à ses produits ; en d'autres termes, le but de la loi et du gouvernement qui l'applique, c'est le bien-être physique et moral du peuple tout entier.

Trois choses sont indispensables à un homme, individu ou chef de famille, pour produire ce qu'il consomme, c'est-à-dire, pour vivre indépendant par le travail : il lui faut d'abord la propriété ou l'usage d'un instrument quelconque de travail productif ; 2° la volonté de travailler ; 3° le savoir ou l'industrie. De ces trois éléments indispensables de la production, le second seulement dépend du travailleur, ce qui prouve sans réplique, pour le redire en passant, que la misère ne peut être justement imputée que pour un tiers au pauvre lui-même. Nous lui supposons les dispositions les plus favorables au travail, une volonté héroïque, toutes les vertus que la philanthropie lui impose ; produira-t-il jamais

de quoi soutenir une famille s'il ne possède aucun droit au fonds du travail, si l'usage des instruments de production est difficile ou trop cher? Donnons-lui maintenant avec la volonté de travailler la propriété ou l'usage à bon marché d'un excellent outil, ces deux éléments de production resteront encore stériles dans ses mains s'il ne sait pas s'en servir. Ainsi, la propriété ou l'usage de la propriété, le travail et le savoir ou l'industrie, voilà les trois conditions que doit réunir un chef de famille pour vivre indépendant. Il n'est pas nécessaire de prouver, je pense, que la société a le pouvoir et le droit de favoriser la réunion de ces trois éléments de la production indépendante dans le plus grand nombre des familles dont se compose la population. Dans une nation comme la nôtre, qui a pour principe l'égalité civile, il importe à la sécurité comme au bonheur de tous, qu'aucun individu ne puisse se dire déshérité du travail, ni du bien-être et de la moralité qui en sont la récompense. Or, dans la constitution actuelle de l'économie publique, le travail salarié est de moins en moins assuré aux nombreuses populations qui n'ont pas d'autre moyen d'existence.

Le fonds du travail se divise en deux classes d'instruments, les instruments agricoles ou le sol, les instruments industriels, ou les capitaux et machines à l'aide desquels s'obtient la production manufacturière. Les premiers sont les plus importants, ceux qui assurent le travail et l'existence à un plus grand nombre de familles; c'est donc de ceux-là qu'il convient d'abord de constituer et de régler la propriété et l'usage. Les fanatiques de la propriété, car, malheureusement pour elle, la propriété a ses fanatiques, contestent sérieusement à

la société la faculté de régler, dans l'intérêt général, l'exercice de ce droit, dont ils font une arche sainte, inviolable, sans doute parce qu'ils y ont introduit en fraude une multitude d'abus. Notre intention n'est pas d'entrer dans les discussions auxquelles la propriété, ce droit éternellement contesté et incontestable, a donné lieu; nous n'examinerons pas si l'occupation ou l'usurpation violente sont des titres suffisants à l'inviolabilité et à la perpétuité d'un droit, nous regardons seulement la propriété, dans la constitution actuelle, comme un fait qu'il est dans l'intérêt de tous de reconnaître et de régler. En théorie, la propriété individuelle, quand son origine est légitime, est un droit aussi sacré que celui de l'existence; la propriété est le fruit accumulé du travail, c'est la mise en réserve par l'individu prévoyant des produits qu'il aurait pu consommer, et qui, grâce à cette économie, facilitent et augmentent la production des objets nécessaires à la satisfaction des besoins de l'homme; mais le caractère d'un droit, si sacré qu'il soit, ne peut pas en soustraire l'exercice à la surveillance ni à l'action de la loi. Si la propriété n'avait pas des fanatiques qui prétendent convertir tous les abus résultant de l'exercice de ce droit en privilèges inviolables, la propriété n'aurait point d'ennemis. Je ne crois pas que les prédicateurs de la communauté des biens ou de la propriété collective aient fait autant de mal à la propriété individuelle que ses défenseurs. Par exemple, est-il possible d'attaquer plus violemment le droit de propriété que ne le fait l'économiste Senior, lorsque, voulant expliquer le fermage, il lui donne pour raison la faculté qu'a le propriétaire de la terre, en vertu du droit ab-

solu de propriété, d'empêcher la communauté de profiter de la fécondité du sol, c'est-à-dire, de vivre. « Le fermage, dit-il, n'est la récompense d'aucune espèce de sacrifice ; ceux qui le reçoivent n'ont pas travaillé ; ils n'ont contribué en rien à la production, ils n'ont fait que tendre la main pour accepter les offrandes du reste de la communauté (1). » Et ailleurs encore : « Le surplus du produit est pris par le propriétaire de l'agent naturel, et il est sa récompense, non pour avoir travaillé ou s'être abstenu de consommer, *mais simplement pour n'avoir pas retenu ce qu'il avait droit de retenir, pour avoir permis d'accepter les dons de la nature.* »

Pour être aussi absolu, il faudrait que le droit de propriété fût seul, et qu'il n'y eût pas à côté, pour les individus comme pour les nations, le droit de vivre. Or ce droit existe, et il n'est pas moins respectable, je pense, que celui de propriété : c'est la nécessité de garantir le droit à l'existence contre l'exagération du droit de propriété, qui motive l'intervention du pouvoir social pour le limiter. Ceux qui le veulent exclusif, oppresseur, ceux qui prétendent que la sagesse de la loi ne doit pas empêcher une mauvaise gestion de la propriété de faire d'un pays une campagne romaine ou une Irlande, ceux-là soulèvent contre le droit de propriété et contre l'ordre social tout entier les passions du pauvre, les instincts généreux de l'homme ignorant et la raison même du philosophe : sans le caractère exclusif, anti-social qu'on a voulu lui donner de tout temps, Platon n'aurait pas

(1) *Out lines of political economy*, by Senior, p. 166.

banni la propriété individuelle de sa République, Morus de son Utopie, et J.-J. Rousseau n'aurait pas armé de son éloquence les doctrines anti-sociales de Babeuf (1).

Le principe de l'intervention de la loi dans le régime de la propriété a été consacré par tous les peuples : il n'y a plus qu'à l'appliquer aux besoins nouveaux des nations, à lui imposer les règlements nécessaires pour qu'il ne porte pas atteinte aux droits non moins sacrés de l'intérêt public, et à faire en sorte qu'il se confonde de plus en plus avec les deux autres éléments de la production.

Distinguons pour plus de clarté la propriété foncière

(1) Il suffit de rappeler les deux morceaux suivants de Jean-Jacques pour démontrer qu'il a conclu de l'abus à l'abolition de la propriété.

« Vous avez besoin de moi, fait-il dire au riche, car je suis riche et vous êtes pauvre. Faisons donc un accord entre nous : je permettrai que vous ayez l'honneur de me servir, à condition que vous me donnerez le peu qui vous reste pour la peine que je prends de vous commander. » Article *Économie politique* dans l'*Encyclopédie*. — Et ce passage si fameux : « Le premier qui ayant enclos un terrain, s'est avisé de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de guerres, de crimes, de meurtres, que de misère et d'horreurs, n'eût pas épargnés au genre humain celui qui, arrachant ces pieux et comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur, vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne ! »

de la propriété industrielle, et voyons quelle est la constitution que réclament pour ces deux formes du capital les véritables intérêts des nations.

Le sol est la base économique sur laquelle il faut asseoir solidement un peuple qui aspire à l'indépendance, au bien-être et à la moralité. Suivant que la population d'un pays est répartie sur le sol, suivant qu'elle se compose en majorité de propriétaires, de fermiers ou de journaliers, la nation se composera de citoyens indépendants, égaux en prétentions et en droits, ou d'un petit nombre de riches seigneurs et d'une multitude de misérables affamés; or, c'est la loi appliquée à la propriété qui décide si la majorité des habitants d'un pays se composera de cultivateurs propriétaires ou de misérables journaliers.

De quelle importance n'est-il donc pas pour la prospérité présente d'un peuple, et surtout pour son avenir, de régler par des sages lois l'exercice présent et la transmission de la propriété? Comparez entr'elles les populations de la France, des provinces autrichiennes, de l'Angleterre et de l'Irlande: d'un côté vous rencontrez l'indépendance et un commencement d'aisance à côté du travail, vous rencontrez surtout de la sécurité, une intelligence inculte mais droite, une moralité intacte; de l'autre vous voyez la dégradation morale, la misère physique, l'incertitude de l'existence. Et cette énorme différence dans l'économie et la morale de ces populations tient uniquement à la différence que la loi et l'usage établissent dans le régime de la propriété!

Chez les nations avancées, la loi soumet certains genres de propriété, comme les mines, les forêts, à des règles qui modifient puissamment l'exercice du droit et lui

supposent un droit prédominant, plus respectable et plus fort, celui de l'intérêt public. Aucune législation ne reconnaît aujourd'hui à la propriété le droit sauvage d'user et d'abuser : la loi romaine, la loi de la servitude, est abrogée, mais la loi nouvelle, la loi de justice et de liberté, n'est pas faite encore. Un peuple éclairé ne peut pas accepter la définition embarrassée et insignifiante que le Code civil Français donne de la propriété : « Le droit d'user de sa chose *de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par la loi et par les réglemens,* » ce qui équivaut à dire que le droit de propriété est un droit absolu, qui n'est point absolu. Ne pourrait-on pass'exprimer plus clairement, plus juste, et surtout avec plus de franchise ?

Aux yeux de la vérité et de la raison, le propriétaire du sol est comme le dépositaire d'une partie de la fortune publique, et comme tel soumis à la surveillance et à l'autorité de la loi. Il n'est pas vrai, comme le dit M. Say, que « nul ne connaît mieux que le propriétaire le parti qu'il faut tirer de la chose ; » le propriétaire de la terre d'Irlande ; celui de la campagne romaine, en font l'usage qui convient le mieux à leurs intérêts, tels qu'ils les comprennent, et pourtant cet usage, si parfaitement d'accord avec l'intérêt et le bon plaisir du propriétaire, est pour le pays une cause de dépopulation ou de misère.

Quand la propriété est séparée du travail, le devoir du législateur est de veiller à ce que la terre qui nourrit la nation ne reste pas stérile entre les maisons oisives qui la possèdent ; il doit empêcher que l'orgueil ou l'imbécilité paralysent les pouvoirs producteurs du sol ;

et ce résultat ne s'obtient qu'en favorisant au travail l'usage et même la propriété du sol. Le contrat par lequel le propriétaire prête sa terre au cultivateur qui doit la mettre en valeur, a la plus haute importance, et le but de la loi doit être de le rendre aussi avantageux que possible au travail. Il faut que, par ce contrat, le propriétaire cède, en retour du fermage, tous les droits de propriété nécessaires pour que l'occupant puisse, en toute sécurité, enrichir le sol de son industrie. Le seul moyen de donner au cultivateur l'indépendance nécessaire au travail, c'est de favoriser les baux à long terme (1); c'est de faire surtout que le propriétaire tienne compte à son fermier des améliorations qu'il aura faites à sa terre.

Mais, avec le meilleur système de fermage, il est possible que la grande majorité de la population agricole soit réduite à l'extrême misère : c'est le cas de la Grande-Bretagne. En Angleterre, le contrat du fermage est parfaitement d'accord avec les intérêts légitimes des contractants, et il favorise autant qu'on doit le désirer les progrès de l'agriculture. Dans ce pays où la propriété du sol est concentrée entre les mains d'une oligarchie peu nombreuse, le fermier n'est pas ce que nous appelons un cultivateur, mais un entrepreneur de travail, et comme le délégué et le représentant de la grande pro-

(1) Il y a certaines améliorations agricoles comme le *marnage*, dont l'effet se fait sentir pendant plus de quinze ans. Un fermier à court bail fera-t-il l'avance du travail nécessaire pour marnier une terre, s'il n'a pas l'espoir de profiter de cette avance ?

priété. Les terres sont louées par milliers d'acres à un capitaliste qui, moyennant une redevance à la propriété, achète le droit d'appliquer son capital à l'exploitation du sol et des populations qui le couvrent. Le fermier capitaliste, qui par cette qualité se trouve à peu de chose près l'égal du maître, le *gentleman farmer*, est en mesure de faire ses conditions à la propriété; le fermage, dans ce cas, est un contrat vraiment libre entre deux parties qui ont également besoin l'une de l'autre; c'est une convention entre deux capitalistes. Dans cette organisation, si favorable au capital sous ses deux formes, le sol ou le capital accumulé, il n'y a rien pour la grande majorité de la population agricole; elle est abandonnée sans aucune espèce de protection à l'incertitude de l'existence, à l'oppression et à la misère. Il ne suffit donc pas seulement d'établir dans un pays un bon système de fermage, il faut que chaque chef de famille industriel ait les moyens de participer à la propriété ou à l'usage direct de l'instrument du travail.

Eh bien ! voici l'Irlande ; là chaque famille, chaque individu, a sa parcelle de terre, tout le monde est fermier, et l'Irlande meurt de faim ! Ici le fermage n'est plus un contrat : c'est le bon plaisir, le caprice et la cupidité des agents du propriétaire qui en dictent les conditions. La terre n'est pas affermée à un cultivateur, elle est louée par parcelles insuffisantes pour entretenir une famille, et cela pas même à l'année, mais au mois, à la semaine, et presque à la journée, comme le logeur loue au pauvre un grabat pour la nuit ! Et le loyer est si élevé qu'il prend au malheureux tenancier tout le produit qu'il peut tirer de la terre !

En présence de pareils faits, qui osera soutenir que la société, sous peine de manquer à son premier devoir, n'est pas tenue de régler, par des lois conçues du point de vue de l'intérêt national, le contrat par lequel la propriété passe du détenteur oisif dans les mains du travailleur ? L'étendue des fermes, la durée des baux, tous les rapports économiques du fermier avec le propriétaire, doivent être réglés par des lois, dont le but avoué sera de protéger et de favoriser le travail. Mais ce but ne peut être entièrement atteint que par les lois qui règlent la transmission de la propriété, le plus important de tous les faits économiques et dont nous allons nous occuper, quand nous aurons dit quelques mots sur la nécessité de soumettre à des règlements l'exercice de la propriété industrielle ou celle des capitaux proprement dits.



## CHAPITRE V.

### DE L'EXERCICE DE LA PROPRIÉTÉ DES CAPITAUX.

L'exercice de la propriété foncière est déjà, comme nous l'avons dit, soumise dans tous les pays à des règlements qu'il s'agit seulement de compléter et de mettre en accord avec le véritable intérêt des peuples ; pour la propriété des capitaux, au contraire, il reste presque tout à faire, car elle est affranchie de toute surveillance sociale, et sa seule loi est le laisser-faire ; sauf quelques prescriptions fort peu nombreuses, le capital est absolument libre de faire à son gré des misérables et d'user à son service la vigueur et la moralité des populations qu'il met sous sa dépendance. Étrange contradiction ! notre époque est si jalouse de liberté qu'elle désarme de plus en plus le pouvoir ; et, en même temps qu'elle limite l'autorité des gouvernements, elle laisse le capital, force aveugle, qui n'a d'autre intelligence que celle de son intérêt, usurper chez les nations un pouvoir absolu, et jusqu'au droit de vie et de mort ! D'après ce be-

axiôme, que le capital est le meilleur juge du parti le plus avantageux à tirer de sa force, on lui abandonne à discrétion l'existence, la santé, l'intelligence et la moralité des classes pauvres ; on lui accorde la monstrueuse faculté de créer dans nos villes populeuses une véritable population Irlandaise ! Et on appelle cette étrange tolérance la liberté de l'industrie !

A l'exception de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures, qui n'est encore qu'un projet chez nous (1), il n'y a pas un seul règlement imposé au capital en faveur des populations qu'il entasse autour de lui, et qu'il exploite à la façon anglaise, largement et sans pitié, comme ferait d'une riche forêt un propriétaire trop avide de jouir, *si on le laissait faire !*

Hélas ! à la place d'une déclaration emphatique des droits de l'homme, qui ne sont malheureusement que des mots, pourquoi la Révolution n'a-t-elle pas proclamé une solennelle déclaration des devoirs et des droits du capital et du travail ?

C'est ici, dans l'économie industrielle, que la loi aura besoin de toute l'intelligence et de toute la force que la société peut donner à ses œuvres, pour combattre les effets de la séparation absolue du capital et du travail, de l'outil et de l'ouvrier. Sans son intervention, la misère et l'abrutissement corrompent bientôt la grande masse du peuple qui aura le malheur d'être soumis à l'empire tyrannique du capital.

Mais comment régler les rapports du capital et du tra-

---

(1) Cette loi, que nous regrettons de ne pouvoir plus discuter, vient d'être votée par la Chambre des Députés.

vail, de manière que le premier n'abuse jamais de sa force au détriment d'une partie de la population ? Voyez, diront les partisans du laisser-faire, voyez, par l'exemple de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures, à quelle impuissance vous êtes réduit lorsque vous prétendez intervenir dans le régime de l'économie industrielle ! Votre loi, comme les prohibitions, est d'une exécution impossible, et elle n'est qu'une occasion de fraude. En voulant soustraire les enfants à l'exploitation, un peu exagérée, nous l'avouons, des ateliers, vous augmentez la misère des familles pauvres que vous privez d'une ressource devenue de jour en jour plus nécessaire, et vous entravez ainsi sans aucun avantage pour les classes ouvrières la marche de l'industrie. En Angleterre, la loi ne veut pas que les enfants travaillent plus de huit et dix heures par jour ; or, pour que l'industriel retire le profit de son capital, il faut qu'il le fasse travailler quatorze heures. Le manufacturier sera donc obligé d'avoir des relais d'enfants ; mais qu'arrive-t-il ? C'est que les petits ouvriers n'en fatiguent pas moins, et qu'ils ne font que changer d'atelier ; les manufacturiers les échangent entr'eux, de sorte qu'ils en obtiennent ainsi le même service. Le relai supplémentaire ne fait que passer d'une fabrique dans une autre. Les économistes, comme Senior, tout en regrettant les inconvénients du travail exagéré des enfants, sont franchement d'avis qu'il faut laisser faire.

Je n'ignore pas la difficulté de la réforme industrielle, mais je crois qu'on l'exagère à dessein, parce que beaucoup de gens sont intéressés à ce qu'on la croie impossible. La plus grande force des abus vient de ce qu'on

les attaque isolément, sans méthode; si on leur opposait un système qui les combattît tous, dans leur principe, je ne crois pas qu'ils opposeraient une résistance si opiniâtre.

Une société qui aurait le souci de sa conservation matérielle et morale, déclarerait franchement qu'elle se propose de favoriser le bien-être général, et de s'opposer par tous les moyens à ce que, loin d'avancer en aisance et en moralité, le peuple dégénère et s'abaisse. Elle ferait le code du travail, et établirait, au moyen d'institutions économiques et politiques, une solidarité réelle entre celui qui commande le travail et l'ouvrier. Déjà nous avons vu un économiste pratique de l'Angleterre (1), réclamer pour les classes réduites au salaire de l'industrie les bienfaits de cette solidarité.

Par exemple, lorsque le capital accumulé s'engage dans l'industrie, la loi ne devrait-elle pas intervenir pour lui poser les conditions auxquelles il lui sera permis d'employer les hommes à son profit? On se plaint et avec raison de l'agglomération de la population dans quelques villes, comme d'un fait désastreux qui ruine avec une effrayante énergie le corps et la moralité des populations. Mais pourquoi ne met-on pas obstacle à l'entassement de la population dans les quartiers immondes des villes d'industrie? Pourquoi ne pas dire à ceux qui bâtissent les manufactures : Il est dans l'intérêt de la santé et de la morale publiques, que vos usines soient situées hors des villes, à l'influence de l'air des campagnes, non seulement pour empêcher vos ouvriers de pourrir dans les

(1) Voyez plus haut, T. II. p. 84 et suiv.

chambrées infectés des logeurs, mais surtout pour rendre possible la combinaison des travaux agricoles avec ceux de l'industrie, combinaison que les perfectionnements du travail mécanique rendent inévitable. Tous les jours vous remplacez les bras de l'homme par les doigts de l'enfant et de la femme ; il n'y a pas de place dans les villes pour les ouvriers hors d'emploi : les champs seuls peuvent les nourrir, et les villes n'ont que des jardins. La loi ou plutôt les ordonnances de police, car tout est confondu, tout est à débrouiller en cette matière, prescrivent à certaines industries, au nom de la salubrité, l'emplacement qu'elles doivent occuper ; pourquoi ne pas étendre cette large mesure à l'industrie tout entière, et préparer ainsi une meilleure distribution de la population sur le sol du pays ? Dans les sociétés où toutes les forces ont besoin d'être réglées avec la plus admirable sagesse, pour ne point se perdre ou devenir ennemies, je pense qu'il ne faudrait pas un demi siècle encore de laisser-faire pour tuer les peuples les plus robustes.

Lorsque la société aurait ainsi confié des populations au capital, elle ne les abandonnerait pas sans protection à son bon plaisir absolu : une solidarité économique et morale, garantie par la loi, devrait unir les ouvriers au propriétaire de leur travail, et les entrepreneurs de travail aux ouvriers. La loi constituerait sur des bases équitables la famille ou mieux la commune industrielle. Au lieu de faire valoir ses griefs par les coalitions et la violence, l'ouvrier aurait, au moyen d'institutions dont les conseils de prud'hommes actuels peuvent donner une idée, la faculté de les exposer légalement, devant des

arbitre acceptés par les deux partis, par les ouvriers et par les maîtres. Ces conseils de famille industriels, dans lesquels l'élément du salaire devrait être plus justement représenté que dans les conseils de prud'hommes, seraient la véritable représentation de l'industrie, qui aurait ainsi sa place dans la constitution de la commune et de l'État. Nous ne pouvons pas exposer ici les applications de ce principe, et nous y reviendrons plus loin, lorsque nous essaierons d'esquisser les traits principaux de la constitution que réclame l'industrie. Le but de rapprocher les entrepreneurs et les ouvriers, une fois posé avec franchise, il ne faudrait pas de grands efforts d'intelligence pour l'atteindre : il suffirait de vouloir. Les réformateurs de l'Angleterre nous envient nos conseils de prud'hommes, dont ils se proposent de faire un instrument de paix et d'union entre les classes aliénées qui concourent à la production, mais s'ils nous empruntent le germe de cette institution, j'ai la certitude qu'ils le développeront avantageusement et lui feront produire les plus heureuses conséquences.

L'exercice de la vie publique est pour un peuple une sorte d'instruction mutuelle qui élève rapidement le niveau de son intelligence : par exemple, l'institution du jury est un bienfait précieux pour les hommes qu'elle appelle à l'honneur d'être les interprètes de la conscience publique ; elle favorise très-efficacement dans la classe moyenne les progrès de l'égalité intellectuelle en rapprochant pendant un certain nombre de jours des hommes pris à des degrés différents d'instruction, de valeur naturelle ou de culture. Pourquoi les travailleurs seraient-ils exclus des bienfaits de la vie publique ? Pourquoi tout

commerce intellectuel et moral avec le reste de la société leur serait-il interdit? Pourquoi le travail n'aurait-il pas ses représentants dans la commune et dans l'État? Sans vouloir copier le moyen-âge, ne pourrions-nous pas lui emprunter de bons exemples? La commune affranchie n'était-elle pas une association de travailleurs, dans laquelle chaque métier avait sa voix et sa bannière? Nous reviendrons sur ces idées lorsque nous traiterons plus particulièrement de la constitution de l'industrie.

L'intérêt de la société, plus encore que celui des travailleurs salariés, réclame l'établissement d'une solidarité économique entre le capital et le travail. La séparation de ces deux éléments, nous l'avons vu, crée autour des foyers de l'industrie une nombreuse population flottante, qui ne tient à rien, ni aux hommes ni aux choses, qui ne relève que du hasard et de la misère. Cette population, ou plutôt ces débris de population, il faut les réunir, les fixer, en créant à ceux qui l'emploient des devoirs envers elle. Les capitalistes et entrepreneurs de travaux industriels ne sont-ils pas responsables envers la société des populations qu'elle leur confie? Est-il juste que le corps social porte la peine de l'imprévoyance ou de la cupidité de l'industrie? Le meilleur moyen de prévenir l'abus que le capital fait des populations ne serait-il pas de mettre en grande partie à sa charge la misère qui résulte de l'incertitude des travaux industriels ou de l'insuffisance des salaires? Nous avons vu M. Fletcher, dans son enquête si remarquable, proposer comme moyen de relier les intérêts de l'ouvrier à ceux des manufacturiers, de mettre la plus grande partie de la taxe des pauvres au compte des profits et pertes des chefs d'industrie. Les

peuples qui entrent après nous dans la carrière industrielle se gardent bien d'imiter nos fautes, et en échange des leçons qu'ils reçoivent de nous, ils nous en donnent d'autres dont nous devrions bien profiter à notre tour. La Russie introduit dans sa législation industrielle le principe de la solidarité du capital et du travail : à tout entrepreneur qui monte une usine on demande d'avance combien d'ouvriers il veut employer, et on exige de lui qu'il établisse à côté de ses ateliers une infirmerie d'un nombre de lits en proportion de celui des ouvriers qu'il se propose d'occuper.

Mais ce que la loi doit favoriser surtout, c'est l'association et la réunion des deux éléments de la production. Nous avons vu que les caisses d'épargne ne sont que des réserves pour la consommation, et qu'elles ne sont point instituées dans l'intention de devenir pour le travailleur un moyen d'affranchissement. L'épargne ne profitera à l'ouvrier que du jour où elle améliorera réellement sa condition en lui créant un intérêt de propriété, comme elle fait pour les travailleurs de l'agriculture. La propriété industrielle n'est pas capable d'être possédée par parcelles isolées comme le sol, et cette nécessité pour l'industrie de vaste propriété unitaire, qui est une cause de mal aujourd'hui, pourrait devenir pour la société et surtout pour les travailleurs une source de grands avantages. Est-il donc nécessaire de morceler, de hacher la propriété pour avoir le titre et les avantages de la propriété? Et si les épargnes des travailleurs ne peuvent jamais conquérir la propriété totale des instruments de travail qu'ils dirigent, sont-ils pour cela exclus à jamais des honneurs et des profits de la propriété? Nous ne sommes

plus au temps barbare où pour posséder il fallait tenir et presque détruire la chose : comme tout le reste, la propriété se transforme, se spiritualise pour ainsi dire, et nous savons fort bien partager les titres de la propriété sans en entamer l'unité ; je regarde comme un grand avantage pour l'avenir la difficulté de plus en plus forte de concentrer la propriété industrielle dans les mains d'un seul individu. Déjà la grande propriété individuelle est entamée, et il ne faudrait pas faire beaucoup d'érudition pour démontrer que les propriétés industrielles les plus vastes, les plus productives, sont des propriétés collectives. Pourquoi ne pas favoriser le développement de ce caractère nouveau et éminemment social de l'industrie ? Est-il impossible d'élargir assez les entreprises industrielles pour donner aux ouvriers intelligents, laborieux, économes, le moyen d'y entrer à titre d'associés ? Les économies du travail, garanties par la société, ne seraient-elles pas mieux placées dans la caisse des industries productives que dans les dépôts qu'elles écrasent de leur stérilité ? Si l'industrie se refuse à tenter de pareilles réformes, c'est aux gouvernements qu'il appartient de provoquer les essais et de faire pour le compte de tous les expériences nécessaires.

Mais tous les moyens de réforme industrielle que nous venons d'indiquer ne sont que des moyens secondaires ; ce n'est pas en surveillant et réglementant la propriété industrielle ou agricole que l'on exercera une influence décisive sur l'économie publique ; cette influence réparatrice que nous appelons de tous nos vœux ne peut être produite que par un bon système d'impôts, et surtout par

une législation bien intentionnée et intelligente sur la transmission de la propriété.

Avant d'aborder ce sujet, nous répondrons à l'objection principale de ceux qui prétendent que l'industrie n'est pas possible sans une entière liberté, ce qui veut dire une entière licence. Sans doute de sages règlements appliqués à la propriété gêneraient et peut-être même anéantiraient quelques genres d'industrie, mais les industries qui succomberaient seraient celles qui ne peuvent vivre et prospérer qu'aux dépens des nations, ainsi que nous le démontrerons plus loin. Les industries réelles, nécessaires et bienfaisantes, ne s'en porteraient que mieux si elles étaient sagement réglées. En effet, qu'est-ce que l'industrie? C'est le travail appliqué en grand à la production. Or, quel plus vaste et plus sûr débouché pour la production qu'un peuple comme le nôtre, de trente-quatre millions d'habitants, si le progrès du bien-être général permettait à la majorité de cette population de consommer les produits de l'industrie? Améliorer la condition physique et morale d'un peuple, c'est donc favoriser l'industrie nationale, à moins que l'on ne prétende que le luxe, le faste et la consommation étrangère, sont les seuls débouchés du travail d'un peuple. Les nations industrielles vont à grande peine et à grands frais chercher de l'autre côté des mers des consommateurs d'objets de luxe, dont il faut étudier le goût et les caprices, lorsqu'elles ont dans leur propre sein des millions de consommateurs, peu difficiles, puisqu'ils ne demandent au capital, en échange du travail, que les moyens de vivre dans une honnête aisance. Et au lieu de travailler pour ces consommateurs indigènes, le capital

exténue les populations, se fait une concurrence acharnée, afin d'inonder le globe de coton fabriqué ou d'objets de luxe, comme si la production allait lui faire défaut ! La réhabilitation physique et morale des classes inférieures de l'Angleterre et de la France ouvrirait aux capitaux de ces deux pays des débouchés nouveaux, plus certains et plus riches que ceux offerts par le reste du monde.



la propriété, écrasé d'impôts et de vexations de toute sorte, méprisé comme un esclave, se trouvait forcément condamné à la misère, à la dégradation morale, à l'ignorance. Aujourd'hui les mauvaises conséquences de ce régime de barbarie sont loin d'être effacées, les villages de nos campagnes sont encore, sur beaucoup de points du pays, bien sales, bien misérables d'apparence, et, dans les contrées les plus riches, c'est à peine si l'aisance ose se montrer. Les paysans de France ne sont pas affranchis de l'ignorance et des préjugés du servage; mais cependant, malgré ces tristes restes d'un passé d'humiliation, d'injustice et de misère, quelle différence entre la condition économique des paysans d'aujourd'hui et celle des paysans d'autrefois! Les serfs et corvéables de l'ancien régime sont aujourd'hui propriétaires ou en train de le devenir. Quelques millions de Français sont déjà inscrits sur le livre de la propriété foncière, et les vastes domaines de la noble oisiveté sont morcelés en cent vingt-cinq millions de parcelles: la division de la propriété va si grand train que les gens à courte vue s'en effraient, craignant que ce morcellement parcellaire, poussé à l'infini, n'anéantisse le pouvoir productif du sol et la propriété.

Il n'y a deux choses dans la division de la propriété foncière: il y a la division du droit de propriété, qui est, dans tous les cas, un immense bienfait pour le pays; il y a en outre le morcellement de la chose, de l'instrument du travail, qui peut devenir un grave inconvénient. Mais est-ce que le morcellement parcellaire du sol est la conséquence forcée de l'extrême division de la propriété? Est-ce qu'il n'y a pas actuellement des

moyens pratiques, des moyens connus, de profiter du bienfait de la division de la propriété, en évitant les inconvénients du morcellement qui peuvent détruire la chose ? Une mine de houille est une propriété comme un domaine foncier ; si cette mine échoit à plusieurs propriétaires, pensez-vous que pour tirer avantage de la propriété il leur sera nécessaire de morceler une chose indivisible ? Ne sauront-ils pas diviser à l'infini leur propriété sans détruire l'intégrité de la chose ? Ceux donc qui se plaignent de l'extrême division du sol, ceux qui ont peur des cent vingt-cinq millions de parcelles, confondent par ignorance ou à dessein deux choses qui peuvent être facilement séparées.

Le rôle de la loi ou d'un pouvoir intelligent qui a le bien public pour but est bien simple en pareil cas : il se borne à favoriser toujours la division du droit et des avantages de la propriété, et à régler et même empêcher quelquefois le morcellement de la chose appropriée ou l'instrument du travail. Il est temps que la législation s'élève au dessus des grossières idées de la barbarie et qu'elle distingue le droit d'avec la chose.

D'ailleurs le morcellement parcellaire du sol est un fait transitoire de toute nécessité. Il est impossible que la propriété foncière passe en grandes masses et en bloc des propriétaires rentiers aux travailleurs agricoles : ces derniers ne disposent que de petits capitaux lentement accumulés, ne peuvent racheter la terre que par minces parcelles aux riches détenteurs qui la possèdent encore ; mais, quand le travail l'aura reconquise tout entière, le morcellement parcellaire cessera et l'organisation de la propriété agricole commencera. Les parcelles iront se

grouper d'elles-mêmes autour des familles agricoles , par une répartition de plus en plus équitable , et autour des communes par l'association. Et l'époque où la propriété foncière sera complètement reconstituée ne doit pas être loin de nous ; car si la conquête pacifique du travail avance toujours du même pas dont elle marche depuis un demi siècle , la terre appartiendra bientôt tout entière à ceux qui la cultivent , et le fermier n'aura plus de redevance à payer au propriétaire rentier. Le paysan français a goûté de la propriété , il la convoite avec la puissance réunie du travail et de l'économie , et , si l'on juge de l'avenir par les effets qu'ont déjà produits ces forces combinées , le travail et l'économie , il est évident que pas une parcelle du sol n'échappera à cette honorable convoitise. Rien ne résistera à la houe du paysan , excité au travail et aux privations volontaires par l'espoir de la propriété. Jetez les yeux autour de vous , ne voyez-vous pas tomber de toutes parts les murs des vastes domaines et les nobles châteaux ? Demandez aux notaires de France quels sont les héritiers de la grande propriété ; ils vous répondront que les paysans des villages voisins sont presque exclusivement les adjudicataires des terres seigneuriales ; et si vous êtes curieux de savoir pourquoi la grande propriété ne se reconstitue pas , ils vous apprendront que les paysans sont si avides de la propriété qu'ils surenchérissent toujours sur les capitalistes rentiers qui désireraient placer leur argent en fonds de terre. Le travail ici est plus puissant que le capital : il sait tirer de la terre , quand elle lui appartient , un produit si élevé , que le capital ne peut pas lui faire concurrence. Sur certains points de la France ,

la propriété du sol n'est plus pour le capital qu'un objet de vanité ou de luxe, qu'une propriété improductive ; tandis qu'elle est pour le travail le plus fécond des instruments de production.

Certes, la conquête du sol par ceux qui le cultivent est une révolution radicale dans l'économie d'une nation : la propriété, ou l'instrument du travail, passant directement aux mains de ceux qui veulent et qui savent s'en servir, c'est là un fait immense, un retour à la justice, une réforme de salut public, qui assurent au peuple chez lequel il s'accomplit les conditions les plus favorables au bien-être, à l'indépendance, au progrès de l'intelligence et de la moralité.

Et pour accomplir dans toute une nation une si grande réforme, il a suffi de la rendre possible ! Un simple article de loi qui brise l'inviolabilité du domaine féodal et favorise le mouvement de la propriété par l'héritage, la loi de l'égalité du partage entre tous les enfants du propriétaire, a changé en moins d'un demi siècle la base économique de la nation française ! Voyez quelle est la fécondité d'un bon principe : l'égalité instituée par la loi dans la famille, crée et entretient l'égalité dans l'État ; et les enfants de la grande famille nationale tirent avantage de la justice faite par la loi aux enfants de la famille privée ! La loi, quand elle est bien intentionnée et intelligente, a donc le pouvoir de faire le bonheur d'un peuple : la loi intelligente est l'expression de la justice ; et que veut la justice, sinon le bonheur des citoyens dans la mesure de leur mérite ?

Il est donc facile de comprendre dans quel esprit doivent être faites les lois civiles qui règlent la transmission

de la propriété ; tous ceux qui admettent nos principes, qui sont les principes mêmes sur lesquels repose notre nationalité, reconnaîtront sans peine que le but de ces lois devra être de favoriser autant que possible l'acquisition de la propriété à celui qui en fait un instrument de production ; et pour cela , il faut achever la révolution commencée il y a un demi-siècle dans le texte comme dans l'esprit de la loi.

La transmission légale de la propriété s'opère par trois moyens : la vente , la donation et l'héritage. Eh bien ! il suffit de jeter un coup d'œil sur la législation qui a régi ces actes si importants de l'économie publique jusqu'à l'époque moderne , pour se convaincre que cette législation était absolument opposée à la véritable justice et à l'intérêt des nations. La loi, d'origine féodale , se proposait de produire un effet tout contraire à celui que nous voulons en obtenir aujourd'hui ; son but était d'entraver et même d'interdire absolument l'acquisition de la propriété par le travail. Le sol de la France, inféodé à quelques milliers de famille, ne pouvait être ni vendu, ni même donné ; l'hérédité seule le transmettait au premier-né de la famille ; et la loi se donnait alors beaucoup plus de peine pour interdire au travail la conquête de l'indépendance qu'elle n'en devrait prendre aujourd'hui pour le lui rendre facile.

En Angleterre, il n'en coûte rien pour hériter de son père ; mais la transmission de la propriété du sol par la vente est soumise à des conditions si onéreuses et frappée de droits si élevés, qu'ils équivalent souvent à la prohibition absolue d'acheter ou de vendre : voilà la loi féodale.

Chez nous, la transmission de la propriété par la vente est loin encore d'être aussi favorisée par la loi que le demandent la justice et l'intérêt public. La vente de gré à gré est soumise à des formalités fiscales très-onéreuses qui empêchent beaucoup d'individus d'acquérir, ou du moins de mettre leur acquisition sous la protection de la loi. Nous avons vu que l'acquisition parcellaire du sol était une nécessité pour les travailleurs agricoles qui ne réalisent que lentement des économies assez fortes pour acheter un morceau de terre; eh bien, par une contradiction qui n'est, je le suppose, qu'un malentendu, le fisc interdit l'acquisition du sol par parcelles, ou du moins il force les nombreux acheteurs de parcelles à se passer dans leurs contrats des formalités légales. Aux environs de Paris, où le phénomène de l'acquisition parcellaire du sol a naturellement plus d'intensité, un achat de quatre ares de terre, de la valeur de 200 francs, devrait payer dans beaucoup de cas 132 francs de frais (1), si l'acheteur et le vendeur ne trouvaient pas le moyen d'éluder les formalités de la loi. Sauf les droits d'enregistrement et la main du notaire, il n'en coûterait pas plus pour la transmission d'une propriété de 500 hectares, valant un million !

(1) Enregistrement. . . . .	12f. 10 c.
Notaire et papier. . . . .	11 50
Purge des hypothèques. . . . .	90 »
Transcription des hypothèques. . .	19 »

---

132 60

---

Ainsi, et nous appelons l'attention sur ce fait, l'acquisition parcellaire du sol, qui est une nécessité, un bien, le seul moyen d'affranchissement qu'aient les travailleurs agricoles, est entravée, et même rendue impossible par la loi. Heureusement que ce fait est de l'ordre nécessaire, et que tout ce qu'on peut faire, c'est d'en gêner et d'en retarder l'accomplissement; mais la loi devrait-elle être un obstacle aux phénomènes nécessaires et bienfaisants de l'ordre social?

La grande majorité des propriétaires, en France, sont des propriétaires de parcelles. Environ la moitié des propriétaires fonciers paient moins de *cinq francs* de contribution (1). La majorité du sol de la France tend donc à passer à l'état parcellaire.

Mais les entraves apportées à la transmission de la propriété foncière par la vente volontaire ne sont rien encore comparées à celles qui gênent la transmission de la propriété par suite de l'insolvabilité du débiteur, c'est-à-dire, par la vente forcée.

Sous prétexte de protéger le propriétaire du sol, la loi établit une grande distinction entre la propriété dite immobilière et celle dite mobilière, par rapport au droit qu'elle reconnaît au créancier sur la chose du débiteur. Au lieu d'abolir les privilèges d'une espèce de propriété

(1) Voyez *Documents statistiques. — Agriculture.* — En 1835, 5,205,411 cotes s'élevaient à moins de 5 fr. d'impôt; 1,551,994 au dessous de 10 fr.; les cotes de 10 à 20 francs s'élevaient à 1,514,251; celles de 20 à 30 fr. n'étaient plus que de 739,206; celles de 100 à 300, de 341,459; celles de 300 à 500, de 57,555.

sur l'autre, la loi a cru bien faire en étendant la jouissance de ces privilèges à tous les propriétaires. La loi accorde au créancier la faculté de saisir, au moyen d'un jugement facile à obtenir, les biens meubles et même la personne du débiteur, tandis qu'elle accable les biens immeubles d'une protection qui les rend presque inviolables, et, par une triste compensation, les frappe en même temps de discrédit. Les formalités imposées pour exproprier du sol le débiteur insolvable sont si difficiles, si longues et si ruineuses, que la propriété foncière ne trouve à emprunter qu'au taux de l'usure. Tandis qu'un négociant et un industriel trouvent à emprunter au taux de cinq ou six, au plus, pour cent, le propriétaire n'obtient de l'argent avec hypothèque sur le gage le plus solide, sur la terre, qu'à huit, dix ou douze pour cent! Le prêteur fait payer par l'usure au propriétaire la protection exagérée que la loi lui accorde; il ne peut se saisir du gage de sa créance sans l'intervention des gens de loi (art. 717 du Code de Procédure); il est donc juste qu'il se dédommage d'avance de la chance désagréable et onéreuse à laquelle il s'expose. De plus, le prêt hypothécaire est toujours incertain. Il faut être un praticien consommé pour contracter en toute assurance avec la propriété foncière, car l'hypothèque la mieux assise peut être annulée par des droits tacites, difficiles à connaître d'avance, tels que les hypothèques légales, reprises imprévues, etc., qui font du prêt hypothécaire un contrat aventureux. Ces abus ont éveillé depuis long-temps déjà l'attention publique, et il est probable qu'ils seront attaqués par la législature lorsque les disputes politiques lui permettront, si elles le

permettent jamais, de s'occuper des affaires réelles de la France. Mais nous espérons peu de chose des réformes de ce genre entreprises isolément, sans méthode et sans plan préconçu : nous les regardons comme de la besogne perdue, entièrement à refaire, car le moment viendra où la grande réforme dans l'économie publique et la loi, qui comprend toutes les réformes isolées, devra être sérieusement et méthodiquement entreprise.

D'après les documents officiels sur la statistique de la France, la propriété foncière serait grevée d'une dette de 11 milliards portant un intérêt de plus de 700,000,000 fr. à peu près la dette de l'Angleterre !

L'énormité de la dette foncière constitue un abus du caractère le plus grave : il sépare la propriété réelle du droit légal de propriété, il crée deux classes de propriétaires, l'une qui l'est de fait, puisqu'elle jouit par l'intérêt qu'elle prélève de tous les produits du sol, l'autre qui ne l'est que de nom et en vertu d'un stérile privilège. Il est facile de voir combien un pareil système est funeste à la propriété et partant à la nation ; le propriétaire, cultivateur ou non, ne se trouve plus que le tributaire du créancier : dès qu'il est sous la menace de l'expropriation, il n'a plus intérêt à la bonne administration de la terre, qui s'épuise ou dépérit en ses mains.

C'est à la loi qu'il appartient de mettre fin à ce double régime de propriété, qui a quelque chose d'hypocrite et de frauduleux : en matière de propriété, le droit et le fait ne doivent jamais être séparés ; que tout propriétaire soit légitime, c'est le vœu de la morale comme de l'intérêt public !

Pour cela il faut débarrasser la propriété de la pro-

tection sous laquelle elle succombe, et lui rendre avec les périls de l'égalité les avantages de l'égalité!

D'après les principes qui nous dirigent, tout ce qui favorise la transmission de la propriété, est un bien, tout ce qui gêne le mouvement et l'échange des capitaux est un mal, et nous croyons que cela est vrai pour le sol comme pour les autres genres de propriété. Les conventions réciproques qui confèrent les droits sur les choses aux citoyens d'un État doivent être aussi libres, aussi simples que possible. Il faut que l'incapable ou le prodigue puisse se dessaisir d'un domaine foncier aussi facilement que d'un billet de banque, afin que l'homme économe et industriel utilise à son profit et à l'avantage de la société tout entière les instruments de la production.

On a parlé déjà en France de la mobilisation du crédit foncier; cette grande mesure, d'exécution facile, aurait les effets les plus heureux sur la condition économique de la nation française. En donnant à la propriété foncière la rapidité de circulation des autres valeurs, elle favoriserait puissamment la conquête du sol par le travail, et de plus elle aurait pour avantage immédiat l'affranchissement de la propriété foncière des vexations de l'usure. Les peuples moins avancés que nous dans la vie sociale ont de bons exemples à nous donner sur le régime applicable à la propriété foncière. En Prusse, en Pologne et en Russie, le crédit foncier est basé sur une sorte de mobilisation de la propriété : le sol est converti par les *Pfandbriefe*, *lettres de gage*, en une espèce de billet de banque qui trouve facilement à s'escompter (1).

(1) M. Wolowski, dans un mémoire remarquable sur le

L'admirable système des *warrants*, connaissements des entrepôts anglais, nous aidera à donner une idée des excellents effets qui résulteraient d'un système analogue appliqué à la propriété foncière. Lorsqu'un vaisseau a déchargé sa cargaison dans les magasins des *Docks*, l'administration de l'entrepôt, qui fait ici l'office de fonctionnaire public ou de notaire, remet à chaque propriétaire des marchandises consignées un certificat qui en constate la nature, la qualité, ou la valeur : c'est le *warrant* ; avec ce billet en portefeuille le consignataire est sûr de trouver, chez tous les marchands d'espèces, au moins les

crédit foncier, a exposé comment, après la réforme de notre régime hypothécaire, une émission centrale d'obligations foncières représentant la moitié de la valeur des immeubles, assurerait aux propriétaires les avances nécessaires à la mise en valeur de leurs terres aux taux de 4 p. 0/0. Dans le système de M. Wolowski, l'État serait l'agent et le garant du prêt à la propriété foncière et l'intérêt de l'obligation serait ajouté à l'impôt et payé au percepteur. Le remboursement de ces obligations s'effectuerait au moyen d'un demi p. 0/0 ajouté à l'intérêt à partir de la cinquième année. La dette foncière s'amortirait ainsi en 56 ans, sans payer plus de 28 p. 0/0 du capital emprunté, grâce à l'avantage de l'intérêt composé. Ces obligations circuleraient et se négocieraient dans tout le pays ; et le propriétaire débiteur aurait la faculté de se libérer de sa dette, aussitôt et comme il le voudrait, en rachetant sur la place un nombre d'obligations correspondant à la portion de la dette qu'il voudrait éteindre.

*Revue de Législation et de Jurisprudence*, publiée sous la direction de M. Wolowski, t. x.

deux tiers de la valeur qu'il représente. La propriété foncière ne pourrait-elle pas avoir aussi un signe représentatif échangeable, son *warrant*, sa monnaie de circulation, et par là son crédit?

Nous résumerons en deux mots ce que nous avons dit sur les lois qui devraient régir la transmission de la propriété, par la vente volontaire ou forcée : chez un peuple constitué sur les principes qui sont la base de la nationalité française, la loi doit se proposer pour but de faciliter, dans tous les cas, la cession de la propriété, surtout celle du sol, parce que plus la propriété est mobile, plus elle est accessible, et que le résultat prévu de cette mobilité est de la faire passer en peu de temps des mains des propriétaires rentiers dans celle des propriétaires agriculteurs.



## CHAPITRE VII.

### DE LA TRANSMISSION DE LA PROPRIÉTÉ PAR TESTAMENT, HÉRITAGE ET DONATION.

Les valeurs appropriées, et particulièrement le sol, sont le fonds de production, les instruments du travail d'où chaque génération doit tirer sa subsistance, mais sans les user, afin de les transmettre plus féconds et plus riches encore à la génération qui lui succède. Une génération qui dévorerait une partie du fonds de production, le laisserait dépérir en ses mains, ou seulement ne l'augmenterait pas des produits de son travail non consommés, capitalisés, serait coupable envers l'humanité et responsable envers Dieu de sa prodigalité et de sa paresse. Le droit absolu de propriété, le droit d'user et d'abuser est une monstrueuse impiété, car il permettrait aux propriétaires actuellement vivants de dévorer le fonds de production avec les produits pour augmenter leurs jouissances. C'est ainsi par exemple que la race Turque entend la propriété ; partout où cette race barbare a mis le pied elle a tout consommé, tout dévoré sans rien pro-

duire, et en ce moment elle agonise honteusement sur le sol qu'elle a épuisé. Voyez les contrées que la malédiction divine a livrées aux Turcs, le nord de l'Afrique, l'Asie mineure, la Grèce, les plus beaux pays du monde lorsque le travail et l'intelligence les fécondaient, les plus misérables et les plus tristes depuis que l'oisiveté insatiable des Ottomans les a frappés de stérilité! Un pareil abus des choses n'est plus l'exercice d'un droit, mais un acte de spoliation.

Au fond, ce qu'on appelle la propriété n'est qu'un usufruit : « La terre est à moi, a dit le Dieu de Moïse, et vous êtes mes colons. » L'homme, après avoir vécu de la part du fonds de production qui lui est échue, doit transmettre cette part, intacte et même agrandie par son épargne ou son industrie, à la société qui ne meurt point.

Mais, si le propriétaire prévoyait qu'à sa mort la part du fonds de production dont il a vécu retournera directement à la société qui lui choisira un remplaçant, il serait à craindre qu'il n'eût pas un intérêt assez fort à la conservation et même à l'agrandissement de la propriété. On ne peut pas espérer que tous les hommes aient la conception et l'amour de l'intérêt public, et la durée de la société serait bien compromise si elle n'avait d'autre garantie que la vertu de ses membres. L'homme n'est pas seulement une intelligence, mais aussi une personne, un égoïsme pour ainsi dire, et le meilleur moyen d'assurer la prospérité publique, c'est d'y intéresser la force même qui y met le plus souvent obstacle, l'intérêt personnel ou l'égoïsme. La transmission de la propriété et de ses avantages par l'hérédité, atteint merveilleusement ce but.

Par l'hérédité, l'homme devient une image de la société, il ne meurt pas, il se continue, et jusqu'au dernier moment de son existence il travaille pour l'avenir, car il espère jouir par une portion de lui-même, par ses enfants, des produits qu'il aura réservés : l'hérédité unit les générations vivantes à l'avenir. Le droit d'hérédité est donc un droit éminemment social.

Mais comment et dans quelle mesure doit-il être exercé ? Ce n'est pas plus un droit absolu que le droit de propriété lui-même, mais un droit limité, garanti conditionnellement par la société.

La loi des peuples civilisés a reconnu successivement trois formes d'hérédité. D'abord elle laissait au propriétaire vivant, ou plutôt mourant, la disposition absolue de la propriété après sa mort ; et ainsi elle faisait dépendre la transmission, c'est-à-dire, la perpétuité du fonds de production, du caprice et de l'imbécillité d'un moribond : c'est la loi de droit romain, la loi qui consacre l'exercice absolu du droit de propriété, le droit d'user et d'abuser, *jus utendi et abutendi*. — Une pareille loi est aussi barbare, aussi impie que celle qui donnait au chef de famille le droit de vie et de mort sur les enfants et les esclaves, ou plutôt c'est la même loi.

Plus tard, dans le droit féodal, la loi entreprend de soustraire la transmission de la propriété au bon plaisir du propriétaire menacé d'être exproprié par la mort. Et la loi des fiefs, plus sociale que la loi romaine, choisit elle-même l'héritier, le successeur du propriétaire. La transmission de la propriété se trouve ainsi affranchie du caprice et des passions du propriétaire moribond et des intrigues de ceux qui convoitent l'héritage : c'est là

assurément un progrès, et même un commencement de justice. Malheureusement l'hérédité par droit de primogéniture équivalait à interdire les droits de propriété à la majorité des citoyens, nécessairement partagés en un petit nombre de chefs de famille propriétaires, et une immense multitude de cadets déshérités. Le droit d'ainesse devenait ainsi une criante iniquité; il empêchait les prodigues, les débauchés, les oisifs et les imbécilles, de céder l'instrument du travail aux industriels qui étaient seuls capables de l'utiliser, il frappait les nations d'immobilité et leur interdisait tout progrès : une pareille institution était donc un outrage à la nature humaine et à la Providence, car elle bannissait du monde la justice qui est le règne de Dieu sur la terre; pour que la volonté de Dieu soit faite ici-bas, il faut que la paresse ait son châ-timent et le travail sa récompense.

La révolution française a préparé l'accomplissement de la volonté divine; elle a commencé à exaucer, après deux mille ans, la prière dictée aux hommes par le Christ lui-même : « *Père, qui êtes aux cieux, que votre volonté soit faite, que votre règne arrive!* » L'égalité des enfants devant la loi d'héritage, le partage de la propriété dans la famille, ont rendu possible et préparé l'égalité dans l'État.

Mais, selon nous, l'œuvre de justice n'est pas achevée. Il ne faut pas oublier que l'hérédité n'est pas un droit absolu; en d'autres termes, le but de la loi n'est pas de confier exclusivement la répartition des instruments du travail au hasard de la naissance, mais seulement d'assurer la perpétuité et l'accroissement de la richesse en donnant au créateur ou au possesseur de cette richesse

la faculté d'en laisser la jouissance à ceux qui le représentent, à ses enfants. Au dessus du droit des héritiers, il y a le droit de la communauté. Or, que demande ce droit? Il demande que l'exercice du droit d'héritage n'aille pas jusqu'à donner à ceux qui en jouissent le monopole du fonds de production sur lequel doit vivre la nation tout entière. Contentons-nous de constater ici l'existence de ce droit social dont nous verrons bientôt l'application : il nous suffit pour le moment d'établir que le droit d'héritage n'est pas absolu, n'est pas le seul, et que la société, au nom de l'intérêt de tous, a le droit d'intervenir dans le fait de la transmission de la propriété par l'héritage, afin que ce fait ne profite pas seulement à quelques individus, mais à la nation tout entière. Encore une fois, le but de la loi n'est pas de rendre la richesse héréditaire, mais de fournir au travail les instruments nécessaires à la production. L'hérédité concourt à produire l'effet désiré en assurant la perpétuité et l'accroissement du fonds de production, mais ce résultat peut et doit être obtenu en réservant les droits de la communauté. D'après nos principes, l'hérédité n'est légitime que dans la mesure nécessaire à l'intérêt public, qu'autant qu'elle sert à la conservation et à l'augmentation de la richesse.

Si l'hérédité directe des ascendants aux descendants suffit pour intéresser les générations vivantes à conserver et à produire pour l'avenir, et nous pensons qu'elle suffit, l'hérédité directe seule doit être reconnue par la loi ; la communauté prendrait ainsi la place des collatéraux. Par cette mesure qui ne blesserait qu'un petit nombre d'individus et profiterait à la société, se trouve-

rait tarie la source la plus féconde des intrigues, des fraudes, des contestations et même des crimes qui troublent et corrompent les familles. Peut-être ne serait-il pas nécessaire d'interdire l'hérédité collatérale d'une façon absolue ; la loi pourrait alors en reconnaître le premier ou les deux premiers degrés, comme celle des consanguins, de frère à frère, et même d'oncle à neveu, en réservant toutefois dans ces deux cas à la communauté une part beaucoup plus forte que dans le cas de la transmission par hérédité directe.

La transmission de la propriété par testament devrait être ou entièrement supprimée, ou plus sévèrement limitée qu'elle ne l'est dans la législation actuelle, qui pourtant a déjà bien rétréci sa part. La mort est une véritable expropriation pour cause d'utilité sociale ; il faut lui conserver ce caractère d'utilité et de justice. L'intérêt et les passions du moribond ont une trop grande influence sur la manière dont il dispose de sa propriété, pour qu'on lui accorde la faculté de se montrer généreux aux dépens de la société, en donnant ce qui ne lui appartient plus. Cependant, afin de laisser au propriétaire, privé de famille, le moyen d'intéresser quelque personne à lui donner des soins, la loi pourrait lui abandonner la disposition d'une part de son bien, comme témoignage de reconnaissance et d'amitié, en faveur de ceux dont il a eu à se louer pendant sa vie. Mais ce legs testamentaire ne devrait jamais être assez fort pour donner à celui qui le reçoit la faculté de vivre sans travail dans l'opulence. Le droit de tester est condamné par l'expérience ; ouvrez l'histoire : vous verrez les testaments accélérer à Rome la décadence des mœurs impériales, et créer au profit de

l'intrigue et de la corruption une industrie lucrative. Chaque vieillard riche était assiégé d'une troupe de courtisans qui rivalisaient de bassesse et d'infamie, pour déterminer en leur faveur la volonté imbécille du moribond. Dans notre ancienne société, bien que le droit de tester fût déjà limité par la loi, il donna lieu à des abus si funestes qu'il fallut une révolution pour les détruire : les testaments avaient dépouillé la nation d'une grande partie du sol, pour le donner à des corporations, des couvents et des églises.

C'est un fait incontestable que les progrès de la civilisation moderne ont consisté principalement dans l'abolition de quelques-uns des privilèges de l'hérédité. Dans la société dont nous sortons, tous les avantages sociaux étaient héréditaires, les fonctions et les honneurs comme la fortune. Les grades étaient le prix de la naissance : personne n'était récompensé pour son mérite, mais pour celui de ses aïeux. La valeur personnelle ne comptait pas à celui que ne recommandait pas le nom de sa famille.

Aujourd'hui, il n'y a plus en France qu'une seule fonction héréditaire reconnue par la loi : c'est la royauté. Le principe de l'hérédité des fonctions et des honneurs est aboli. A sa place, la société nouvelle a proclamé un principe contraire, celui qui mesure la rémunération sur les services, et qui ouvre à tous les citoyens sans distinction les rangs de la noblesse.

Mais, ont dit certains partisans du nouveau principe, si l'abolition de l'hérédité des fonctions est un progrès légitime, la conséquence de ce progrès n'est-elle pas forcément l'abolition de l'hérédité de la fortune, qui

n'est, après tout, que l'hérédité des fonctions déguisée? L'esprit moderne se révolte à l'idée de législateurs, de généraux et de juges héréditaires, et il respecterait à jamais l'hérédité de la fortune qui fait presque seule les législateurs, les généraux et les juges! L'école St-Simonienne, qui a prêché avec éloquence une croisade contre l'hérédité, posa en axiome, que la fortune, étant instrument de travail, devait être confiée aux individus capables d'en tirer le parti le plus avantageux au corps social : dans ce système le propriétaire devenait un fonctionnaire désigné par son propre mérite à la nomination du pouvoir chargé de répartir les fonctions et de rémunérer les services. Personne n'a oublié en France le fameux axiome : *A chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres!* Et avec de pareils principes sur sa bannière, l'école St-Simonienne est tombée comme tombent les réformateurs les plus généreux, lorsqu'ils ont le malheur de proposer aux sociétés malades des remèdes pires que les maux!

Frappée des injustices et des inconvénients qui sont encore le résultat du système actuel, l'école St-Simonienne a méconnu le caractère social de l'héritage. Toutes les fois que les réformes voudront détruire les institutions avec les abus qu'elles produisent, il leur arrivera ce qui est arrivé à la prédication St-Simonienne : elles échoueront contre la puissance des institutions défendues par le bon sens public!

Nous avons dit plus haut quelle était la raison sociale de l'héritage; mais nous avons dit aussi que l'exercice du droit d'hérédité, garanti par la communauté, s'arrêtait devant les limites posées par l'intérêt pu-

blie. C'est le moment de dire quelles sont ces limites.

D'après les principes que nous suivons, l'intérêt dominant d'une nation est de favoriser l'acquisition de la propriété au plus grand nombre de ses membres, afin d'assurer aux citoyens avec la liberté civile et politique cette précieuse indépendance que nous appelons, faute d'autre terme, l'indépendance économique, et qui consiste à ce que chaque famille puisse vivre de son propre travail. La première condition pour arriver à ce résultat, c'est que la loi constitue la propriété de telle façon qu'elle soit mobile et facilement accessible; il faut en outre que le mouvement naturel de la propriété soit rapide, régulier, et qu'il se mesure avec assez de précision sur le mouvement de la population: en un mot, pour parler la langue de l'économie politique, l'offre de la propriété doit toujours correspondre à la demande. S'il en est autrement, si le travail est réduit à se faire contre lui-même, pour la possession ou pour l'usage des instruments indispensables, une ruineuse compétition, l'ordre naturel est rompu, le travail est placé dans une condition défavorable, car il se trouve forcé à surenchérir le prix et le loyer des instruments de production.

Comment donc faire pour que l'offre de la propriété corresponde à la demande, c'est-à-dire, comment régler le mouvement de la propriété sur celui de la population? Chaque année, si la moyenne de la mortalité donnée par la statistique est applicable aux propriétaires, la quarantième partie environ de la propriété change de mains; mais presque toute la portion tombée en héritage demeure dans la famille du propriétaire. Heureusement que la loi qui veut le partage entre tous les enfants de

la famille contraint souvent les héritiers à vendre l'héritage, afin de partager également la valeur ; sans cette circonstance, qui est un bienfait de l'égalité civile, il n'y aurait à la disposition des acquéreurs nouveaux d'autre propriété que celle mise en vente par expropriation légale, par les prodigues, les incapables ou les spéculateurs. Dans un pays qui veut donner à l'économie publique une base large et solide, et asseoir la majorité des citoyens sur la propriété ; ces causes de mouvement ne suffisent pas : la conquête de l'indépendance par la possession de l'instrument de la production est mise à un prix auquel le travail peut difficilement atteindre. S'il existe un moyen de rétablir l'équilibre en faveur du travail, tout le monde ne sera-t-il pas d'avis qu'il importe aux nations, et surtout à la nôtre, de le connaître et de s'en servir ?

Ce moyen existe, il est facilement applicable, il est juste, et, si on a compris ce que nous avons dit dans ce chapitre, on l'a déjà deviné. Les enfants qui représentent et continuent le propriétaire défunt n'ont pas seuls droit à son héritage ; à côté de leur droit, au dessus de leur droit, il y a celui de la société qui ne ferait assurément qu'exercer la plus juste des reprises en s'adjugeant dans l'héritage une part équivalente à celle de chaque enfant. La communauté compte au moins pour une tête dans chaque succession, c'est-à-dire pour un quart ou un cinquième environ. L'homme n'est pas seulement l'enfant de sa famille, il est aussi l'enfant de la société au milieu de laquelle il est né, l'enfant de son peuple, qui a payé de son sang le sol que chaque propriétaire cultive, lui en garantit la jouissance, et

l'associe à tous les avantages de la civilisation qui ne sont point l'œuvre de celui qui en profite, mais de tous, mais du peuple tout entier. A ces titres, la société n'a-t-elle pas aussi dans chaque héritage son droit de succession ? Est-ce exagérer ce droit que de l'évaluer à la part d'une tête dans les successions qui dépasseraient un certain chiffre ? Cette reprise d'une part de fonds de production, opérée par la société, constituerait la prime d'encouragement accordée au travail, et rétablirait l'équilibre entre l'offre et la demande de la propriété. Voici comment : supposons par exemple que la quarantième partie du sol change annuellement de mains par le décès des propriétaires ; les terres cultivées de la France étant évaluées à 40 millions d'hectares, environ un million d'hectares passe annuellement aux héritiers des propriétaires décédés. La reprise légale de la communauté, que nous supposons d'un quart ou cinquième, s'élèverait donc chaque année à 200,000 hectares. La nation mettrait ces terres en vente, abaisserait ainsi la quantité de travail nécessaire pour acquérir la propriété, et permettrait chaque année à 50,000 familles de vivre indépendantes par le travail ou à 25,000 de vivre dans l'aisance. Qu'on juge l'effet produit sur la condition économique d'un peuple par ce mouvement d'ascension annuel qui fournirait à 25,000 familles agricoles les moyens de vivre dans l'aisance ! Il s'opérerait ainsi dans la nation, mais d'une façon légale et régulière, un mouvement pareil à celui qu'a produit, il y a un demi siècle, la vente des biens de la noblesse et du clergé ; avec cette différence que la vente révolutionnaire ne fut qu'une spoliation nécessaire, tandis que le mouvement que nous voudrions

voir imprimer à la propriété ne blesserait les intérêts légitimes de personne et favoriserait puissamment le développement des vertus sociales.

L'attribution à la communauté d'une part dans l'héritage exercerait une influence aussi heureuse sur la population industrielle que sur la population agricole ; elle préparerait et rendrait possible l'accession des classes laborieuses à la propriété parcellaire des grands instruments de la production industrielle. Supposons que, par l'exercice de son droit de reprise sur une manufacture, la société ait acquis le cinquième de la propriété ; elle aurait mieux à faire assurément qu'à demander aux héritiers le remboursement de sa part, ce qui pourrait nuire à l'industrie, en forçant une succession peu riche à s'interdire l'exploitation de la manufacture et à la vendre. La société profiterait mieux de son droit en le cédant par petites parcelles aux ouvriers qui seraient en état de l'acquérir, et qui deviendraient ainsi, sous la garantie et la surveillance de l'État, actionnaires de l'industrie, dont ils ne sont aujourd'hui que les salariés. Alors la conquête des instruments de la production industrielle serait aussi facile pour les ouvriers que celle de la production agricole l'est aujourd'hui pour les paysans. L'ouvrier de l'industrie ne serait plus nécessairement comme il l'est aujourd'hui, un paria, un prolétaire, sans autre moyen d'existence que le salaire. La propriété lui serait accessible, et, j'en ai la conviction, l'espoir et l'honorable convoitise de la propriété opérerait dans la classe ouvrière des merveilles. Alors on pourrait prêcher à l'ouvrier la tempérance et l'économie ; il aurait devant lui la plus vive excitation possible

à la sagesse et au travail, et il marcherait à la conquête de l'indépendance et du bien-être avec l'ardeur que nous lui connaissons pour aller au feu des batailles. La propriété rendue possible à l'ouvrier l'associerait par une solidarité mutuelle aux chances de l'industrie, et le monde n'aurait plus le scandaleux spectacle de quelques chefs d'industrie s'enrichissant de la misère de leurs ouvriers.

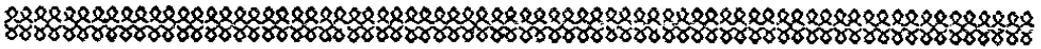
Les caisses d'épargne, cette institution d'impuissance, verseraient dans les ateliers du travail productif les sommes stérilement enfouies dans les banques et les dépôts publics; le trésor public ne serait plus embarrassé de la gestion onéreuse des fonds économisés par le travail; les épargnes de l'ouvrier, au lieu de recevoir en guise d'aumône un intérêt de 3 1/4 p. 100 en Angleterre, de 3 3/4 à Paris, iraient féconder l'industrie et participer aux bénéfices du capital producteur.

Et pour amener ces bienfaisants résultats, il suffit que la société fournisse au travail le moyen d'acquérir par menues parcelles la propriété des instruments de la production industrielle! Cette seule réforme, dont on ne contestera sans doute ni la légalité ni l'application possible, éloignerait de l'industrie la cause la plus active de la misère, l'isolement de plus en plus absolu du capital et du travail.

Il ne nous reste plus à examiner que la transmission de la propriété par donation entre vifs. Donner, c'est faire acte légitime de propriété, c'est échanger un bien qui vous appartient contre la reconnaissance ou seulement contre le plaisir d'obliger une personne qu'on aime. La donation est un droit de la propriété; mais ici, comme dans tous les autres cas, ce n'est pas un droit absolu,

un de ces droits auxquels il ne peut pas être imposé de condition. Pour nous, la donation entre-vifs est assimilable à l'hérédité directe, et la société qui en garantit les effets doit avoir sa part. C'est au législateur à fixer cette part, qui devra toujours être proportionnelle à l'importance du don.

Maintenant, si les défenseurs passionnés, nous dirions mieux les ennemis de la propriété, contestent à la société le droit de prélever la moindre part sur les successions, à titre de reprise légitime, nous réclamerons ce droit à titre d'impôt, et nous démontrerons sans peine que c'est à la fois, le plus juste, le plus facile à percevoir et à établir, et peut-être aussi le plus productif de tous les impôts.



## CHAPITRE VIII.

### DE LA CONSTITUTION FINANCIÈRE OU DE L'IMPÔT.

Nulle part peut-être dans notre société, nous l'avons démontré plus haut, il n'y a un désaccord aussi choquant entre les principes et les faits que dans le système des impôts. En théorie, la loi de l'impôt est équitable, car la charte constitutionnelle, qui est le contrat social de la nation française, le traité de paix signé entre le pouvoir et le peuple, la Charte déclare solennellement dans son deuxième article que les citoyens, « contribuent indistinctement, *dans la proportion de leur fortune*, aux charges de l'État. » Le principe d'équité sociale qui demande que la participation aux charges de l'État soit mesurée sur la fortune de chacun, c'est-à-dire, sur les avantages que la société lui garantit, ce principe est donc inscrit en tête de la loi fondamentale de la France.

C'est là sans doute une précieuse conquête, car elle nous a coûté une révolution. Mais, par malheur, la contribution *proportionnelle* à la fortune n'est encore dans notre pays qu'un article de loi, et le principe d'équité

une belle sentence, placée en manière de décoration au frontispice de nos lois !

Dans son application, la loi de l'impôt, cela est pénible à dire, est une loi d'iniquité et de barbarie, aussi funeste au grand nombre des citoyens que l'était le système d'impôts contre lequel la nation française a fait une révolution. Sous l'empire de la Charte, qui déclare que tous les citoyens *indistinctement* contribuent, *en proportion de leur fortune*, aux charges publiques, la majorité des impôts frappe tous les citoyens, pauvres et riches, d'une capitation qui effleure à peine les seconds et écrase les premiers ; et la famille la plus pauvre paie au fisc une somme aussi forte, plus forte peut-être, que la famille d'un rentier assez riche pour vivre dans un loisir absolu ! et la consommation indispensable du pauvre est frappée d'un impôt aussi élevé que celle du riche ! Que dis-je ? L'impôt s'adresse avec une prédilection toute spéciale aux substances particulièrement destinées à la consommation du pauvre ! La plus grande partie des taxes, les impôts indirects, comme ceux du sel, des boissons, du tabac, les impôts des communes, les droits d'entrée et d'octroi, sont de véritables capitations, qui frappent indistinctement l'être vivant, non point parce qu'il est riche, parce qu'il possède un revenu supérieur à ses besoins, mais parce qu'il vit et qu'il consomme ! Nous avons examiné plus haut les effets de l'impôt et de sa répartition sur l'économie publique, et nous demandons à tous les hommes de bon sens, à tous les hommes honnêtes, si la promesse de la Charte a été tenue, si tous les citoyens *indistinctement* contribuent, *en proportion de leur fortune*, aux charges de l'État !

Pour l'honneur du gouvernement, quel qu'il soit, et pour la sécurité du pays, il est urgent de mettre bientôt un terme à cet étrange désaccord entre le principe et l'application de la loi. Tant que ce désaccord subsistera, tant que le traité de paix entre le gouvernement et la nation reposera sur une duperie ou un mensonge, la société sera en péril ; car le traité de paix promet la justice et il donne l'iniquité ! Ah ! je comprends maintenant la sourde agitation qui travaille la France, depuis ses deux révolutions ! Je comprends maintenant pourquoi les provocations du désordre, le cri de la guerre sociale, trouvent un écho si formidable au milieu de nous ! Et que serait-ce, grand Dieu ! si les hommes qu'anime encore l'esprit de révolution parvenaient à prouver au bon sens populaire que la clause de justice inscrite dans le pacte social, loin d'être exécutée, est formellement violée ! Éveiller l'attention du pouvoir sur le danger de la situation, pousser le cri de détresse pour l'appeler au secours de l'ordre social menacé, c'est, selon nous, faire acte de bon citoyen ; et, s'il nous était donné d'exprimer notre conviction dans toute sa force, nos paroles ne seraient pas perdues ! Mais, hélas ! nous n'avons pas la voix haute, et nous ne savons que dire faiblement ce que nous sentons avec énergie. Que ceux qui nous entendent, s'il en est, joignent leur voix à la nôtre afin qu'elle porte plus loin !

Et ce qui fait du régime financier actuel un grief permanent et terrible contre tous les gouvernements qui le conservent, c'est que l'application sincère du principe de la Charte est possible, plus facile même et plus avantageuse, non seulement à la nation en masse, mais à toutes

les classes prises séparément, que le simple maintien du système d'injustice.

Le système des impôts actuel agit sur la masse de la population comme un poids écrasant qui lui rend tout mouvement d'ascension impossible, et même qui doit infailliblement, s'il continue d'agir, la forcer à descendre de degrés en degrés jusqu'aux plus basses régions de la misère.

Le système d'impôts, tel que le veut la Charte, la contribution aux charges de l'État, proportionnelle à la fortune, agirait au contraire comme une force bienfaisante qui provoquerait et seconderait le mouvement de la masse du peuple vers le bien-être, l'indépendance et la moralité.

Entre ces deux systèmes le choix est-il permis ?

On connaît le premier. Nous allons exposer brièvement l'idée que nous nous faisons du second.

Observons d'abord que le législateur, au moment d'établir le système des impôts, de constituer la fortune publique, devrait avoir présent à la pensée l'intérêt de la communauté à laquelle il donne ses lois. C'est l'intelligence de ce grand but social et la volonté de l'atteindre qui distingueront la législation nouvelle de l'ancienne. Jusqu'à la révolution qui a ouvert à notre pays la carrière de l'avenir, la législation ne s'était proposé pour but que l'avantage d'une partie de la nation, l'avantage des classes qui faisaient la loi et la faisaient pour elles : il n'y avait pas de peuple, et par conséquent pas de citoyens, mais des serviteurs et des maîtres, des vainqueurs et des vaincus. Il était donc naturel que la loi fût conçue du point de vue de l'intérêt des classes dominan-

tes, et c'est ce qui explique pourquoi elle favorisait avec une partialité si franche les privilèges de l'aristocratie. Comme aujourd'hui, on parlait alors de justice, de droit, de liberté, mais ces notions nécessaires, sans lesquelles il n'y a pas de société possible, n'avaient ni le même sens ni la même étendue qu'on leur donne de notre temps, elles n'étaient applicables et communes qu'à la minorité de la nation. Cette époque d'inégalité et de privilège n'est plus. Les notions de justice, de droits, de liberté, sont le patrimoine de tous les enfants de la nation, c'est-à-dire, qu'il n'y a de justice que celle qui s'applique à tous les citoyens, de droits que ceux qui sont basés sur des devoirs, de liberté que celle de tout le monde. La société est une, par conséquent la loi doit être une, générale, profitant à tous les citoyens et les obligeant tous.

Dans une nation où le travail d'unité est accompli, où les classes distinctes sont effacées, où les droits garantis par la société sont corrélatifs à des devoirs envers la société tout entière, l'objet de la loi comme de la sollicitude du pouvoir qui l'applique est nécessairement l'intérêt de la nation considérée comme un corps et un tout. Or, quel est l'intérêt premier, dominant, d'une nation? N'est-ce pas de compter le plus grand nombre de citoyens indépendants, éclairés, laborieux, honnêtes, sains de corps et d'esprit? Les intérêts et les droits des individus doivent être subordonnés à ce grand intérêt, à ce grand devoir.

Nous avons vu que le principe équitable de l'impôt était consacré par la Charte; nous n'avons donc plus à défendre ce principe, à l'introduire dans la loi: notre tâ-

che se borne à en réclamer l'application. Or, l'application de ce principe, qui demande que les charges publiques soient proportionnelles à la fortune des contribuables, est le moyen le plus puissant qu'ait la société d'arriver à la satisfaction de l'intérêt général, de créer une nation de citoyens, composée de familles honnêtes et indépendantes par le travail.

Pour cela, il faut substituer à l'impôt stationnaire ou invariable, qui frappe les rares deniers du pauvre d'une contribution égale à celle des deniers du riche, à l'impôt rétrograde qui amoncelle le poids des charges publiques au bas de l'échelle de la fortune, l'impôt proportionnel et progressif. Le premier exerce la pression de bas en haut, il appauvrit le pauvre et accumule forcément la richesse au haut de l'échelle ; le second, au contraire, exerce la pression de haut en bas, et détermine la richesse à se fixer à peu près également sur tous les degrés de l'échelle.

Qu'est-ce que l'impôt proportionnel progressif ? C'est celui qui se mesure équitablement sur la richesse et croît avec elle. Pour le définir et démontrer à la fois son équité et ses avantages, c'est celui qui demande au possesseur unique d'un revenu de 25,000 fr. plus qu'il ne demanderait à vingt-cinq contribuables possédant chacun 1,000 fr. de rente. Cet exemple résume parfaitement, comme nous venons de le dire, le caractère équitable et les avantages du système de l'impôt proportionnel. Qu'il soit juste de demander au possesseur unique d'un revenu de 25,000 fr. une contribution plus forte qu'à vingt-cinq propriétaires d'un revenu de 1,000 fr. chacun, c'est, je pense, ce que pas un esprit droit ne saurait

contester ; mais cet impôt n'est pas seulement équitable, il est encore un bienfait pour le corps social, car il favorise la division du revenu sur un grand nombre de citoyens, à la différence de l'impôt rétrograde qui favorise l'accumulation du revenu sur un petit nombre de têtes. Vaut-il mieux pour une nation compter vingt-cinq citoyens laborieux, gagnant l'aisance par le travail, que de posséder un seul consommateur ? Il est facile de connaître la mesure exacte des avantages de l'impôt proportionnel sur l'impôt invariable : le premier donne à la nation vingt-cinq membres actifs, qui sont une force et une richesse ; le second leur substitue un seul riche ! Le premier favorise la distribution du capital dans les mains de tous ceux qui sont en état de l'utiliser directement ; le second favorise la concentration de ce capital en masses compactes, indivisibles, qui achètent le travail comme une marchandise, et ne lui donnent, en échange de son concours à la production, que le prix vénal fixé par la concurrence ou le salaire.

Il y a long-temps qu'on a réclamé la substitution de l'impôt proportionnel progressif au régime financier inique et barbare qui appauvrit et corrompt les nations. M. Say en a prononcé le nom dans son cours d'économie politique (1), et il n'est guère de publiciste qui n'ait eu l'occasion d'en vanter les bienfaits (2), et cependant

(1) *Cours complet d'économie politique pratique*, T. II, p. 399.

(2) Adam Smith et Montesquieu se sont déclarés en faveur de l'impôt progressif.

la cause de l'impôt proportionnel n'est pas encore gagnée.

Une pareille réforme est trop juste, trop nécessaire, et surtout trop facile, pour n'avoir pas beaucoup de gens contr'elle. Les subtils métaphysiciens des abus prononcent dogmatiquement que l'impôt progressif est une criante injustice, qu'il porte atteinte au droit sacré de la propriété, et qu'il est par conséquent le renversement des lois divines et humaines. Selon les défenseurs intéressés du *statu quo* en système financier comme en toutes choses, il est équitable et parfaitement d'accord avec le droit de propriété, de prélever sur le travailleur le tiers et même la moitié du produit de son travail sous forme d'impôts directs, indirects, réunis, tandis que demander au rentier une contribution proportionnelle à sa fortune, au propriétaire opulent une part de son superflu, serait le comble de l'iniquité, un attentat contre le plus sacré des droits, un crime de lèse-majesté divine.

Nous ne croyons pas nécessaire de discuter la justice du système d'impôts dans lequel nous voyons le salut de notre pays ; les hommes de bonne foi n'ont pas besoin d'être convaincus, et les autres ne veulent pas l'être.

La seule objection sérieuse qui ait été faite à ce système est tirée de la difficulté que présenterait sa mise en pratique. Selon notre simple jugement, l'impôt, tel que nous le concevons, est aussi facile à fonder et à répartir, aussi commode à percevoir, que les impôts actuels sont onéreux à la société qui les supporte et même au gouvernement qui les perçoit ; la seule difficulté sérieuse que rencontrerait l'application du nouveau système viendrait uniquement de ce qu'il est nouveau, et que, pour

l'établir, il faudrait prendre quelque peine au lieu de laisser faire les abus, sans s'occuper d'eux.

Cette difficulté serait bien vite surmontée, car, pour la vaincre, il suffirait de le vouloir ; aussi nous ne nous y arrêterons pas et nous décrirons à grands traits la constitution financière que réclament les besoins et les généreux sentiments de notre pays.

« Tous les citoyens contribuent indistinctement, en proportion de leur fortune, aux charges de l'État. » La société demande plus à celui qui a plus, moins à celui qui a moins, elle augmente la charge de l'impôt avec le superflu présumé des citoyens, parce que la justice veut que celui qui retire plus d'avantages de la société en paie la jouissance. Par exemple ; si le possesseur d'un revenu de 1,000 fr. payait un pour cent d'impôts, le possesseur d'un revenu de 25,000 fr. paierait en vertu de l'impôt proportionnel 25 0/0 ou 5,000 fr. de contribution aux charges publiques. C'est au législateur des réformes qu'il appartiendra d'arrêter le chiffre de la proportion équitable, de le mesurer à la richesse du pays, aux habitudes et aux mœurs des citoyens. L'important est que l'impôt proportionnel et progressif soit décrété, et que l'État réunisse dans cette contribution unitaire toutes les autres taxes.

Pour soumettre la fortune à un impôt équitable, il faut l'atteindre sous toutes les formes qu'elles revêt : frapper une forme de propriété de préférence à une autre, la propriété foncière de préférence à la propriété mobilière et à celle des capitaux, c'est consacrer l'injustice et jeter une perturbation dangereuse dans l'économie de la société. Les valeurs foncières, dans le système actuel

sont injustement surchargées, et l'impôt du sol dîme trop largement le travail agricole, la source nourricière de la nation. Les revenus des capitaux, au contraire, de toutes les valeurs les plus dignes d'être frappés par l'impôt, en sont presque entièrement affranchies. Les rentes sur l'État sont respectées de l'impôt, qui ne craint pas de s'attribuer une large part sur les valeurs destinées à la consommation des plus pauvres travailleurs. La rente est, dit-on, franche d'impôt de sa nature, parce qu'il serait injuste au gouvernement de retenir, sous un prétexte quelconque, une part de l'intérêt qu'il a promis. Mais que devient alors le fameux principe : Tous les citoyens contribuent *indistinctement* aux charges de l'État ? La Charte aurait dû ajouter : *Excepté les rentiers*, et cette exception aurait produit un fort bon effet à la tête d'une loi fondamentale dont le premier article consacre l'égalité de tous les citoyens devant la loi ! Déclarer l'inviolabilité de la rente devant l'impôt, nier à la société le droit de frapper ce genre de revenu comme tous les autres, c'est absolument comme si l'on prétendait que l'acquéreur de propriétés nationales, de bois de l'État par exemple, ne devra jamais payer d'impôts pour les propriétés à lui concédées, sous prétexte que le vendeur perd tout droit à sa chose, et qu'il n'est pas juste de prélever une rente sur des fonds qu'on a cédés. Les rentes sur l'État sont donc passibles de l'impôt comme tous les autres revenus.

Mais, dira-t-on, comment atteindre les revenus des capitaux engagés dans le commerce et l'industrie, les rentes constituées entre simples particuliers ? Certes, la difficulté existe, et il ne faut rien moins qu'une pareille

difficulté pour excuser le maintien jusqu'à ce jour d'un système d'impôts qui s'adresse de préférence aux objets de consommation indispensables, qui épargne la fortune pour frapper la vie!

Nous croyons à la possibilité de soumettre à l'impôt toutes les valeurs légitimement imposables. Chaque commune aurait un grand livre de la propriété sur lequel seraient inscrites, d'après la déclaration des propriétaires, toutes les valeurs imposables, réunies en une seule cote pour chaque famille. Cette déclaration serait un acte de bonne foi publique, sanctionné par la confiscation au profit du trésor national, des valeurs soustraites à l'impôt par la fraude. Il n'y aurait de cette façon qu'une seule espèce de contribution pour les charges de l'État, du Département et de la Commune. La Commune et le Département seraient autorisés par le gouvernement central à augmenter la contribution votée par la législature, de la somme nécessaire pour subvenir aux besoins de la localité et du département.

La somme votée par la législature pour le service de l'État serait donc répartie *proportionnellement* à la fortune réelle sur tous les citoyens, et nous avons la certitude que cet impôt d'équité serait un bienfait pour la société, et même pour tous ses membres, pour les riches comme pour les pauvres. Il rendrait très-difficile, il est vrai, l'accumulation de la fortune au delà d'un certain chiffre, par exemple, de 100,000 fr. de revenu, dans l'état actuel de la société; mais cela serait-il un mal? mais tous les bons citoyens ne doivent-ils pas désirer que l'aisance soit beaucoup plus facile à obtenir que ces fortunes exagérées qui provoquent celui qui les pos-

sède à une consommation extravagante, souvent plus funeste à la moralité de la nation qu'à son économie?

L'impôt proportionnel ne prescrirait pas, comme quelques-uns le prétendent, l'acquisition des grandes fortunes, car il favoriserait plus activement que le système actuel la production des richesses; il la doublerait pour le moins, et il n'aurait pas à supporter la moitié des charges que les taxes actuelles imposent au pays : la nation trouverait dans la part qu'elle prélèverait sur les héritages une somme au moins équivalente à la moitié de ses besoins. La propriété foncière, mobilière, celle des capitaux, n'aurait pas à supporter une contribution de plus de cinq à six cent millions, et encore, dans la prévision des besoins les plus dispendieux que pourrait éprouver la société, en lui donnant les moyens de faire les frais de l'éducation du peuple.

Mais, dira-t-on, l'impôt proportionnel favorisant la division de la propriété et l'égalité des fortunes, il devra nécessairement devenir de moins en moins productif. A mesure que la propriété se divisera et que la moyenne des fortunes s'égalisera, l'impôt progressif produira beaucoup moins que dans les premiers temps de son application, et il dépassera bien rarement dix pour cent du revenu. Alors, ce sera à la législature à en modifier le chiffre et l'action, de manière à le mettre d'accord avec les besoins prévus de l'État. Mais ce chiffre ne sera jamais aussi onéreux aux propriétaires moyens que l'est aujourd'hui le système actuel des impôts; il ne s'élèvera jamais à plus d'un ou deux décimes par 100 fr. de revenu, de quelques francs par mille, car l'impôt sur la

fortune foncière, mobilière et sur les capitaux, ne sera pas l'unique ressource financière de l'État. Il aura dans l'exercice du droit d'héritage que nous lui avons reconnu une branche féconde de revenu, dont les produits soulageront d'autant la contribution dont les revenus positifs des citoyens seraient frappés. Quand on verra ce qu'il serait possible d'obtenir d'une taxe progressive sur les héritages, on sera étonné que les nations éclairées ne reportent pas sur cette nouvelle branche d'impôts les charges dont ils écrasent à grands frais le travail des citoyens pauvres.

Un homme a su conquérir par son travail, sa conduite et son génie, une fortune importante, et par elle il a satisfait largement à tous ses besoins. La société a favorisé puissamment le développement de sa fortune, en lui permettant d'obtenir sans trop d'efforts les instruments du travail, et surtout en respectant comme une chose inviolable les produits de son travail, nécessaires à la satisfaction décente des besoins de la vie; parvenu à une grande fortune, il a trouvé dans les institutions les plus sûres garanties de ses droits; et la jouissance de tous les bienfaits sociaux, de tous les avantages d'une civilisation avancée, ne lui ont coûté que le sacrifice d'un quart ou d'un tiers au plus de son superflu. Cet homme arrive au terme de son existence; la mort dérobe le propriétaire à la propriété, le consommateur aux jouissances, et, c'est en ce moment que, par l'intervention d'une loi équitable, il paie sans qu'il lui en coûte rien la dette qu'il a contractée envers le corps social; c'est alors qu'il s'acquitte envers tous les membres de la communauté, ses frères, de ce qu'il leur doit pour

le concours indirect qu'ils ont prêté à ses travaux, à ses plaisirs, à l'exercice de ses facultés morales, de son intelligence! Ceux qui le remplacent, ses héritiers directs, se trouvent investis d'un immense privilège, que la société leur garantit, celui de consommer sans avoir produit; n'est-il pas juste qu'ils l'achètent par le sacrifice d'une part de leur abondance au profit de la société? Il n'est pas besoin de dire que la reprise exercée par la société devrait être proportionnelle à la grandeur de l'héritage; elle serait prélevée sur le capital au lieu de l'être sur le revenu, comme l'impôt, et la proportion en serait calculée de manière à épargner le plus possible le petit patrimoine, qui n'est pour les héritiers qu'un instrument indispensable pour produire et pour vivre. Elle ne frapperait sérieusement que les successions qui s'élèveraient au dessus d'une moyenne déterminée, et qui donneraient aux remplaçants d'un propriétaire opulent la faculté de consommer pendant toute leur vie sans rien produire.

Voici des chiffres qui donneront une idée des ressources que la société pourrait trouver en revendiquant ses droits sur les valeurs transmises par héritage. Nous avons dit que le droit de succession en ligne collatérale, complètement inutile à la prospérité sociale, sans action sur la conservation et sur l'accroissement du fonds de la production, devrait être ou supprimé, ou réduit aux deux premières branches des consanguins. Or, la valeur des biens *meubles* seulement transmis par succession en ligne collatérale, en 1835, s'est élevée à 102,605,402 f. 85 c.; sur laquelle somme la société s'est contentée de prélever 3,681,323 fr. 22 c., de 2 fr. 50 c.

à 5 fr. pour 100, ce qui équivaut à une complète abdication de son droit ! Les valeurs mobilières transmises par testament entre personnes non parentes se sont élevées à 25,706,678 f. 71 c., sur laquelle somme la société a prélevé seulement 1,682,532 fr. 64 c., de 3 fr. 50 c. à 6 f. pour 100. Les biens meubles transmis en ligne directe sont portés pour la même année à 365,542,152 f.; sur laquelle somme la société a prélevé un droit de 1,005,240 fr. 92 c., 25 c. pour 100 francs. La totalité des biens meubles transmis par héritage ou par testament en ligne directe, entre époux, en ligne collatérale, entre personnes non parentes, en faveur d'établissements publics, est, pour l'année 1835, de 559,572,590 fr. 84 c., qui ont produit un droit de 7,361,836 fr. 52 c.

Voici maintenant le tableau de la transmission des *immeubles*, par héritage ou testament, après le décès des propriétaires. En ligne collatérale : 176,480,524 fr. 42 c.; droit de mutation perçu, 12,938,423 fr. 72 c., de 5 fr. à 8 fr. pour cent. Entre personnes non parentes : 17,586,383 fr. 41 c., droit perçu 1,729,592 fr. 23 c. En ligne directe 711,946,432 fr.; droit perçu 7,831,410 fr. 75 c.; un franc pour cent. Total des immeubles transmis 989,953,683 fr. 42 c., total du droit de succession 25,149,074 fr. 88 c.

Le total des valeurs mobilières ou immobilières transmises par héritage ou testament, s'élève à 1,549,526,274 fr. 26 c.; le total des droits perçus en 1835 à 32,510,911 fr. 40 c. Les biens transmis en ligne collatérale et entre les personnes non parentes, sont évalués à la somme de 322,378,989 fr. 39 c., sur laquelle

somme la société, qui avait droit à tout ou presque tout, n'a prélevé que 20,031,877 fr. 81 c. (1).

Il est bon d'observer que dans ce tableau, les biens meubles et immeubles sont portés au dessous de leur valeur, d'après l'évaluation officielle, et aussi par la fraude des héritiers. La société qui céderait immédiatement sa part aux individus qui voudraient la faire valoir par leur travail, en retirerait un prix bien supérieur à l'évaluation que nous avons donnée. Et ce n'est pas exagérer que de porter à une moyenne de quatre ou cinq cent millions la part de la communauté dans la transmission de la propriété par héritage. Quoi de plus avantageux et de plus juste que de remplacer ainsi, par une contribution sur l'héritage, l'impôt actuellement prélevé sur la consommation des objets les plus indispensables, c'est-à-dire, sur le travail ?

Un autre avantage de ce genre de revenu, ce serait sa solidité et son accroissement progressif. En 1826, les valeurs transmises après décès sont évaluées à 1,345,711,516 fr. 79 c. En 1835 à 1,549,526,274 fr. 26 c. Rien n'est plus certain, plus régulier que la mort. Chaque année, elle renouvelle environ un quarantième de la population, et, par conséquent, elle met annuellement en héritage le quarantième environ de la propriété totale. En évaluant la reprise sociale au quart des valeurs transmises, la nation disposerait annuellement de la cent soixantième partie du fonds de production en faveur du travail. Il y aurait chaque année sur le marché de la nation le cent soixantième de la richesse totale, mis en

(1) *Statistique de la France*, 1837, p. 140-141.

vente ou plutôt mis au concours, offert aux plus laborieux et aux plus habiles.

Une reprise ou un impôt considérable sur les donations est encore une branche de revenu à laquelle il est juste de s'adresser. Les donations entre vifs sont portées, dans les documents que nous étudions, à un total pour les meubles et les immeubles de 519,089,052 fr. 15 c. Les droits perçus s'élèvent à 7,433,846 fr. 56 c. D'après nos principes, qui sont de favoriser la propriété qui est le résultat ou le prix du travail, ne serait-il pas plus juste de prélever cent millions d'impôt sur cinq cent millions de valeurs données à titre gratuit, que de prélever, comme on le fait, des droits sur les ventes à titre onéreux, droits qui sont un obstacle aux échanges, un impôt sur le travail, auquel ils rendent l'acquisition de la propriété plus difficile. La vente ou l'échange de la propriété devrait être libre, ou grevée d'une taxe très-légère destinée à couvrir les frais des actes authentiques rédigés par un agent de la commune, un notaire (1).

Il nous faudrait écrire tout un traité spécial, si nous voulions appliquer la théorie de l'impôt dans tous ses dé-

(1) En 1835, on évalue les biens meubles, immeubles, cédés à titre onéreux à 1,656,049,673 fr. 19 c., et les droits perçus sur ce genre de transmission qui devrait être beaucoup plus favorisé que toutes les autres manières d'acquérir la propriété, à 79,926,050 fr. 07 c. Il en coûte souvent plus pour acheter, c'est-à-dire, pour échanger du travail accumulé contre la propriété, que pour hériter, c'est-à-dire, pour recevoir sans rien donner en échange, que pour payer son achat !

tails, et surtout le suivre dans sa répartition. Qu'il nous suffise de rappeler ce que nous avons dit plus haut, que toute dépense superflue et improductive est une cause de misère publique et de misère privée ; que plus les agents du gouvernement sont nombreux, plus les producteurs ont de consommateurs à entretenir de leur travail. D'ailleurs la mise en pratique de la réforme financière que nous esquissons, aurait pour conséquence forcée une réforme correspondante dans la nature et dans le chiffre des dépenses publiques.

Nous croyons devoir encore appeler l'attention sur l'un des effets bienfaisants d'une loi d'hérédité qui reconnaîtrait le droit de la société à une part de l'héritage et en réglerait l'exercice. Les nations les plus avancées, comme la France et l'Angleterre, sont grevées de charges onéreuses, d'emprunts écrasants, qui sont pour les générations nouvelles une véritable servitude, dont elles n'ont, cela est prouvé par les faits, aucun moyen de s'affranchir. Le remboursement des emprunts est impossible. La réduction partielle de la dette d'Angleterre ne prouve rien, car elle est plutôt le résultat d'une conversion de l'intérêt que d'un remboursement. Et cependant il faut que les nations, sous peine de banqueroute ou de ruine totale, trouvent le moyen d'éteindre leur dette. Je suppose que l'Angleterre se retrouve placée dans des circonstances analogues à celles où le dix-neuvième siècle l'a trouvée ; serait-elle capable des mêmes efforts ? et une dette qui exige aujourd'hui sept cent millions de revenu pour en solder seulement l'intérêt, lui permettrait-elle d'employer dans une crise décisive toutes les ressources qu'elle a dépensées dans ses luttes contre Napo-

l'éon ? Et la France , si elle avait à se défendre encore une fois contre le monde, ne serait-elle pas forcée de doubler sa dette , de dévorer d'avance les produits de l'avenir, et d'imposer aux générations futures une écrasante servitude ? Tout emprunt contracté par une nation , sans avoir le moyen de le rembourser en deux ou trois générations , est un vol fait à l'avenir ; et j'ai la certitude , si nous ne faisons pas mieux que nous n'avons fait jusqu'ici, que nos descendants n'accepteront notre succession que sous bénéfice d'inventaire , et qu'ils se résigneront sans scrupule à la banqueroute. L'exercice du droit de participation à l'héritage est le seul amortissement efficace des dettes publiques. Chaque année , par le seul fait des décès , la dette se trouverait diminuée au moins d'un 160<sup>me</sup>, et le chiffre de la rente réduit d'autant. C'est aux gouvernements éclairés à décider si ce genre d'amortissement pacifique , légitime , est préférable à la banqueroute , car nous avons la conviction que si les dettes publiques ne sont pas progressivement éteintes , elles amèneront forcément la banqueroute !

Quelques mots en terminant sur l'objection principale, la seule peut-être que l'on opposera à la réforme de la constitution financière d'après les principes de la justice et du bon sens. On dira par exemple que l'impôt équitable n'atteindra jamais les valeurs mobilières et surtout les capitaux qu'il doit frapper, parce que la fraude les dérobera à son action ; on dira que le droit de participation de la communauté à l'héritage sera improductif, par la même raison, parce que la fraude sera plus forte que la justice. A cela une courte réponse. Nous pensons que le gouvernement aurait besoin de beaucoup

moins d'esprit, de beaucoup moins de puissance pour faire le bien de la communauté et atteindre tous les revenus légitimement imposables, qu'il n'en dépense aujourd'hui pour lui nuire et frapper de la dime les denrées destinées à la consommation du travailleur, qu'il devrait épargner. En France, le fisc trouve le moyen d'empêcher les citoyens de puiser l'eau de la mer et des sources salines ; il entretient une armée sur les frontières et aux portes des villes, qui arrête au passage les valeurs les plus subtiles et lève l'impôt sur les passants le fer à la main ; il va chaque jour mesurer le tonneau du pauvre pour lui faire payer le verre de vin qu'il a bu, il compte les pieds de tabac que plante le cultivateur, et il ne pourrait pas atteindre les valeurs mobilières, foncières, et les capitaux que possède chaque famille ! Est-il donc difficile de décréter que les valeurs déclarées et cotées, les contrats et actes passés devant l'officier public, jouissent seuls de la garantie et de la protection accordées par la loi à la propriété ? Et, cela fait, est-il donc impossible de contrôler ces déclarations et de voir si elles sont d'accord avec la fortune réelle, connue, des propriétaires ? Quant aux successions, je ne crois pas que la fraude serait jamais plus grande qu'elle ne l'est aujourd'hui, et un pouvoir intelligent, bien intentionné, trouverait facilement le moyen, sans avoir recours à un despotisme aussi ingénieux que celui du fisc actuel, de connaître la fortune réelle de chaque famille, la valeur positive de chaque héritage.

Mais un pareil système d'impôts, qui exigerait la publicité ou tout au moins la connaissance des fortunes privées par l'autorité sociale, ne serait-il pas la violation

du secret des familles, la profanation du foyer domestique ? Aux objections de cette nature nous ne savons pas de réponse, si ce n'est que, par une méprise bien déplorable, les gouvernements ne sont arrêtés par des scrupules en matière d'impôts que lorsqu'il s'agit d'être justes. Pour atteindre les denrées nécessaires à la consommation indispensable, l'impôt ne craint pas d'arrêter les voyageurs à la porte des villes, de leur dérober un temps souvent précieux, d'ouvrir et de fouiller leurs malles, et il n'aurait pas le courage, par exemple, de prendre connaissance des livres d'un négociant pour savoir quelle doit être sa juste part de contribution !

En Angleterre, le pays des abus financiers par excellence, il existe un impôt qui se rapproche de celui que nous voudrions voir établir dans notre pays : c'est l'impôt paroissial. Ce n'est point à la consommation que l'on demande en Angleterre l'argent réclamé par les besoins des localités. Le budget paroissial est rempli exclusivement par des taxes assises sur la fortune présumée des familles, d'après leur propre déclaration ; et l'ensemble de ces taxes s'élève à plus de trois cent millions. Nous ne faisons pas de doute qu'une contribution unique par famille, proportionnelle à la fortune, est facile à organiser, surtout dans un pays comme le nôtre, et qu'elle suffirait, avec le produit des successions, à toutes les dépenses nécessaires de l'État.

Si l'on veut jamais combattre efficacement la misère, et il faudra bientôt le vouloir ou du moins faire semblant de le vouloir, la première chose à faire sera donc de substituer au système actuel des contributions publiques, qui est une cause de misère publique et privée, un système plus

rationnel et plus juste qui deviendrait pour les nations, non plus un fardeau écrasant, mais un instrument de justice distributive, un principe de vie, un régulateur du mouvement économique et par conséquent un moyen de prospérité (1).

(1) Un de nos amis, le docteur Jules Guyot, connu par de nombreux travaux scientifiques, avait aperçu dès la révolution de Juillet, les grandes réformes économiques que réclame notre état social, et dont notre livre a eu pour but de démontrer l'urgence. A un âge où les meilleurs se contentent de désirer ardemment le bien, à une époque où les plus généreux n'aspiraient qu'à des bouleversements politiques, à des changements de forme de gouvernement, le docteur Jules Guyot exposait et formulait les véritables conditions sur lesquelles doivent reposer le bien-être et la prospérité des nations. Ce que nous avons dit sur la propriété, sur le droit de participation sociale à l'héritage, ce que nous dirons plus loin sur l'éducation publique, n'est que le développement des idées de ce modeste penseur qui, en appliquant aux choses sociales un esprit cultivé par la science, un cœur honnête, un bon sens à l'épreuve de tous les sophismes, a découvert plus de vérités vraies que les politiques et socialistes de profession. Les travaux de notre ami sont restés inédits : nous n'en parlons donc pas pour les faire connaître, mais seulement pour obéir à notre reconnaissance.



## CHAPITRE IX.

### DE LA CONSTITUTION DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

Nous comprenons, sous le nom d'industrie, l'ensemble des travaux qu'une société civilisée est obligée d'accomplir pour satisfaire ses besoins : les travaux de l'industrie agricole, ceux de l'industrie manufacturière et enfin les travaux de l'industrie commerciale. L'industrie, c'est la production.

Pour qu'un peuple puisse arriver à la satisfaction des besoins légitimes qui constituent l'aisance, il faut nécessairement qu'il produise de quoi consommer ou de quoi acheter par l'échange de ses produits les objets de consommation que lui refuse son sol et son industrie.

La production est le résultat du concours de trois agents que nous avons désignés sous les noms de capital ou d'instruments, de travail, d'habileté ou de savoir. Nous avons vu dans les chapitres précédents par quels moyens une nation intelligente, qui se propose le bien général pour but, doit assurer au plus grand nombre de ses membres la propriété ou l'usage des instruments

de la production. Mais, quand la législation et le système des impôts\* favoriseraient autant que nous le désirons l'acquisition ou l'usage des instruments de la production, quand même le travail serait affranchi de toute dépendance par la propriété individuelle ou sociétaire du capital qu'il utilise, la réforme économique ne serait pas encore achevée; l'une des causes les plus actives de la misère, l'anarchie de la production et par suite l'anarchie du travail, n'en subsisterait pas moins. Comme la propriété, comme tous les éléments de la société humaine, le travail a besoin d'être constitué, organisé.

Pour que tous les citoyens d'une nation soient affranchis de la misère, telle que nous l'avons étudiée, de cette gêne, de cette incertitude de l'existence, qui sont la condition du grand nombre des travailleurs dans les sociétés actuelles, il faut que chaque citoyen valide ait constamment du travail assuré, et de plus que ce travail lui produise de quoi subvenir à sa consommation et même à celle de sa famille. Nous allons examiner rapidement à quelles conditions l'industrie peut devenir la nourrice abondante des populations qui n'ont d'autre moyen d'existence que le travail.

Production et consommation sont solidaires; pour que la production soit solide et assurée, il faut qu'une consommation active et assurée demande ses produits, et réciproquement, pour que la consommation ne souffre pas, pour que le peuple vive dans l'aisance, il faut qu'un travail sans relâche lui fournisse des aliments à chaque instant renouvelés.

Il est facile de démontrer qu'une constitution écono-

mique, semblable à celle que nous avons esquissée dans les chapitres précédents, favoriserait énergiquement la production et la consommation chez le peuple dont elle réglerait la vie. Plus un peuple se rapproche de l'égalité et de l'indépendance, plus il compte nécessairement de consommateurs et de producteurs. Il n'y a pas chez un tel peuple des citoyens assez pauvres pour renoncer à la satisfaction décente des besoins de la vie, il n'y en a que peu ou point d'assez riches pour consommer sans rien produire : le travail est aussi activement, aussi constamment demandé que ses produits. De plus, dans une société où, à la faveur des institutions, la classe moyenne comprend la presque totalité des hommes, le travail devient une fonction solide, toujours assurée, et le travailleur n'a de chômage que les jours de repos public, que les moments qu'il dérobe volontairement au labeur physique pour les donner à la culture de l'esprit ou à d'honnêtes plaisirs. Avec les industries artificielles dont nous allons parler bientôt, qui déciment sans pitié les populations, défléurent l'enfance, corrompent la jeunesse, pour produire les superfluités du riche, ou assurer à quelques capitalistes la victoire dans la guerre industrielle qu'ils soutiennent les uns contre les autres; avec les industries de luxe, de fantaisie ou d'approvisionnement étranger, disparaissent nécessairement les crises industrielles et l'incertitude de travail. Si, dans un vaste pays comme le nôtre, qui compte une population de 34 millions d'hommes, chaque individu était consommateur, n'est-il pas évident que presque tout le travail de la nation serait employé à produire des objets de nécessité ou d'indispensable *comfort*, et que le tra-

vail aurait par conséquent une solidité inébranlable : il serait garanti par les besoins, c'est-à-dire, par la vie même de tous les individus de la nation. Si des industries de luxe, de fantaisie, s'établissaient chez un tel peuple, elles ne le feraient qu'après les industries destinées à l'approvisionnement nécessaire de la nation; les capitaux et le travail ne consentiraient à produire pour le luxe qu'à la condition d'en obtenir une récompense égale à celle qui serait assurée à la production des objets destinés à la consommation générale. Par la même raison, l'industrie ne travaillerait jamais par spéculation et cupidité à la production d'objets destinés à la consommation étrangère, mais seulement pour acheter des autres nations, par l'échange des produits, les matières ou les objets dont elle manquerait et qu'elle ne saurait pas produire.

Une nation où le très-grand nombre serait à la fois consommateur et producteur, serait donc assurée de posséder toujours un fonds inépuisable de production, et par conséquent les plus vifs encouragements, les plus riches récompenses pour le travail. Nous supposons bien entendu que cette nation est assise sur un sol assez étendu et assez fertile pour la faire vivre, et que de plus, elle possède déjà dans les capitaux accumulés des instruments suffisamment énergiques de production. C'est le cas où se trouve heureusement la France, si bien préparée, par les conséquences de ses révolutions et par les progrès incessants des besoins et des sentiments démocratiques, aux réformes économiques d'où dépendent le salut et le bonheur des nations.

Ainsi, dans notre nation définitivement et franche-

ment constituée sur les principes qu'elle a proclamés, la consommation ne manquerait jamais au travail : il ne s'agirait plus que de faire en sorte que le travail ne manquât jamais aux besoins de la nation, ce qui ne pourra être obtenu que par une bonne organisation de l'atelier du travail. Pour qu'on ne nous reproche pas, et on serait en droit de le faire, d'exprimer seulement un souhait magnifique, nous dirons ici en toute modestie ce que nous entendons par organisation du travail. On sait déjà à quelles conditions cette organisation si ardemment invoquée aujourd'hui est possible. Le fonds du travail est assuré, les instruments sont prêts, à la portée de ceux qui savent et veulent en user : il faut maintenant que le travail suffise à la satisfaction des besoins de la société, et pour cela qu'il devienne un facile moyen de bien-être et d'indépendance. Des institutions réglementaires auraient-elles le pouvoir de produire un si heureux résultat ?

Jusqu'à ce jour, l'intervention du pouvoir dans le régime économique des nations a été si peu intelligente et si funeste, qu'on a regardé avec raison le laisser-faire absolu, l'abdication de toute espèce de surveillance et de contrôle, comme le plus grand bienfait que l'industrie devait attendre des gouvernements. Jusqu'à ce jour, les gouvernements, il faut le dire, ne se sont occupés du travail que dans des intentions de fiscalité ou de monopole, et c'est de là que vient le mal-entendu qui règne encore dans les sciences économiques, et qui confond la liberté industrielle avec l'anarchie.

La législation industrielle, comme toutes les autres parties de la législation, ne peut devenir une cause de bien-être et d'indépendance pour le pays, qu'à la condi-

tion d'être conçue et appliquée dans l'intérêt de la nation tout entière, qu'à la condition d'être bien intentionnée et éclairée, de vouloir le bien et de savoir le faire. C'est ce qui explique sans doute pourquoi l'intervention des gouvernements dans l'industrie, et surtout la protection qu'ils voulaient lui accorder, ont été jusqu'ici de véritables calamités publiques. Sous prétexte d'encourager l'industrie nationale, le gouvernement défendait la sortie des matières premières, prohibait l'entrée de tous les produits fabriqués, et, de cette façon provoquait l'établissement d'industries parasites, artificielles, qui ne pouvaient subsister qu'en exploitant les populations, tandis que par compensation, il frappait d'interdiction les produits naturels du pays, ceux qui auraient pu servir avec avantage à obtenir de l'étranger les produits péniblement arrachés à un travail ingrat et presque stérile. Tel est à peu près partout le double et fatal effet des lois dites de protection industrielle ou du système des douanes. En prohibant ou chargeant de droits exorbitants les produits fabriqués à de meilleures conditions dans les autres pays, il favorise la création d'industries artificielles, souvent contre nature, qui augmentent le prix du travail et en diminuent la récompense, puisqu'elles n'obtiennent qu'à un prix plus élevé les objets que l'industrie étrangère produit à moins de frais. Pour se venger de la prohibition dont on frappe leurs produits, les nations étrangères usent de représailles et interdisent leur marché aux denrées naturelles de notre pays, à celles que nous obtenons de notre sol à peu de frais, et qui récompensent le plus généreusement le travail indigène. C'est ainsi que nos vins, notre plus grande richesse, sont pres-

que exclus de la consommation européenne, et que des millions d'agriculteurs sont condamnés à la pauvreté au milieu de l'abondance, pour le plus grand avantage de quelques manufacturiers (1). Nous repoussons de notre sol la houille, les fers, et même les denrées alimentaires les plus indispensables, les bestiaux et les céréales, et l'étranger ferme ses ports et ses frontières à nos vins, nos eaux-de-vie, à nos huiles, à tous les produits naturels de notre sol et de notre industrie. Je sais bien ce que gagne à ce régime le petit nombre des intérêts protégés, mais je sais aussi, sans pouvoir le calculer, ce que la nation y perd.

On prétend que ces droits et prohibitions ont pour but d'encourager le travail dans notre pays, et des faits désastreux démontrent à qui veut être convaincu, que ce système de protection et d'amour est un fléau pour les classes laborieuses. Ces légions de misérables qui ont passé sous nos yeux, ces troupeaux d'enfants exténués, de femmes flétries, qu'un chétif salaire, un travail ingrat, abrutissant, jamais assuré, condamnent à la barbarie et à la souffrance, toute cette population entassée autour des grands ateliers ne s'épuise-t-elle pas pour le compte des industries protégées ? Les cotons filés et les tissus sont prohibés à nos frontières : dira-t-on que c'est pour protéger les ouvriers exploités par ces cruelles industries ? Eh quoi ! vous protégez les travaux qui ne font pas vivre, mais qui font souffrir ; et, par cette intelligente protection, vous attirez les représailles de

(1) Les vins et eaux-de-vie de France sont prohibés en Belgique et frappés en Angleterre de droits excessifs qui équivalent à la prohibition.

l'étranger contre les industries saines, fécondes, qui donnent l'aisance en échange du travail ! Vous frappez vos vignes et vos oliviers de stérilité pour l'avantage d'attacher des enfants de six ans à des mécaniques ! Mais c'est de la folie, mais c'est de la cruauté ! J'ouvre les tarifs des douanes, et je vois que les industries auxquelles on veut assurer forcément le monopole du marché national sont précisément celles qui font les misérables, celles qui provoquent au vagabondage, à la prostitution, celles qui exposent le travail à tous les hasards, aux chômages imprévus, et qui condamnent par conséquent les classes ouvrières à l'imprévoyance, celles enfin qui détruisent la vie de famille, jettent la population hors de ses conditions naturelles, et la provoquent à une brutale et désastreuse fécondité ! Mais il me semble que protéger de pareilles industries aux dépens du travail qui assure l'existence et favorise la moralité du travailleur, comme le travail des champs par exemple, c'est protéger dans la nation le vice et la misère !

L'économie politique, et c'est là sa gloire, a parfaitement démontré les inconvénients d'une pareille protection, et déjà elle a déterminé dans le régime des douanes des changements notables qui amèneront prochainement la chute de ce désastreux système. Déjà la Suisse a ouvert ses frontières aux produits spéciaux des autres pays, et l'association des douanes allemandes, l'une des plus grandes réformes économiques de notre temps, a effacé de ses tarifs toutes les prohibitions (1). Espérons

---

(1) Voyez *L'Association des Douanes allemandes*, par Lanourais et E. Bères.

que notre pays fera mieux que de suivre cet exemple ; il prouvera au monde qu'il a fidèlement conservé le dépôt des principes de la véritable civilisation, de celle qui constitue les sociétés en vue du bien-être et de la moralité de tous !

La nature elle-même a établi entre les nations la loi de la division du travail, et les lois de la nature ne sont jamais violées en vain. Chaque peuple doit trouver dans les produits de son sol et de son industrie de quoi satisfaire à ses besoins ; mais cela ne veut pas dire qu'il soit condamné à tout produire. Nous avons fait en France plus d'une triste expérience pour démontrer que la prétention de tout produire est une ruineuse folie. N'avons-nous pas eu la satisfaction de fabriquer du sucre de betteraves qui avait sur le sucre des colonies l'avantage de coûter une fois plus cher ? Toute industrie qui a besoin, pour exister, du secours de la prohibition ou de droits différentiels exagérés, est dans la même condition que l'industrie de la betterave : elle ne peut être florissante que si les consommateurs qui demandent ses produits donnent ou échangent une fois plus de travail qu'elle ne vaut réellement, car c'est le travail qui achète le travail. Malheur à la nation qui posséderait beaucoup d'industries florissantes à cette condition-là ! Elle ne tarderait pas à être ruinée par la prospérité de deux ou trois industries ! Si un pays peut acheter à ses voisins la fonte, le charbon et le sucre, avec moitié moins de travail qu'il ne lui en faudrait pour produire ces objets chez lui, n'est-il pas évident qu'il se ruine en s'obstinant à les fabriquer ? On sait comment les mines d'or ont ruiné l'Espagne. L'or avec lequel les Espagnols achetaient le

drap des Flamands, par exemple, leur coûtait beaucoup plus cher, c'est-à-dire, qu'il représentait beaucoup plus de travail que les objets contre lesquels il s'échangeait, et l'Espagne s'est ruinée à faire de l'or pendant que la Flandre s'enrichissait à faire du drap. Chaque industrie a son climat, chaque produit son sol.

Toute industrie qui hausse le prix du travail et en diminue la récompense doit donc être abandonnée par une nation intelligente : attirer forcément à elle des capitaux et des hommes, c'est priver la nation du profit légitime que feraient ces capitaux, s'ils étaient engagés dans une industrie naturelle, et cela pour donner à quelques hommes seulement des bénéfices aux dépens de la société ; c'est compromettre l'existence et la moralité des populations industrielles, en les abandonnant sans défense à tous les hasards d'un travail précaire, au jour le jour, excessif en durée et mal rétribué.

Si toutes les nations étaient constituées sur les vrais principes de l'économie et de la politique, les valeurs fabriquées ou non devraient passer librement la frontière, circuler librement d'un pays à l'autre, et nous demanderions la chute des barrières élevées autour des peuples, comme nous demandons celles que le fisc local a élevées autour de nos villes. Mais hélas ! bien que, en théorie, les nations soient liées entr'elles par une mutuelle solidarité, les intérêts de leurs gouvernements et des classes dominatrices sont si profondément opposés encore aux véritables intérêts des peuples, qu'un rapprochement aussi intime que le libre échange de leurs produits n'est pas possible. Elles sont tenues vis à vis l'une de l'autre à des mesures de précaution et de surveillance ;

elles ne doivent pas se mettre pour la production et moins encore pour la consommation à la merci les unes des autres ; en un mot, la liberté absolue des échanges n'est pas possible entr'elles, tant qu'elles seront constituées de façon à se faire la guerre d'un jour à l'autre. Mais ces mesures de surveillance et de précaution dépassent leur but si elles vont jusqu'à la prohibition des échanges, et elles imposent ainsi aux peuples, pendant la paix, tous les maux de la guerre.

Dans l'état actuel de la politique, la frontière d'un peuple qui veut conserver son indépendance a besoin d'être prudemment surveillée : libéralement ouverte pendant la paix aux produits du sol et de l'industrie étrangers, qui peuvent s'acheter avec moins de travail qu'il n'en faudrait pour les obtenir dans le pays, mais rigoureusement fermée aux produits de la fraude commerciale, aux denrées falsifiées, ou offertes à vil prix dans des vues de monopole, par la concurrence désespérée des producteurs de l'étranger. Chaque marchandise introduite devrait payer, sous forme d'impôt, un droit modéré, calculé de manière à défrayer la surveillance des ports et frontières.

La concurrence industrielle de peuple à peuple, si elle est librement abandonnée à toutes les témérités de la cupidité individuelle, est plus désastreuse encore que la concurrence effrénée des producteurs indigènes. L'une et l'autre demandent un pouvoir intelligent et fort pour les surveiller et les réprimer. Ici nous arrivons devant la grande question : comment combiner en industrie les lois de l'ordre avec les bienfaits de la liberté ?

N'est-il pas étrange que, dans nos sociétés, toutes les

fonctions soient soumises à des réglemens intérieurs, à une discipline, que tout soit organisé en un mot, excepté l'industrie? Voyez l'armée, la magistrature, le clergé; n'est-ce pas à leur discipline, à la sagesse d'une organisation qui dirige les forces et les volontés individuelles vers le but de l'institution, n'est-ce pas à l'ordre en un mot qu'ils doivent leur puissance, leur dignité, leur durée? Et pourquoi le travail qui nourrit les peuples serait-il privé des avantages assurés par la discipline au travail qui défend les sociétés et les protège? L'atelier ne doit pas être un couvent ni une caserne, mais est-ce à dire qu'il doive être un lieu de confusion et de désordre (1). Le besoin de l'organisation est si indispensable à toute fonction, que beaucoup de professions chez nous, celles qui se recrutent parmi les hommes assez instruits pour comprendre leurs véritables intérêts et celui de la profession, ont eu la sagesse de s'organiser elles-mêmes, de se donner des lois, de créer à chacun de leurs membres des obligations et des devoirs.

Que deviendraient, je le demande, les avantages que les professions d'avoués, de notaires, ont su se conserver, sans la surveillance constante exercée par les chambres de discipline? Si ces professions n'avaient pas leur police intérieure qui protège le corps contre la cupidité trop impatiente de ses membres, elles seraient réduites depuis long-temps aux extrémités où la concurrence sans

(1) Nous avons entendu, avec le plus vif plaisir, M. Blanqui donner à ces idées d'ordre et d'organisation la popularité de son enseignement au Conservatoire des Arts et Métiers.

limites a poussé le plus grand nombre des industries. Si donc elles ont conservé de la sécurité, ou même de la considération, lorsque de toutes les professions ce sont celles qui provoquent le plus à la malhonnêteté par la facilité et les profits de la fraude, n'est-ce pas à leur organisation qu'elles le doivent ?

Et qui empêcherait l'industrie d'avoir son gouvernement et sa police ? Elle l'aurait déjà, je n'en doute pas, si elle avait pu se les donner ! Mais comment amener tous les individus qui concourent à la production à se concerter et à s'entendre sur la législation qu'il convient de donner à la grande fonction qu'ils servent tous, sous des formes si variées, en des lieux si divers ? Eh bien ! c'est là ou jamais pour le gouvernement l'occasion d'intervenir ; c'est à lui, s'il comprend son devoir, à faire pour tous ce que chacun ne peut pas faire pour soi.

Voici, en quelques mots, l'idée que nous nous faisons de la constitution de l'industrie. La forme du gouvernement de l'industrie devrait être la forme représentative. Chaque industrie aurait, comme les anciennes corporations, ses magistrats élus par les maîtres et par les ouvriers, qui composeraient pour chaque métier une chambre syndicale, ou plutôt un conseil de famille, dans le sein duquel se décideraient les affaires de la profession ; le conseil de famille de chaque métier arrêterait à certaines époques le taux des salaires, sanctionnerait les contrats d'engagement des ouvriers et garderait en dépôt les livrets. Chaque homme du métier aurait droit d'assister aux séances du conseil, et c'est devant lui que se feraient les engagements des ouvriers. Un entrepreneur de travail ne pourrait renvoyer aucun de ses ou-

vriers sans en prévenir une quinzaine d'avance le conseil, et de même l'ouvrier avant de quitter son atelier serait tenu de remplir la même formalité. Le conseil de famille de chaque métier serait l'agent d'association, le bureau de bienfaisance et de secours mutuel des ouvriers de la profession ; il devrait dresser tous les mois un compte du mouvement de la population, du nombre des familles, et noter exactement la condition physique et morale de chacune de ces familles. Cette institution, pour ainsi dire domestique, aurait pour but de rapprocher par un lien moral, dans une même communauté, les entrepreneurs de travail et les travailleurs. Ce rapprochement deviendrait de plus en plus facile à mesure que les travailleurs s'éleveraient, par la conquête de parcelles du capital, à la condition de sociétaires et de copartageants. Une heure ou deux par quinzaine, le dimanche, suffiraient pour arranger les affaires de chaque famille industrielle.

Mais ce conseil de discipline intérieure, s'il était seul, ne serait pas autre chose que le rétablissement des anciennes corporations. L'organisation de l'industrie ne doit pas se borner à créer une multitude de petites associations isolées sans lien entr'elles, et souvent séparées d'intérêts. Le conseil de famille des industries ne serait donc que le point de départ et comme le premier degré du système de l'industrie. Les membres élus de ces petits conseils, réunis et assemblés au chef-lieu du canton industriel, choisiraient de six à douze syndics, qui représenteraient toutes les industries du canton. Ce conseil cantonal, institué dans les districts agricoles comme dans ceux de l'industrie, qui d'ailleurs tendraient de plus en plus à se confondre, formerait, sous la présidence du

juge de paix, un véritable tribunal, à l'instar du conseil des Prud'hommes, qui jugerait les contestations industrielles, et prononcerait en qualité d'arbitre sur toutes les affaires relatives au travail, aux rapports des ouvriers et des maîtres. Le syndicat du canton tiendrait registre du nombre et de la nature de tous les établissements industriels et agricoles de la circonscription, des produits obtenus et fabriqués, et du prix de revient de chaque produit ; il transmettrait ces renseignements tous les trois mois au département, où siégerait en permanence un bureau de l'agriculture et de l'industrie. Ce bureau dresserait tous les ans un tableau de la production du département et du prix de revient de chaque produit. Ce tableau serait publié.

Mais c'est au centre de l'État, à côté du gouvernement, que siégerait le véritable conseil régulateur de la production nationale. Les syndicats des cantons enverraient annuellement, au chef-lieu du département, un de leurs membres, et ces délégués réunis choisiraient le député chargé de représenter près du pouvoir central l'industrie du département. La réunion de ces députés formerait, sous la présidence de l'agent du pouvoir exécutif ministre de l'agriculture et de l'industrie, le conseil suprême de la production nationale. Chacun des députés de l'industrie serait payé par le département qu'il représente. Par l'intermédiaire du bureau départemental, il serait tenu au courant de la situation du département sous le rapport de la production ; il saurait qu'il y a encombrement ou rareté de produits, sur tel point, et il ferait connaître par un rapport mensuel au conseil réuni l'état de la production et du marché dans le département

qu'il représente. La réunion et la comparaison de ces rapports, communiqués au bureau de chaque département, et de là un syndicat de chaque canton, qui ferait savoir au conseil industriel de chaque localité ce qui peut l'intéresser, donneraient ainsi à la nation le moyen de connaître l'état de la production, les besoins des différents marchés, et par conséquent de régler la production sur les besoins. Dans le système actuel, le producteur est obligé de travailler au hasard; il ne possède aucun moyen sûr de connaître le véritable état du marché, et c'est pourquoi il lui arrive si souvent de donner à ses capitaux un emploi infructueux, en leur faisant produire des objets dont la consommation est déjà saturée et qui ne peuvent plus trouver de débouchés. Le producteur ne s'en aperçoit que par les pertes qu'il est forcé de subir, et dont il se dédommage sur la consommation dès qu'elle a besoin de ses produits. Il y a des industries entières, celles surtout occupées à produire des objets de mode et de luxe, qui ne marchent ainsi que par soubresauts, et dont l'existence régulière se compose d'une alternative perpétuelle de succès et de désastres. Que devient le travail? que deviennent les ouvriers exposés ainsi à des variations extrêmes et subites dans l'emploi et dans les salaires? Ils deviennent ce que les a faits l'industrie actuelle, ce que nous les avons vus : des misérables et des barbares.

Mais la fonction principale, la plus importante peut-être du Grand Conseil de l'industrie, consisterait à surveiller et à régler les rapports de la production et de la consommation nationales avec la production et la consommation étrangères. Il dirigerait par un comité les

opérations du bureau du commerce et des douanes, et aurait ainsi connaissance du mouvement des produits étrangers, dans nos ports et à nos frontières. Aucun produit fabriqué ne pourrait entrer dans le pays sans être examiné sur échantillon par un vérificateur dépendant du Grand Conseil, dont il recevrait les instructions. On ne devrait pas craindre que cette chambre représentative de l'industrie indigène fût animée d'un esprit contraire à la liberté légitime des échanges entre les nations, parce que le Conseil, représentant toutes les industries, et connaissant toutes les ressources de la production indigène et l'état du marché, n'aurait pas d'autre intérêt que celui du pays; d'ailleurs ses décisions en matière de douane seraient soumises à l'examen de l'agent du pouvoir exécutif, chargé de l'administration unitaire de l'industrie. Toute denrée de production étrangère de mauvaise qualité ou falsifiée serait repoussée; les vérificateurs chargés de l'examen des marchandises dans les ports et les frontières feraient connaître au Grand Conseil toutes leurs opérations; ils transmettraient chaque semaine un rapport sur la nature, la qualité, la quantité, le prix des marchandises étrangères introduites; si le prix déclaré ou réel paraissait frauduleux, c'est-à-dire, si l'étranger, pour obtenir le monopole d'un produit, abaissait ses prix au dessous du prix de revient afin de ruiner par une concurrence déloyale les industries similaires de l'intérieur, le Conseil ouvrirait aussitôt une enquête, et si la fraude était prouvée, les produits surbaissés seraient repoussés du sol ou frappés d'un droit calculé de manière à les élever au prix de revient. Le Conseil devrait se tenir au cou-

rant des mouvements de l'industrie étrangère comme de ceux de l'industrie indigène ; il ferait , chaque trimestre , un rapport au ministre sur la situation des industries étrangères , sur les inventions nouvelles , les perfectionnements de tout genre apportés à la production , afin d'éviter à la nation les chocs trop brusques , qui résultent souvent des révolutions de l'industrie , lorsqu'elles ne sont pas prévues. Par exemple si , dans une nation étrangère , on trouvait le moyen , par une invention mécanique , d'obtenir à moitié meilleur marché un produit qui occupe un grand nombre de nationaux à sa fabrication , le conseil central de l'industrie avertirait de ce progrès les producteurs indigènes dès qu'il en aurait connaissance , et , en même temps , il donnerait l'ordre à la frontière de soumettre ce produit à un droit plus élevé , afin d'éviter aux travailleurs indigènes la ruine subite qui les frapperait si on lui laissait la libre entrée. Mais on ne se priverait pas à jamais de l'économie réalisée dans la production par ce nouveau progrès , et en même temps qu'on le porterait à la connaissance des producteurs intéressés , on les prévendrait que le droit protecteur de leur industrie sera progressivement abaissé tous les ans ou tous les deux ou trois ans , jusqu'à ce qu'il soit descendu à la taxe modérée qui paie la surveillance des frontières , mais qui ne protège plus.

Dans la situation où se trouvent les peuples les uns vis à vis des autres , la liberté absolue des échanges est impossible entr'eux : elle serait une duperie , peut-être un suicide pour celui qui aurait l'imprudence de la décréter. Il serait possible qu'un peuple , plus riche

qu'un autre, mieux outillé, surtout si ce peuple était dominé par une aristocratie, si les instruments de la production, le capital et le travail, étaient absolument séparés, il serait possible qu'un peuple comme celui d'Angleterre, par exemple, partagé en deux classes extrêmes, en riches qui commandent le travail et en accaparent les profits, et en pauvres forcés de subir toutes les lois de la concurrence, il serait possible qu'un tel peuple réduisit les autres nations à la condition où il a réduit ses classes laborieuses, et fit de sa supériorité industrielle, de sa richesse, un moyen d'oppression, un instrument de dégradation et de servitude contre les autres peuples. Supposons deux peuples, l'un, riche de capitaux accumulés, mais très-inégalement partagés dans la nation comme l'Angleterre, l'autre moins riche, mais où les fortunes seraient plus égales, comme la France. la France, en voie de prospérité, en train d'assurer au travail la sécurité et la participation aux profits du capital, ouvre subitement ses ports et ses frontières aux étrangers. Elle possède des industries très-lucratives, parce qu'elles s'adressent à un nombre immense de consommateurs indigènes, celle du drap, par exemple, où elle possède même une supériorité industrielle bien décidée; les capitaux anglais convoitent les profits de cette industrie, mais la concurrence est à leur désavantage, et les draps de France sont à meilleur marché et de meilleure qualité que ceux des fabriques d'Angleterre. Je suppose que la convoitise des capitaux soit assez forte en ce pays pour les déterminer à se liguier contre l'industrie rivale : ils auront le pouvoir, si on les laisse faire, de la ruiner, d'usurper sa place et de faire payer ensuite aux

consommateurs les frais de la guerre. Le capital étranger, indemnisé de ses pertes par le monopole, s'attaque ensuite à une nouvelle industrie, celle de la soie, par exemple, dans laquelle les ouvriers de France ont aussi une véritable supériorité; mais, comme dans la concurrence contre les draps, le capital envahisseur inonde le marché de soieries qu'il offre au dessous du prix de revient; elles sont moins belles, de moins bon goût que celles de France, mais la différence du prix est telle que la consommation accepte forcément la marchandise étrangère; l'industrie indigène consent aussi, je le suppose, à soutenir cette lutte à mort; elle accepte toutes les réductions, et enfin elle arrive au bout de ses efforts avant que le capital étranger soit épuisé. Il reste seul et dicte des lois. Ayant ainsi dépouillé l'une après l'autre toutes les industries, le capital devenu de plus en plus fort par les monopoles usurpés aurait même le pouvoir de réduire le peuple ennemi en servitude, de faire du pays ennemi une Irlande. Je suppose un pays où avant l'envahissement des capitaux étrangers, chaque chef de famille vivait dans l'aisance par l'industrie ou sur le sol, et participait par la propriété aux profits du capital. Les industries ruinées, les travailleurs dépossédés, se rejettent sur le sol; mais les monopoleurs qui ont tué l'industrie, une fois maîtres du marché, haussent leurs produits et repoussent ou n'achètent qu'à vil prix les denrées produites par le sol envahi. Mais allons plus loin; le capital conquérant, ne sachant plus à quoi s'appliquer, veut dérober à la nation à demi vaincue les profits de la culture du sol. Il achète à haut prix toutes les terres en vente, et tourne contre le peuple attaqué

jusqu'à ses meilleures institutions, et il ne s'arrête qu'après avoir fait ce que la conquête a fait en Irlande et dans l'Inde, après avoir réduit une nation tout entière à l'état de vassale, de tributaire et d'esclave. Le Portugal et l'Espagne, s'ils laissent faire, fourniront pour l'instruction de l'avenir l'exemple d'une population et d'un sol conquis, exploités par un capital étranger.

Nous nous sommes permis cette série de suppositions extrêmes, qui ne sont peut-être pas si impossibles qu'elles paraissent, pour montrer combien il importe à une nation qui veut garder son indépendance de ne pas se laisser conquérir par les forces économiques d'un peuple étranger.

Mais, dira-t-on, cet appauvrissement, cette servitude que vous redoutez de la concurrence étrangère pour les classes laborieuses de votre pays, la concurrence intérieure, si on la laisse faire, les produira bien toute seule, et si rien ne protège le travail contre l'envahissement forcé du capital, rien ne pourra sauver les classes inférieures de la condition d'indépendance et de misère dont vous voulez les affranchir : et il n'y a pas d'institution assez forte pour poser des limites à la concurrence des capitaux et des industries !

Nous avons déjà et assez longuement exposé quels sont les moyens capables, selon nous, de régulariser cette concurrence et de la faire tourner à l'avantage de la production et de la consommation, à l'avantage de tous. Ces moyens peuvent se résumer en un mot : substituer à *la force des choses*, qui fait la concurrence anarchique et désastreuse, *une autre force des choses* qui provoque d'elle-même les véritables progrès, ceux qui profitent à

tous. Qu'est-ce que cela veut dire? une courte explication et nous serons compris.

Nous espérons avoir suffisamment démontré que ce qui rend la concurrence dangereuse aux classes laborieuses d'un pays, c'est la séparation absolue qui existe dans la plupart des industries entre le capital et le travail. Mais que le capital et le travail soient associés ou réunis, et la concurrence n'est plus qu'une force bienfaisante, un principe de vie. Je suppose que des institutions civiles et économiques, telles que celles esquissées plus haut, aient rendu la propriété du sol, le premier, le plus fécond des instruments de production, accessible à la grande majorité des familles qui trouvent dans leur champ et leur enclos un facile moyen d'existence. Ce seul fait, une fois réalisé, supprime immédiatement la déplorable concurrence que se font pour des occupations ingrates, les populations dépouillées de toute participation aux instruments du travail. Le même fait, devenu général et appliqué à l'industrie, supprime les mauvais effets de la concurrence des producteurs. A mesure que les qualités de capitaliste et de travailleur se confondent et s'associent, l'intérêt qui séparait ces deux éléments les rapproche.

Il y a des excès de concurrence qui deviennent des fraudes et presque des crimes, et que les tribunaux de l'industrie et du commerce devraient avoir la faculté de réprimer. Les fraudes industrielles devraient avoir leur jury et leur pénalité. Par exemple, tout producteur qui, pour chasser ses concurrents du marché, a recours à des baisses de prix exagérées, commet une action déloyale, une friponnerie, qui devrait être poursuivie et réprimée à la demande du syndicat cantonal de la circonscrip-

tion où le délit est commis. La tolérance de pareils délits est un scandale public, une menace pour l'avenir que l'on abandonne ainsi à tous les monopoles qui auront l'audace de se constituer. Un déplorable précédent, établi chez nous, ferait croire que, pour être inviolable, il suffit au monopole de réussir à se constituer. Il est de notoriété publique, que deux grandes sociétés ont usurpé chez nous le monopole du service des diligences, et que cette usurpation a été sanctionnée par l'impuissance et même l'approbation de la loi.

Dès qu'une entreprise nouvelle parvient à se fonder pour exploiter en commun cette industrie, dans laquelle il reste beaucoup à faire, les deux compagnies se coalisent, baissent les prix de transport au dessous du prix de revient, souvent de moitié, jusqu'à ce que la nouvelle entreprise ait épuisé son capital, ce qui arrive infailliblement, parce que les deux compagnies coalisées, fortes de la longue exploitation d'un monopole lucratif, poussent la concurrence jusqu'aux dernières limites. La rivale détruite, les prix remontent subitement, du jour au lendemain, au taux où ils étaient avant la guerre : c'est l'affaire d'une affiche. Et la loi sanctionne de son silence et même de ses arrêts un pareil scandale ! Et l'on prétend qu'une industrie, en doublant ou diminuant de moitié ses prix, du jour au lendemain, sans autre formalité qu'une affiche, ne fait qu'exercer son droit ! Alors il faut rétablir franchement la fameuse définition de la propriété selon la loi romaine, et reconnaître à tout propriétaire le droit d'abuser !

Loin de moi la prétention d'avoir découvert la véritable constitution de l'industrie, la pierre philosophale que

P'on désire plus qu'on ne la cherche, et qu'il faudra pourtant découvrir. J'abandonne les indications que j'ai données comme des ébauches imparfaites, à la correction, et même à la critique sévère des hommes plus compétents que nous ne le sommes dans les détails de cette matière ; nous ne défendons que les principes ; pourvu qu'ils soient appliqués, peu importe comment, tous nos vœux seront remplis. Nous avons dit, mal sans doute, ce que nous désirions ; que d'autres plus savants et plus habiles disent ce qui doit être, et tracent d'une main plus assurée le plan de l'avenir. Quant à nous, notre tâche est remplie. Que chacun remplisse la sienne !

Quelques mots seulement sur la fonction commerciale, qui a grand besoin de participer aussi à cette organisation que nous provoquons de nos faibles efforts.

C'est surtout dans la fonction des échanges, que l'anarchie économique se manifeste par de plus désastreux effets. Le commerce, qui est en principe une forme nécessaire de production, une fonction indispensable aux sociétés, n'est plus guère, en grande partie du moins, qu'une fonction parasite, doublement funeste à la communauté par le trop grand nombre d'agents superflus qu'elle emploie, et par le mal direct que ces agents lui causent.

Le commerce, c'est la force qui transporte toutes les denrées sur le point où elles doivent être transformées par le travail ou consommées ; c'est le munitionnaire de l'industrie et l'approvisionneur général de la consommation ; par conséquent, le commerce est la fonction intermédiaire entre la production et la consommation. Mais

l'intermédiaire doit-il être institué pour servir ou pour nuire ? évidemment, pour servir ; or, dans l'état actuel du commerce, je crois qu'il fait payer trop cher ses services, et que souvent même il tourne directement sa force contre les producteurs et les consommateurs, c'est-à-dire, contre toute la société (1).<sup>66</sup> Nous avons signalé ailleurs les principaux inconvénients de notre régime commercial, et nous n'y reviendrons pas : d'ailleurs assez de faits publics, patents, démontrent que le monde du négoce n'est pas le meilleur des mondes possibles, et on nous permettra de supposer que l'urgence d'une réforme n'a plus besoin de preuve.

Comment faire pour que le commerce se contente de sa fonction d'intermédiaire utile, et qu'il ne prétende plus tenir la production et la consommation en servage, comme il fait aujourd'hui ? En favorisant le rapprochement aussi direct que possible du producteur et du consommateur, aujourd'hui séparés par toute la distance qu'ont mise entr'eux une multitude d'intermédiaires parasites, et surtout en ôtant au négoce les moyens de nuire.

D'abord, il est possible de rapprocher en beaucoup de cas celui qui produit de celui qui consomme, en supprimant l'intermédiaire ou le trafiquant, celui qui pour porter la marchandise du premier au second en usurpe la propriété absolue au moyen d'une simple promesse de paiement. Les syndicats de l'industrie établis dans chaque canton agricole et manufacturier, ne pourraient-ils pas servir à rapprocher directement le pre-

---

(1) Voyez LIVRE III, CH. VII

ducteur du consommateur, si éloignés qu'ils soient l'un de l'autre? D'ailleurs les producteurs ne pourraient-ils pas avoir un agent général dans chaque département, qui, ayant connaissance de l'état des marchés des autres départements, les avertirait que sur tel point on a besoin de leurs produits. L'industrie ne pourrait-elle pas avoir ses courtiers? Alors, dans le plus grand nombre des cas, il suffirait d'un voiturier pour mettre la marchandise entre les mains de celui qui la demande, et l'intermédiaire qui s'attribue la propriété de la marchandise pour la porter du producteur au consommateur serait supprimé à l'avantage de tous deux. Les industries organisées, mises en rapport les unes avec les autres au moyen des syndicats cantonnaires, et surtout du conseil général de la production, pourraient s'approvisionner et expédier directement leurs produits.

Mais le point important est d'enlever au trafic le moyen de faire le mal. On a beaucoup écrit, beaucoup disputé sur le *crédit*, et il n'y a pas de sujet, je crois, sur lequel règnent de plus étranges erreurs. Parmi ce que j'ai lu sur le crédit, je n'ai jamais rencontré une définition précise qui m'apprit ce que l'économie politique entend réellement par ce mot; il est vrai que je n'ai pas tout lu. Le crédit n'est pas un prêt sur gage réel; ce n'est pas toujours non plus une avance sur un produit certain, mais à venir, qui est la propriété de l'individu crédité. C'est tout simplement, si je ne me trompe, dans le régime commercial actuel, l'abandon d'une propriété réelle, d'une valeur échangeable, contre une simple promesse de paiement. Mais, je le demande, une

promesse de paiement, quand elle serait garantie par la moralité infailible de celui qui la fait, devrait-elle lui assurer le droit de propriété absolue sur la chose, le privilège exorbitant d'en élever le prix pour s'attribuer une part de profit égale, et trop souvent bien supérieure à celle du producteur lui-même? Est-il juste de condamner forcément le producteur à livrer son produit en retour d'un billet qui n'est, après tout, qu'une monnaie incertaine, quand ce n'est pas de la fausse monnaie? Examinons rapidement la manière dont se font ordinairement les échanges. Un fabricant de drap, je suppose, produit chaque semaine avec son capital et son travail, joint à celui de ses ouvriers, auxquels il fait l'avance du salaire, une certaine quantité de marchandise; mais pour continuer à produire la semaine suivante, c'est-à-dire, pour utiliser son capital et occuper ses ouvriers, il faut qu'il vende tout ou une partie de ce qu'il a produit. Les consommateurs se trouvant éloignés, il lui est impossible d'échanger immédiatement sa marchandise contre leur argent. Comment donc et à qui vendre? il est forcé de s'adresser au négociant; celui-ci consent à acheter les draps, mais non à les payer; il promet de les payer quand il les aura revendus, et il emmagasine en attendant la marchandise qui devient sa propriété. Le producteur a reçu la promesse écrite du paiement, pas autre chose: pour la convertir en argent, pour continuer la production et payer ses ouvriers, il est forcé de s'adresser à un second négociant, qui fait métier d'avancer le paiement en espèces, à condition de prélever une prime représentant l'intérêt du capital jusqu'à l'époque du paiement, et cela ne suffit pas encore:

le producteur n'obtient l'avance du paiement de la marchandise qu'en répondant lui-même de la solidité de la promesse. Si la promesse ne vaut rien, si les chances commerciales ont été défavorables au négociant, s'il s'est trompé dans ses spéculations, c'est le producteur qui est condamné à payer sa témérité et son erreur. Il ne perd pas seulement le prix de sa marchandise, il se trouve débiteur vis à vis le banquier de la somme que le spéculateur lui avait promise. Tels sont aujourd'hui les rapports du producteur avec le négociant; telle est, nous devrions dire, la plaie qui tue l'industrie. Ces rapports sont injustes, déraisonnables, contraires à la sécurité du travail : il faut les changer, leur substituer des rapports équitables, fondés sur les notions de la raison et de la justice.

On va dire : Mais vous voulez donc anéantir le crédit, le crédit qui est la base de la richesse des nations, le crédit qui est le père nourricier de l'industrie, et bien d'autres choses. Dieu nous en garde ! Nous voulons seulement distinguer entre le faux crédit et le crédit véritable et légitime. Je sais que cette distinction pourra sembler à bien des gens un attentat contre l'ordre social, contre le plus sacré des droits, celui de se créer une riche existence au moyen du faux crédit, de celui qui se fait payer par la consommation et la production une liste civile plus que royale.

A tout risque nous distinguons deux sortes de crédit, le crédit réel, le crédit personnel. Chose étrange et qui prouve bien que nous sommes encore dans la barbarie pour ce qui regarde la constitution de l'économie publique, le premier qui est juste, solide, qui serait le salut

de l'industrie, n'existe pas ou existe à peine; et le second, qui est la source des fraudes, des crises commerciales, la source des spéculations téméraires et de l'agiotage, est puissamment constitué !

Qu'est-ce donc que le crédit réel ? Rien n'est si simple, et il n'y a pas besoin de faire des livres pour le définir. Le crédit réel est la mobilisation des valeurs réelles, soit existantes, soit en espérance, c'est la conversion en monnaie, en titre facilement réalisable, de tout ce qui possède une valeur d'échange. Il comprend le crédit foncier et le crédit industriel : le premier, dont l'établissement est un besoin pressant de notre époque, sauverait la production agricole des mains de l'usure qui menace de frapper nos champs de stérilité et de ravir au travail l'indépendance qu'il a conquise. Chaque parcelle de territoire, chaque valeur immobilière, serait représentée par un titre qui en indiquerait l'étendue, la nature et la valeur, d'après l'estimation du notaire public, contrôlée par les agents de la banque foncière, qui escompterait ce titre aux deux tiers de la valeur contre un billet de son émission, à une certaine échéance, et portant intérêt jusqu'à l'échéance (1). Le crédit industriel consisterait dans une avance faite par la banque de l'industrie sur les marchandises en entrepôt : ce serait

(1) Voyez *De la liberté commerciale, du crédit et des banques, avec projet d'une banque générale du crédit et de l'industrie*, par Louis B. Gastaldi. — Turin, 1840. — Livre remarquable, bien qu'écrit en mauvais français, qui contient l'idée du véritable crédit, que nous appelons ici le crédit réel.

l'admirable système des *Warrants* des docks anglais, qui constitue, selon nous, la supériorité du commerce anglais sur le nôtre. Là, en Angleterre, le producteur n'est pas forcé de vendre immédiatement sa marchandise à époque fixe, contre une simple promesse de paiement, il peut attendre l'occasion et l'acheteur au moyen du système des *Warrants*. Les entrepôts publics, ceux des docks de Londres, peuvent servir de modèle; ils délivrent au dépositaire un connaissement de la marchandise, indiquant la quantité et la valeur, et, sur ce titre, le dépositaire obtient chez tous les marchands de monnaie l'avance des deux tiers au moins de la valeur à un prix modéré. Pourquoi ne pas donner à notre industrie les bienfaits de ce système en le généralisant, en établissant dans tous les centres de production des entrepôts publics, délivrant des titres escomptables aux deux tiers par les comptoirs de la banque de l'industrie? Quand nous parlons de banque foncière, de banque de l'industrie, nous supposons que la nation aurait la sagesse de créer chez elle une banque unitaire, avec des caisses spéciales pour l'agriculture et l'industrie. Rien ne serait plus simple, et partant plus solide qu'un tel système de crédit. La banque ne serait plus un établissement qui a le privilège de retirer des profits d'un capital qu'elle n'a pas, car les banques nationales et autres ne sont pas autre chose : elle serait un vaste bureau de vérification des valeurs, un vaste hôtel des monnaies qui communiquerait à toutes les valeurs réelles le caractère de valeur échangeable. A chaque titre ne correspondrait pas une valeur d'opinion, de crédit comme on dit, mais une valeur positive, saisissable, réelle. Alors

on n'achèterait plus les produits de l'industrie avec des promesses de paiement, mais on échangerait des valeurs contre des valeurs, des marchandises contre des titres, ou contre des espérances garanties par la sanction publique. Alors seulement les nations pourraient utiliser leurs capitaux métalliques, et la monnaie de papier serait aussi solide que la monnaie d'or : il ne serait plus nécessaire de créer pour le besoin de la circulation des valeurs d'opinion ; les valeurs réelles suffiraient et au delà.

Le crédit personnel ferait place au crédit réel. Nous sommes loin de proscrire absolument le crédit personnel, l'avance de capitaux contre la garantie du talent ou de la moralité d'un individu ; nous pensons seulement que les obligations personnelles ne peuvent pas recevoir sans injustice et sans danger le caractère de monnaie de circulation, c'est-à-dire, que les obligations d'individu à individu, les crédits personnels, ne sont pas des valeurs échangeables, et qu'ils n'obligent que celui qui les reçoit, n'imposent de chance de perte comme de gain qu'à celui qui les fait. Une promesse de paiement, sans autre garantie que la signature de celui qui la fait, ne serait pas escomptée par la banque publique, et si des particuliers consentaient à l'escompter, ils ne pourraient avoir recours que contre l'individu qui l'a signée.

C'est ainsi que nous entendons le commerce : le commerce doit être, comme tout le reste, une vérité. Nous ne concevons jamais qu'un homme qui n'a pas de quoi payer achète parce qu'il espère vendre avec bénéfice. Ce privilège nous explique le développement tout à fait anormal du négoce, dont se plaignent aujourd'hui tous

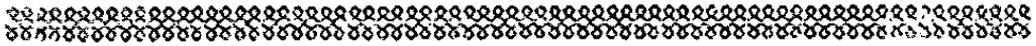
les agents du commerce. Comment le nombre des vendeurs ne serait-il pas hors de toute proportion raisonnable avec les besoins du pays, quand on offre aux trafiquants, en manière de prime, le séduisant privilège de se faire du travail d'autrui, à l'aide du crédit personnel, un moyen d'existence? Comment s'étonner après cela que les recensements nous apprennent qu'il y a en Angleterre un *teneur de boutique* sur neuf familles? Nous avons la conviction que, la prime d'encouragement supprimée, il n'y aurait de négociants que le nombre nécessaire aux échanges de la nation.

Le commerce de petit détail, celui qui approvisionne la consommation des pauvres, devrait être, sinon supprimé, du moins ramené dans ses limites raisonnables par l'application du principe d'association à l'approvisionnement des familles; que l'industrie soit seulement représentée, organisée, et nous avons la conviction qu'il ne se passera pas une année avant que chaque conseil de famille industrielle n'ait sa boutique d'approvisionnement commune.

Le complément nécessaire d'un système de crédit national serait l'établissement d'un système de garanties ou d'assurances, qui profiterait à la société et rendrait la nation entière solidaire de chacun. Pour être efficace, la garantie des assurances soit contre les fléaux, soit contre les chances de la vie, doit être générale; plus on la fractionne, plus on la diminue, et plus on augmente la prime de garantie. La société s'est laissé dépouiller de cette prérogative, comme d'une foule d'autres, par une multitude de compagnies qui exploitent industriellement les assurances et détournent au profit de quelques-uns, des

avantages qui appartiennent à la société tout entière. Un bon système d'assurances ferait baisser sensiblement la prime de garantie, donnerait au gouvernement un légitime revenu qui ne lui coûterait pas un denier de perception, et permettrait de diminuer d'autant la somme des charges publiques.

Ce chapitre, déjà trop long, aurait besoin d'être développé dans un travail spécial qui descendrait dans tous les détails de l'application. Peut-être l'entreprendrons-nous un jour. En attendant, nous livrons ces quelques idées à la méditation des hommes que préoccupent le mal présent et le bien de l'avenir. Si nos projets de réformes passent pour des rêves, on nous accordera peut-être que ce sont des rêves honnêtes, et qu'il y a plaisir et peut-être avantage à rêver ainsi !



## CHAPITRE X.

COMMENT L'ÉDUCATION POPULAIRE POURRA DEVENIR UN MOYEN EFFICACE DE RÉPRIMER LA MISÈRE. — DE LA BIENFAISANCE PUBLIQUE.

Nous avons dit que la propriété ou la jouissance d'un instrument de travail productif ne suffisait pas pour assurer à une famille le moyen de produire ce qu'elle a besoin de consommer, mais qu'il fallait encore savoir tirer parti de cet instrument, et vouloir y appliquer son intelligence et sa force.

Tout homme adulte possède un capital qui, dans une société bien organisée, devrait suffire pour le faire vivre, s'il sait en tirer parti. Ce capital, c'est l'homme lui-même, c'est la libre jouissance de ses organes et de son intelligence appliquées à produire.

Nous supposons maintenant que cette libre jouissance d'eux-mêmes est garantie aux citoyens par des moyens analogues à ceux que nous avons proposés et décrits dans les chapitres précédents; la tâche d'une société intelligente qui veut l'indépendance et le bien-être de tous ses membres, ne sera pas remplie encore : après avoir af-

franchi les citoyens de la servitude civile et économique, elle devra leur enseigner le moyen d'user de leur liberté pour leur plus grand avantage, comme pour le plus grand avantage de la communauté tout entière. Le complément indispensable d'une bonne constitution sociale et comme la clef de voûte de l'édifice, c'est donc un système d'éducation publique, ayant pour but d'apprendre à tous les citoyens la manière de tirer de leur corps, de leur esprit, et du milieu qui les entoure, le parti le plus avantageux à eux-mêmes et à la communauté.

Chez les nations les plus avancées en civilisation, en France par exemple, l'éducation publique est-elle instituée dans un pareil but et s'en rapproche-t-elle ? Le pouvoir qui représente la société s'occupe-t-il d'enseigner méthodiquement à tous ses membres les moyens d'utiliser leurs facultés, leur existence et celle des choses qui les entourent ?

Si nous avons besoin de nouvelles preuves pour démontrer que la société n'est pas encore normalement constituée, et qu'elle a besoin de réformes profondes, non pas pour devenir meilleure, mais seulement pour durer, le système d'éducation, ou plutôt le semblant du système adopté chez nous, fournirait à notre conviction des arguments sans réplique.

Le but de l'éducation, tel que nous l'avons défini plus haut, ne peut être atteint que par la culture de l'intelligence et par celle des organes. Le développement de l'intelligence par l'éducation doit avoir pour résultat de donner à chaque individu la connaissance d'un assez grand nombre de faits et de rapports pour provoquer l'apparition en lui de cette éminente faculté qu'on appelle

le bon sens, et élever la raison à la puissance d'activité nécessaire pour guider sûrement l'homme dans la vie. Mais comme l'homme est né pour l'action, c'est-à-dire, pour le travail, il ne suffit pas d'en faire une intelligence et de lui apprendre à former de bons jugements, il faut encore développer ses organes et leur communiquer par l'éducation l'adresse et la force.

La France ne possède ni l'une ni l'autre de ces deux sortes d'éducation, bien qu'elle ait depuis 1833 une loi d'instruction primaire qui, aux yeux des gens qui savent se contenter de peu, a définitivement constitué l'éducation populaire. L'instruction primaire en France apprend à lire et à écrire, un peu de calcul, les principes de la langue, et, dans la grande majorité des cas, elle se borne à enseigner la lecture et l'écriture. Les rapports du ministre de l'instruction publique nous vantent comme un résultat sans égal, que, depuis 1833, il y a en France un million d'individus qui savent lire et écrire, et qui l'ignoraient auparavant. A entendre les admirateurs de ce système, le peuple sera sauvé quand il fréquentera les écoles primaires, et que tout le monde saura lire et écrire. Certaines statistiques ne nous apprennent-elles pas que le plus grand nombre des crimes est produit par l'ignorance de l'art de lire et d'écrire ?

Pour nous, la lecture et l'écriture ne sont que des moyens excellents, indispensables, d'apprendre facilement ce qu'il importe à tout homme de ne pas ignorer ; mais si l'instruction se borne à donner aux jeunes générations la faculté de lire et d'écrire, avec une connaissance imparfaite des nombres et des éléments de la grammaire, une instruction si insuffisante me paraît, je

ne crains pas de le dire, dût-on me prendre pour un *obscurantiste*, absolument inutile et même plus dangereuse que l'ignorance à ceux qui la reçoivent et à la société.

Je le demande à tout homme de bonne foi qui connaît tant soit peu, par ses propres observations, l'état moral et intellectuel des classes laborieuses, particulièrement des paysans de la France, quel usage peuvent-ils faire de l'art de lire et d'écrire qu'ils ont appris à l'école? S'ils ont le bonheur de posséder des sentiments religieux, ils auront l'avantage de pouvoir lire l'Évangile, et cette féconde parole sèmera dans leurs âmes le germe des bonnes pensées. Mais hélas! l'Évangile est le seul livre que puissent lire les disciples des écoles primaires; j'oubliais l'almanach, avec ses bons mots et ses contes; j'oubliais surtout les innocents petits livres du colporteur! Le colporteur, avec ses brochures obscènes, impies et toujours stupides, voilà le moraliste et l'instituteur réel des villages éclairés de la France. On va me dire que je répète ici les déclamations des prédicateurs d'il y a quinze ans; mais est-ce ma faute si le progrès des lumières, par le système actuel d'instruction primaire, donne complètement raison aux plus fougueux et plus aveugles défenseurs de l'autel et du trône? Je dis la vérité, et ceux qui n'en sont pas les ennemis par intérêt ou par métier, ne m'en voudront pas pour cela.

Ceux qui doutent de l'inutilité et même de la mauvaise influence qu'exerce sur les populations le système de l'instruction primaire, n'ont qu'à étudier d'un peu près la situation intellectuelle et morale des paysans de la banlieue de Paris. Toutes les communes des environs

de Paris sont peuplées, riches, pourvues d'instituteurs et d'écoles en pleine activité où l'on apprend à lire et à écrire, et de plus tout ce que le système actuel peut enseigner. Eh bien ! je ne crois pas être pessimiste en affirmant que la population de ces localités s'abaisse constamment en moralité et même en intelligence. La misère intellectuelle et morale y est parvenue à son dernier terme. Dans certaines communes, l'Église est tout à fait remplacée par le cabaret, l'immoralité en actes et en paroles y est devenue un titre de gloire, une mode, l'objet de l'émulation générale. Sans le travail, qui est l'unique et dernière vertu de ces populations, vertu forcée mais qu'elles subissent avec une admirable patience, je ne sais si on ne devrait pas les placer au dernier degré de la moralité. Si la société actuelle ne craignait pas de se connaître, la plus facile enquête lui révélerait des faits moraux de la nature la plus inquiétante. Elle verrait, aux portes mêmes de la capitale, des populations nombreuses et qui savent leur force, dont les sentiments et les opinions sont complètement pervertis ; elle verrait la jeunesse villageoise user le peu d'esprit qu'elle possède à imiter le langage et les manières du vaurien de Paris, qui est le véritable instituteur des campagnes voisines. Les chansons que ces malheureux paysans erient à tue-tête dans les orgies du dimanche appartiennent à cette littérature de forçats et de *convict*, qui est la dernière expression des joies de l'homme abruti. Et ces barbares de notre banlieue apprennent généralement à lire et à écrire ! Qu'y a-t-il dans le système de l'instruction primaire pour arrêter les progrès de cette brutalité, fortifier l'homme contre la corruption par le

bon sens, et éveiller en lui le goût des nobles plaisirs?

L'art de la lecture et de l'écriture ne saurait avoir sur la moralité du peuple l'influence que certains moralistes ont voulu lui attribuer. Prétendre, parce que, sur 100 criminels, 59 ne savent ni lire ni écrire, que la lecture et l'écriture sont des préservatifs de la moralité publique, c'est tomber dans le fameux sophisme *cum hoc ergo propter hoc*, c'est donner le change à l'opinion sur les véritables dangers que la misère et l'ignorance font courir aux nations. Il serait même plus facile de prouver avec la statistique que l'instruction insuffisante est une cause de crime, et que les départements où le rapport des individus qui savent lire et écrire à la population est plus élevé, sont en même temps et toujours ceux où la proportion des criminels à la population est plus forte ; mais on n'a pas le droit de conclure de là autre chose que le fait lui-même, savoir que la grande majorité des criminels est prise parmi la population dépourvue d'instruction, dans les localités les plus peuplées et les plus éclairées. La grande majorité des criminels, dit-on, ne sait ni lire ni écrire ; mais la pire espèce des criminels, la plus dangereuse, sait parfaitement lire et écrire. Laccenaire était bel esprit et faisait des vers. Les prisons, comme celles de Poissy et de Melun, peuplées en grande majorité par les voleurs de Paris, ont des cabinets de lecture fort bien pourvus, et les condamnés qui lisent le plus ne sont ni les moins corrompus ni les moins pervers.

Oui, je l'accorde, l'ignorance est une cause d'immoralité et de crime ; mais savoir lire et écrire n'est pas l'instruction, et ignorer ces deux choses n'est pas néces-

sairement de l'ignorance. Il y a dans les cantons agricoles de la France, j'en ai la conviction d'après ce que j'ai vu moi-même, un assez grand nombre de paysans, chefs de famille, ignorant l'art de lire et d'écrire, et néanmoins sachant plus de choses, connaissant plus de réalités, possédant un sens plus droit, une raison plus exercée que le maître d'école du village et même que le curé, s'il ne sait que le latin et la théologie.

Au système d'instruction primaire en action chez nous il manque un enseignement méthodique, bien défini, utile à ceux qui le reçoivent et à la société; il manque de plus des instituteurs et des écoles. Le rapport de M. Salvandy sur l'instruction primaire (1838), le plus complet que nous possédions, nous apprend que 5,600 communes sont encore privées d'écoles élémentaires, que plus de 20,000 communes ne sont pas propriétaires des maisons d'école, ainsi que l'exige la loi, et que plus de 21,000 n'ont qu'une seule école pour les deux sexes.

On évalue à cinq millions le nombre des enfants qui devraient suivre les écoles; le chiffre de ceux qui les fréquentent pendant l'hiver seulement, n'atteint pas trois millions; en été elles ne comptent que 1,800,000 écoliers. Quatorze millions d'adultes ne savent ni lire ni écrire!

Les instituteurs ne sont pas même dignes des écoles ni de l'enseignement inutile qu'ils sont chargés de donner. Le nombre des écoles normales qui sont la meilleure idée du système, n'égale pas encore celui des départements de la France; on n'en compte que 61 de fondées, pouvant fournir annuellement 900 instituteurs: il en faudrait au moins quinze cents, et on évalue environ à 6,000 les écoles privées de maîtres.

Et que sont, et que peuvent être ces instituteurs ? Les derniers des hommes, en intelligence ou en force productive, puisque la fonction qu'ils remplissent est de toutes la moins rétribuée ! Le manœuvre qui ne sait faire autre chose que de pousser une brouette avec ses bras, l'homme force brute, gagne un salaire supérieur à celui du grand nombre des instituteurs de la France. La loi de 1833 porte à 200 fr. le minimum de leur traitement fixe, et ce n'est pas sans difficulté que beaucoup de communes consentent à donner au maître d'école une rétribution si élevée. Les mois d'écoles qu'ils sont autorisés à prélever sur les enfants, atteignent rarement le traitement fixe. La majorité des communes ne fournit donc pas à l'instituteur le strict nécessaire pour exister : il est forcé de joindre à ses fonctions celles de sacristain, de chantre et de valet du curé. Telle est la condition sociale de l'instituteur primaire : son caractère est connu ; le maître d'école est un type que la loi nouvelle n'a pas modifié ; malgré la surveillance des inspecteurs et des comités, c'est toujours ce personnage ignorant, bavard, et suffisant, ce chantre buveur qui est le parasite et bien souvent la risée de nos communes villageoises.

Et, comme pour faire compensation à l'insuffisance du traitement des malheureux maîtres d'école, la loi institue pour eux des caisses d'épargne spéciales dans lesquelles ils devront verser le vingtième de leur traitement fixe, afin d'assurer à leur vieillesse une existence qui ne coûte rien à l'État. Or, comme la moyenne du traitement fixe est de 200 fr., l'instituteur primaire, après trente ans de service, disposera d'un capital de cent écus, plus les intérêts cumulés, qui constituera le fonds de retraite

sur lequel il devra vivre. Une pareille disposition n'est-elle pas une plaisanterie ou une absurdité, indignes du législateur ?

Le budget de l'État contribue pour 1,800,000 fr. à l'instruction du peuple, et c'est là de la munificence, comparé à ce que faisait le pouvoir avant la nouvelle loi ; en 1829, l'État contribuait pour 50,000 fr. à l'instruction primaire ! Aujourd'hui les communes et les départements font environ neuf millions aux écoles, les familles huit millions ; le budget total de l'instruction primaire ne dépasse guère vingt-trois millions, à peu près ce que coûte le personnel des douanes, deux cinquièmes de moins que le clergé, environ 1 fr. 25 c. par tête d'ignorant à instruire ! Et dans un pays où l'on ne dépense que 1 fr. 25 c. par tête d'ignorant, les communes et l'État encouragent par de fastueuses subventions les arts de luxe, les chanteurs d'opéra et les danseuses ! Il ne faut pas s'étonner après cela, si l'instruction primaire n'a pas la force de s'opposer en France à l'abrutissement d'une partie de la population, qui, sachant lire ou non, se précipite à grands pas vers la barbarie.

Et encore la France possède une loi d'instruction primaire ! L'Angleterre a laissé jusqu'ici l'éducation du peuple aux soins du clergé et de la spéculation, qui l'ont fait ce que nous l'avons vu dans ce livre. La Belgique, où de si grands progrès industriels se sont accomplis depuis 1830, possède moins d'écoles aujourd'hui qu'elle n'en comptait avant la révolution. Dans la province de Brabant, sur 5,893 jeunes conscrits de 18 ans, 3,105, 53 0/0 ne savaient ni lire ni écrire en 1835. La culture intellectuelle et morale des peuples est de plus en plus en

retard sur leur civilisation matérielle, ce qui constitue pour les sociétés le plus grand danger qu'elles puissent courir (1).

Cette instruction primaire, nulle, inutile et souvent dangereuse, est la seule culture morale et intellectuelle mise à la portée des générations qui doivent former la nation française. L'instruction supérieure, celle dite des facultés, qui prépare aux professions libérales, ne s'adresse guère à plus de 10,000 jeunes gens. L'instruction secondaire, celle des collèges, n'est pas suivie par plus de 65,000 écoliers, en exceptant, bien entendu, l'instruction des séminaires, qui est à peu de chose près la même. L'instruction de collège n'est pas moins insuffisante, et beaucoup plus funeste à la véritable intelligence et à la moralité du pays, que celle des malheureuses écoles primaires, et nous regrettons de ne pas avoir ici le temps de le démontrer. Le vice de ce système d'instruction est le même que celui du système primaire, qui croit faire des hommes intelligents en leur apprenant à lire l'almanach et les brochures du colporteur. Le système universitaire fait consister le savoir suprême à traduire avec correction et élégance du français en latin et en grec, du latin et du grec en français, à connaître et admirer l'histoire et les mœurs de sociétés mortes par excès d'immoralité, qui méprisaient le travail, divinisait le vice, adoraient de fausses vertus et regar-

(1) Voyez un curieux article de M. William Rawson, sur le désaccord qui existe aujourd'hui entre le progrès matériel et le progrès moral et intellectuel. — *Journal of statistical society of London*, t. II, p. 385.

daient le bel esprit, l'art de tromper à l'aide de la parole, comme la chose la plus estimable du monde. Le latin et le grec de l'instruction secondaire sont comme la lecture et l'écriture de l'instruction primaire, un moyen qui n'est pas excellent par lui-même, dont on a fait un but.

Le maintien du système universitaire qui place dans la grammaire latine et grecque la base de l'instruction de la classe moyenne, l'instruction grammaticale du moyen-âge dans un temps aussi éclairé que le nôtre, qui sait reconnaître la vérité et qui possède le droit de la dire, est pour nous un fait inexplicable, qui donnerait à supposer que, chez nous, le sophisme et l'erreur sont invincibles. Ce genre d'instruction n'a ni but défini, ni méthode, ni résultats, il n'y a pas à donner en sa faveur une seule raison sérieuse ; il est en contradiction avec la tendance et les besoins de l'époque, il est contraire à la sécurité de tous les gouvernements ; mais il est défendu par la routine et le bel esprit, et il défie toutes les attaques !

L'instruction grammaticale est le caractère des civilisations qui s'épuisent. Voyez si, à l'époque des Pythagore et des Solon, lorsque le génie grec forçait la porte du sanctuaire de la science, les études de grammaire et les exercices de mots préoccupaient exclusivement les intelligences ! La rhétorique n'était pas née, et les philosophes étudiaient les grands phénomènes de la nature au lieu d'inventer et de réfuter des sophismes. C'est par les rhéteurs que périt la Grèce, et après elle la civilisation romaine. Les jeux de la parole ont usé en quelques siècles l'intelligence des anciens, qui ne sont plus à la fin que de beaux esprits radoteurs. La littérature san-

scrite est la plus riche de toutes en subtilités grammaticales, en livres de linguistique : les Indous sont, en fait de grammaire, les maîtres d'école du genre humain ; mais que sont-ils devenus ? où est leur intelligence ? où sont leurs œuvres ?

L'instruction du collège est exactement la même que celle des rhéteurs, moins la méthode ; et c'est à l'école des grammairiens et des sophistes que l'on envoie la jeunesse d'élite d'une nation comme la nôtre, née pour l'action et le travail, d'une nation qui ne veut point mourir !

Il y a là une contradiction qu'il importe de faire disparaître le plus tôt possible. Et ce qui paraît plus inexplicable encore à l'homme que les préjugés n'empêchent pas de voir jusqu'au fond des choses, c'est que les partisans du *statu quo* social se font les défenseurs du système universitaire, qui est le dissolvant politique le plus violent que contienne notre pays. L'éducation du collège jette tous les ans au milieu de la société des jeunes gens à l'esprit éveillé, sans vocation décidée, sans aptitude, ne sachant rien, mais propres à tout, particulièrement à faire des discours et à gouverner la nation. Beaucoup d'entr'eux sont pauvres ; les dix années d'étude qu'ils ont données à l'éducation classique les laisse sans moyen d'existence, sans même le goût du travail productif, car ils n'ont été élevés que pour la jouissance. Dans une nation aristocratique, ils deviendraient précepteurs ou parasites ; dans une nation démocratique, ils n'ont d'autre ressource que d'écrire ou de conspirer. Le parti conservateur se plaint beaucoup de la presse ; il prétend que tout gouvernement est impossible avec ces

improvisateurs quotidiens, qui tranchent superbement les questions qu'ils ignorent, et n'ont d'éloquence que pour blâmer et accuser le pouvoir ; et en même temps il favorise autant qu'il est en lui un système d'éducation qui ne laisse à une infinité d'hommes, plus nombreux de jour en jour, d'autre moyen d'existence que la déclamation. Il est loin de notre pensée de médire de la presse, car nous sommes de ceux qu'elle a nourris ; mais nous ne pensons pas lui faire injure en disant que la facilité avec laquelle on usurpe les fonctions d'écrivain, trop souvent par nécessité, sans posséder d'autres connaissances que celles du collège, est un grand mal pour la presse et pour la société. Est-ce que le parti conservateur voudrait conserver éternellement les révolutions, une tous les dix ou quinze ans, comme moyen régulier de gouverner les peuples ? Si nous gardons le système d'éducation classique, la France comptera, avant moins d'un demi siècle, autant d'écrivains que l'Italie compte de prêtres. Je ne crois pas que le pays, ni les lettres, ni les hommes de lettres, se trouvent bien de cette surabondance de littérateurs. Nous savons par expérience que le trop grand nombre des artistes ne profite pas aux arts et encore moins aux artistes.

Nous regrettons de n'avoir pas le temps de dire sur ce sujet tout ce que nous savons, tout ce que nous croyons la vérité. Mais la question de l'éducation, dans sa généralité, ne touche qu'indirectement notre sujet, et nous sommes forcé d'y rentrer. Il nous reste à exposer quel est le genre d'éducation publique qu'il importerait à une nation et à son gouvernement de donner et de recevoir.

Le but de l'éducation populaire est défini : il ne consiste pas à apprendre telle ou telle chose dans des écoles publiques, il consiste à cultiver l'intelligence et les organes de tous les citoyens, afin de les mettre à même d'en tirer le parti le plus avantageux possible pour eux-mêmes et pour la communauté. Un bon système d'éducation populaire est le complément nécessaire, nous l'avons dit, de la constitution de l'économie publique : il communique la volonté et la capacité du travail productif à tous les citoyens.

Or, ce but peut-il être atteint dans nos communes villageoises, et même dans les plus pauvres ? Il nous semble que si le pouvoir qui représente la société était bien résolu à faire mieux que l'instruction primaire actuelle, rien ne serait plus facile ; mais il faudrait alors se décider à mettre sur le compte du budget de l'État, une somme suffisante aux besoins de l'instruction populaire dans une nation comme la France. Nous ne voulons pas que l'État fasse cadeau à chaque commune de la France d'un savant accompli chargé d'enseigner toutes les sciences au village ; nous demandons seulement pour chaque commune un homme de bon sens, un homme sain d'intelligence, ne sachant que ce qui lui importe de savoir, qui serve à la commune d'instituteur et de modèle. On va voir qu'il ne sera pas difficile à un homme, à un simple paysan, de réunir les connaissances qui doivent faire la base de l'instruction primaire.

Qu'importe-t-il en effet de savoir pour faire un travailleur intelligent, un homme de bien ? Il importe de connaître toutes les vérités de l'ordre physique et moral qui intéressent l'homme comme créature soumise aux

influences physiques, comme travailleur ayant besoin du secours de forces ou d'agents physiques, et enfin comme être moral uni à ses semblables par les lois sociales et physiques, à l'univers et à Dieu par la religion.

Chaque commune, même la plus pauvre, possède une école admirable où l'enseignement dont nous venons de parler se donne presque de lui-même : cette école, ouverte à tous, aux petits enfants comme aux adultes, consiste dans les champs, les troupeaux, les instruments de travail de chaque commune, dans ses forêts, ses prairies, ses montagnes, dans son soleil et son ciel étoilé. Voilà la véritable école du peuple, voilà les livres qu'il faut lui apprendre à lire avant de lui mettre sous les yeux les livres des hommes. Et celui qui lira la moindre page de ces livres aura plus de chance de devenir un homme intelligent et droit, que celui qui aura suivi pendant des années les leçons des sophistes les plus subtils.

L'instituteur primaire enseignera donc à ses jeunes élèves l'histoire naturelle, particulièrement celle du pays; il les habituera à reproduire par le trait les principaux objets de la nature qu'il leur mettra sous les yeux, et les instruments du travail dont ils devront se servir; il leur donnera les notions générales sur les astres et la terre, qui sont nécessaires pour satisfaire la curiosité que tout homme apporte avec lui en venant au monde, et il confirmera ses leçons par des observations faciles à exécuter, sans autre secours que les sens ou des instruments très-simples. L'éducation intellectuelle sera complétée par quelques connaissances de mécanique, de physique et même de chimie. Il apprendra ainsi ce que

L'homme doit craindre ou espérer des corps qui l'entourent. Ces connaissances ne seront point des théories, mais des faits faciles à démontrer et à retenir, aboutissant presque tous à une vérité pratique. Quand il aura fait bien connaître aux enfants les principaux objets de la nature au milieu de laquelle ils vivent, il leur en expliquera la structure générale, et les amènera à comprendre ainsi un système d'existence et de vie, le système d'un minéral, le système d'un végétal, le système d'un animal. Ici l'éducation intellectuelle sera complète, mais en petit, du point de vue local de la commune. L'éducation réelle ainsi achevée ou du moins bien avancée, l'instituteur primaire donnera à ses élèves des leçons suivies de lecture, d'écriture, de calcul et de mesurage, et pour faire de la lecture un bienfait, le ministère général de l'instruction publique favorisera la composition des ouvrages utiles au grand nombre des citoyens, et signalera aux communes les plus recommandables ceux qui sont en état de populariser des vérités utiles. Chaque commune sera encouragée à se composer une petite bibliothèque publique, déposée dans l'école, et à la disposition de tous les habitants. L'école deviendrait ainsi une bibliothèque publique, un petit musée, un lieu de réunion, de lecture et de conversation pour les moments de loisirs. Il ne faudra pas plus de trois ou quatre ans pour qu'un instituteur éclairé ait rassemblé dans son école un échantillon de tous les animaux, de toutes les plantes, de tous les minéraux les plus intéressants de la localité.

On ne sait pas assez dans les classes supérieures de la société quelle est la curiosité, je pourrais dire la passion

des habitants de nos campagnes pour les vérités vraies. S'ils ne se montrent pas très-avides de nos livres, c'est que nos livres n'ont rien à leur apprendre, c'est que, à l'exception de l'almanach, il n'y a pas un seul livre dans notre langue qui soit écrit pour eux. Que ne ferait-on pas, à l'aide d'un système d'instruction attrayante et positive, de cette population innombrable, chez laquelle le bon sens est une faculté naturelle !

Comme pour démontrer que la pratique est le but du savoir, l'instituteur devrait enseigner lui-même, comme moyen de cultiver les organes, quelques-uns des métiers primitifs de la localité, comme ceux de vannier, de tourneur, de tonnelier, de maréchal et de charpentier. Il pourrait se faire aider dans cette partie de ses fonctions par les ouvriers les plus adroits de la commune ou même des environs. Ces exercices n'auraient point pour résultat d'apprendre aux enfants tous les métiers, mais de les habituer seulement à se servir de leurs forces, de leurs organes et à manier les outils : d'ailleurs ils contribueraient à donner une idée respectable du travail, qui deviendrait ainsi un objet d'enseignement public. Aujourd'hui, on défend aux maîtres d'écoles, qui sont en général des ignorants, de ne pas exercer des métiers manuels pour ne pas compromettre leur dignité magistrale. Quel triste contre-sens ! Quant à nous, il nous semble que l'instituteur communal doit donner le précepte et l'exemple du travail : l'oisiveté ou la maladresse ne sont pas des titres au respect des populations.

Nous croyons à la possibilité de créer en nombre suffisant des instituteurs capables de présider à l'instruction réelle du peuple ; mais c'est à condition que le budget

de la nation se chargera de leur assurer un traitement fixe du minimum de 4 à 500 francs, ce qui le grèvera d'une somme d'environ 20 millions. Mais les besoins de l'instruction publique, de premier degré et des degrés supérieurs, s'élevassent-ils à la somme de 100 millions, ce qui pourrait bien être, cette dépense serait la plus utile et la plus productive de toutes les dépenses de l'État, car elle ferait plus que doubler la richesse et la sécurité nationales : chaque citoyen produirait alors tout ce que son intelligence et sa force lui permettraient de produire.

Mais si la réforme s'étendait jusqu'à l'instruction secondaire, si l'enseignement des réalités était substitué à l'enseignement des mots, il est impossible de prévoir tous les effets avantageux qui en résulteraient pour le pays. Fût-il seulement débarrassé de cette foule immense de génies sans emploi dont les collèges inondent la France, et qui portent leur incapacité ambitieuse jusque dans les conseils de la nation, la réforme de l'enseignement lui aurait assuré le plus grand des bienfaits : elle suffirait même en ce moment pour effacer les signes de décadence qu'impriment sur nous la misère des pauvres, l'indifférence des riches et surtout l'affaiblissement des vertus publiques et la faiblesse méprisée du pouvoir, signes accidentels, je l'espère, mais que les hommes prévoyants ne voient pas sans tristesse et même sans effroi !

Nous n'avons parlé ni de l'éducation civile et politique, ni de l'éducation religieuse. Il n'y a de doute que le culte de la nationalité et la connaissance des lois principales qui régissent les rapports des citoyens entr'eux, font nécessairement partie de l'éducation publique, et que

la religion devrait donner la sanction de ses espérances et la consolation de ses fêtes aux fatigues méritantes du travail. Par les cérémonies et les fêtes, la religion touche directement à l'économie publique, et si nous n'en avons pas parlé, c'est qu'il nous a semblé prudent de réserver ce sujet, qui est encore malheureusement un sujet de dispute. Dans la société, telle qu'elle est aujourd'hui, la religion est une affaire privée, un culte de famille, ce n'est pas, ce ne peut pas être un culte public, une affaire nationale. Tant que le christianisme sera à l'état de sectes ennemies, le gouvernement, averti par l'expérience, devra également protéger et surveiller toutes ces sectes, sans en embrasser une. La puissance du prêtre sur les populations est une puissance d'opinion; lorsqu'elle tombe rien ne peut la relever; lorsqu'elle existe rien ne peut la renverser. Sur plusieurs points de la France, aux environs de Paris par exemple, le prêtre est à peu près dépouillé de toute influence active sur les populations : que le gouvernement se hâte bien vite de lui substituer celle du véritable instituteur, ou c'est la barbarie qui régnera à sa place !

Dans une nation qui aurait accompli les réformes que nous avons signalées, la misère ne serait plus que ce qu'elle doit être, une exception ou un malheur, une épreuve individuelle ou un châtement. Dans ces deux cas, la charité privée ou publique ne lui ferait pas faute. Chaque canton aurait un comité de bienfaisance, chargé de procurer des secours ou de l'ouvrage à ceux qui n'en manqueraient pas par leur faute, et d'enfermer les autres, comme les vagabonds et mendiants valides, dans un *Work-house*, qui serait, comme ceux de l'Angleterre, un

charitable asile pour les infirmes et les vieillards, et une maison de répression sévère pour les vagabonds valides. Si dure que fût alors la répression du vagabondage, elle ne mériterait pas le reproche de cruauté, qu'elle mérite à beaucoup d'égards en Angleterre, parce que, dans une société où l'économie publique serait équitablement constituée, le travail ne manquerait à personne. Mais la détention ne serait la peine que de la misère vicieuse et volontaire : l'asile de la bienfaisance publique dépendrait du choix des malheureux, excepté ceux toutefois qui sont affligés d'infirmités ou de difformités dégoûtantes ; mais l'aveugle, le vieillard valide pourraient recevoir à domicile une petite subvention et même l'autorisation de mendier : cette autorisation ne serait accordée qu'au pauvre de bonne conduite, sur lequel ne se seraient jamais élevées de plaintes. Elle serait délivrée, sur le rapport du comité de bienfaisance locale, par le comité du département, et le mendiant, pour circuler dans les communes, devrait présenter sa feuille au comité de chaque canton qu'il parcourt. La philanthropie n'a pas le droit, selon nous, d'interdire à un homme, parce qu'il est aveugle, pauvre et sans famille, la faculté de circuler et de jouir du grand air, encore moins de supprimer dans l'espèce humaine une vertu.

Les hospices seraient conservés, mais la population en diminuerait beaucoup chaque année, après l'accomplissement des réformes. Pour diminuer les frais de maladie ou de médicaments, les travailleurs s'associeraient par commune, par quartier ou par profession, pour payer un médecin et subvenir aux frais de la maladie. Les drogues du pharmacien seraient tarifées dans chaque canton, et

une commission de médecins nommée par le juge de paix serait chargée de contrôler la pureté des substances prescrites comme médicament. Tous les biens des hospices et fondations de bienfaisance seraient vendus, et l'État en leur assurant 3 p. 0/0 du capital augmenterait leurs revenus et se donnerait en même temps la faculté de rembourser les dettes qu'il a contractées à un prix onéreux. Il ne faut pas, sous prétexte de bienfaisance, renouveler contre la société l'abus des biens de main-morte, et donner aux hôpitaux ce que la révolution a enlevé au clergé, aux couvents et à la noblesse. La terre est le plus productif des instruments de travail ; on ne doit pas en dérober une parcelle à ceux qui sont capables de l'utiliser directement par le travail.

Dans son rapport au roi sur les hôpitaux et hospices en 1837, M. Gasparin a signalé la mauvaise gestion des propriétés données en main-morte à la bienfaisance. Les seuls frais de gestion, indépendamment des frais d'exploitation et de culture, s'élèvent selon M. Gasparin à 20 p. 0/0 du revenu, à 3,700,000 f. ! Ce fait est un scandale. Il en coûte 20 0/0 pour administrer le bien des pauvres ! Mais cela ne s'appelle plus administrer, cela s'appelle dilapider ! Que feraient les tribunaux à un tuteur qui compterait à son pupille pour simples frais de gestion 20 p. 0/0 du revenu ? La vente de tous les biens des hospices, le retour de leurs forêts à l'État, ne serait pas seulement pour le pays un avantage économique, ce serait aussi un acte de haute moralité. Une nation intelligente et honnête, comme la France, ne peut pas souffrir au milieu d'elle un fait aussi scandaleux que celui-là : le bien des pauvres ne doit enrichir per-

sonne. La Convention avait décrété la vente des biens des hôpitaux ; le moment d'une révolution était mal choisi pour cela. Que le gouvernement apprenne à la nation que les réformes économiques peuvent se faire et se faire mieux dans la paix qu'au milieu des révolutions : le pays a besoin de cette leçon , car la plupart des gouvernements qui l'ont administré depuis ont pris à tâche de lui prouver que réforme et révolution c'était la même chose ! La mise en vente des biens des hospices augmenterait les revenus de ces établissements , et donnerait à la société et aux travailleurs le profit illicite qu'en retirent les administrateurs du bien des pauvres. M. Gasparin a vu le mal , il a eu le courage d'en demander la suppression ; les ministres qui lui ont succédé ont dû le voir, s'ils ont eu le temps : pourquoi existe-t-il encore ?





## **CONCLUSION.**

Nous avons esquissé à grands traits la constitution économique d'une nation qui voudrait s'affranchir de la misère, et atteindre heureusement les hautes destinées promises en ce monde aux peuples intelligents. Les réformes économiques, indiquées dans notre quatrième partie, tendent toutes ensemble, et chacune en particulier, à un seul et unique but, qui est de fournir à l'immense majorité des citoyens le moyen de vivre et d'élever une famille par le travail.

A nos yeux, tout est là : faire que chaque citoyen d'une nation puisse produire ce qu'il consomme, et qu'il vive content de la rémunération de son travail, tel est, selon nous, le véritable objet des sciences sociales, qu'on les appelle économie politique ou du nom que l'on aimera mieux.

Je sais que beaucoup de gens ne croient pas à la possibilité d'atteindre jamais un tel but, parce qu'ils se regardent intéressés à penser ainsi, et je ne discuterai point avec ceux qui font de la misère extrême une nécessité éternelle pour une immense partie du genre humain. Je

demanderai seulement s'il est plus raisonnable et plus juste que les lois civiles et économiques d'un peuple le rapprochent de ce but, en fournissant au travail le moyen d'acquiescer sans trop de peine la propriété ou la jouissance d'un instrument de production, capable de faire vivre le travailleur dans une honnête indépendance, ou s'il vaut mieux, au contraire, que les lois civiles et économiques élèvent savamment, entre le travail et la propriété, c'est-à-dire, l'indépendance, d'insurmontables barrières?

Or, dans l'ancienne société, la loi, le pouvoir et l'opinion conspiraient, d'un commun accord, à perpétuer la servitude du travail. Ce fait n'a plus besoin de démonstration, et tout le monde sait que les lois qui régulent l'usage et la transmission de la propriété ont été, presque jusqu'à ce jour, tout le contraire de ce que voulaient la raison, la justice et le véritable intérêt des peuples. Et même, malgré la glorieuse insurrection de la France contre le passé, les lois hostiles au travail ont encore laissé des empreintes, que nous avons signalées plus haut, dans la constitution sociale et dans les habitudes de ce pays, le plus avancé de tous dans la carrière de l'affranchissement.

Non seulement ces empreintes féodales doivent disparaître, mais la loi et la constitution sociale de la France seront forcées de faire, en faveur du travail, ce qu'elles ont fait autrefois contre lui. Le travail, principe de la société nouvelle, devra être protégé et favorisé par les institutions autant que le droit d'occupation et d'hérédité l'a été autrefois. Les principes ne se défendent pas tout seuls : croire que pour qu'une nation prospère et marche dans la bonne voie, il suffise de la laisser aller, est peut-être l'erreur la plus dangereuse qui puisse s'accréditer chez les hommes. Heureusement qu'elle a contre elle le raisonnement et l'expérience, et que l'histoire du genre humain lui donne un perpétuel démenti. Toute société qui a

voulu durer n'a pu le faire qu'à la condition de placer les principes sur lesquels elle s'était constituée à l'abri de toute atteinte, dans le sanctuaire de la religion et de la loi. Les faits et les intérêts de chaque jour auraient bientôt effacé ces principes et prévalu contre l'intérêt permanent de la nation, si une force intelligente ne les avait à chaque instant domptés. Ouvrez l'histoire; du moment où un peuple perd de vue les principes sur lesquels il a été constitué, du moment où il laisse endormir la vigilance qui doit les protéger, soudainement vous le voyez déchoir, s'affaisser sur lui-même et tomber bientôt dans l'abîme où disparaissent les nations qui ont l'imbécillité de se laisser mourir! Je pourrais en citer d'éclatants exemples, car il s'en faut bien qu'on ait tiré de l'histoire tous les enseignements qu'elle contient : elle n'a point été étudiée encore du point de vue de l'économie sociale, et le peu que j'en sais me fait pressentir qu'il y a là, pour l'érudition intelligente, un champ nouveau à moissonner. Un court exemple, dont nous nous servons tout à l'heure, pourra donner une idée de sa richesse et de sa fécondité.

Nous ne dissimulons pas nos sympathies pour les classes malheureuses dont nous avons raconté l'humiliation et les souffrances; mais cependant ce n'est pas seulement par amour pour elles que nous réclamons une réforme dans notre constitution économique. Si grands que soient leurs maux, je doute qu'ils décideraient jamais à recourir à des remèdes comme ceux que nous avons indiqués : pour qu'une nation mette la main à des réformes aussi laborieuses, il faut qu'elles lui soient commandées par l'intérêt général de toutes les classes, et même par la nécessité suprême, par la loi de la conservation. Or, que ces réformes soient plus encore dans l'intérêt de la conservation des peuples qui renferment le phénomène de la misère,

que dans l'intérêt des misérables, c'est ce qu'il nous est bien facile de démontrer.

Quel est pour chaque peuple le principal élément de force, de prospérité et de durée? Évidemment c'est la population. Le peuple le plus fort est celui qui compte le plus d'hommes robustes, intéressés à la défense de la nation, animés de son esprit et possédant le sentiment de ses destinées; le peuple le plus civilisé est celui qui compte le plus d'hommes intelligents, intéressés à la conservation et au développement de la moralité publique; le peuple le plus libre est celui qui compte plus de citoyens en état de vivre indépendants par leur travail; le peuple le plus riche enfin est celui où le niveau moyen de l'aisance est plus élevé et s'étend sur un plus grand nombre de têtes. Sans doute le sol et les capitaux accumulés contribuent pour une part importante au bien-être des nations; mais cependant ce n'est ni sur l'étendue du sol, ni sur sa fertilité, ni sur l'abondance des capitaux accumulés, ni sur le nombre et la perfection des travaux d'utilité publique, comme routes, canaux, ports, chemins de fer, magasins et entrepôts, qu'il convient de mesurer la force et la prospérité réelles d'un peuple : la question est de savoir si la grande majorité des citoyens, si tous les citoyens jouissent de cette opulence nationale, ou si la richesse, par suite de la constitution économique et politique de ce peuple, est le privilège d'une classe qui se sert de cette richesse comme d'un instrument d'oppression, pour imposer aux classes inférieures, déshéritées de toute participation aux avantages de la propriété, un travail chaque jour plus long et plus pénible, et chaque jour moins rétribué.

Ce n'est pas le sol qui manque à l'Irlande, ni les capitaux à l'Angleterre, et tout le peuple d'Irlande, et une grande partie du peuple d'Angleterre sont réduits à une détresse économique, à une oppression sociale, qui s'ac-

croissent de jour en jour. L'Angleterre, la plus riche nation du monde, vient d'élever à grands frais près de six cents bastilles pour enfermer des pauvres ou des vagabonds, et ses grandes et florissantes cités sont toutes souillées par des égoûts humains, repaires du paupérisme, du vice et du crime ; et, dans le sein de cette nation intelligente, sont campées des bandes innombrables de sauvages et de barbares ! Les plus grands ennemis de la nation anglaise ne sont pas les peuples étrangers, dont l'aristocratie britannique menace l'indépendance, ce sont les pauvres d'Angleterre, c'est cette foule immense qui apprend depuis quelques années à organiser la révolte, et qui n'a aucun intérêt au maintien de la prospérité et même de la nationalité britanniques.

Nous n'envions donc ni l'opulence, ni la force de l'Angleterre, et au prix de tous ses trésors, au prix de toute l'intelligence qu'elle possède, nous ne voudrions pas de sa population, telle qu'elle est en ce moment. Nous avons examiné la nation anglaise et avec notre esprit et avec nos yeux, et, sans avoir la prétention de la comprendre, car l'Angleterre est une énigme dont il est facile de rencontrer une foule d'explications partielles, mais dont le mot entier ne se trouve nulle part, nous sommes convaincus qu'elle est engagée dans une voie sans issue, qui n'aboutit qu'à une ruine inévitable ou à la plus radicale et peut-être la plus terrible des révolutions. Les classes de la population que la politique et la constitution économique de ce pays condamnent à l'incertitude de l'existence, au travail forcé sans rémunération et sans espoir, ne se résigneront pas éternellement à un pareil sort, et il est impossible d'apporter aucune amélioration réelle à leur condition, sans opérer dans l'état social de la nation de ces changements auxquels un peuple a rarement l'intelligence et la générosité de se soumettre.

Ce qu'il y a de pire assurément dans la condition de l'Irlande, c'est qu'elle est sans remède économique possible, et qu'elle n'a d'autre moyen d'affranchissement qu'une révolution, que la reprise, par la force, de l'instrument du travail, dont la conquête a dépouillé cette race asservie : à moins qu'on espère convertir les spoliateurs et les amener à une restitution pacifique, les Irlandais ne peuvent redevenir indépendants qu'en redevenant propriétaires de leur sol. Or, le rachat par les fruits du travail accumulé leur étant devenu impossible, que leur reste-t-il à faire ? La société irlandaise, et un peu celle d'Angleterre, est si mal constituée, qu'on ne peut espérer de la sauver qu'en la détruisant. Quelle redoutable alternative ! Et les nations intelligentes, qui ont ce triste exemple sous les yeux, ne doivent-elles pas se résoudre aux derniers efforts de charité et de courage pour n'y arriver jamais ? Une nation qui, par le fait de ses lois ou de son régime économique, voit le nombre des hommes en état de vivre indépendants par le travail, plutôt diminuer que s'accroître, est une nation en décadence, qui marche rapidement à sa ruine ; et, fût-elle puissante, toujours victorieuse, maîtresse du monde, elle n'est pas moins sans sécurité et sans avenir. Certes, au deuxième siècle avant notre ère, ce n'était ni la force ni la richesse qui manquaient à la république romaine : chaque jour ajoutait à ses conquêtes, et le monde ouvert, pénétré et menacé par ses armes, n'avait plus de résistance à lui opposer. Eh bien ! à ce moment même où Rome, sûre de la victoire, décide la conquête du monde et se proclame éternelle, elle est irrévocablement condamnée à périr par le vice de sa constitution économique, par l'intempérance avec laquelle son aristocratie crée des prolétaires. C'était au temps des Gracques, ces deux hommes d'intelligence et de dévoûment, suscités par la Providence pour porter té-

moignage contre l'iniquité et l'égoïsme de l'aristocratie romaine. Écoutons le récit de Plutarque.

« Les Romains, dit-il, faisaient autrefois deux parts des terres qu'ils enlevaient par la guerre à leurs voisins; ils vendaient la première et réunissant l'autre au domaine public, *ils la partageaient entre les citoyens qui étaient privés de propriété*, à la charge d'une faible redevance payée au trésor public. Mais bientôt les riches se mirent à offrir une rente plus élevée, et à repousser ainsi les pauvres de l'adjudication des terres conquises. Pour remédier à cet abus, on fit une loi qui interdisait la possession de plus de cinq cents arpents de ces terres. Ce décret contint pendant un moment la cupidité et soulagea les pauvres, qui vivaient dans le pays sur les terres qu'on leur affermait, ou qui cultivaient la petite portion de terre qui leur était échue dans le principe. Mais avec le temps, les riches affermèrent eux-mêmes toutes les terres à louer sous des noms empruntés, et, comme ils possédaient à titre direct presque tout le reste du sol, ils expulsèrent ainsi les pauvres; ceux-ci, privés de moyen d'existence, ne voulaient plus servir dans les armées, et ne se souciaient plus d'élever des enfants, au point que l'Italie était menacée de perdre tous ses habitants libres, et d'être remplie de prisonniers de guerre et de barbares, par lesquels les riches, après avoir expulsé les citoyens, faisaient cultiver le pays. » Ce morceau de l'intelligent biographe est, selon nous, la plus belle leçon d'économie politique donnée par l'histoire. Plutarque nous montre à la fois, avec une admirable clarté, quelles sont les véritables conditions de la prospérité et de la perte des nations : faire des propriétaires par le jeu naturel des institutions, voilà la condition de la prospérité; l'accaparement de la propriété, par une aristocratie,

---

(1) Plutarque. — *Vie de Tibérius-Gracchus*, CH. VIII.

et l'expulsion systématique du grand nombre de toute participation à cette propriété, voilà au contraire la cause de la ruine des nations.

Pour nous montrer que cette cause de ruine existait à l'époque des Gracques, Plutarque emprunte à un livre de Caius Gracchus, malheureusement perdu, comme tout ce qu'ont dit et écrit ces deux grands hommes, un fait curieux qui montre à quelle extrémité était déjà réduit alors le malheureux peuple-roi. Tibérius Gracchus, se rendant en Espagne à travers l'Italie, fut frappé de la solitude et de la dépopulation des campagnes italiennes : les hommes libres avaient déjà disparu, et ceux qui cultivaient les grands domaines aristocratiques étaient tous des esclaves étrangers et des barbares. Caius attribue à l'impression produite dans l'âme de son frère par la vue de l'Italie dépeuplée et cultivée par des mercenaires, la résolution qu'il prit de se dévouer pour sauver la république.

Jamais réformateur n'a eu un but mieux déterminé, plus légitime; jamais réformateur ne poursuivit le but qu'il avait conçu avec plus de sagesse, de fermeté et de dévoûment. Tibérius voulait refaire dans la république des propriétaires et des citoyens : il mit au service du bon droit la plus sublime éloquence que Rome eût encore entendue, et, malgré les mille fourberies du sénat, il fit voter par le peuple la loi qui permettait de donner aux citoyens pauvres une part des terres conquises. Un petit roi d'Asie ayant laissé son royaume et son héritage aux Romains, Tibérius pensa que le meilleur usage à faire de l'argent de Pergame était de le distribuer aux nouveaux propriétaires, afin de leur permettre de subvenir aux premiers frais d'un petit établissement agricole. Tibérius paya de sa vie le crime d'avoir voulu sauver sa patrie : les patriciens l'assassinèrent, parce qu'ils ne pouvaient pas disputer avec lui, parce qu'il avait trop raison. Que ré-

pondre, en effet, à ce tribun honnête homme, patricien lui-même, à qui la vérité arrachait du cœur ce cri sublime, conservé par Plutarque : « Les bêtes qui parcourent l'Italie ont chacune une caverne, un gîte, une retraite, et les hommes qui combattent et qui meurent pour l'Italie n'ont droit à la possession de rien, excepté à celle de l'air et de la lumière; sans domicile, sans foyer, ils errent en vagabonds avec leurs femmes et leurs enfants. Et les généraux qui les mènent au combat leur disent : Combattez pour vos tombeaux et vos temples; n'est-ce pas un mensonge? De tous ces Romains pas un seul ne possède un autel domestique, un tombeau de famille; mais ils se battent et meurent pour l'orgueil et la richesse d'autrui : on les appelle les maîtres du monde, et ils ne possèdent pas en propre une motte de terre ! »

A dix ans de là, le frère de Tibérius, héritier de sa vertu et de son martyr, fut assassiné dans les mêmes circonstances, par les patriciens de Rome, qui, pour en finir à jamais avec de pareilles réclamations, tuèrent d'un seul coup trois mille hommes dans les rues. En ces sanglantes journées, c'est la civilisation romaine qui fut frappée de mort : comme l'a dit le tribun gentilhomme de la révolution française, le dernier des Gracques, en expirant, ramassa une poignée de poussière et la lança vers le ciel, en attestant les dieux vengeurs : et de cette poussière naquit Marius ! Après les réformateurs pacifiques et intelligents vint le plébéien furibond qui, sans rien réformer, étouffa dans le sang le patriciat romain. La nation romaine ne se composera plus désormais de citoyens, mais de riches corrompus et égoïstes, et d'une populace avilie qui adorera Néron, parce qu'il lui donnera du pain et des gladiateurs, et surtout parce qu'il offrira généreusement au peuple-roi des hécatombes de grands seigneurs !

Je ne connais pas d'exemple qui prouve mieux combien

l'accession du grand nombre de citoyens à la propriété est un élément nécessaire à la sécurité et même à l'existence d'un peuple civilisé, et c'est pour cela que je l'ai emprunté à l'histoire.

Aujourd'hui, ce n'est plus la conquête qui peut créer dans la nation des citoyens propriétaires. Il n'y a plus de vide autour des peuples civilisés, et là où finit un peuple, commence immédiatement un autre peuple : c'est donc aux institutions, à la sagesse des lois et de l'économie publique qu'il convient de demander ce que Rome triomphante demandait à la conquête. Nous n'avons plus de terres vagues ; c'est une puissante raison pour faire de notre sol le meilleur usage possible et diriger sagement le mouvement de la propriété. L'équité la plus scrupuleuse est ici d'accord avec la politique de salut public. Laisser aux prodiges et aux incapables la faculté d'échanger facilement un instrument de production, dont ils ne savent ni ne veulent user, contre des jouissances et de l'oisiveté, ce n'est point les dépouiller ; et fournir aux industriels de faciles moyens d'obtenir la propriété des instruments de production qu'ils utilisent, ce n'est pas leur donner l'aisance aux dépens d'autres individus, qui y auraient plus de droits.

On parle beaucoup en France de démocratie et d'égalité. Tous les hommes qui savent lire tant soit peu dans l'avenir voient, les uns avec regret, les autres avec allégresse, que le monde s'avance à grands pas, la France en tête, vers la démocratie. Mais, si ce mouvement existe, n'est-il pas de la plus grande importance qu'il marche à peu près d'un pas égal dans les mœurs, et surtout dans le régime économique du pays, aussi bien que dans les sentiments et la politique ? Une nation qui posséderait le sentiment et le besoin de l'égalité, mais chez laquelle les lois et les institutions économiques forment obstacle à l'éga-

lité, en favorisant les grandes fortunes et l'extrême misère, une telle nation serait une nation perdue. Souffrir par impuissance et par incurie, qu'à côté du progrès démocratique s'élève une nouvelle aristocratie, la plus dure de toutes, comme celle qu'a signalée M. de Tocqueville, et qui résulte de la séparation de plus en plus tranchée qui s'opère entre le capital et le travail dans le régime manufacturier, c'est volontairement susciter au milieu de nous la guerre sociale et l'anarchie !

Il n'y a de citoyens qu'à la condition de la participation directe à la propriété. La question revient donc toujours à savoir s'il vaut mieux, pour un peuple, compter un petit nombre de citoyens que des milliers de misérables et de vauriens. Dans ces termes la question n'est plus susceptible de controverse.

Un peuple chez lequel l'élément démocratique est en progrès, devra forcément, s'il tient à la sécurité, à l'existence, s'il veut vivre en paix, favoriser, par les lois, par le système des impôts, l'accession de la propriété au plus grand nombre de ses membres. Il devra mettre tous ses soins, toute son intelligence, à favoriser la réunion des deux éléments de la production, du capital et du travail, afin que la production satisfasse régulièrement les besoins légitimes et indispensables de la masse des citoyens, et de prévenir, dans la consommation, ces funestes déplacements qui condamnent une portion du peuple aux plus cruelles privations, pour satisfaire la vanité ou le caprice d'un petit nombre de riches, qu'une opulence démesurée provoque à une consommation insensée et trop souvent immorale. Les capitaux accumulés sans mesure dans un petit nombre de familles privilégiées, comme cela arrive dans les pays aristocratiques, sont en grande partie perdus pour la véritable industrie, pour celle qui produit les choses nécessaires et commodes à la vie. Les revenus d'un

grand seigneur, comme on en compte par centaines et même par milliers en Angleterre, sont hors de toute proportion avec les besoins d'entretien et même de luxe d'une famille civilisée : le surplus de ce revenu sera donc dépensé d'une manière désavantageuse à la richesse publique et souvent même à la morale, pour satisfaire des besoins artificiels de vanité et d'opinion. La richesse titrée se créera des industries artificielles et capricieuses comme les besoins qu'elles veulent servir; elle nourrira des milliers de chiens et de chevaux, et corrompra des hommes. Adam Smith, le plus grand et le plus généreux des économistes anglais, qui compte en ce pays beaucoup de commentateurs et pas de disciples, avait nettement signalé les inconvénients de ce déplacement de consommation, par suite des grandes existences aristocratiques. Il avait vu avec une admirable sagacité l'influence qu'exerce sur l'économie et la moralité d'un peuple la manière dont se consomment habituellement les revenus. « Dans les villes, « dit-il, qui tirent leurs principaux moyens d'existence « du séjour permanent ou passager d'une cour, dans les- « quelles les rangs inférieurs de la population sont entrete- « nus en grande partie par la dépense des revenus, les ha- « bitants sont généralement paresseux, dissolus et pauvres: « c'est ce qu'on observe à Rome, Versailles, Compiègne « et Fontainebleau. (Adam Smith écrivait ceci en 1776.) « A l'exception de Rouen et Bordeaux, il y a peu de com- « merce et d'industrie dans les villes de France qui sont « la résidence d'un parlement, et les classes inférieures « de la population étant principalement entretenues par « les dépenses des membres des cours de justice, et de « ceux qui plaident devant elles, ces classes sont en gé- « néral paresseuses et pauvres... La fainéantise d'une « grande partie du peuple, qui doit son existence à la « dépense du revenu, corrompt probablement l'esprit in-

« dustrieux de ceux qui devraient être entretenus par  
 « l'emploi du capital, et rend ces lieux moins avantageux  
 « que d'autres à l'emploi du capital. Il y avait peu de  
 « commerce et d'industrie à Édimbourg avant l'Union.  
 « Lorsque le parlement d'Écosse cessa de s'assembler  
 « dans cette ville, lorsqu'elle ne fut plus la résidence for-  
 « cée de la principale noblesse et gentilhommerie d'É-  
 « cosse, elle devint alors une ville industrielle et com-  
 « mercante... Les habitants d'un grand village, on l'a  
 « observé plus d'une fois, après avoir fait des progrès  
 « considérables dans les manufactures, sont devenus pa-  
 « resseux et pauvres, en conséquence de ce qu'un grand  
 « seigneur avait fixé sa résidence dans leur voisinage(1). »

Nous n'ajouterons pas de commentaire à ces observa-  
 tions profondes, qui donnent une confirmation inespérée  
 à la philosophie économique professée dans cet ouvrage ;  
 nous demanderons seulement, comme nous l'avons déjà  
 fait, s'il est conforme à l'intérêt d'une nation de favori-  
 ser le maintien ou l'établissement d'un régime dont la  
 conséquence forcée est qu'une grande partie de la popu-  
 lation soit composée d'individus pauvres, paresseux et  
 dissolus ; et s'il ne serait pas plus avantageux de consti-  
 tuer un autre régime social, qui produirait sur la popu-  
 lation un effet opposé, c'est-à-dire, qui provoquerait et  
 favoriserait le bien-être et la moralité de la grande masse  
 de la nation, et tendrait à faire de chaque homme un ci-  
 toyen utile.

La seule difficulté que peut faire naître une pareille  
 question, c'est de savoir s'il est possible et juste d'assurer  
 à un peuple un aussi grand bienfait. Nous espérons avoir  
 déjà répondu à cette difficulté. Sans nous dissimuler  
 combien les réformes sociales sont pénibles et laborieuses,

(1) Adam Smith, LIV. II, CH. III.

nous pensons que celles dont nous avons essayé de donner une idée ne dépassent ni la force, ni l'intelligence d'une nation comme la nôtre. En effet, elles ne consistent, pour ce qui regarde la France, que dans l'application des principes sociaux admis par la grande majorité de la nation comme la base de son existence. Déjà même, nous possédons des lois, comme celle de l'égalité civile, qui concourent efficacement au but que nous proposons à la législation de l'avenir. N'est-il pas possible de compléter, de systématiser ce qui est fait déjà, et d'appliquer avec méthode les principes qui promettent depuis un demi siècle, aux habitants de la France, l'indépendance et le bien-être? N'est-il pas possible d'affranchir la propriété immobilière des entraves qui s'opposent encore à son libre mouvement, à sa transmission facile? Doit-on désespérer de la sagesse des peuples et de la justice de ceux qui les gouvernent, au point de regarder comme impossible la réforme radicale des impôts et la réalisation par la loi des promesses de la charte? Faut-il de toute nécessité confondre éternellement l'exagération et les abus des droits de la propriété avec l'exercice légitime et raisonnable de ces droits? Qui empêche que la loi sur la transmission de la propriété, par donation ou héritage, ne devienne un puissant moyen d'égalité et de bien-être? Enfin, un système d'éducation publique, capable de donner aux jeunes générations la volonté et la capacité du travail, le sentiment des devoirs, l'amour de la nationalité, ne serait-il à jamais qu'une impraticable utopie? Eh bien! je ne crains pas d'affirmer que ces réformes fussent-elles plus difficiles, moins praticables que les suppose l'esprit de résistance le plus opiniâtre, il faudra pourtant, bon gré malgré, les tenter un jour. « Que celui qui repousse les remèdes nouveaux se prépare à des calamités nouvelles! *Qui nova remedia accipere nolit nova mala ex-*

*spectet*, v a dit Bacon, et la révolution française est venue nous apprendre ce qu'il y a de sérieux et de terrible dans cette menace !

La France est, de toutes les nations européennes, celle qui est la mieux préparée à recevoir les réformes économiques, si impérieusement réclamées par les vices d'un état social où les faits sont en désaccord formel avec les idées. Avec un pouvoir social intelligent et dévoué, qui ne craindrait pas de s'armer de cette force invincible que Turgot conseillait à Louis XVI de saisir et qu'assure à tout gouvernement l'intention prouvée de faire le bien, notre pays arriverait sans secousse et sans violence au terme où la Révolution avait promis de le porter. Mais nous voyons avec regret un grand obstacle à la réalisation prochaine et pacifique de cette heureuse destinée; nous craignons sérieusement que la politique de controverse, dans laquelle le gouvernement et l'opinion sont engagés depuis trop long-temps, n'empêche la société de s'étudier et de se réformer à temps. Après un demi siècle de luttes politiques, après un demi siècle employé à faire et à défaire des gouvernements, nous en sommes encore à disputer les questions de gouvernement ou plutôt les questions de personnes qui gouvernent ou qui aspirent à gouverner. Nous perdons en disputes de partis, en agitation stérile, puisqu'elle n'a jamais d'autre but qu'un changement de ministère, le temps qui devrait être employé à gouverner et à réformer la société. Comme dans les petites démocraties de l'antiquité, à l'époque de leur agonie, nous prenons plaisir à contempler les passes d'armes des candidats du pouvoir, et à écouter tout le jour des improvisations et des harangues. Sans doute, le choix d'une forme de gouvernement et surtout le choix des hommes appelés à gouverner l'État, a une grande importance; mais il ne doit pas occuper toute l'intelligence

et tout le loisir d'une nation comme la nôtre. Un peuple qui s'amuserait à choisir toujours perdrait à ce jeu stérile le temps qui lui a été donné pour vivre et bien mériter du genre humain. Le premier devoir d'un peuple intelligent est de se donner un gouvernement régulier, qui ne soit pas à la merci de perpétuelles candidatures, qui ait des époques de renouvellement déterminées, afin que l'administration du pays ne soit pas soumise à cette inquiète instabilité qui suspend presque entièrement l'action du pouvoir social dans notre pays. Il est grand temps que la France donne une solution durable, sinon définitive, à cette question éternelle d'organisation du pouvoir, pendante depuis un demi siècle.

La controverse politique, quand elle dégénère en subtilités métaphysiques, en interminables disputes, ne vaut guère mieux que la controverse religieuse. Les discussions théologiques ont perdu le Bas-Empire; et la ville de Constantin disputait avec les mille hérésies que l'esprit grec en décadence avait enfantées, pendant que les Turcs en faisaient le siège. Malheur aux peuples qui donnent le change à leur activité morale et intellectuelle, et qui disputent au lieu d'agir !

Grâce à Dieu, nous ne serons jamais des Grecs du Bas-Empire, et la nation française, un moment indécise, ne manquera pas au grand travail que le monde attend d'elle, pour le plaisir de la controverse. Nous souhaitons seulement qu'elle échappe bientôt à la fâcheuse méprise dans laquelle les disputes politiques l'ont déjà engagée. Les querelles politiques ont le malheur, et c'est là leur plus grand inconvénient, de détourner l'attention publique, comme celle du gouvernement, des véritables questions qui devraient les préoccuper. Elles font oublier le but de toute politique, qui est le bien-être physique et moral de la nation, pour la discussion des personnes et

des systèmes de gouvernement qui n'ont de valeur que comme moyens propres à atteindre ce but. Elles donnent la première place à ce qui n'a qu'une importance secondaire, et font une diversion fâcheuse à la politique de réforme et de progrès. La Révolution française nous fournirait de bien frappants exemples des dangers qu'entraîne cette politique de controverse et de déclamation, qui ne sait faire que des coups d'État et des harangues. Demandez à la Révolution et à ses chefs quelles étaient alors les causes de la misère publique, et ils vous répondront par la bouche de Barrère et d'une foule d'autres, que tout le mal venait des factions ! L'un accusera les Girondins et les modérés, l'autre les Montagnards et les exaltés, pas un seul ne s'en prendra aux véritables causes qui créaient et perpétuaient la misère. Passez un instant les Pyrénées, et informez-vous près d'un Espagnol lettré des causes qui entretiennent l'anarchie en ce pays, et l'empêchent de constituer un gouvernement régulier ; il attaquera en bon langage, un peu empathique, les partis et les hommes qui ont occupé et disputé le pouvoir, et il ne lui viendra jamais à la pensée d'attribuer les maux de son pays à la conservation des abus de toute sorte que le despotisme paresseux des rois a légués à l'Espagne. Si, depuis que nous possédons la liberté de la parole et de la plume, nous avons attaqué les grands abus sociaux, comme le système de la fiscalité, l'anarchie industrielle, les fraudes et les spoliations mercantiles, la vénalité des fonctions et même des magistratures, le système d'instruction publique qui fait les prétentieux et les incapables ; si nous avons combattu cette foule immense de maux que nous avons passés en revue, et auxquels nous attribuons l'existence et l'accroissement de la misère, avec autant d'éloquence et d'esprit que nous en avons déployé contre les moulins à vent de la politique de controverse, notre pays serait as-

surément plus avancé qu'il ne l'est aujourd'hui dans la voie des réformes !

Il est temps que le monde en finisse avec la vieille politique classique, renouvelée des Grecs et des Romains, qui remplit de clameurs, de bruit et d'éloquence la place publique d'Athènes et le forum romain, et qui perd à disputer et à accuser le pouvoir le temps de gouverner et de réformer l'État. Personne assurément ne sera assez insensé pour demander qu'une nation libre soit condamnée au silence; mais il ne faut pas non plus qu'elle soit condamnée à des discours éternels. C'est au bon sens du pays qu'il appartient d'arracher courageusement du sol la cause des disputes, en constituant le pouvoir social plutôt pour l'action que pour la parole. Si j'écrivais un livre de politique, je dirais comment le bon sens public peut accomplir cette tâche. En terminant ce livre d'économie sociale, je me contenterai de faire des vœux pour le prochain avènement de la politique nouvelle, vraiment digne des nations chrétiennes, de celle qui fait du pouvoir une glorieuse servitude, prix de la capacité et du dévouement, et qui se propose pour objet la réforme des abus, aussi bien que le maintien de l'ordre, et j'espère n'être pas le seul à former en ce moment de pareils vœux !

Malgré cette diversion opérée dans l'opinion publique par la politique de controverse, la France est le pays où les questions sociales occupent encore le plus d'esprits. C'est chez nous que se produisent avec plus d'abondance les systèmes de sociabilité, qui inspirent tant de faciles railleries aux esprits vulgaires, mais qui témoignent de l'énergie avec laquelle notre pays espère dans l'avenir. Malheur aux nations qui, arrivées au point où nous en sommes, se résignent lâchement aux maux qu'un long passé leur a infligés, et qui ne font pas d'utopies ! On en

fait beaucoup en France, sur toutes choses, et c'est un bon signe. L'école Saint-Simonienne, qui a jeté un si vif éclat lorsqu'elle faisait la critique de notre état social, a provoqué des discussions sérieuses, qui n'ont pas retenti en vain au milieu de nous, et les sarcasmes trop mérités sous lesquels elle a succombé ne l'ont pas empêchée de laisser après elle de bons résultats. Le nombre des hommes distingués et utiles qu'elle a donnés à la France suffirait pour la réhabiliter dans l'estime de l'histoire et lui faire pardonner ses erreurs.

Une autre école sociale qui procède aussi d'un novateur de génie, celle de Charles Fourier, plus complète et plus étendue que la première, prétend avoir trouvé la solution définitive et entière de tous les problèmes de sociabilité. Elle a prononcé une grande et puissante parole, le mot d'*association*, et, reconnaissant avec une admirable intelligence que l'hostilité des intérêts économiques, la séparation du capital et du travail, étaient la véritable cause de tous nos maux, elle a conclu que le seul moyen de les faire cesser était de réunir, dans une intime solidarité, par l'association, les intérêts divergents. Mais ce qui constitue son originalité, c'est qu'elle ne s'est pas contentée d'indiquer vaguement le remède; elle a sagement formulé, dans tous les détails, la méthode d'application. Charles Fourier a inventé une théorie, à l'aide de laquelle il explique tout, où tout est prévu, arrangé d'avance, et dont le résultat doit être la création d'une nouvelle humanité, régie, comme l'univers, par les lois de l'association et de l'harmonie. Dans le nouveau monde de Fourier, le mal physique et moral a disparu; l'espérance de l'homme n'a d'autres limites que celles de son imagination et de ses désirs. Rien n'égale la grandeur des merveilles promises par Fourier et son école, si ce n'est la simplicité des moyens à l'aide desquels il annonce

les obtenir. Pour réaliser l'harmonie sur la terre, il suffit de substituer à la vie de famille la vie associée, au morcellement le régime sociétaire.

Tout le monde a entendu parler du *Phalanstère* : c'est la demeure de la commune associée, c'est la ruche humaine où les familles de la commune, au nombre d'environ quatre cents, doivent produire et consommer en société. Dans les conditions d'existence révélées par Fourier, et que nous n'avons pas le temps d'exposer en détail, le travail devient un exercice attrayant, la vie une fête perpétuelle, et le citoyen de l'harmonie marche de jouissance en jouissance du berceau à la mort, qui n'est que la transition à une vie nouvelle.

A ce système développé et commenté par d'habiles disciples, il ne manque en ce moment qu'une chose, l'expérience, et nous souhaitons vivement pour notre part que cette expérience soit faite. Il y a, selon notre jugement, un tel mélange d'idées pratiques et de poétiques illusions dans cette fameuse théorie, qu'il importe sérieusement au progrès des sciences sociales que cette expérience soit tentée et poursuivie, jusqu'à la limite où elle cessera d'être possible.

Nous ne croyons pas aux résultats annoncés, et nous avouons que la principale raison de notre incrédulité est celle-là même que les fouriéristes ont combattue avec beaucoup d'éloquence : nous ne croyons pas à tous ces résultats parce qu'ils sont trop beaux. Je crois bien à l'attraction physique, à l'harmonie sidérale, parce qu'elles sont des faits. Elles existaient avant que le génie de Newton les eût révélées, et il n'était pas nécessaire que l'esprit de l'homme les découvrit pour que la matière obéît à leurs lois. En est-il de même dans le monde des hommes ? Si les lois de l'attraction et de l'harmonie sont applicables aux sociétés, pourquoi les socié-

lés n'y ont-elles pas obéi jusqu'ici, pourquoi l'instinct qui a fait faire de si grandes choses aux individus et aux peuples ne leur a-t-il pas enseigné ces lois divines? L'homme a bien fait de lui-même, sans avoir besoin des leçons de la politique, des familles, des tribus, des villages, des villes et des Empires, pourquoi sur aucun point du globe n'a-t-il pas fait des phalanstères? Dans le monde de Fourier, l'homme ressemble aux castors et aux abeilles. Il réalise pour lui et pour les autres le plus grand bien possible en obéissant à tous ses penchants, à tous ses instincts, à toutes les impulsions de son esprit et de son corps. Comment se fait-il que la nature, créée pour un pareil état social, ne l'ait pas réalisé d'elle-même?

Mais nous abandonnons ces objections métaphysiques, et nous admettons, par hypothèse, la possibilité de toutes les merveilles du *Phalanstère*. Aussi bien notre incrédulité ne va pas jusqu'à méconnaître les bienfaits que des peuples intelligents peuvent retirer des combinaisons de l'association, et la justice nous fait un devoir de dire que les disciples de Fourier nous semblent les maîtres les plus avancés dans la science nouvelle de l'association, ceux auprès desquels il y a le plus à apprendre. Mais les bienfaits de l'association, quand elle irait jusqu'au phalanstère, ne peuvent être obtenus que chez des peuples où la sagesse des lois et de l'économie aurait fourni au grand nombre des citoyens la participation directe à la propriété. Les fouriéristes veulent associer le capital, le travail et le talent; c'est très-bien. Mais comment déterminer cette association dans des sociétés où, d'un côté, sont tous les capitaux, et de l'autre, tout le travail et toute la misère, comme en Irlande et en Angleterre, et dans le régime de l'industrie? Je suppose que, par l'appât d'une plus grande production, vous déterminiez les

propriétaires d'Irlande à bâtir des phalanstères, ces communautés de travailleurs ne seraient pas autre chose que de vastes plantations de nègres blancs, et tout le profit irait où il va aujourd'hui, aux propriétaires absents qui ne consentiraient jamais à subir le contact ou seulement le voisinage de la population méprisée. Si vous croyez aux merveilles du *Phalanstère*, il faut, avant de le bâtir, rendre possible et favoriser l'acquisition du sol et des instruments du travail industriel aux chefs de famille que vous voulez associer pour le travail et la consommation.

Quelles que soient les destinées réservées par la Providence au genre humain, je pense que le meilleur moyen de les préparer, c'est de travailler à l'application des principes de justice et de vérité que le christianisme a déposés dans la civilisation moderne, c'est de faire en sorte, par tous les moyens légitimes dont un peuple intelligent dispose pour son salut et sa prospérité, qu'il n'y ait plus que des citoyens dans l'État, des frères associés d'intérêt et de cœur dans la commune, des chrétiens enfants du même Dieu dans la société religieuse, unis par la communauté de la foi, de la charité et de l'espérance!

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.